This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 822,868

PROPERTY OF
University of
Michigan
Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

LE

COMTE DE SERRE

II

612 — PARIS, IMPRIMERIE A. LAHURE
9, rue de Fleurus, 9.

LE

COMTE DE SERRE

SA VIE ET SON TEMPS

PAR

CHARLES DE LACOMBE

—

II

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
QUAI DES AUGUSTINS, 35

—

1881
Tous droits réservés

DC
255
.S48
L14
v.2

729481-129

LE COMTE DE SERRE

SA VIE ET SON TEMPS

CHAPITRE XIII

La pétition pour les bannis.

Derniers débats de la session de 1818. — Nécessité d'une scission entre l'extrême gauche et les libéraux modérés. — Malgré les mesures de clémence prises par le gouvernement, le parti révolutionnaire suscite des pétitions pour obtenir du roi le rappel général des bannis, y compris les régicides. — De Serre insiste dans le conseil pour un refus énergique. — Rapport de M. de Cotton sur les pétitions. — Discours du garde des sceaux. — *A l'égard des régicides, jamais!* — Vote de l'ordre du jour réclamé par le gouvernement. — Séparation déclarée entre de Serre et l'extrême gauche. — Les libéraux, tout en blâmant celle-ci, n'osent rompre avec elle. — Injustice de la presse royaliste envers de Serre. — Discussion sur le *Secret de M. Bignon*. — M. Decazes. — De Serre. — M. Manuel. — M. Benjamin Constant. — M. de Courvoisier. — M. Corbière. — M. Royer-Collard. — Faiblesse de la gauche dans ce débat. — Lois de finances. — Le budget de la guerre. — De Serre et M. de la Bourdonnaye. — De Serre et les légionnaires. — L'excédant des recettes. — Débat financier entre M. de Villèle, M. Roy et de Serre. — Pétition des étudiants à la Faculté de droit de Paris en faveur d'un de leurs professeurs, dont le cours avait été suspendu, M. Bavoux. — Vains efforts de la gauche pour ajourner le débat. — M. Benjamin Constant, M. Manuel, M. de Chauvelin. — M. Pasquier, M. Royer-Collard, de Serre. — M. Lainé appuie le garde des sceaux. — L'ordre du jour sur la pétition est voté à une grande majorité. — La session de 1818 est close le 17 juillet 1819.

I

La discussion sur la proposition du marquis Barthélemy n'avait donné la majorité au gouvernement

qu'avec l'appui de l'extrême gauche. Le débat sur les lois de la presse signala l'irrémédiable opposition qui séparait des desseins de l'extrême gauche les vues des libéraux modérés; ceux-ci poursuivaient des réformes quand celle-là rêvait des révolutions. La conclusion qu'on en devait tirer, c'était le danger de subordonner la formation de la majorité au rapprochement de deux opinions aussi dissemblables, et la nécessité de chercher cette majorité dans l'union des libéraux modérés avec les modérés du centre droit et de la droite.

Une autre discussion vint rendre cette nécessité plus évidente et provoquer dans le cabinet des réflexions qui devaient insensiblement modifier sa ligne politique.

Ce fut le débat sur le rappel des bannis.

On sait que la loi du 12 janvier 1816 avait temporairement exilé, suivant les termes d'une ordonnance antérieure, trente-huit personnes signalées par leur participation au gouvernement des Cent-Jours, et prononcé en outre le bannissement contre les régicides, qui avaient accepté des fonctions de ce gouvernement ou signé l'acte additionnel.

Ces rigueurs étaient chaque jour adoucies par la clémence royale. Les exilés revenaient peu à peu. Louis XVIII avait été contraire au bannissement des régicides; la disposition une fois obtenue par l'indomptable insistance de la Chambre de 1815, il ne jugeait ni digne ni politique de la lever par une amnistie. Mais il se prêtait à en restreindre les effets par des mesures successives, et déjà cinquante-six

des régicides avaient été autorisés à rentrer en France, lorsque parut le ministère du 29 décembre.

L'adhésion des nouveaux ministres, nul ne l'ignorait, était acquise d'avance à cette politique de miséricorde.

Cela ne suffisait point à la faction révolutionnaire. Elle préférait aux satisfactions effectives des manifestations retentissantes, et tenait moins au rappel des individus qu'à la réhabilitation des actes. Les grâces se multipliaient sous la main royale. Le ministère travaillait avec un zèle évident à doter la France de la liberté. Ce fut le moment que choisit la faction pour soulever dans tout le pays un mouvement d'opinion qui arrachât au roi par une mesure générale le rappel des bannis.

Des pétitions, conçues dans des termes presque identiques, furent envoyées à la Chambre des députés. Elles suscitèrent aussitôt une explosion de colères dans le camp royaliste. La presse, à peine affranchie, se trouvait ramenée aux violences des plus sinistres jours.

La question était posée devant la Chambre. On ne pouvait échapper à un débat public. Les chefs de l'opposition en étaient aussi embarrassés que le gouvernement; ils auraient voulu éviter à la fois une discussion et un désaveu. Ils promirent au ministère de garder le silence, si le ministère admettait le renvoi des pétitions au président du conseil. L'offre avait été faite à M. Decazes. Il agréait l'arrangement, désireux, avant tout, d'empêcher un éclat; il s'efforçait d'y rallier ses collègues, et peut-être, malgré les

répugnances du monarque, y aurait-il amené Louis XVIII, s'il ne s'était trouvé en face du sentiment de la famille royale, réunie tout entière, y compris le duc d'Angoulême, d'ordinaire si modéré et si déférent pour les volontés de son oncle, dans l'expression d'une même douleur. L'émotion du roi ne résista pas à ce spectacle; il écarta le renvoi, et se prononça pour que les pétitions fussent rejetées par l'ordre du jour.

Telle avait été, dès le principe, l'opinion du garde des sceaux. Jamais de Serre n'avait admis l'idée du renvoi. Non pas, comme on l'a insinué, qu'il eût à cœur d'effacer l'impression produite sur les royalistes par sa phrase sur la Convention; explication parfaitement inutile pour motiver une attitude qui ne faisait que traduire ses dispositions habituelles. Entre l'esprit révolutionnaire et la liberté, il n'y avait, pour de Serre, rien de commun : autant il aimait l'une, autant il détestait l'autre. Beaucoup plus hardi qu'aucun de ses collègues dans le développement des libertés publiques, il était moins résigné qu'aucun d'eux aux ménagements envers la révolution. L'honneur de la couronne lui était sacré. Tout ce qu'il avait dans le cœur de respect, d'attendrissement et de dévouement, s'attachait à la personne du roi, aux infortunes de la duchesse d'Angoulême, aux destinées de cette auguste famille, inséparables, à ses yeux, des destinées de la France, et son âme s'indignait de toute entreprise dirigée contre elle. Aussi, loin de redouter, comme M. Decazes et le général Dessoles, un éclat, il le réclamait; il voulait mettre en pleine lumière l'opposition

de la liberté et de la révolution, comme il avait, en d'autres temps, dégagé la cause royale des excès qui se couvraient de son nom.

La Commission nommée pour examiner les pétitions avait partagé les incertitudes du gouvernement. Elle avait désigné d'abord pour rapporteur M. Caumartin, croyant le gouvernement favorable au renvoi. Dès qu'elle le sut décidé pour l'ordre du jour, elle dessaisit M. Caumartin et chargea M. de Cotton d'appuyer le vœu du cabinet.

M. de Cotton déposa son rapport dans la séance du 17 mai. Il repoussa les conclusions des pétitionnaires au nom de la dignité royale; s'élevant contre l'abus du droit de pétition, il signala cette prétention excessive de porter dans les débats publics, sur l'initiative de simples particuliers, des questions d'intéret général, dont les députés eux-mêmes ne pouvaient saisir la Chambre qu'en comité secret.

M. Caumartin combattit l'ordre du jour avec une habile modération de langage. Il s'arma des grâces déjà accordées, du concours qu'elles avaient obtenu du ministère, pour montrer dans les pétitions un acte de respectueuse confiance envers la couronne, et demanda qu'à ce titre, elles fussent renvoyées au gouvernement.

La Chambre, d'abord agitée et tumultueuse, les tribunes, garnies d'un public nombreux, étaient attentives. Les membres qui, des deux côtés de l'Assemblée, avaient réclamé la parole avant le discours de M. Caumartin, demeuraient immobiles. On se demandait, de toutes parts, quel orateur allait inter-

venir, lorsqu'on vit le garde des sceaux paraître à la tribune.

En quelques mots, de Serre rendit aux pétitions leur caractère et découvrit leur véritable portée. Nées d'un mot d'ordre, comme le prouvait l'identité de leurs conclusions, ces pétitions ne s'appliquaient pas seulement aux exilés temporaires; elles s'étendaient sans distinction à tous les bannis, aux régicides, et, ajouta l'orateur, devant la Chambre qui fut étonnée de la conséquence, comme si elle n'y avait pas réfléchi, à la famille de Bonaparte elle-même.

Cela dit, de Serre n'entendait pas limiter le droit de pétition; il combattait, au contraire, les restrictions posées par le rapporteur et admettait l'exercice de ce droit pour tous les actes qui rentraient dans les attributions des Chambres. Puis, au moment d'engager la lutte contre les factions, il commençait par leur arracher les principes et les idées de 89 pour les restituer à la royauté :

« Obtenir pour tous les Français le même droit et une égale justice; fonder nos libertés politiques, assurer nos libertés civiles, tels furent, en 1789, les vœux de tous les Français amis de leur pays, ces vœux que la Charte seule devait accomplir.

« Mais du moment que la Révolution s'attaqua à la royauté elle-même, la Révolution marcha contre le vœu national le plus prononcé; elle devint alors criminelle; elle fut désavouée par la France tout entière. »

L'adhésion de la Chambre accueillit ces paroles. L'orateur, avec une nouvelle insistance, montra le sort de la liberté lié à celui de la monarchie.

« De trop longs et de trop grands malheurs nous apprirent qu'en France la liberté publique était inséparable de la royauté; que la royauté seule pouvait sauver la patrie, et enfin le premier jour auquel nous pûmes espérer la paix, la liberté et le bonheur, fut le jour de la Restauration. »

Les bienfaits de la monarchie ainsi constatés au bruit des applaudissements de l'Assemblée, de Serre n'en est que plus fort pour faire ressortir les conséquences des entreprises dirigées contre elle.

« Au moment de cette Restauration, on crut pouvoir jeter un voile absolu sur le passé; mais lorsque la déplorable journée du 20 mars eut apparu au milieu de la consternation profonde de tous les bons citoyens et de la joie d'un petit nombre de perturbateurs; lorsque des confins de l'Asie aux rives de l'Océan l'Europe se fut ébranlée, que la France se vit envahie par un million de soldats étrangers, lorsqu'elle eut été dépouillée de sa fortune, de ses monuments, que son territoire eut été démembré, chacun sentit que le premier besoin de l'État était de défendre la royauté par des mesures sévères et capables de prévenir des calamités nouvelles. »

Alors furent désignés, parmi les complices de l'usurpation, ceux qui devaient être traduits devant les tribunaux et ceux qui devaient être éloignés temporairement. Alors aussi fut mis en question le sort des régicides qui, tout couverts de l'oubli de la première Restauration, avaient embrassé contre elle la cause du gouvernement des Cent-Jours. Le roi avait été d'avis de maintenir l'amnistie sur leur tête, et

des hommes, dévoués à la dynastie autant qu'à la Charte, avaient énergiquement soutenu le monarque dans ses généreux desseins. Mais le vœu des Chambres l'avait emporté ; les régicides avaient été bannis. L'arrêt prononcé devenait irrévocable.

« L'extrême magnanimité du roi, disait le garde des sceaux, avait pu défendre les votants ; mais la loi une fois rendue, on a dû reconnaître qu'il était impossible, sans violer le sentiment moral le plus puissant, sans compromettre aux yeux de la France et de l'Europe entière la dignité royale et avec elle la dignité de la nation qui en est inséparable, qu'il était, disons-nous, impossible de jamais demander au roi un acte solennel qui rendît la patrie aux assassins de son frère, de son prédécesseur, aux assassins du juste couronné. »

L'orateur s'arrêta, interrompu par sa propre émotion et par celle de la Chambre.

« Voilà des vérités, reprend-il au milieu d'un silence sous lequel vibrent en quelque sorte les passions profondément remuées de cet auditoire, voilà des vérités, Messieurs, qui devinrent évidentes pour tous les Français, qui furent entendues dans les cités, qui se répandirent dans les campagnes, et pénétrèrent jusque dans les chaumières; tous ont compris et, grâce au ciel, comprendront tous les jours davantage qu'il n'y a de salut, qu'il n'y a de garantie et de liberté en France que dans le règne des Bourbons; tous comprennent bien qu'autant la Charte est devenue l'appui du trône, qu'autant la Charte est nécessaire au maintien de la dynastie légitime, autant la

dynastie légitime est nécessaire à l'affermissement et à la durée de la Charte. De si grands motifs ne sauraient être affaiblis par le sentiment de commisération, bien naturel à des Français, pour des Français malheureux, et ce sentiment lui-même, il serait du devoir le plus sacré de la Chambre de le repousser, si les fondements du trône et de l'ordre social devaient en être ébranlés. »

Alors était posée la distinction entre les individus frappés par la loi de 1816. Dans une catégorie irrévocable étaient placés la famille de Bonaparte et les « votants », bien qu'à l'égard de ces derniers la clémence royale eût déjà, par des sursis ou des mesures exceptionnelles, multiplié les adoucissements. Quant à ceux qui n'étaient bannis que temporairement, les actes du roi dans le passé répondaient de ses intentions pour l'avenir, et ce serait les mettre en doute que de vouloir en précipiter l'effet par une intervention contraire aux sentiments de fidélité et de loyauté de la Chambre. Le ministre rappelait d'ailleurs qu'un des bannis avait récemment réclamé le droit de rentrer en France, dans une lettre où il osait faire l'apologie du 20 mars, et il en tirait cet avertissement que le rappel ne serait accordé qu'à ceux qui feraient franchement acte de fidélité au roi et de soumission à son gouvernement.

« Ainsi, Messieurs, concluait de Serre, à l'égard des régicides, *jamais*, sauf, comme je l'ai dit, les tolérances accordées par la clémence du roi à l'âge et aux infirmités. A l'égard des individus temporairement exilés, confiance entière dans la justice et la

bonté du roi. Tels sont, j'ose l'affirmer, les sentiments de la Chambre ; tels sont les motifs pour lesquels je demande l'ordre du jour. »

L'ordre du jour fut voté sur ces paroles à une immense majorité. Vingt membres environ, sur les bancs extrêmes de la gauche, se levèrent à la contre-épreuve.

La séparation était faite entre de Serre et l'extrême gauche, ou plutôt elle était déclarée. Car, en aucun temps, il n'y avait eu d'accord. Ce terrible *jamais*, que de Serre venait de faire entendre contre les régicides, il l'avait déjà prononcé dans son cœur contre les ultra-libéraux, et c'était avec raison qu'il répondait plus tard, en 1821, aux imputations de l'extrême droite : « A une époque, sans doute, j'ai été en alliance avec l'opposition, mais jamais avec l'extrême gauche, jamais. »

Tout en blâmant l'extrême gauche, les libéraux n'entendaient pas rompre avec elle ; l'attitude de de Serre les mécontenta d'autant plus qu'elle rendait plus manifeste l'impossibilité de cette alliance. Les feuilles du parti lui adressèrent les plus violents reproches ; parce qu'il avait condamné les régicides, elles oubliaient tout ce qu'il avait fait pour la liberté, tandis que les journaux de la droite, profitant de ses services, sans vouloir les reconnaître, s'efforçaient d'en avilir le caractère, et ne montraient dans la noble inspiration du ministre qu'une obéissance forcée aux ordres du roi. « Le roi a parlé, disait *le Conservateur*, le ministre a obéi. La monarchie a gagné la bataille contre la triple alliance du régicide,

de la révolution et du système ministériel coalisés. »

Les deux partis dénaturaient à dessein la pensée du garde des sceaux ; ils le représentaient, les libéraux pour le blâmer, les royalistes pour le compromettre, comme ayant changé de politique. Il n'en était rien. De Serre, on ne saurait assez le dire, demeurait libéral en combattant les révolutionnaires, comme il était resté royaliste en résistant aux prétentions de l'extrême droite. Il avait repoussé, il déclarait repousser à jamais toute mise en demeure adressée à la royauté pour lui imposer des réparations indignes d'elle. Il n'avait pas manqué de rappeler, en laissant entrevoir qu'ils se renouvelleraient dans l'avenir, les adoucissements nés de la miséricorde spontanée du roi. Les actes confirmèrent ces paroles, que l'un et l'autre parti affectaient également de n'avoir pas entendues ; quelques jours après le vote, des sursis indéfinis étaient accordés à quatre régicides, et cinq exilés, parmi lesquels le maréchal Soult et le général Piré, étaient autorisés à rentrer en France.

La discussion des lois de finances suivit le débat sur le rappel des bannis, et se ressentit, comme on va le voir, des luttes qu'il avait soulevées.

II

Au moment où se présenta le débat sur le rappel des bannis, la Chambre des députés était occupée d'une loi de finances. Elle discutait le projet qui ratifiait provisoirement le budget de 1818 et qui pro-

nonçait le règlement définitif des exercices antérieurs. Cette discussion fut reprise dans la séance suivante, et les luttes passionnées de la veille en aigrirent le caractère. L'opposition ne pardonnait pas au gouvernement l'attitude du garde des sceaux. M. Manuel et M. de Chauvelin prirent texte de la loi des comptes pour attaquer les ministres et dénigrer, sur tous les points, l'administration, avec une violence contre laquelle de Serre vint protester.

« ... Quoi de plus facile, Messieurs, s'écria-t-il, que de dire : tout le système de l'administration est détestable, il est ruineux ? Par ce moyen on décrie un gouvernement, on peut jeter du mécontentement parmi le peuple. Je ne nie pas que le système d'administration actuel ne soit susceptible de perfectionnement, mais je dis : quand on veut véritablement sauver son pays et son gouvernement, car c'est aussi le devoir d'un bon Français, on doit préparer, mûrir et présenter des plans de réforme, indiquer où se trouvent les vices, et alors on peut être sûr qu'ils seront pris en considération. Mais ces généralités banales, ces accusations qui, portant sur tout, ne peuvent nécessairement porter sur rien, sont certainement de mauvais aloi ; et comme elles n'arrivent pas appuyées de leurs preuves, il est assez naturel qu'on ait prononcé le mot de *calomnie*... »

Un autre incident, soulevé dans le cours même de la discussion du budget, vint réveiller la question du rappel des bannis, et rendre plus profonde la séparation entre les ultra-libéraux et le gouvernement.

Après le vote de l'ordre du jour sur les pétitions, qui demandaient ce rappel, plusieurs membres de la gauche avaient fait imprimer les discours que la rapide clôture des débats les avait empêchés de prononcer. L'un d'eux qui avait pris part en 1815, comme ministre du gouvernement provisoire, aux négociations relatives à la capitulation de Paris, M. Bignon, terminait ses observations en faveur des bannis par l'annonce mystérieuse d'un argument dont très peu de personnes avaient connaissance, argument *terrible*, disait-il, qu'il croyait *devoir taire dans l'intérêt du gouvernement*, et dont il ne se déciderait à dévoiler le secret que s'il y était contraint par l'obstination du ministère.

Quel était cet argument? quel était ce secret? Chacun de se le demander aussitôt, et les journaux hostiles de réclamer des éclaircissements avec d'autant plus d'insistance que le mutisme du gouvernement faisait croire à son embarras. Le *Moniteur* avait déjà répondu à ces interpellations, en sommant lui-même M. Bignon de s'expliquer. Mais cela ne suffisait pas. Le cabinet résolut de porter l'affaire devant la Chambre, et d'adresser à M. Bignon une mise en demeure publique et formelle.

Ce fut M. Decazes, ministre de l'intérieur, qui prit l'initiative. On discutait le budget des dépenses de 1819 ; M. Decazes venait de combattre un amendement de M. Delessert et de repousser, à cette occasion, quelques critiques dirigées contre le gouvernement. Tout en reprochant à l'opposition de les multiplier sans mesure, il déclara que le minis-

tère, loin de redouter les attaques, loin de les éluder, loin de les fuir, ne les trouverait jamais assez directes, assez claires, assez précises. C'est ainsi qu'il était amené à parler de l'accusation élevée par un des membres de la Chambre, qui, dans un écrit répandu à profusion, n'avait pas craint de menacer le gouvernement d'une révélation terrible :

« Eh bien! dit-il, au nom du ministère présent comme du ministère qui l'a précédé, je l'interpelle à la face de cette Chambre et de la France entière ; je l'adjure de s'expliquer ; je provoque ses révélations ; je lui déclare que son silence devient une calomnie ; que cette calomnie ne peut plus peser sur le gouvernement ; qu'elle tombe tout entière sur lui-même ; que son honneur, son devoir, lui commandent de parler, et que son silence, s'il se prolongeait, serait expliqué désormais dans un intérêt qui ne serait pas le sien. »

Cette attitude résolue ne pouvait manquer de plaire à la Chambre. D'un élan presque unanime, elle accueillit par des acclamations les paroles du ministre. Les yeux s'étaient fixés sur les bancs de l'extrême gauche, où siégait le membre interpellé. M. Bignon se leva : il hésitait, et ses amis, sentant son trouble, le pressaient de se taire, comme pour faire croire que son silence n'était qu'un acquiescement à leur désir.

« Ne répondez pas », lui criait M. Casimir Perier. « Votre secret ne vous appartient pas », lui disait M. Dupont (de l'Eure).

L'avis convenait, selon toute apparence, à M. Bi-

gnon. Mais l'irrésistible mouvement de l'Assemblée ne lui permettait pas de le suivre. Il se décida à gravir les degrés de la tribune, et d'une voix émue, au milieu de l'attention de la Chambre, impatiente de connaître ce secret redoutable, il déclara que, n'ayant pu prononcer son opinion devant l'Assemblée, il n'avait pas à en répondre devant elle. Il continuait à croire, épargnant, malgré eux, les ministres, que la révélation ne serait point utile au gouvernement, et se réservait de la faire dans l'intérêt des bannis, lorsqu'il lui serait possible de proposer une adresse au roi pour obtenir leur rappel.

L'excuse n'était pas valable, et le silence de la gauche, aussi bien que les murmures de la droite et du centre, firent voir que nul ne l'avait admise.

De Serre monta aussitôt à la tribune :

« ... Oui, Messieurs, chacun est le premier juge de ses devoirs et de ses actions ; mais c'est avant d'agir que ce jugement lui appartient, ou lorsqu'en agissant il ne touche aux droits et aux intérêts de personne. Qu'importe que le discours de M. Bignon n'ait pas été prononcé à cette tribune? Imprimé, publié, distribué aux membres de la Chambre, ce discours est-il une attaque contre le gouvernement du roi ? Voilà toute la question. S'il est en effet une attaque, si l'opinion publique en juge ainsi, nul doute que nous, ministres du roi, nous n'ayons le droit, que ce ne soit même pour nous un devoir, d'interpeller ici l'auteur de cette attaque, de le sommer, de le défier de soutenir et de prouver son accusation...

« ... De deux choses l'une : ou M. le baron Bignon

ne pouvait, lorsqu'il a imprimé son discours, rien articuler, rien prouver, et alors il devait garder le silence ; ou il possède des preuves, et en ce moment où il est défié, sommé de s'expliquer, il doit parler, il doit révéler, enfin, à la confusion de ceux qui le défient, le terrible mystère dont il les a menacés avec tant d'assurance. Jusque-là, je suis fâché de le dire, mais l'évidence et le devoir m'y contraignent, jusque-là, M. Bignon est de droit placé sous une présomption de calomnie...

« ... Il allègue, continuait de Serre, qu'il a des raisons pour se taire encore. Quand nous le croirions, Messieurs, il n'en faudrait pas moins lui répéter qu'il aurait dû se taire toujours. Mais il ajoute qu'il rompra le silence, le jour où il trouvera la Chambre disposée à demander au roi la révocation de l'article 7 de la loi du 12 janvier 1816. Ce jour, nous l'espérons, Messieurs, n'arrivera jamais. »

Il eût peut-être été préférable de laisser l'accusateur sur sa défaite, et de ne pas lui procurer l'avantage d'une diversion qui le fit oublier. Mais cette évocation nouvelle des bannis, ou pour mieux dire des régicides, avait soulevé la loyauté indignée du ministre. De Serre ne résista pas au besoin de dire, encore une fois, ce qu'il pensait des pétitions, et de justifier la conduite du gouvernement.

« ... Oui, Messieurs, dit-il, il faut là-dessus s'expliquer avec une entière franchise. Je n'accuse personne dans cette Chambre ; je suis convaincu que les honorables membres, qui se sont levés, en petit nombre, contre l'ordre du jour, n'étaient animés

d'aucun esprit de faction, poussés par aucune intention malveillante contre le gouvernement du roi : je ne les attaque donc point personnellement ; mais, d'autre part, je suis convaincu que ces pétitions, semblables et simultanées, pour le rappel des bannis, *sans distinction*, étaient une attaque concertée contre le gouvernement du roi. »

Les murmures de l'extrême gauche interrompent ces paroles, tandis qu'à droite et au centre un grand nombre de membres s'écrient : « Oui, oui, cela est vrai. »

« Votre conviction n'y fait rien », reprend M. Dupont (de l'Eure).

De Serre maintient son affirmation : ce concert de vingt à trente pétitions toutes calquées les unes sur les autres, toutes semblables dans leurs conclusions, révèle une entreprise formée contre le gouvernement du roi.

« Que voulait-on demander au roi? Ce que dans aucun cas semblable le plus simple sentiment du devoir, la moindre pudeur morale ne permettrait de demander à un particulier. C'était par un calcul habile que les auteurs du complot avaient jugé qu'il fallait d'abord essayer de porter atteinte à la dignité du caractère royal pour ruiner plus sûrement ensuite la royauté. C'est dans cette conviction que j'ai combattu de telles pétitions, c'est dans cette conviction que je les combattrai toujours au milieu de cette assemblée, et j'honore assez mon pays pour croire qu'il n'arrivera ici que des députés qui partageront le même sentiment et agiront comme l'a fait,

dans cette circonstance, l'immense majorité des députés de cette Chambre. »

L'adhésion, vivement exprimée, de la Chambre, accueillit cette assurance. Mais la gauche ne pouvait demeurer sous ces paroles. M. de Chauvelin protesta contre le terme de complot, dont le garde des sceaux avait qualifié la pétition, et, sur un ton qu'il avait quelque peine à prendre lui-même au sérieux, il exalta la noblesse du silence de M. Bignon. D'autres membres de la gauche défendirent la pétition, en articulant les noms de quelques-uns des signataires ; le débat menaçait de se rapetisser dans ces questions individuelles, lorsqu'un membre, dont la passion, aussi mobile qu'effervescente, s'emportait tour à tour contre la droite et contre la gauche, M. de Courvoisier, vint déclarer, à l'appui du complot dénoncé par le garde des sceaux, qu'il y avait à Paris un comité directeur, correspondant avec un comité central, formé dans une des principales villes de France, e par lui, avec les comités particuliers du départemen où cette ville était située. La même organisation existait sans doute sur tous les points du royaume. Le ministre de l'intérieur confirma cette révélation ; il ajouta que le centre, d'où étaient parties les pétitions, était « connu du gouvernement et méprisé par lui », et, s'appropriant le fameux *jamais* tant reproché à de Serre, il affirma, en prononçant le mot à plusieurs reprises, que *jamais* les factions ne prévaudraient contre le vœu de la France ralliée au trône.

Le débat tournait mal pour la gauche. Elle se sentait faiblir sous cette accumulation imprévue d'incidents

contraires. L'orateur le plus habile et le plus clairvoyant du parti, l'improvisateur hardi, dont la facilité froide couvrait une ardente hostilité, M. Manuel, essaya de reprendre l'avantage. Il se récria contre l'accusation de complot, lui qui en savait pourtant mieux que personne la réalité; il plaida l'innocence des pétitionnaires, et avec cette dextérité implacable qui, sous une phrase correcte, lançait le trait mortel, il insinua que ceux-ci n'avaient fait « que demander justice pour des malheureux qui, n'ayant jamais été condamnés, n'avaient pu être préjugés coupables ». Absolution indirecte des régicides, que M. Corbière, quelques instants après, ne manqua pas de relever. M. Manuel prétendit ensuite que, dans les premières négociations entamées avec ses amis politiques, les ministres avaient promis de laisser les pétitions suivre leur cours; il signalait leur opposition comme un manque de parole, et l'attribuait à des engagements qui pourraient les conduire, assurait-il, plus loin qu'eux-mêmes ne le supposaient.

Dans tout ceci le secret de M. Bignon disparaissait, et le gain de son silence était perdu.

De Serre vit le péril et monta à la tribune.

« Il y a, dit-il, dans le long discours du préopinant, un mélange si constant du faux et du vrai, qu'il faudrait se livrer à une discussion plus longue encore que la sienne, pour parcourir toute la suite de ses assertions et y répondre. Je vais saisir les principales, et par celles-là la Chambre voudra bien juger des autres. »

Il établit aussitôt que les conversations dont venait

de parler M. Manuel n'avaient eu pour objet que le rappel des individus éloignés temporairement, et jamais des régicides. La moindre ouverture pour obtenir la rentrée de ceux-ci par un acte public et solennel n'eût pas été soufferte : les ministres l'auraient repoussée avec indignation.

« La même indignation, s'écrie-t-il, saisira tout homme moral qui voudra réfléchir sur la question, et je défie que, sans faire éclater la sienne, la Chambre entende une discussion sérieuse sur cette matière. Non, il ne s'agissait pas de mettre un terme à des malheurs individuels ; ce qu'on désirait surtout, c'était d'abuser de quelques conformités générales entre des situations différentes, pour pouvoir, à la faveur des personnes temporairement frappées d'exil, demander au roi un acte solennel qui rappelât les régicides. Voilà véritablement où était placée la question. Voilà où était l'offense à la dignité et à la personne du roi, offense qui sera sentie de la France, de l'Europe et du monde entier, partout où il y aura des hommes capables de sentiment... »

Puis, après quelques avertissements sévères sur les dangers que feraient courir à leur pays et à la liberté des hommes qui, dans l'exagération de leurs principes et de leurs théories, ne tiendraient aucun compte des sentiments moraux, il revient au premier objet du débat.

« La Chambre se souviendra qu'aujourd'hui il s'agissait seulement d'entendre ou de ne pas entendre une explication fort simple de la bouche de M. Bignon. Je crois que les choses restent dans les termes où

nous les avons placées. Si M. Bignon avait donné les explications qui étaient provoquées, nous étions prêts à y répondre. Il s'est obstiné à se taire. Nous devons être également satisfaits de son silence. Nous en laissons sur lui le poids. »

M. Bignon se contenta de répondre qu'il acceptait ce poids, et qu'il ne croyait pas que l'opinion du ministre dût être une loi pour lui[1]. Mais il ne pouvait se dissimuler, aux manifestations expressives de la majorité, que l'opinion du ministre était aussi celle de la Chambre.

Il semblait que la discussion fût terminée. Mais M. Corbière parut à la tribune; il venait prendre acte des révélations faites sur l'existence d'un comité directeur, et il parla de la satisfaction qu'éprouverait la France à voir que le gouvernement se rendait compte du péril.

Devant ce rapprochement apparent de la droite et du ministère, M. Benjamin Constant voulut ranimer des souvenirs qui pussent les diviser. Il rappela l'or-

[1] « On a su depuis, écrit M. de Viel-Castel, qu'en menaçant de la révélation d'un *secret terrible* M. Bignon avait voulu faire allusion à une circonstance dont il s'était exagéré la portée, et dont une plus mûre réflexion ou les conseils de ses amis lui avaient fait sentir qu'il n'y avait pas à tirer un grand parti. Il savait qu'en 1815 M. de Talleyrand, pour empêcher les Prussiens de détruire le pont d'Iéna, s'était prévalu de l'article de la capitulation de Paris qui protégeait les propriétés publiques. Il avait cru pouvoir en conclure que le gouvernement du roi avait accepté pour son compte toutes les clauses de la capitulation, celle entre autres qui garantissait contre toutes poursuites politiques les personnes présentes alors dans cette ville, et que par conséquent la condamnation de Labédoyère, de Ney, de Lavallette, avait été une violation de la foi jurée. Ce raisonnement n'était pas soutenable... » Histoire de la Restauration. — VII, p. 471.

donnance du 5 septembre qui avait brisé le pouvoir d'un parti violent, et, comparant les inquiétudes, dont la France était alors saisie, à la Terreur de 1793, il marqua la Chambre de 1815 du nom de « Convention nouvelle ».

A ces mots, des réclamations indignées s'élèvent. De toutes parts retentissent les cris : *A l'ordre ! à l'ordre !* Et, soutenu par une immense majorité, M. Benoist, en termes modérés, mais décisifs, demande formellement le rappel à l'ordre.

Le tumulte était au comble, lorsque le garde des sceaux réclama la parole.

« Messieurs, dit de Serre, j'avais l'honneur d'être député de mon département à la Chambre de 1815. Dès les premiers actes de cette Chambre, je me trouvai en opposition avec la majorité, et cette opposition a continué pendant toute la durée de la session. J'ai cru une grande partie de ses actes marqués au coin de l'exagération. Cependant, même avec cette opinion et tout en reconnaissant que l'influence de cette session sur la France a été plus fâcheuse et surtout plus durable que ses actes, sachons juger d'une manière impartiale et les époques, et les événements, et les assemblées. Certes, il y a quelque chose d'indigne, de monstrueux, à comparer la Chambre de 1815 avec la Convention, et à la flétrir du nom de *Convention nouvelle.* »

Ce langage exprimait tellement le sentiment général, que la Chambre interrompit l'orateur pour l'applaudir, et les marques de son adhésion redoublèrent aux paroles suivantes :

« L'impression qu'a laissée la Convention est épouvantable. Elle nous rappelle un pays entier inondé de sang, couvert de prisons et d'échafauds. La Convention sera, si je puis me servir de cette expression, inoubliable pour nos derniers neveux. »

De Serre invita M. Benjamin Constant, que l'improvisation avait sans doute égaré, à rétracter son expresssion : « Autrement, dit-il, je serais obligé d'appuyer le rappel à l'ordre. »

M. Benjamin Constant se donna la satisfaction de rappeler que, dans une séance précédente, on avait dit à la tribune que la majorité de la Convention avait délibéré sous les poignards et qu'elle était saine, ajoutant qu'il avait pu, lui aussi, parler d'une majorité entraînée à des actes qui avaient été funestes. Mais il reconnut en même temps qu'il s'était servi d'une expression inconvenante. Aussitôt la droite, revenue de son émotion, lui cria d'une seule voix : « Cela suffit ! C'est fini ! Continuez ! continuez ! » Il reprit donc l'apologie des pétitionnaires ; puis, arrivant aux comités dénoncés par M. de Courvoisier, il engagea avec celui-ci un débat dans lequel il n'eut pas l'avantage. M. de Courvoisier le requit de déclarer si le fait qu'il avait signalé était vrai ou faux, et, tout en assurant qu'il n'avait jamais entendu dire qu'on y conspirât, M. Benjamin Constant ne put nier l'existence des comités.

Le dernier mot, dans cette solennelle discussion, fut dit par M. Royer-Collard. Il tint à exprimer son adhésion sans réserves au langage du garde des sceaux et au vote par lequel la Chambre avait rejeté

les pétitions. Il confirma sur ces pétitions, en le renouvelant par d'admirables formules, le jugement qu'avait porté de Serre. Il fit entendre qu'elles n'auraient profité, si on les eût admises, qu'aux ennemis de la royauté, à ces ennemis dont la Chambre ne serait jamais l'instrument, et dont, sans les connaître, il définissait ainsi le caractère et les desseins :

« Le gouvernement légitime a des ennemis. Ces ennemis s'agitent ; ils s'agiteront et ils fatigueront la nation, aussi longtemps qu'ils nourriront la folle espérance de la ramener sous le joug. Pour être assuré qu'ils se connaissent, qu'ils s'unissent, qu'ils concertent leur action, je n'ai pas besoin de documents ; quoique je ne le sache pas, je l'affirme sur la foi de l'histoire, de l'expérience universelle et des lois immuables du cœur humain. »

III

Des discussions de ce genre, en mettant aux prises la gauche et le gouvernement, ne pouvaient que faciliter le rapprochement des ministériels avec la droite. Les incidents de la lutte réunissaient les efforts, quand les volontés demeuraient encore éloignées. Cependant l'entente était loin d'être faite ; elle trouvait dans le sein même des opinions, qu'il s'agissait de réconcilier, ses principaux obstacles. Il se rencontre toujours, en pareil cas, des hommes pour ranimer les querelles, irriter les défiances et retarder un accord dont la conclusion finirait leur rôle.

C'est ainsi que, quelques jours avant le débat dont nous venons de parler, une motion individuelle, développée malgré la droite par un de ses membres les plus exaltés, avait failli ranimer le feu entre elle et le cabinet. On discutait le budget de la guerre, sur lequel, à gauche comme à droite, des réductions étaient demandées. M. de la Bourdonnaye réclamait, pour son compte, une diminution de vingt-trois millions. Il motiva sa proposition dans un discours qu'avait seule inspiré sa passion contre le ministère, mais qui semblait fait exprès pour attirer sur la France l'animosité de l'Europe. Montrant les souverains résolus à se défendre contre les doctrines subversives dont ils se sentaient menacés, il ajoutait que le foyer de ces doctrines était en France, et que les souverains le savaient. Il attaquait alors avec violence la loi du recrutement, il la déclarait contraire au système monarchique, et, comme pour fournir aux puissances de nouveaux sujets d'inquiétudes, il soutenait qu'en appliquant aux troupes l'organisation fixée par cette loi, qu'en plaçant à leur tête des chefs que les traités avaient depouillés de leurs majorats gagnés sur le champ de bataille et qui ne devaient songer qu'à les reprendre dans d'autres combats, le gouvernement vouait fatalement l'armée à l'esprit de guerre et de conquête.

La gauche et les centres avaient interrompu de leurs murmures cette diatribe, dont les membres de la droite étaient généralement consternés. Quelques voix se hasardèrent pourtant à demander l'impression, qu'il était d'usage d'accorder aux discours

prononcés sur les questions financières ; mais un mouvement presque unanime étouffa aussitôt la malencontreuse réclamation.

De Serre ne prit la parole que dans la séance suivante. Il avait voulu, sans doute, recueillir l'avis de ses collègues, et concerter avec eux la protestation que le gouvernement du roi estimait nécessaire.

Tel fut, en effet, le sens de ses premières explications. Le gouvernement n'aurait pas jugé utile de répondre au préopinant, s'il ne s'était agi que de convaincre l'Assemblée.

« Il importe que la France soit connue à l'Europe, il importe que l'arc de l'Europe cesse d'être bandé contre la France; il importe que tous les peuples, confiants dans la réciproque sincérité de leurs intentions, puissent s'entendre enfin, et s'unir par les liens d'une paix morale non moins que par la stipulation des traités. »

De Serre résumait ensuite l'opinion exprimée par M. de la Bourdonnaye : la loi du recrutement et de l'avancement, aussi bien que les actes du gouvernement, tendaient à former une armée essentiellement conquérante et révolutionnaire.

« Si telle est réellement la conviction de l'honorable membre, ses conclusions ne répondaient pas à son discours : il devait conclure à la révocation de la loi et à l'accusation des ministres qui l'ont exécutée d'une manière aussi funeste au pays. »

C'est par des faits que l'orateur voulait réfuter les allégations du préopinant, et il saisissait cette occasion de rattacher aux grands souvenirs de la monar-

chie la politique qui avait dirigé la réorganisation de l'armée.

« Quelle était la règle à suivre à l'égard de l'armée, dans la situation difficile où se trouvaient les choses, après la seconde Restauration ? Cette règle ne pouvait encore être appliquée suivant des formes législatives. Il était indispensable qu'un pouvoir, pour ainsi dire discrétionnaire, fût laissé au roi, dans les premiers temps, pour la formation du premier noyau de l'armée. Quant à l'esprit qui devait y présider, il ne pouvait être douteux ; après des crises semblables, on avait toujours reconnu que la générosité était la meilleure règle politique. Henri IV ne balança pas à placer dans ses conseils et à employer dans ses armées ceux qui l'avaient combattu. Dans la guerre civile de la minorité de Louis XIV, nous avons vu la régente appeler à la tête de l'armée royale le général qui, l'année précédente, l'avait combattue, général qui depuis sauva la cause à la défense de laquelle on l'avait appelé. »

La première formation de l'armée avait donc été l'œuvre du choix royal : elle avait embrassé, le ministre tenait à le faire remarquer, la presque totalité des officiers qui composaient actuellement l'armée. Des ordonnances ultérieures avaient réglé la situation des officiers en non-activité, calculant, pour chacun d'eux, suivant la durée des services, les chances et les conditions de rentrée dans la carrière active.

« Ces officiers en non-activité entrent dans une armée où ils trouvent l'esprit de dévouement au roi et à la

France; ils y entrent d'après le choix du roi, sur l'indication d'un ministre qui, pour premier titre, exige d'eux la fidélité au monarque et les vertus civiques aussi bien que les vertus militaires; il les exige à d'autant meilleur titre, j'ose le dire, qu'il a lui-même donné l'exemple des unes comme des autres. »

De Serre relevait bientôt « ce caractère antimonarchique » que l'orateur avait prêté à la loi de recrutement et, après avoir défendu l'armée devant la France, il défendait la France et l'armée devant l'Europe.

« Il y a une imputation plus téméraire encore..... j'hésite presque à la reproduire dans les termes dans lesquels vous l'avez entendue. C'est celle par laquelle l'orateur nous chargerait du reproche d'être un peuple imprégné des doctrines révolutionnaires, de présenter à l'Europe un foyer de révolutions; diffamant de la sorte la France aux yeux des nations, et la leur montrant, pour ainsi dire, comme une terre contagieuse et pestilentielle.

« Ah! sans doute c'est sur ceux qui osent les hasarder que de pareilles déclamations retombent avec un poids accablant. Oui, notre pays a été bouleversé par de cruelles révolutions; mais j'ose dire que c'est précisément parce que nous avons l'expérience des révolutions et de ce qu'elles font souffrir, que c'est parce que nous possédons tout ce que les changements si impatiemment désirés, il y a trente ans, pouvaient nous faire acquérir; parce que nous avons, avec la royauté, toutes les libertés publiques au développement, à l'affermissement desquelles nous travaillons

chaque jour; que c'est par ces raisons-là mêmes que nous avons autant et peut-être plus de garanties de notre stabilité qu'aucune des nations du monde; nous sommes plus et mieux éprouvés; nous avons entendu des charlatans de toute sorte : nous avons vu l'abus des noms les plus sacrés; les mêmes artifices ne pourront plus nous surprendre. »

Il rappelait, en quelques mots précis, les deux termes de sa politique.

« Insensé aujourd'hui qui voudrait nous ramener à des exagérations, quelles qu'elles fussent !.... Toute maxime directement ou indirectement contraire à la royauté est à nos yeux un principe de révolution; quiconque professera de pareilles maximes, nous le réputerons révolutionnaire. Toute attaque contre les libertés consacrées, contre les intérêts garantis, est à nos yeux une tentative révolutionnaire, et l'auteur de cette attaque, quel qu'il soit, nous le regardons comme un instrument de révolutions... »

L'approbation générale avait accueilli ce discours. En frappant une motion isolée, il atteignait, dans sa double formule, les extrêmes des deux partis. Mais l'accent patriotique répondait au sentiment de la Chambre. Malheureusement la satisfaction ne parut pas suffisante aux susceptibilités militaires qu'avait émues M. de la Bourdonnaye. Le général Grenier voulut à son tour venger l'armée, et il répondit à d'injurieux soupçons avec une véhémence dont les éclats blessaient les royalistes. M. Cornet d'Incourt s'opposa à l'impression du discours, en alléguant qu'il contenait des personnalités offensantes. De Serre

intervint pour couvrir le général Grenier, et, sur son avis, l'impression fut votée avec le concours de M. de la Bourdonnaye lui-même. Député de la Moselle, le général Grenier était pour le garde des sceaux un compatriote et un ami. De Serre avait en lui confiance, et pensait peut-être, en le défendant, rallier plus de suffrages aux crédits du ministère de la guerre, contestés par diverses opinions. Il eût mieux fait cependant, nous le croyons, de s'en tenir à son grand discours, et de laisser se débattre entre les membres de la Chambre une question dans laquelle l'intervention d'un ministre risquait d'aigrir inutilement la droite.

Cette discussion avec M. de la Bourdonnaye s'était produite quelques jours après le vote sur le rappel des bannis; elle fut bientôt suivie, comme nous l'avons indiqué, de l'interpellation sur le secret de M. Bignon. Si elle avait un peu atténué, au profit de la gauche, les suites du premier débat, le second était venu la faire oublier elle-même, en rapprochant de nouveau la droite et le gouvernement.

La droite éleva sans doute, sur les divers services du budget, bien des contestations; mais ces difficultés affectaient pour la plupart un caractère spécial, et si elles trahissaient une animosité personnelle contre le baron Louis, ministre des finances, elles n'allaient pas jusqu'à engager des conflits vraiment politiques avec le ministère. Il y avait d'ailleurs, sur plus d'une question, des divergences dans le sein des mêmes groupes, et l'on voyait se réunir, soit pour appuyer, soit pour combattre le gouverne-

ment, des membres qui d'ordinaire ne votaient pas ensemble.

Contrairement à l'usage établi, le gouvernement avait présenté en deux lois séparées le budget des dépenses et celui des recettes; deux commissions avaient été nommées pour les examiner. La commission du budget des recettes, dont le rapporteur était M. Beugnot, avait presque entièrement adopté les propositions du cabinet, tandis que sur beaucoup de points la commission du budget des dépenses s'en était écartée. Elle avait pour organe M. Roy, financier consommé, comme le baron Louis, et, plus que lui, orateur. Le baron Louis s'entendait mieux à tracer le plan de son budget qu'à le défendre. Il eut besoin, dans cette lutte difficile, du secours de ses collègues; nul ne le lui fournit avec plus de talent et d'autorité que le garde des sceaux. Sur tous les chapitres, de Serre était prêt. Administration, guerre, finances, commerce, travaux publics, les principes généraux et les questions de détail, il traitait tous les sujets avec une égale compétence, relevant de son beau langage l'aridité des faits et des chiffres, véritablement chef du cabinet par l'universelle supériorité dant il donnait la preuve.

Nous ne le suivrons pas dans les particularités de ces discussions. Citons seulement quelques traits.

Ce fut surtout avec la gauche que de Serre agita les questions les plus graves. Il établissait contre M. Benjamin Constant les limites dans lesquelles devait se mouvoir la discussion du budget, et, s'il était trop enclin à les resserrer, il n'en distinguait pas

moins avec raison deux choses confondues par son adversaire, l'examen et le vote.

« ... La Chambre, disait-il, examine tous les motifs qui peuvent rendre nécessaires les différents services pour lesquels des fonds lui sont demandés; pour former sa conviction sur leur nécessité, elle interroge tous les documents. Mais le devoir de la Chambre n'est pas, comme le veut le préopinant, de voter tous les détails de ces différents services. A le bien prendre, ce vote serait impossible; il serait surtout dangereux. Il serait impossible; car, dès que la Chambre, au lieu de voter l'ensemble d'un service, descendrait dans le vote des détails mêmes de ce service, elle ne saurait à quel point s'arrêter; une pente insensible l'entraînerait; les grands intérêts de l'État seraient perdus de vue, et l'année suffirait à peine au vote de tous les services et du budget. La tentative même en serait dangereuse, et une telle manière de voter détruirait absolument la forme de notre gouvernement. La Chambre déterminant à l'avance par son vote chaque objet même le plus minime, il est vrai de dire qu'elle administrerait... La loi qui prétendrait régler tous les détails ferait l'œuvre de l'administrateur, et ce qu'il y a de pire, c'est qu'elle la ferait mal... »

De Serre n'avait nullement en vue d'ailleurs de soustraire les actes du gouvernement au contrôle de la Chambre, et si quelque membre faisait ostentation d'indulgence en faveur d'un des ministres, comme M. de Chauvelin en faveur du baron Louis, il se levait pour la répudier :

« Je repousse pour lui, disait-il, toute espèce d'indulgence et de condescendance, termes dont on s'est servi et qui ne sont pas convenables. Vous ne nous devez point d'indulgence, Messieurs, c'est de la sévérité que vous nous devez. »

Il retrouva dans ce débat une tendance contre laquelle il avait déjà lutté dans la Chambre en 1815, c'était la prétention d'introduire une loi nouvelle dans le vote d'un article quelconque du budget. Cette prétention, de Serre eut à la combattre dans la commission du budget des dépenses, à propos d'un objet fort étranger à la politique; il s'agissait d'une disposition relative aux frais de réparation des grandes routes, imposés jusque-là aux propriétaires et que la commission voulait mettre à la charge de l'État.

« ... Comme il serait souvent très-funeste à l'État de refuser une loi qui contient le vote des dépenses et des subsides et que ce serait arrêter le mouvement de l'administration, il est évident que, si vous insérez dans la loi de finances une disposition législative nouvelle, la sanction royale n'est plus libre. C'est un principe essentiel dans un gouvernement représentatif que le vote de l'impôt doit être pur et dégagé de toute disposition législative indépendante. Ce principe est non seulement dans l'intérêt de la prérogative royale, mais encore dans l'intérêt de la prérogative de l'autre Chambre qui, ne pouvant pas non plus rejeter le budget, se trouverait forcée d'adopter cette disposition législative. »

Le même ordre d'idées le portait à contester le droit que s'attribuait la Chambre de proposer elle-

même des dépenses publiques. Il invoquait l'exemple de l'Angleterre où le Parlement discute sévèrement les subsides, les accorde ou les refuse, mais, quoique habituellement investi de l'initiative des lois, ne les demande pas.

« Où en serions-nous en effet, si vous, qui êtes les députés des contribuables, vous alliez nous demander des dépenses, et que nous, ministres, nous fussions obligés de défendre contre vous les intérêts de ceux qui vous ont choisis pour les soutenir ? Où en serions-nous, si le roi, qui doit considérer la nécessité d'une dépense avant de demander à la Chambre d'en faire les fonds, allait recevoir de vous les fonds sans les avoir demandés ? Recevrait-il en même temps l'injonction de les employer à telles ou telles destinations ? Mais qui, je vous le demande, Messieurs, qui gouvernerait alors ? On dit qu'il n'y a pas de principe constitutionnel qui s'oppose à cette manière de procéder. Eh ! quand le principe de l'initiative royale ne s'y opposerait pas, le bon sens et la droite raison s'y opposeraient invinciblement. »

La discussion à laquelle se rapportaient ces paroles avait pour objet une question délicate, soulevée par un amendement de M. Delessert ; elle montra, une fois de plus, quelle indépendance d'esprit de Serre savait unir au soin jaloux de la prééminence de la royauté.

M. Delessert avait proposé d'allouer à l'administration de la Légion d'honneur un fonds de trois millions quatre cent mille francs pour la mettre à même de payer aux légionnaires le traitement que leur

accordait la loi du 15 mars 1815. Cette loi, rendue sous l'empire des inquiétudes qu'avait provoquées l'évasion de Napoléon, n'était qu'un expédient emporté par les événements, et que le ministère, dans l'état des finances, n'entendait pas reprendre.

De Serre n'hésita pas, au risque de susciter dans les rangs de la droite d'injustes susceptibilités, à condamner la loi de 1815; mais en la condamnant il l'expliquait par une peinture saisissante des circonstances qui l'avaient précédée.

« ... Le gouvernement impérial était tombé, mais nombre d'hommes, que leurs intérêts liaient fortement à sa cause, étaient debout; ils ne tardèrent pas à former une classe mécontente, ennemie et factieuse. Qui de vous, Messieurs, n'a pas gardé le souvenir de tout ce qu'ils firent alors pour décréditer, pour ébranler, pour détruire le gouvernement nouveau, en grossissant ses fautes, trop inévitables après une si longue absence, en empoisonnant ses meilleures intentions, en dénaturant ses mesures les plus innocentes? Vous vous rappelez comme les factieux cherchaient à aigrir, à soulever l'armée... Tout à coup, dans cet état des esprits, le désastre du 20 mars devint imminent; entre autres mesures inutiles, la loi du 15 mars fut votée. Je n'hésite pas à le dire : ce fut une faute; on voulait alors appeler les légionnaires au secours de l'État; on leur offrit de l'argent, c'était leur faire injure. Ce n'était pas ainsi qu'il fallait conjurer cet esprit militaire qui, à cette époque, eut une influence trop fatale sur nos destinées, esprit militaire qui, pour le bonheur et la liberté de la patrie, se perd et se fond

chaque jour dans l'esprit national... La loi du 15 mars, vain appareil de défense, vint s'ensevelir dans le gouffre de cette catastrophe générale qui engloutit tant de choses... »

En même temps, il avait à cœur de revendiquer l'initiative souveraine en faveur de ces vieux soldats dont la gauche avait affecté de prendre la défense, et il associait habilement l'éloge de l'armée à l'invocation du roi.

« ...Vous ne voudrez pas vous interposer entre le monarque et ses braves soldats; vous ne voudrez pas prévenir la sollicitude du monarque qui attend le moment où il pourra vous proposer de réparer leurs pertes, suivant la mesure que détermineront la justice et toutes les autres nécessités de l'État; non, vous ne chercherez pas à usurper la popularité d'un acte si justement populaire. Il s'agit ici, Messieurs, de récompenser la valeur, et c'est au roi que vous en laisserez le mérite tout entier. »

La Chambre donna raison au ministre et rejeta l'amendement.

C'était la première fois que le budget se trouvait en équilibre. Encore la commission jugeait-elle les calculs du gouvernement trop rigoureux; elle évaluait plus favorablement les recettes, et, au moyen de réductions opérées sur les dépenses, elle arrivait à un excédant de trente-sept millions. Cet excédant, beaucoup de membres voulaient le consacrer à un dégrèvement d'impôts; le ministère proposait d'en appliquer la plus grande partie à la réduction de la dette flottante : « Si les gouvernements d'un jour,

disait noblement le commissaire du roi, M. Capelle, ne peuvent se passer de cette popularité éphémère qui seule les élève et seule les détruit, il n'en est point ainsi d'un gouvernement auguste qui porte en lui le droit et la conscience de sa durée... sans doute il aspire au suffrage de la France, mais il y aspire, et vous y aspirez avec lui, non en la flattant, mais en assurant son bonheur. »

Cette question de l'emploi de l'excédant fut débattue entre M. de Villèle, M. Roy et le garde des sceaux. Le plan de M. de Villèle était le plus hardi : il appliquait trente-deux millions au dégrèvement, et renvoyait aux moyens de crédit la dette flottante. Ce fut l'opinion de M. Roy qui prévalut ; elle tenait le milieu entre les deux propositions : M. Roy accordait dix-sept millions à la réduction de la dette, il en donnait vingt à la diminution des impôts. Il parla après de Serre, dont le discours avait été consacré à réfuter M. de Villèle.

Cette belle et pacifique lutte honora les trois orateurs, et de Serre se montra, comme financier, l'égal de ses deux collègues.

IV

La session de 1818 se termina par une discussion politique qui mit de nouveau le garde des sceaux en opposition avec la gauche.

Des étudiants à la Faculté de droit de Paris avaient adressé à la Chambre une pétition pour demander le rappel d'un de leurs professeurs, M. Bavoux, dont le

cours avait été suspendu, à la suite de scènes tumultueuses provoquées par le caractère agressif de ses leçons. La suspension avait été prononcée par le doyen de la Faculté, et confirmée par la Commission de l'Instruction publique, que présidait M. Royer-Collard.

La Commission saisie de la pétition des étudiants était à l'unanimité d'avis de l'écarter par l'ordre du jour pur et simple. On touchait au terme de la session; le gouvernement avait hâte de provoquer un débat qui appuyât d'un vote de la Chambre la décision des autorités. La gauche au contraire redoutait ce débat, elle aurait voulu l'ajourner au-delà des vacances, c'est-à-dire indéfiniment. Elle sentait l'inconvenance de soutenir une rébellion d'étudiants; mais, comme si tous les désordres rentraient fatalement dans sa clientèle, une fois la question posée, elle prit parti pour les pétitionnaires. M. Daunou, M. Benjamin Constant, M. Manuel, M. de Chauvelin, combattirent l'ordre du jour, et réclamèrent le renvoi de la pétition au ministre de l'intérieur.

Aucun d'eux n'essayait de justifier en termes exprès la pétition. Ils alléguaient seulement que les faits paraissaient obscurs, et que, sans formuler aucun jugement, la Chambre, en adoptant le renvoi, provoquerait des éclaircissements nécessaires. Mais le doute qu'ils jetaient sur la conduite des autorités, les éloges dont ils comblaient le bon esprit de la jeunesse des écoles, montraient suffisamment ce que deviendrait, entre les mains de l'opposition, le renvoi, à peine prononcé.

M. Royer-Collard et M. Pasquier avaient répondu aux orateurs de la gauche. Pour M. Royer-Collard la question était personnelle : c'était son autorité, c'était la Commission de l'Instruction publique, mises en cause. Il établit la nécessité des mesures prises, en rapprochant des troubles de l'École de droit les désordres qui, depuis quelques mois, s'étaient produits, en province, dans un grand nombre de collèges, désordres dans lesquels il reconnaissait une action du dehors, l'œuvre concertée des partis marquant leur histoire d'un crime nouveau, « la corruption la plus odieuse de la jeunesse et même de l'enfance. »

M. Benjamin Constant s'empara de cette révélation pour réclamer une enquête qui mît en lumière les complots dénoncés par M. Royer-Collard. M. Manuel alla plus loin; il se fit lui-même accusateur; et par une tactique qui, à cette époque déjà, paraissait bien vieille, il avança que les provocateurs des désordres, flétris par M. Royer-Collard, devaient être les associations religieuses, intéressées à décrier les collèges de l'État pour amener le rétablissement de leurs propres écoles.

De Serre parut à la tribune et, en quelques mots, fit justice des sophismes de ses adversaires.

L'opposition prétendait que le renvoi ne préjugerait rien en faveur des étudiants. De Serre en prenait acte, et, appliquant à l'ordre du jour cette manière de raisonner, il demandait comment l'ordre du jour préjugerait contre eux. Si le renvoi n'avait pas de signification dans un sens, l'ordre du jour n'en avait pas davantage dans le sens opposé.

Mais ce n'était pas à ce titre que le garde des sceaux appuyait l'ordre du jour, La Commission, pour le faire accepter, avait déclaré que ce vote n'entraînerait de la part de la Chambre aucun jugement, et laisserait seulement aux autorités judiciaires et administratives le soin de poursuivre leur œuvre. De Serre n'admettait pas cette atténuation. Il demandait que l'ordre du jour eût, dans la circonstance présente, un caractère nettement improbatif, et c'était comme un blâme formel de la conduite des étudiants qu'il le soutenait,

Il tenait véritablement ici l'attitude et le langage d'un homme de gouvernement.

Pour lui la Chambre n'avait à se prononcer ni sur les scènes qui s'étaient produites à l'École de droit, ni sur l'enseignement du professeur, ni sur les arrêtés de l'administration. Le fait saillant était celui-ci : des étudiants s'étaient constitués juges des décisions de leurs chefs ; ils intervenaient devant la Chambre contre une mesure prise à l'égard d'un de leurs maîtres par les autorités supérieures.

C'était là un désordre que la Chambre ne devait pas supporter.

« ... Messieurs, dit le garde des sceaux, dans tout État bien constitué, l'œuvre la plus difficile et la plus importante a été de reconnaître quels principes, quelles doctrines il fallait inculquer à la jeunesse, de trouver des maîtres dignes, par des sentiments et des connaissances éprouvés, par une vie tout entière consacrée à la science et à la vertu, d'enseigner et d'inspirer l'une et l'autre à la jeunesse. Pour juger

à la fois et du mérite de ces doctrines et du mérite des maîtres, ce n'est pas trop de l'élite des hommes d'une nation. Et cependant, ici, par le renversement le plus étrange de tous principes et de tout ordre, les élèves eux-mêmes, cette jeunesse qui a tout à apprendre, et la science et la sagesse, cette jeunesse se présente devant les députés de la France, elle y vient audacieusement juger ses maîtres et les supérieurs de ses maîtres!

« Voilà en toute vérité et simplicité, en prenant la pétition en elle-même et en la dégageant de toutes les circonstances accessoires, voilà, dis-je, quelle est sa nature, quel est son but, voilà ce qui mérite l'improbation sévère des citoyens, des pères de famille et des députés de cette Chambre. »

Il rappelait ensuite les circonstances, les scènes tumultueuses, les actes de violence et de rébellion, sur lesquels les autorités, judiciaires et administratives, poursuivaient chacune leur enquête, et, conviant la Chambre à seconder l'énergique vigilance du gouvernement, il terminait par ces fortes considérations :

« ... Ainsi, Messieurs, il importe de donner en ce jour une leçon qui profite à un autre âge encore; il importe de manifester votre invincible résolution de ramener, de maintenir partout ces principes d'ordre et de subordination sans lesquels aucune de nos institutions, sans lesquels ni le trône ni les libertés ne sauraient ni s'enraciner ni s'affermir. C'est surtout dans le moment difficile où nos institutions, la plupart nouvelles encore, se développent en luttant contre tant d'obstacles; c'est en ce moment que les

peuples, que la jeunesse, et surtout cette jeunesse qui se voue à l'étude des lois, qui doit les garder, les appliquer, les interpréter un jour, c'est en ce moment que tous doivent apprendre que, dans un État libre, les lois doivent être plus sévères et plus sévèrement observées ; que l'arbitraire étant, autant que possible, banni du gouvernement, toute force réside dans le respect des lois et des magistrats qui parlent en leur nom; que ce respect est la première vertu des citoyens, celle à laquelle, à ce titre, et à celui de bons et loyaux députés, vous attachez les destinées de votre pays. »

Les orateurs de l'opposition, M. de Chauvelin, M. Bedoch, M. de Lafayette, essayèrent en vain de prolonger la discussion. Les paroles du garde des sceaux avaient fixé l'opinion de la Chambre. M. de Chauvelin ne fit que constater l'impression de défaite, ressentie par la gauche, en se plaignant, à plusieurs reprises, du tour de faveur que, pour complaire au gouvernement, on avait donné à la pétition, au lieu de la laisser à l'*arriéré*, dans un oubli d'où personne n'eût songé à la faire sortir.

M. Lainé appuya le langage du garde des sceaux, aux raisonnements duquel on ne pouvait, dit-il, rien ajouter; mais il tira des désordres constatés par le ministère et par M. Royer-Collard la nécessité de rechercher si les lois ne demandaient pas certaines réformes. C'était la motion du marquis Barthélemy qui reparaissait. L'ordre du jour fut voté par toute la droite, tout le centre et la plus grande partie de la gauche. Le *Moniteur* donna les noms des membres

qui s'étaient levés à la contre-épreuve; MM. de Chauvelin, Manuel, Benjamin Constant, Guilhem, Lafayette, Hernoux, Voyer d'Argenson, de Corcelle, Daunou.

La session fut close le 17 juillet.

CHAPITRE XIV

Le grand projet.

Progrès accomplis sous le ministère dont de Serre fait partie. — Budget en équilibre. — Impôts diminués. — Réformes préparées. — Large part faite aux opinions dissidentes dans les commissions formées par le gouvernement. — La société pour l'amélioration des prisons. — De Serre et Arnold Scheffer. — La mère de l'apprenti et le garde des sceaux. — La sœur Rosalie. — Élections partielles. — Le régicide Grégoire est élu dans l'Isère par la coalition des ultra-royalistes et des révolutionnaires. — Scandale de cette élection. — De Serre et M. de Wendel. — La LOI SUR L'ORGANISATION DE LA LÉGISLATURE. — Efforts inutiles de M. Decazes pour obtenir du duc de Richelieu qu'il consente à reprendre la direction du cabinet. — Négociations pour la formation d'un grand ministère, dans lequel l'augmentation du nombre des portefeuilles aurait permis d'appeler les diverses nuances de l'opinion monarchique — M. Royer-Collard, M. Pasquier, le duc de Broglie. — Lettre du duc de Broglie à de Serre. — Hésitations de M. Royer-Collard. — Ses exigences. — Son refus définitif. — L'idée du grand ministère est abandonnée. — De Serre décide la formation du cabinet du 19 novembre. — M. Pasquier remplace le général Dessoles aux affaires étrangères. — M. Roy est nommé ministre des finances, et le général de Latour-Maubourg ministre de la guerre. — De Serre refuse la présidence du conseil, qui est attribuée à M. Decazes, devenu ministre de l'intérieur.

I

Il y avait à peine six mois que le nouveau cabinet était formé. Il avait fait beaucoup en ce court es-

pace; il avait imprimé une vigoureuse impulsion à l'œuvre d'apaisement et d'affranchissement commencée par le ministère du duc de Richelieu. Les lois d'exception avaient disparu. La censure était tombée. La presse était régie par des lois telles que notre siècle n'en n'a pas connu de plus libérales, et la violence avec laquelle en profitaient les journaux faisait dire à M. Benjamin Constant lui-même qu'ils ressemblaient à des esclaves affranchis, portant l'empreinte de fers à peine brisés.

Le budget se trouvait, pour la première fois, en équilibre. Le dégrèvement des impôts avait commencé. Des réformes s'annonçaient, des progrès s'accomplissaient dans tous les services. Les expositions des produits de l'industrie, nouvellement instituées, s'ouvraient en même temps que l'exposition des beaux-arts. Les conseils supérieurs pour l'agriculture, le commerce, les manufactures, étaient établis ou réorganisés. Des commissions réunies au ministère de l'intérieur et au ministère de la justice préparaient la révision des lois sur le jury, sur la liberté individuelle en même temps que sur les institutions municipales et départementales; on remarquait dans la commission du jury, que présidait le garde des sceaux, M. Royer-Collard, le duc de Broglie, le comte Daru, M. Barris, M. Siméon, M. de Vatimesnil. Dans l'ordre religieux une seule ordonnance créait cinq cents succursales; des fonds étaient alloués pour les églises et les presbytères; des secours accordés aux congrégations de femmes charitables et enseignantes. Les différends entre les frères des écoles chrétiennes

et l'Université étaient apaisés, et les négociations, engagées par le précédent ministère pour le retrait du concordat de 1817, se teminaient heureusement par un accord avec le Saint-Siège.

Loin de répudier aucune initiative, le gouvernement royal cherchait des collaborateurs dans toutes les opinions. Les noms de MM. Laffitte, Ternaux, Jacques Lefèvre, le duc de la Rochefoucauld, Koechlin, Scipion Périer, appelés à faire partie des conseils supérieurs du commerce ou des manufactures, disaient assez avec quelle largeur de vues ces conseils étaient composés. Une grande société venait d'être créée, sur la proposition de M. Decazes, pour l'amélioration des prisons. Le roi en était protecteur, on y voyait figurer, sans distinction de partis, les maréchaux de l'Empire et les grands seigneurs de l'émigration, les libéraux et les royalistes, les membres du clergé et les artistes, Suchet, Davout, Moncey, Oudinot, Gouvion-Saint-Cyr, le duc de la Châtre, le duc d'Aumont, le duc de Grammont, le duc d'Avaray; les généraux Becker, Compans, Rapp, Sebastiani, le duc de Richelieu, le vicomte de Montmorency, de Serre, M. Lainé, le cardinal de Bausset, M. Casimir Périer, l'abbé Frayssinous, le peintre Gérard, M. Laffitte, M. de Lafayette; les chefs des compagnies judiciaires, les représentants des agents de change, des courtiers de commerce, et jusqu'aux syndicats des bouchers, des boulangers, des épiciers, mêlés ainsi aux grands noms de l'armée, de la noblesse, de la magistrature et du barreau.

La pensée d'une telle réunion dépassait évidem-

ment l'objet spécial qu'indiquait son titre ; c'était une tentative pour associer dans une œuvre de bien public, sous l'égide de la royauté, tous les partis, toutes les classes, toutes les professions. Ainsi l'expliquait, le 14 juin 1819, dans la séance d'installation, le duc d'Angoulême, interprète fidèle et dévoué des « vœux les plus chers » du roi : « Ils tendent tous, vous le savez, à rapprocher les cœurs, à éteindre les divisions, à confondre tous les sentiments dans un sentiment commun, l'amour de notre patrie. »

On a vu de quelle ardeur de Serre était entré dans cette politique. Un de ses premiers actes avait été d'adresser aux procureurs généraux une circulaire pour prévenir les abus qui se produisaient dans les procédures criminelles, réprimer la facilité trop grande des arrestations, et rendre plus expéditive l'instruction des procès. Il leur recommandait de ne laisser, en aucun cas, l'action de la justice « énervée ou affaiblie ; » mais il avait à cœur de concilier autant que possible « les droits de l'humanité avec la sévérité des lois. »

Cette conciliation, il la pratiquait, pour sa part, avec une infatigable persévérance. C'était l'instinct de son cœur. Le même ministre, qui avait prononcé l'inexorable *jamais* contre les régicides réclamant presque impérieusement leur rentrée, était heureux, comme autrefois le premier président de Hambourg, de toutes les occasions de rappeler ou de libérer des bannis ou des captifs. Tantôt c'était le général Morand, qui, rendu à sa patrie, et comme il l'écrivait « au service du roi, » adressait à de Serre ses actions de

grâces pour le zèle avec lequel le ministre lui avait fait obtenir justice. Tantôt c'était M. de Lafayette lui-même qui faisait parvenir au garde des sceaux l'expression de sa reconnaissance pour l'empressement qu'il avait mis à procurer la grâce d'un jeune publiciste, Arnold Scheffer, condamné à un an d'emprisonnement.

Il faut dire l'histoire de cette grâce; elle fait juger l'homme. On ne la connut que bien des années après la mort d'Hercule de Serre.

Un jour, Ary Scheffer, en possession de toute sa gloire, sous un gouvernement que ses vœux avaient appelé et qui n'était plus celui de la Restauration, entendit un homme du monde, à qui il donnait des conseils de peinture, parler d'une de ses parentes, Mme de Serre. Il lui demanda si la personne dont il venait de prononcer le nom était la veuve de l'ancien ministre de Louis XVIII; sur la réponse affirmative de son interlocuteur, il ajouta, sans autre explication, que, si Mme de Serre voulait bien visiter son atelier, il serait heureux de le lui montrer.

L'ouverture n'était pas habituelle de la part du grand artiste, d'ordinaire plein de réserve et fort éloigné de tout ce qui semblait une avance à la renommée. Elle fut acceptée avec empressement, et une date fut prise pour y donner suite.

Au jour convenu, l'atelier resplendissait d'un éclat inusité; le maître l'avait paré de ses toiles de prédilection: les *Mignon*, les *Marguerite*, *saint Augustin et sainte Monique*, *Françoise de Rimini*, la *Tentation du Christ*, tous ces chefs-d'œuvre, d'une

expression si mélancolique et si pénétrante, étaient là réunis, comme pour faire honneur, en même temps qu'à la noble visiteuse, à la mémoire du grand orateur qui, au déclin de sa vie, sous le ciel de l'Italie, consolait, par la contemplation des merveilles de Rome et de Naples, ses regards attristés.

Ary Scheffer accueillit Mme de Serre avec une grâce infinie. Sa conversation était animée et spirituelle. Il lui montrait ses tableaux, il l'intéressait aux créations de son génie avec un empressement dans lequel l'ostentation n'avait aucune part. Au moment où elle allait se retirer, à la fois touchée et un peu surprise de cette réception, il lui apprit lui-même, en la remerciant de sa visite, quel lien l'attachait au souvenir du comte de Serre. En 1818, son jeune frère, Arnold Scheffer, à peine âgé de vingt-deux ans, avait été condamné à un an de prison et à une forte amende pour un écrit politique sur *l'état de la liberté en France*. Il s'était réfugié à l'étranger et, suivant de son exil les débats des Chambres, il avait cru remarquer dans un discours du garde des sceaux un passage qui se rapprochait des réflexions pour lesquelles il avait été frappé; sans balancer, le jeune homme avait envoyé sa brochure au ministre, en lui signalant la ressemblance entre deux auteurs dont les destinées étaient si différentes. Une semaine ne s'était pas écoulée qu'il recevait la réponse : c'était sa grâce, signée du roi et contre-signée par le garde des sceaux.

La reconnaissance pour le ministre s'était conservée dans la famille du condamné, et Ary Scheffer en donnait à Mme de Serre une preuve bien délicate. La

royauté, moins heureuse, n'obtint pas cette gratitude à laquelle pourtant elle avait quelque droit. Arnold Scheffer recevait sa grâce au mois d'octobre 1819, et, deux ans plus tard, on le retrouvait engagé dans les complots de la charbonnerie contre les Bourbons.

Ce n'était pas seulement dans les relations politiques que de Serre montrait cette humeur généreuse; les infortunes les plus humbles trouvaient auprès de lui un facile accès. Les épreuves de sa jeunesse le rendaient plus sensible aux souffrances d'autrui, et, si l'ancien émigré gardait souvenir des dédains du banquier de Francfort, c'était pour les racheter en quelque sorte par un redoublement de bonté pour les pauvres et pour les faibles.

Presque à la même époque où Mme de Serre apprenait ce que son mari avait fait pour le frère d'Ary Scheffer, elle recevait, dans des conditions bien différentes, une autre confidence qui n'honorait pas moins le garde des sceaux de 1820.

Vers 1836, Mme de Serre avait accueilli, sur la recommandation de Mme Swetchine, une femme indigente, veuve et d'un grand âge, qui, après avoir joui, dans une situation modeste, de quelque aisance, s'était trouvée réduite, par l'ingratitude et le désordre de ses proches, à une extrême misère. Admise, non sans peine, à la Salpêtrière, cette femme recevait, chaque mois, de Mme de Serre, une somme destinée à lui adoucir le séjour de l'hospice. Elle avait demandé, comme une faveur singulière, à venir la toucher elle-même chez sa bienfaitrice. Encouragée par la sollicitude dont elle se sentait l'objet, elle se

laissait aller à converser longuement avec les filles de Mme de Serre; elle les regardait, l'une d'elles surtout, avec une attention extraordinaire. L'espérance de cette visite, qu'elle leur faisait chaque mois, suffisait, disait-elle, à remplir sa vie.

Un jour, préoccupée de sa fin prochaine, et plus émue que de coutume des marques d'intérêt qui lui étaient prodiguées, elle dit tout à coup à la fille aînée de Mme de Serre : « Que je vous aime! vous ressemblez tant à votre père! »

Quoi donc! avait-elle connu M. de Serre? Où l'avait-elle vu? Comment n'en avait-elle jamais parlé? Les questions se pressaient : elle hésitait à répondre comme oppressée par un douloureux secret. Enfin, dans un élan irrésistible : « Je croyais bien, s'écria-t-elle, ne jamais dire pourquoi je l'ai connu, mais je ne veux pas l'emporter dans la tombe, cela lui fait trop d'honneur! »

Et elle raconta ce qui suit :

Un de ses fils avait été placé en apprentissage à l'âge de seize ans. Poussé par le fils de son patron, lui-même enfant de quatorze ans, il l'avait aidé à prendre dans le comptoir de la maison un écu de six francs et s'était enfui avec lui. Les deux coupables furent bientôt découverts; mais, tandis que le fils du commerçant était rendu à son père, son complice avait été mis en prison. Désolée et révoltée de cette inégalité de traitement qu'autorisait la loi pénale, la mère de l'apprenti a l'idée de demander une audience au garde des sceaux: c'était alors de Serre. L'audience lui est promptement accordée. Elle

se présente à la Chancellerie : « J'avais mis, racontait la pauvre veuve, mon cachemire français à fond blanc et mon plus beau bonnet. » Introduite auprès du ministre, elle lui expose son malheur et le supplie de sauver son enfant. De Serre l'écoute attentivement; il lui explique avec bonté que, directement, il ne peut rien pour elle, mais qu'il va lui remettre une lettre pour le procureur général, et il l'engage à répéter à ce magistrat tout ce qu'elle vient de lui dire. En même temps, il lui recommande de le tenir au courant, sans crainte de le déranger, des réponses qu'on lui aura faites, et, la reconduisant jusqu'à l'antichambre : « Quand Madame demandera à me parler, dit-il aux huissiers, vous la ferez entrer. »

Elle revint en effet à la Chancellerie. C'était peut-être entre deux séances dans lesquelles le grand orateur devait soutenir à la tribune les plus terribles luttes. De Serre la recevait comme s'il n'avait eu qu'à l'entendre : « Il m'a conseillé, disait-elle, comme s'il avait été mon avocat. » La mère vit enfin ses vœux exaucés ; son fils lui fut rendu, sans avoir été jugé. « Mon fils est mort, et personne ne connaît plus sa faute, ajoutait-elle en s'adressant à la fille de son protecteur, mais je ne vous ai jamais regardée sans penser à votre père, et j'aime mieux maintenant vous découvrir ma honte que de vous cacher combien il a été bon. »

Un autre témoin, celui-là bien illustre, et aussi humble qu'illustre, a gardé et porté jusqu'à nos jours le souvenir de cette bonté délicate et simple. Au moment où de Serre occupait le ministère de la

justice, la Sœur Rosalie dirigeait, depuis cinq ans déjà, cette maison de la rue de l'Épée-de-Bois que ses vertus admirables ont immortalisée. A peine âgée de trente-trois ans, Jeanne-Marie Rendu, en religion Sœur Rosalie, avait atteint d'un bond le faîte de la charité, comme de Serre les sommets de l'éloquence. Elle venait fréquemment à la Chancellerie ; elle entretenait de ses œuvres multipliées le garde des sceaux, et y associait son ministère en lui demandant des grâces qu'à moins d'une impossibilité absolue elle obtenait toujours. Quand il s'agissait d'aumônes, elle-même l'a raconté depuis, de Serre donnait à la Sœur Rosalie la clef de son secrétaire, en lui disant : « Prenez, ma Sœur, ce que vous jugerez convenable. »

II

Bien que l'énergie de sa nature ne connut guère l'abattement, de Serre n'avait plus l'élan des premiers jours ; la confiance commençait à se retirer de son âme. Il avait cru dissiper les préventions par sa franchise, désarmer les hostilités contre la couronne par les gages donnés à la liberté, grouper ses amis dans l'œuvre de conciliation à laquelle, s'inspirant de leurs propres idées, il les avait conviés, et il rencontrait des préjugés incurables, des haines acharnées, des desseins coupables pour lesquels les concessions faites n'étaient que des armes avidement saisies ; parmi ses amis eux-mêmes, les hésitations, les exigences, les

contestations, les amours-propres, les répugnances individuelles, tenaient sans cesse en échec la communauté des projets et des actes.

Le renouvellement d'un cinquième de la Chambre avait été fixé au 11 septembre. Pour la troisième fois, il venait porter, dans une situation déjà troublée, ses agitations périodiques. De Serre exprimait l'espoir que les élections seraient « assez bonnes; » mais le doute perçait sous ces paroles. M. Decazes faisait meilleur visage. Il affirmait, avec une exagération toute méridionale, que le gouvernement se tiendrait pour battu, s'il n'avait que les deux tiers des suffrages.

C'était donner d'avance à l'échec probable la portée d'un désastre. Le ministère avait contre lui les fractions extrêmes des deux partis, et sur beaucoup de points il les voyait résolues à se coaliser contre ses candidats. La *Société des amis de la Presse* avait décidé qu'on devait élire un ultra-royaliste plutôt qu'un ministériel, et sous prétexte que l'opinion ne serait éclairée qu'en voyant le mal produire toutes ses conséquences, on disait dans les rangs de l'extrême droite qu'un jacobin vaudrait mieux qu'un candidat du gouvernement. Tactique que dans les deux camps les modérés déploraient sans la répudier publiquement, et plusieurs en se résignant à l'appliquer.

Les premières opérations démentirent les pronostics de M. Decazes : « Les nouvelles de Rouen sont mauvaises, écrivait-il lui-même à de Serre; les bureaux ont tous été aux libéraux. » La suite ne fut pas meilleure. Sur cinquante-quatre députés élus,

quatorze avaient été présentés par le ministère ; cinq par la droite ; trente-cinq appartenaient à la gauche, et parmi eux quelques-uns tout à fait hostiles, comme M. Lambrecht, M. Labbey de Pompières, M. Méchin, M. Demarçay, le général Tarayre. Tous les noms n'étaient pas de cette nuance; il y avait bien des hommes nouveaux, qu'avec quelques ménagements et un peu de patience on pouvait se flatter de rallier. Mais le temps manquait; les élections à peine terminées, on entrevoyait déjà celles qui, dans les deux années suivantes, devaient modifier les deux derniers cinquièmes. Cette perspective, en stimulant l'audace de l'opposition, laissait d'autant moins de latitude à l'action du gouvernement.

Au nombre des élus se trouvait le général Foy. Il avait vu le garde des sceaux, avant de se rendre dans son collège de l'Aisne. « Revenez député, lui avait dit de Serre, et vous serez le premier militaire libéral que j'aurai rencontré. » A peine nommé, le général écrivit à de Serre pour lui rappeler cette parole : « J'espère, ajoutait-il, réaliser l'espoir que vous avez conçu à mon égard. Ma doctrine politique repose sur deux bases également inébranlables, savoir : 1° le maintien de l'ordre social que les siècles ont amené, que la Révolution a déclaré, que la Charte a si heureusement consolidé ; 2° les hauts principes de respect pour la liberté et pour la dignité de l'homme, principes qu'une bouche éloquente a développés avec tant de succès dans la dernière discussion sur la liberté de la presse.[1] »

[1] *Correspond.*, II, p. 424.

Le scandale de l'
les haines et les ala
calculs et précipiter
députés élus à Grenol
conventionnel, évêqu
teur et comte de l'em
la mort du roi, se trou
mission dans le départe
avait adhéré en termes
lettre adressée à la Con
reurs de ce temps, il s'ét
paroles contre les rois e
l'homme que, par un
qu'odieuse, les libéraux
ceux-là à regret, mais sui
chercher dans sa retraite d'
le clément oubli des Bou
lois qui avaient affranchi le
tère qui avait donné tant de
nouveaux, contre un roi qu
pacification du pays, le nom
comte et sénateur de l'Empire
d'un parti qui se disait le parti

L'entreprise, il est vrai, n'aur
par une aberration plus coupable
rencontré l'appui d'une fraction d
Grégoire n'avait pas été élu au premi
obtenu sur 1,020 votants que 460
gniat, candidat du ministère, en ava
candidat de la droite, M. Planelli, de
L'union de la droite et des ministér

régicide, et, le candidat du gouvernement ayant obtenu le plus de voix, il était naturel que les suffrages se reportassent sur lui. Les choses ne se passèrent pas ainsi. Au second tour, Grégoire fut élu par 548 voix; M. Rogniat n'en eut que 362, et M. de Lavalette 110. M. Rogniat n'avait gagné que douze voix de la droite, tandis que 88 avaient abandonné M. de Lavalette pour nommer l'ancien conventionnel. Le roi soutint cette nouvelle « avec autant de dignité que de courage », suivant les expressions du garde des sceaux. Ce qui lui fut le plus sensible, ce fut la conduite des ultra-royalistes : « C'est une consolation pour moi, écrivait Louis XVIII, de penser qu'un jour l'histoire, qui, à la longue, ne flatte personne, dira à qui nous sommes redevables d'un pareil choix. »

En France, l'élection de l'Isère produisit une commotion immense. Elle exagéra le danger, en le révélant, et fit supposer un progrès des passions révolutionnaires plus grand qu'il ne l'était en réalité. Ceux-là mêmes dont la connivence avait contribué à ce résultat furent les plus ardents à le flétrir, et tandis que la masse des royalistes, étrangers au complot, faisaient éclater une indignation sincère, ceux qui l'avaient mis à exécution ou encouragé s'armaient de leur propre ouvrage pour condamner le ministère et sa politique.

Les secousses que produisent de tels événements sont irrésistibles. On a beau sentir en soi-même la nécessité de se recueillir et de calculer ses résolutions pour les rendre plus efficaces. Il faut faire sa part à l'effarement public, et le calmer par des satisfac-

tions, passagères peut-être, mais immédiates. De Serre entendait les plaintes de ses amis; il essayait de les raisonner, tout en convenant de l'urgence des mesures à prendre.

« Vous êtes dans une grande vibration politique, et je reconnais qu'il y a lieu, écrivait-il à M. de Wendel. Dans des difficultés moindres toutefois, je n'ai manqué ni d'expédients ni de résolution. J'espère qu'ici la Providence, qui m'a remis des soins bien au-delà de toute mon ambition, ne m'abandonnera pas. J'espère qu'elle inspirera à nos amis et à ceux de leur pays quelque confiance en nos vues. Pendant la durée de la tourmente, cette confiance en ceux qui sont au timon est la loi du salut. Eux seuls peuvent juger avec calme et de sang-froid le moment opportun à la manœuvre, que toute impatience de l'équipage confondrait infailliblement. Que si l'on trouve d'autres timoniers, j'y souscris pour mon compte et je travaille sous eux[1]. »

La confiance dans l'homme existait encore chez M. de Wendel; mais, dans le système, elle était fort ébranlée; il redoutait l'optimisme libéral de son ami, et lui exprimait sans ménagement ses alarmes :

« Ce que j'éprouve, c'est un sentiment qui est commun à tout ce qu'il y a d'honnêtes gens en France; de ceux qui n'ont aucune vue d'ambition, qui ne désirent que la paix sous les Bourbons. Tous les essais sont faits, plus de prétextes pour se faire illusion; plus de moyens de se refuser à l'évidence; en-

[1] *Corresp.*, II, p. 429. — 21 octobre 1819.

core deux années ou même une, et la France est dans les mains des brigands qui ont assassiné nos pères et nos familles... Votre système de vous inquiéter peu des hommes dévoués et d'aller au-devant des autres a échoué, et cela devait être. Vos ennemis, qui, au fond, sont les mêmes que les miens, ont accepté tous vos dons, ont reçu vos armes et n'ont pas même attendu que vous les leur eussiez remises pour s'en servir contre vous... »

Puis, laissant là toutes les nuances et résumant le débat dans une de ces affirmations absolues qui simplifient, sans les supprimer, les conditions de la politique, mais que l'événement semblait, cette fois, justifier :

« .....Il n'y a plus de parti mitoyen ; il y a d'un côté ceux qui veulent les Bourbons, et ils sont nombreux ; il y a, de l'autre, ceux qui n'en veulent pas. Les premiers, il faut les bien diriger; leurs fautes passées doivent les rendre dociles, et ils le seront, quand on ne les méprisera pas. Les autres, il faut que tout ce qui a un cœur les combatte, voilà toute ma politique. »

C'était bien vers cette politique que se tournait de Serre; à vrai dire, les modérés des deux partis, M. Lainé, M. Ravez, M. Decazes, M. Pasquier, M. de Villèle, M. de Montmorency, en reconnaissaient également la nécessité. Seulement ils craignaient des deux côtés, tout en souhaitant un accord, de le pousser trop loin, ceux-ci jusqu'au centre gauche, ceux-là jusqu'aux ultra-royalistes. Ils avaient, les uns et les autres, à lutter contre leurs propres défiances

et contre celles de leurs amis. M. de Villèle sentait fixés sur lui les soupçons inquiets des ultra-royalistes; il refusait un entretien avec M. Decazes; il lui supposait des velléités de rapprochement avec la droite, mais le croyait retenu par de Serre, attribuant à ce dernier les idées et les répugnances des doctrinaires, au moment même où de Serre, avec sa résolution accoutumée, s'engageait dans des projets de réformes que les doctrinaires devaient repousser comme trop favorables aux royalistes.

III

De Serre était convaincu de la nécessité d'une révision de la loi électorale. Il s'en était ouvert, depuis l'élection de Grégoire, avec M. Decazes et quelques amis. Mais on s'en doutait peu au dehors, parce qu'il n'était pas dans sa nature, à la fois ardente et recueillie, de communiquer avec le public, autrement qu'à la tribune. Il laissait l'activité mobile et inventive de M. Decazes s'agiter au milieu des groupes, tâter leurs dispositions et essayer avec eux des combinaisons diverses, tour à tour écartées et reprises, suivant les chances d'accord et de succès.

Pour de Serre les changements ne devaient pas être des expédients passagers, mais des institutions durables. La loi du 5 février 1817 n'avait pas porté les fruits qu'on en attendait. De Serre l'avait loyalement et vigoureusement défendue, lui prêtant même des mérites qu'au fond il ne lui reconnaissait pas.

L'expérience était faite, elle n'avait pas réussi. Dès lors il rejetait les demi-mesures; il en revenait aux vues qu'il avait primitivement émises sur les conditions de l'électorat; il entreprenait d'organiser pour l'avenir le gouvernement représentatif en France.

Discutées dans des réunions intimes, soulevant des doutes chez plusieurs de ses amis, ses idées avaient séduit les plus jeunes membres du groupe doctrinaire, et, plus qu'aucun d'eux, un jeune pair de France de qui de Serre honorait le caractère et goûtait l'esprit, le duc de Broglie. Ce fut avec lui que le garde des sceaux concerta les dispositions de son grand projet.

Ce projet était intitulé LOI SUR L'ORGANISATION DE LA LÉGISLATURE.

D'après l'article premier, la législature du royaume prenait le nom de *Parlement de France*. Le parlement, formé des deux Chambres, la Chambre des pairs et la Chambre des députés, était convoqué tous les ans par le roi.

La Chambre des pairs était héréditaire. Elle recevait une dotation de trois millions cinq cent mille livres de rente, lesquelles devaient être immobilisées et exclusivement affectées à la constitution de majorats. Une fois conféré par le roi, le caractère de pair était indélébile; il ne pouvait être ni retiré, ni abdiqué. La Chambre des pairs pouvait admettre le public à ses séances.

Le nombre des députés était porté à quatre cent cinquante-six; l'âge de l'éligibilité abaissé à trente ans; les députés élus pour sept ans. Ils délibéraient et votaient publiquement, à moins que le scrutin

secret, qui jusque-là était de droit, n'eût été réclamé par quinze membres. Plus de renouvellement partiel. La Chambre était élue pour sept ans, et, même dissoute avant ce terme, elle se renouvelait toujours en entier.

Il y avait deux ordres de collèges électoraux : les collèges de département et les collèges d'arrondissement. Les premiers, réunis au chef-lieu de chaque département, comprenaient les Français, âgés de trente ans, jouissant de leurs droits civils et politiques, domiciliés dans le département, et payant, en principal et en centimes additionnels, un impôt direct de 600 francs. Pour être éligible dans ces collèges, il suffisait de payer un impôt direct de 600 francs en principal, sans condition de domicile dans le département.

Les collèges d'arrondissement, qui se tenaient au chef-lieu de chaque arrondissement, étaient formés des contribuables de 300 francs, âgés de trente ans et domiciliés dans l'arrondissement. Les électeurs de département exerçaient leur droit comme électeurs d'arrondissement, chacun dans l'arrondissement où il avait son domicile; ils votaient ensuite dans les collèges de département, dont la réunion n'avait lieu qu'après celle des collèges d'arrondissement. Pour être éligible dans les collèges d'arrondissement, il fallait être domicilié dans le département auquel ils se rattachaient, ou y posséder depuis une année un bien payant en principal 600 francs d'impôts, ou y avoir exercé, pendant trois ans au moins, des fonctions publiques.

Les suffrages se donnaient à découvert. Les noms étaient inscrits par chaque électeur sur un registre

qui demeurait ouvert pendant trois jours. Si aucun des candidats n'avait obtenu la majorité absolue, un second vote avait lieu, trois jours après, dans les mêmes formes, et alors la majorité relative suffisait.

Il ne suffisait pas d'être éligible pour être candidat; il fallait encore avoir été préalablement proposé au bureau électoral par vingt électeurs, au moins, qui signaient sur le registre. Le bureau se composait du président nommé par le roi, du maire, du plus ancien juge de paix, et des deux premiers conseillers municipaux du chef-lieu où se faisait l'élection.

Toute proposition faite par un pair de France ou par un député devait être annoncée huit jours d'avance à l'une ou l'autre Chambre. Chaque projet de loi était soumis à trois lectures séparées par huit jours d'intervalle au moins. Dans ces dispositions, empruntées aux coutumes anglaises, on retrouvait les idées que de Serre avait précédemment émises sur la révision du règlement de la Chambre des députés.

Tel était, dans ses lignes principales, le projet préparé par de Serre et le duc de Broglie[1]. Le roi l'approuva; M. Decazes et M. Portal l'avaient admis, non sans s'effrayer un peu de ses vastes proportions. Les autres ministres avaient reconnu, dans le premier trouble de l'élection de Grégoire, la nécessité de quelques modifications; mais on prévoyait leur résistance à de si grands changements et on différa de les leur communiquer. Il s'agissait maintenant de faire

[1] *Corresp.*, VI, p. 196.

passer la réforme, de lui concilier l'appui des royalistes, sans effrayer les centres, toujours préoccupés de la crainte qu'on ne les mît sous le joug des ultras. Les souvenirs de 1815, les fautes commises, les prétentions soulevées à cette époque, demeuraient encore le principal obstacle aux innovations proposées en faveur de la Royauté. De Serre ne se dissimulait pas ce péril; il en exprimait l'inquiétude dans des notes qu'il adressait à ses amis :

« ... La France est avide de repos, écrivait-il; tous les souvenirs honteux de la Révolution lui répugnent. Mais la crainte du parti révolutionnaire est dominée par une crainte plus forte, celle du parti qui a dominé en 1815, de ce parti plus outrageant encore que despotique. Si l'on pouvait soupçonner un seul instant que les réformes projetées peuvent lui rendre l'influence qu'il a perdue, tout espoir d'obtenir la majorité dans les Chambres s'évanouirait aussitôt. Dans ce cas d'ailleurs, peu importerait le mode des élections. Quel que fût ce mode, les élections seraient révolutionnaires[1]. »

Une autre combinaison se rattachait à ce projet de réforme : c'était l'augmentation du nombre des ministres, augmentation destinée à élargir l'action politique du cabinet, en appelant dans son sein les diverses nuances de l'opinion monarchique. On eût formé un grand ministère qui eût à la fois plongé dans le centre gauche et rassuré la droite; à la tête de ce ministère devait être placé l'homme que de

[1] Note citée par M. Duvergier de Hauranne. *Hist. du gouvernement parlementaire*, V, p. 264.

bien regrettables malentendus avaient éloigné l'année précédente, et vers lequel chacun sentait la nécessité de revenir, le duc de Richelieu. On aurait dédoublé le ministère des finances et celui de la guerre ; M. Roy eût été nommé ministre des finances et M. Mollien ministre du trésor. On désignait pour le ministère de la guerre le général Maurice Mathieu, et pour l'administration de la guerre, qui eût formé un autre département, le duc de Broglie. Une grande situation militaire était donnée au duc d'Angoulême, qui aurait eu sous ses ordres, comme le duc d'York en Angleterre, les inspecteurs généraux de l'armée. M. Pasquier, comme membre du conseil privé ; M. Royer-Collard, comme grand maître de l'instruction publique, devaient entrer au ministère avec voix délibérative.

La première condition était d'obtenir le consentement du duc de Richelieu. Il était alors à la Haye. M. Decazes lui dépêcha dans la journée du 7 novembre un agent secret, M. Trigaut-Latour, chargé de lui remettre, avec un billet du roi, les projets de loi préparés, et une lettre dans laquelle, revenant sur les incidents de 1818, exprimant son regret des dissentiments qui, à cette époque, l'avaient séparé de lui ; faisant appel à son patriotisme ; lui exposant les difficultés et les périls de la situation ; lui offrant, au nom du garde des sceaux et en son nom, de se retirer du cabinet si leur démission pouvait faciliter son entrée ; il le conjurait de reprendre la direction du ministère. Seul, le duc de Richelieu pouvait rallier aux plans du cabinet tous les royalistes sincères. Seul, il pou-

vait, au dedans et au dehors, donner au gouvernement la force, la considération dont il avait besoin. Le duc de Richelieu ne céda point à ces instances; il approuvait les projets qui lui étaient soumis; il promettait de les soutenir, mais se déclarait incapable de rendre les services qu'on attendait de lui.... « Je crois, en mettant la main sur mon cœur, écrivait-il, en n'écoutant que la voix de ma conscience, et en parlant au roi comme je parlerais à Dieu, que dans aucun cas je ne peux accepter le poste que j'ai quitté, ni aucun autre semblable. » Louis XVIII disait qu'il ne connaissait au duc de Richelieu qu'un défaut, un seul, c'était d'être injuste avec lui-même. Sa lettre, en désolant de Serre, lui arracha un cri d'admiration : « Il n'existe pas au monde un être plus loyal, et ses lettres sont bien propres à augmenter nos regrets. »

Tandis que cette démarche était faite auprès du duc de Richelieu, on s'occupait de recruter les autres membres du cabinet nouveau. Le plus important, mais le plus difficile à conquérir, était M. Royer-Collard. « Soignez bien Royer-Collard, écrivait do Serre à M. Decazes ; il est indispensable. » M. Decazes faisait de son mieux. Il excellait dans ces négociations, mais jamais sa grâce persuasive ne s'était trouvée à tâche plus ardue. Si quelqu'un avait pu triompher des résistances de M. Royer-Collard, c'eût été de Serre; mais, même avec son ami, M. Royer-Collard ne se livrait pas. La différence de leurs caractères se manifestait trop dans ces tentatives pour que leur intimité ne commencât pas à en souf-

frir. De Serre, une fois l'idée d'un devoir entrevue, s'y jetait avec emportement, affrontant, sans marchander, le péril et la responsabilité. M. Royer-Collard hésitait ; il observait, critiquait, censurait ; mais, mis en demeure de prendre ce pouvoir dont il jugeait avec tant de sévérité l'exercice chez autrui, il reculait. Les questions de personnes l'effarouchaient autant que les questions de doctrines, et par-dessus tout la crainte de compromettre dans une action déterminée l'espèce de magistrature morale dont il se sentait investi. Il n'avait, à aucun degré, l'ambition d'un portefeuille, et nulle convoitise vulgaire n'approchait de cette âme haute ; mais, très dédaigneux d'une basse popularité, il tenait à sa prééminence dans les régions moyennes où pénétraient ses discours, et cet ombrageux souci des impressions extérieures expliqua souvent les variations de son langage. Il avait d'abord mis pour condition que le duc de Richelieu serait le chef du ministère; son nom était, à ses yeux, une bannière dont on ne pouvait se passer. Le duc de Richelieu ayant refusé, il demanda qu'on fît auprès de lui une nouvelle tentative; de Serre transmit le vœu à M. Decazes, en insistant pour qu'il y donnât suite. Dans sa passion du succès, dans son violent désir de réunir le duc de Richelieu et M. Royer-Collard, animé d'une conviction impérieuse qui tenait pour réalisé ce qui était nécessaire, il pressait son collègue, plus calme dans ses prévisions, de renouveler ses démarches :

« Vous savez, mon cher ami, écrivait de Serre à M. Decazes, que je me sens le courage de tout entre-

prendre avec vous pour le service du roi et le salut du pays. Mais, à la veille d'accomplir des desseins dont la nécessité seule acquitte à mes yeux l'immense responsabilité, nous aurions trop de reproches à nous faire, si, rebutés d'une première tentative, nous ne revenions pas à la charge pour obtenir un renfort que je crois décisif. Le plus difficile est fait; c'est qu'il (le duc de Richelieu) approuve nos projets; on ne peut les approuver sans faire *tout* sans exception, tout ce qui pourra les faire réussir [1]. »

Le refus du duc de Richelieu était irrévocable, et, à vrai dire, le duc de Richelieu n'aurait pas cédé devant l'acceptation de M. Royer-Collard. Sans amertume pour les personnes, il avait de fortes préventions contre le système et la capacité pratique des doctrinaires. M. Royer-Collard, d'aillleurs, formulait d'autres exigences ; il n'écartait pas absolument le projet préparé par de Serre, mais il ne l'adoptait pas ; tout en convenant qu'il y avait quelque chose à faire, et en contestant ce qui était proposé, il ne précisait aucun avis, et, si on le poussait à bout en lui montrant l'imminence du péril, il se laissait aller à prononcer ces incroyables paroles, qui devaient, avec le caractère que nous lui connaissons, faire bouillonner de Serre : « Eh bien ! nous périrons ; c'est aussi une solution [2]. »

[1] *Corresp.*, II, p. 445.
[2] *Vie de M. Royer-Collard*, par M. de Barante, I, p. 509.

IV

Il y avait un autre personnage que de Serre tenait à mettre dans le ministère : c'était le duc de Broglie. Il n'était pas entré sans quelque réserve en relation avec le duc de Broglie, et même, dans les premiers temps, il se défendait auprès de ses amis de trop le fréquenter.

« Ma liaison avec le duc de Broglie, écrivait-il en 1818 à M. de Wendel, se réduit à une visite de part et d'autre et à quelques rencontres. Ce n'est pas qu'au fond je ne le croie un brave garçon et qui se ralliera aux royalistes lorsque ceux-ci voudront sincèrement fonder la liberté de leur pays, c'est-à-dire l'autorité des lois sur les gouvernants comme sur les gouvernés[1]. »

Ce qui expliquait les craintes des amis du garde des sceaux et sa propre réserve, c'est que le duc de Broglie paraissait alors très engagé dans le monde ultra-libéral. Son beau-père, M. d'Argenson, était un des chefs du parti ; il rencontrait avec lui dans des réunions journalières les adversaires déclarés du gouvernement royal, et à leur tête M. de La Fayette; il entendait leurs espérances, connaissait leurs projets; mais, loin de s'y associer, il se détachait des libéraux à mesure qu'il les voyait plus révolutionnaires, et se rapprochait des ministres à mesure qu'il les voyait

[1] *Corresp.*, II, p. 355, 12 octobre 1818.

plus libéraux. Parmi les ministres, c'était le garde des sceaux qui l'avait attiré. Il avait préparé avec de Serre les lois sur la presse; il venait de combiner avec lui la loi de la législature. Leur intimité s'était formée dans cette œuvre commune.

Le duc de Broglie ressemblait, par certains côtés, à M. Royer-Collard. Avec moins d'ampleur dans la forme et plus de mouvement dans l'esprit, il avait sa raideur, son ironie hautaine, ses affirmations péremptoires; il vivait, comme lui, trop cantonné dans la logique de ses déductions et la rigueur exclusive de ses antipathies, exerçant sur les hommes et sur les choses de la Restauration une sévérité dont il a plus tard loyalement confessé l'excès. Mais ce qui le distinguait de la plupart des doctrinaires, c'est que, s'il était sévère et rude pour les autres, il ne l'était pas moins pour lui-même : il mettait à nu, avec une implacable vigueur, les erreurs ou les fautes de ses adversaires; mais il reconnaissait également les siennes, et les censeurs les plus exigeants ne peuvent qu'être désarmés en l'entendant déclarer « inexcusable » la conduite tenue par le parti auquel il se rattachait, envers le ministère du duc de Richelieu et le ministère de M. de Martignac.

Il avait en outre, au plus haut degré, le courage de ses idées; il cédait, suivant la pente de ses théories ou l'influence de ses relations, à quelques-uns des partis-pris de l'opinion libérale, mais sans calcul personnel, sachant défendre ses convictions contre la passion du moment, avec une franchise qui répuidait tous les ménagements; loin de redouter l'im-

popularité, il semblait l'attendre d'un regard dédaigneux et la défier.

Ce n'était donc aucun retour égoïste qui faisait hésiter le duc de Broglie à entrer dans le nouveau cabinet. Il avait travaillé aux projets que présentait de Serre, il les adoptait pleinement; il était prêt à les soutenir; mais il se demandait, avec une scrupuleuse anxiété, si c'était comme ministre qu'il pouvait leur prêter l'appui le plus efficace.

Il exprime le regret, dans ses Mémoires, de n'avoir pas gardé la copie de la lettre qu'il écrivit alors à de Serre; celui-ci avait conservé l'original, qui figure dans sa correspondance[1]. On y retrouve cette sincérité absolue de l'homme qui se juge lui-même comme il jugerait un autre.

Le duc de Broglie partait de ce principe, qu'on ne peut servir un gouvernement que de trois manières : en lui portant les voix dont on dispose, l'autorité et le poids de son nom, la force de son talent. A aucun de ces titres il ne se croyait en mesure d'être utile comme ministre au gouvernement. Il ne lui porterait pas de voix, puisqu'il ne faisait pas partie de la Chambre des députés, où le sort de la loi serait décidé. La Chambre des pairs, alors privée de la publicité, n'était qu'un salon, et dans ce cercle restreint il ne serait pas une force, car il demeurerait suspect non seulement aux ultras, mais même aux modérés, « qui m'ont considéré jusqu'ici, disait-il, comme un fou qui voulait tout renverser, et me

[1] *Corresp.*, II, p. 446, 16 novembre 1819.

regardent depuis quelque temps comme un enfant dont on peut faire quelque chose un jour, mais qui ne verront de ma part, dans l'occupation d'un ministère, que de l'arrogance, et dans le choix fait de moi par plusieurs ministres, qu'une singularité à peine excusable. » Dans ces conditions, « je serai, continuait-il, un homme à défendre, et non point un défenseur. »

Ce n'est pas qu'il redoutât en lui-même le jugement du public. Il n'avait pas changé d'opinion en changeant de parti. Mais, devant « cette malveillance générale, cette impossibilité de croire à un sentiment généreux, à une opinion désintéressée, qui est le caractère dominant de notre époque », son entrée au ministère, sitôt après qu'il s'était séparé des libéraux, ne donnerait-elle pas à cette séparation, même auprès de ses plus intimes amis, l'apparence d'un acte d'intérêt ou d'ambition?

« Dans le public l'effet sera certain. Ce n'est point un homme ferme, indépendant, résolu, qui accepte le ministère; c'est un homme plein d'amour-propre qui se perd, et dont il ne faut rien espérer, puisqu'il a sacrifié son opinion à sa fortune dès que la tentation s'est offerte. Je suis certain que c'est là l'idée qu'on se formera de moi; qu'elle soit juste ou non, je le répète, cela ne fait rien; il s'agit de savoir si je suis *force* ou *faiblesse*. Sur mon honneur et ma conscience, je ne mets pas en doute que je ne fais que vous affaiblir. »

Le duc de Broglie ne se faisait même pas grâce au point de vue du talent, tout en espérant que, dans

l'avenir, « avec un peu plus d'expérience », il réussirait à défendre « tolérablement » ses opinions. Mais il ne s'agissait pas d'avenir; c'était à l'instant qu'il fallait servir.

« Eh bien! à quoi servirai-je? Je n'ai jusqu'ici essayé d'improviser que très rarement et sur des discussions passagères. Il est plus que douteux que la faiblesse de ma voix me permette d'être entendu à la Chambre des députés; il est certain que ma timidité m'empêchera de me jucher sur cette haute tribune. A la Chambre des pairs même, qui sait si je réussirai? Qui sait si l'embarras de ma position ne portera pas un trouble invincible dans mes idées? Cela est possible, cela est probable même, et alors que ferez-vous de moi? »

Cependant il ne refusait pas de s'engager dans la lutte, même comme ministre, si l'utilité de son concours, en cette qualité, lui était démontrée; — mais surtout comme simple pair de France. Il était prêt à soutenir le gouvernement, et, la loi une fois votée, à prendre sa part du pouvoir, après de bonnes ou de mauvaises élections, dans la défaite comme dans le succès.

« ....Quant à l'impopularité, je n'ai pas besoin de vous rassurer à cet égard; vous savez si je reculerai quand il faudra la (la loi) défendre. J'irai au contraire beaucoup plus loin et plus hardiment; car j'aurai à soutenir mon opinion, et non à défendre ma position.... Que si la loi passe, songez que vous avez besoin d'une arrière-garde, que le gouvernement change de face, qu'il faut affronter une nouvelle Chambre,

peut-être ultra en majorité, peut-être le contraire; car, dans un pays tel que celui-ci, qui peut dire ce que produira une mesure quelconque? Songez qu'il faudra mettre toute son existence en jeu pour supporter les conséquences de la mesure. Dans un pareil moment vous me trouverez prêt; ma position sera nette, mes principes seront établis; il n'y aura aucune place que je n'accepte, aucun danger que je ne consente à courir avec vous.... »

Telle était cette noble lettre. De Serre la communiqua à M. Decazes, et M. Decazes la mit sous les yeux du roi qui en fut charmé. « Je l'ai lue avec une satisfaction peu commune, écrivait Louis XVIII. Je ne puis être de son avis sur le troisième point; on ne peut se montrer plus homme d'État qu'il ne le fait dans cet écrit, et, certes, c'est de tous les talents le plus essentiel à un ministre.... Une chose me console, c'est la pensée que, dès cette session, le vol qu'il prendra dans le *salon de la rue de Vaugirard* le mettra au-dessus de ces mêmes motifs, et, malgré mes soixante-sept ans, j'espère vivre assez pour employer au service de l'État des talents que lui-même ne se contestera plus[1] ».

Tout en déclinant le ministère, le duc de Broglie ne voulut pas faire de son refus un obstacle à la combinaison nouvelle, et, devant l'insistance que témoignait de Serre, il lui abandonna la décision. « Ce que vous me dites de la noble manière du duc de Broglie, écrivait M. Decazes au garde des sceaux, m'a fait grand

[1] *Corresp.* II, p. 464.

plaisir. Puisqu'il accepte, il faut absolument le prendre; pour moi, j'ai beaucoup d'attrait et de confiance en lui. » On espérait que cette bonne disposition déciderait M. Royer-Collard, qui tenait beaucoup à l'acceptation du duc de Broglie. « Je vais voir Royer ce soir, écrivait de Serre, le 17 novembre, à M. Decazes. Il nous faut demain nous mettre tous trois en conclave, et n'en pas sortir que nous n'ayons fait un *pape;* nous aurons bien du mal; mais cachons à tous les yeux les douleurs de notre enfantement. » Non moins pressé, M. Decazes répondait aussitôt : « Tout est dans Royer, maintenant. Il faut que vous le décidiez; il ne peut reculer devant la batterie et la brèche; qu'il ne pense ni à la majorité, ni à la minorité, mais à la loyauté de ses amis et de moi; j'ose dire qu'il ne devrait pas craindre. Il faut absolument que tout soit fini demain[1]. »

Mais M. Royer-Collard était introuvable; on le cherchait tout le jour, sans le rencontrer. Puis survenait tout à coup une autre difficulté; on avait toujours compté que M. Pasquier ferait partie du ministère, et voici que le duc de Broglie et M. Royer-Collard élevaient des objections contre son entrée, tandis que M. Pasquier lui-même se plaignait de M. Royer-Collard, et prédisait à M. Decazes qu'une fois dans le ministère, il ne ferait, avec ses perpétuelles réserves, qu'entraver les résolutions du gouvernement. M. Decazes commençait à se lasser de toutes ces traverses; il ne croyait pas à l'adhésion finale de M. Royer-

[1] *Corresp.*, II, p. 455 et 462.

Collard, et voulait d'autant moins se priver de M. Pasquier, que, M. Royer-Collard venant à manquer, il se trouverait seul, avec de Serre, dans le cabinet projeté, pour soutenir devant les Chambres les luttes politiques. « Nous avons besoin, écrivait-il à de Serre, de pouvoir être enrhumés impunément l'un et l'autre. » Plaisante remarque, promptement justifiée : car, atteint d'une fluxion de poitrine au moment où de Serre était obligé de partir pour le Midi, M. Decazes dut bientôt laisser à M. Pasquier tout le poids des discussions.

On en était là, lorsque M. Royer-Collard coupa court aux incertitudes par un refus formel. Dès lors, rien n'était fait. M. Mollien, à qui l'on avait offert l'administration du trésor, refusait également. L'idée d'un grand ministère était ajournée, et liberté rendue au duc de Broglie. Cependant il fallait se hâter. Le cabinet était dissous. Comme on le prévoyait, le général Dessoles, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr et le baron Louis n'avaient pas admis les nouvelles réformes; le roi avait reçu leur démission. Les Chambres allaient se réunir. De Serre, sans consulter, cette fois, ses amis, décida en quelques heures le choix des nouveaux ministres, et, dans la soirée du 18 novembre 1819, leurs noms furent livrés au *Moniteur*, qui les publia le lendemain. M. Pasquier remplaçait le général Dessoles aux affaires étrangères; M. Roy rentrait aux finances; le général de Latour-Maubourg était ministre de la guerre. De Serre se trouvait appelé par son ascendant oratoire à la présidence du conseil, et elle lui fut offerte. Mais il la laissa à M. De-

cazes, se réservant, sous cette direction agréable au roi, de mener lui-même dans les Chambres la campagne qu'il entreprenait pour la défense de la monarchie.

CHAPITRE XV

Le départ pour Nice.

M. Royer-Collard se plaint de la composition du nouveau cabinet. — Réponse que lui fait de Serre. — Premiers actes du ministère. — Session de 1819. — Discours du roi, préparé par de Serre. — Non-admission de Grégoire. — Adresse de la Chambre des députés. — Loi des douzièmes provisoires. — M. Royer-Collard vote avec l'opposition. — Les différents groupes politiques appréciés par un contemporain. — Savary et Caulaincourt. — De Serre, gravement atteint de la poitrine, est obligé de partir pour Nice. — Sa correspondance avec M. Decazes sur la réforme de la loi électorale. — Deux idées fondamentales : lutter contre l'esprit révolutionnaire et fortifier le régime représentatif. — Ses lettres à M. Royer-Collard. — Combinaisons diverses mises en avant par les membres du ministère pour modifier les projets préparés par de Serre. — On en revient après délibération en conseil aux grandes lignes de ces projets. — On maintient les deux ordres de collèges que de Serre avait établis, collèges de département et collèges d'arrondissement. — Satisfaction que de Serre éprouve à cette nouvelle. — Sa confiance dans le succès. — Assassinat du duc de Berri. — Douleur universelle. — Adresse votée par les Chambres. — Soulèvement des ultra-royalistes contre M. Decazes. — Résistance du roi. — La droite refusant son appui aux lois d'exception proposées par le ministère, tant que M. Decazes sera au pouvoir, et le centre gauche ne consentant pas à les appuyer, M. Decazes se retire. — Démarches faites auprès du duc de Richelieu pour le décider à prendre en main le gouvernement. — Ses premiers refus. — Il n'accepte que sous la promesse formelle, garantie par le comte d'Artois, du concours des royalistes. — Second ministère du duc de Richelieu. — M. Decazes est créé duc et nommé ambassadeur à Londres.

I

Le refus de M. Royer-Collard avait précipité la formation du ministère du 20 novembre. A peine eut-il

Il était regrettable qu'on n'eût pu donner suite à cette conception d'un ministère où toutes les nuances de l'opinion modérée se seraient réunies. Plus d'une fois déjà, dans les jours de crise, soit en France, soit en Angleterre, devant une grande réforme à accomplir ou un grand péril à conjurer, on a vu cet accord se faire et cette combinaison prévaloir. Elle entre de plus en plus dans les nécessités d'un temps où les conflits politiques dégénèrent en luttes sociales, où les intérêts permanents des nations peuvent se trouver engagés dans les revers qui menacent les formes changeantes des gouvernements.

Le malheur est que le refus de concours opposé par les autres opinions oblige à l'isolement celles-là mêmes qui en sentent le plus les inconvénients. De Serre avait toujours cru à la nécessité de rapprocher les hommes qui voulaient à la fois la royauté et la Charte. Il poursuivait la conclusion de cette entente, il en renouvelait l'appel à mesure que s'accumulaient les périls, espérant trouver dans leur évidente gravité une raison décisive pour vaincre les résistances. Abandonné, contredit, méconnu par ceux dont il avait avec passion recherché l'appui, il lui fallut s'engager peu à peu dans une voie plus étroite. Son programme restait debout; il ne cessait pas d'en envisager, au delà des variations passagères, le triomphe définitif; mais le caractère restreint des alliances auxquelles il était réduit, et les exigences de ses auxiliaires, devaient en obscurcir les principes et en limiter l'application.

Le ministère tint à montrer, dès ses premiers actes,

que les réformes dont il projetait l'exécution, ne changeaient rien à sa ligne de modération. Des grâces nouvelles firent rentrer en France tous les exilés, sauf les régicides ; les sept membres de la Chambre des pairs, qui n'avaient pas encore été relevés de l'élimination prononcée contre eux après les Cent-Jours, furent rappelés dans la haute assemblée.

La session de 1819 s'ouvrit le 29 novembre. De Serre avait été chargé de la rédaction du discours de la couronne; il eut soin, en annonçant les lois préparées, de les rattacher au pacte constitutionnel.

« ... Fondateur de cette Charte, à laquelle sont inséparablement liées les destinées de mon peuple et de ma famille, disait le roi, j'ai senti que, s'il est une amélioration qu'exigent ces grands intérêts, aussi bien que le maintien de nos libertés, et qui ne modifierait quelques formes réglementaires de la Charte que pour mieux assurer sa puissance et son action, il m'appartient de la proposer. Le moment est venu de fortifier la Chambre des députés et de la soustraire à l'action annuelle des partis, en lui assurant une durée plus conforme aux intérêts de l'ordre public et à la considération extérieure de l'État; ce sera le complément de mon ouvrage. Plus heureux que d'autres États, ce n'est *pas dans des mesures provisoires, mais dans le développement naturel de nos institutions que nous puiserons notre force.* »

Ces derniers mots, placés dans la bouche du roi, exprimaient bien la pensée du garde des sceaux : écarter les expédients pour n'entreprendre que des réformes durables.

La Chambre des députés consacra ses premières séances à la vérification des pouvoirs des membres nouvellement élus. Parmi eux était Grégoire. Il n'avait pas été convoqué à la séance royale. Serait-il admis par la Chambre? Il y avait contre son élection un cas de nullité. La Charte exigeait que la moitié au moins des députés élus dans un département y eût son domicile politique, et, des quatre députés de l'Isère, Grégoire était le troisième qui ne remplît pas cette condition. Mais une grande partie de la Chambre invoquait un autre motif; elle voulait que le régicide fût exclu comme indigne, et cette opinion, éloquemment soutenue par M. Lainé, avait provoqué dans l'assemblée un débat confus et passionné. Une motion de M. Ravez vint à propos rallier les esprits; il demanda qu'on mît aux voix, non les motifs de la non-admission, mais la non-admission elle-même. Elle fut votée par une immense majorité, aux cris de : *Vive le roi!* auxquels s'associèrent beaucoup de membres de la gauche.

La Chambre forma ensuite son bureau. Elle maintint au fauteuil M. Ravez, et nomma pour la première fois un membre de la droite, M. de Villèle, parmi les vice-présidents. Dans la commission de l'adresse, au contraire, dominaient la gauche et le centre gauche. Mais les deux nuances ne purent former une majorité sur un projet de rédaction, et la Chambre dut nommer une autre commission, où le centre droit reprit l'avantage. Rédigée par M. Siméon, l'adresse était conçue en termes favorables, quoique réservés. La Chambre promettait d'examiner

avec « loyauté et franchise » les mesures qu'annonçait le discours royal.

L'indécision du gouvernement expliquait la réserve de la Chambre. On ne connaissait pas la loi électorale, et tout le monde s'en préoccupait. Chacun hésitait, même sur des questions qui ne touchaient pas cette loi, à donner son vote au cabinet, dans la crainte de s'engager d'avance envers un programme dont, à droite comme à gauche, on redoutait les surprises. Le budget n'étant pas réglé, le gouvernement avait dû, comme les années précédentes, réclamer le vote de six douzièmes provisoires; la commission proposait de ne lui en accorder que trois; la droite, malgré les efforts de M. de Villèle, était d'avis de les lui refuser. La violence, que les orateurs de la gauche déployèrent dans le débat, changea ces dispositions et fit le triomphe du ministère; il obtint, à une forte majorité, les crédits qu'il avait demandés; mais on remarqua parmi les opposants M. Corbière, qui, pour la première fois, se séparait de M. de Villèle.

Quelques jours plus tard, la Chambre eut à prononcer sur les pétitions qui demandaient le maintien de la loi du 5 février 1817. C'était la question électorale portée à la tribune : les ministres se flattaient en vain d'en arrêter l'explosion. Les opinions les plus opposées étaient également impatientes de dire leur pensée et de provoquer les explications du gouvernement sur le fond de la discussion; tandis que M. Benjamin Constant, M. Méchin, M. Manuel, M. Dupont (de l'Eure), attaquaient des projets qu'ils

ne connaissaient pas encore, M. de Villèle et M. Lainé se concertaient pour exposer les raisons qui commandaient, à leurs yeux, la réforme de la loi. M. Pasquier confirma leur thèse; mais, en combattant les orateurs de la gauche, il s'attacha surtout à dénoncer les manœuvres qui avaient accompagné et, selon lui, vicié le pétitionnement. Il produisit beaucoup d'effet en lisant quelques extraits d'un écrit publié par le principal meneur des comices électoraux dans le département de la Sarthe, le sieur Goyet : « Avant quatre ans, disait celui-ci aux paysans, vous vivrez dans les horreurs du régime féodal.... Les paysans et autres vilains feraient seuls les corvées. Ils supporteraient seuls les charges de l'État; le sang coulerait par torrents dans ces jours de désolation. »

Cependant le gouvernement ne disait pas quels étaient ses projets, et son silence nuisait à son succès. Une première épreuve resta douteuse; on vit, au sommet du centre droit, M. Royer-Collard se lever contre l'ordre du jour réclamé par les ministres. On procéda au scrutin : 117 boules blanches adoptèrent l'ordre du jour, mais il avait eu contre lui 112 boules noires.

De Serre n'avait pas paru à la Chambre dans ces derniers débats. Ce n'était pas, comme quelques-uns le prétendaient, que des divergences l'eussent séparé de ses collègues; il les appuyait, au contraire, de tout son pouvoir, et plus d'une fois il avait voulu se rendre aux séances pour les seconder. Ses forces trahissaient son ardeur. Les fatigues de la session précé-

dente l'avaient épuisé ; sa poitrine était atteinte, et les médecins désespéraient de le sauver, s'il ne gardait un repos absolu.

C'était là le principal motif des incertitudes du gouvernement. Les ministres ne pensaient pas que le projet de réforme électorale pût demeurer tel que de Serre l'avait conçu ; mais ils ne voulaient rien décider sans lui, et, se flattant, comme lui, d'une guérison prochaine, ils attendaient, pour déclarer leur programme à la Chambre, qu'il fût en mesure de le combiner avec eux et de le défendre.

Une lettre adressée à de Serre par un député dont le nom n'est pas connu donnait, à cette époque même, un tableau curieux et, selon toute apparence, exact des dispositions de la Chambre.

Personne ne tenait pour définitive la loi du 5 février 1817, même parmi ceux qui affectaient le plus de la soutenir ; mais, pour la modifier, chaque groupe voulait attendre le jour où il serait maître. L'extrême gauche se promettait de la rendre plus démocratique, tout en se contentant, à l'heure présente, des résultats qu'elle avait produits ; la gauche approuvait, à condition d'opérer ces changements elle-même, le renouvellement intégral et l'abaissement de l'âge fixé pour l'éligibilité. Le centre gauche se divisait en deux groupes, les *constitutionnels absolus* et les *constitutionnels doctrinaires* ; les premiers prétendaient que la loi des élections était un complément de la Charte et que les députés n'y pouvaient rien changer, à moins d'un mandat spécial de leurs électeurs ; les seconds reconnaissaient aux trois pouvoirs le droit

de modifier la loi, mais ils estimaient qu'on n'avait pas fait de cette loi une expérience suffisante, et que tout changement serait dangereux, étant prématuré. Le centre était exaspéré des injures que lui adressaient les libéraux, et disposé à voter une loi qui pût le soustraire à leur empire, mais à la condition qu'elle vînt du gouvernement et qu'il la présentât sans délai. Au centre droit, on était alarmé; on désirait des changements sans les préciser; on se contentait, suivant l'expression malicieuse du correspondant, « de soupirer des reproches, de murmurer des griefs, de sangloter des récriminations ». Les membres de la droite avaient la loi en horreur et n'en attendaient que désastres; mais, disait le même observateur, « la haine et l'orgueil les dominent au point qu'ils consentiraient à devenir aveugles, pourvu que leurs ennemis, les ministres et les ministériels, devinssent borgnes ». Toutefois il les croyait disposés à céder à une *volonté prononcée d'en haut* et aux *ordres qui leur seraient donnés par les puissances qu'ils reconnaissaient*, désignant sans doute par là le comte d'Artois et les influences du pavillon Marsan.

De ces éléments divers, dont l'opposition réciproque affaiblissait la résistance, l'auteur de la lettre concluait qu'avec une décision énergique et rapide on pourrait faire sortir une majorité qu'il n'évaluait pas à moins de 140 voix, et qui pourrait s'élever jusqu'à 180.

La difficulté pour le gouvernement était toujours de se rapprocher de la droite, sans se brouiller avec le centre gauche, chacun des deux groupes mettant

pour condition à son assentiment la rupture avec l'autre. M. de Villèle était presque seul, parmi les royalistes, à comprendre la nécessité d'une action patiente et mesurée ; il sentait que le meilleur moyen de jeter le gouvernement à gauche, c'était de lui refuser l'appui de la droite, et il le ménageait, en évitant de se lier avec lui. Mais, même avec de telles réserves, il s'exposait par ces ménagements aux défiances de son parti. Le général Donnadieu l'apostrophait, dans les salons royalistes, avec la dernière violence. M. de la Bourdonnaye ne lui parlait plus. « Vous ne pouvez vous faire une idée des propos que tiennent nos *enragés*, écrivait M. de Villèle. Je ne suis pas bon à jeter aux chiens. » Tout en résistant à ces défiances, il en subissait la contagion ; il arrivait à ne plus voir dans les ministres que des ambitieux uniquement occupés d'un intérêt personnel. Il était lui-même atteint de ce mal qu'il peignait si bien : « On se méfie trop de nous ; nous nous méfions peut-être trop des autres, et en attendant, les méchants font du chemin. »

Tout semblait s'unir dans cette crise contre le gouvernement. La hardiesse de ses adversaires croissait avec les défiances de ses amis. Le général Savary, condamné par contumace après les Cent-Jours, se constituait prisonnier et réclamait son jugement. Le général de Caulaincourt, dans un écrit public, reprochait à la Restauration la paix qu'elle avait signée, et déclarait que « l'Empereur » n'aurait jamais consenti un traité qui n'eût pas laissé à la France ses frontières naturelles. M. Decazes, inquiet de ces ma-

nifestations, demandait conseil à de Serre. « Quant à Savary, écrivait celui-ci, puisqu'il est venu, nous le ferons juger, je n'y vois pas deux chemins. » Il fut en effet jugé et acquitté. Pour M. de Caulaincourt, de Serre répondait à son assertion : « C'est la dynastie actuelle qui a réuni toutes ces belles provinces dont se compose aujourd'hui la France, et il s'en faut bien que, dans le cours de plusieurs siècles, elle y ait employé autant de trésors et de sang que Bonaparte en peu d'années en a consommé pour perdre toutes les conquêtes de la Révolution et entamer notre ancien territoire. » La réplique ravit Louis XVIII : « Le roi, écrivait M. Decazes, trouve votre idée admirable, Villemain l'arrange pour le *Moniteur* de demain[1]. »

II

C'est au milieu de ces perplexités que se poursuivaient entre les ministres les délibérations relatives à la réforme électorale. Miné par la maladie, condamné à l'isolement, au silence, n'ayant plus avec ses collègues que de rares communications et le plus souvent par écrit, de Serre, prévoyant les modifications que subirait son projet, ne se décidait pas à s'en dessaisir, et les ministres, tout en sentant l'urgence de le reviser, n'osaient pas le lui demander. M. Decazes seul le connaissait bien ; toujours en

[1] *Corresp.*, t. II, p. 505. — On retrouve en effet l'idée développée par le brillant rédacteur dans le *Moniteur* du 23 janvier 1820.

quête des impressions contraires du centre gauche et de la droite, sa pensée était sans cesse en mouvement ; il avait trouvé et proposait à de Serre une nouvelle formule. Il maintenait la distinction des collèges de département et des collèges d'arrondissement ; mais il leur attribuait le droit de se présenter les uns aux autres des candidats. De Serre protesta aussitôt contre ce changement, qui lui faisait, disait-il, l'effet « d'un mauvais rêve ». Il renonçait, après l'échec du grand ministère, à toute cette partie de son projet, qui ne concernait pas les élections et qui tendait à opérer en France une véritable réorganisation du gouvernement représentatif. Mais il n'en défendait qu'avec plus de vigueur les dispositions relatives à l'élection de la Chambre des députés. « Je crois tout changement de plan ruineux en ce moment, écrivait-il à M. Decazes. La seule discussion d'un nouveau plan pourrait jeter dans le Conseil une division fatale ; elle transpirerait inévitablement, et pensez que la moindre hésitation nous décrédite et nous perd. Quel défaut de conviction, quelle légèreté, quelle inconstance n'annoncerions-nous pas, si, pour la première idée venue, on nous voyait prêts à abandonner un plan pour lequel un ministère s'est dissous, un ministère s'est formé, pour lequel nous n'avons pas craint d'émouvoir la France entière ! Nos combinaisons ne nous appartiennent plus ; elles sont dans le public, dans les Chambres ; nous avons pour nous une certaine nécessité des choses qu'il ne s'agit que de soutenir de notre conviction, de notre fermeté. Nous connaissons notre terrain ; nous sommes

prêts au combat. En présence de l'ennemi, la plus périlleuse de toutes les manœuvres est de changer totalement son ordre de bataille[1]. »

Il obtint, cette fois, gain de cause. M. Decazes n'insista pas. Malheureusement, les médecins obligeaient de Serre à déserter ce combat pour lequel il se sentait prêt. La maladie de poitrine avait fait des progrès rapides, et le départ immédiat pour le Midi pouvait seul en conjurer le dénouement. « Je sens vivement le mal de son absence, écrivit Louis XVIII à M. Decazes, mais une raison sans réplique me porte à appuyer l'avis de la Faculté. Le temps perdu se répare, il est des hommes qu'on ne retrouve point. »

De Serre se résigna, non sans différer chaque jour son départ. Il confia l'intérim de son ministère à M. Siméon, qui fut nommé sous-secrétaire d'État de la justice. Il laissa aux deux principaux collaborateurs de M. Decazes, M. Guizot et M. Villemain, ses recommandations et ses notes. Le duc de Broglie, qui avait eu toutes ses confidences, devait aussi le représenter auprès du président du Conseil.

Mais, même en s'éloignant, de Serre ne se détachait pas de l'œuvre à laquelle il croyait attaché le salut de la monarchie. Il partit pour Nice le 26 janvier. A chaque station de son voyage il rédigeait ses idées, roulant jour et nuit ses combinaisons, accumulant les arguments, adressant lettre sur lettre à ses collègues, à ses amis, poursuivant de loin cette

[1] *Corresp.*, t. II, p. 477.

ardente propagande qu'il ne pouvait plus exercer à Paris.

C'est dans ces notes qu'il faut chercher la pensée de l'homme d'État. De Serre en garde le mérite, encore bien que les événements ne lui aient pas permis de développer et d'appliquer toutes ses vues.

Lutter contre l'esprit révolutionnaire et fortifier le régime représentatif, telles sont les deux idées dont de Serre est pénétré. Il n'y a dans les projets qu'il forme pour la défense de la royauté aucune prétention exclusive, aucune arrière-pensée de réaction ni de dictature. Loin de là, il veut remettre en vigueur les influences légitimes, les accoutumer à l'action et à la lutte, provoquer leur initiative, et les affranchir ainsi du joug de la Révolution, sous lequel il les voit, dispersées et timides, en danger de disparaître : « La tranquillité est grande, écrit-il de Lyon à M. Decazes, mais les révolutionnaires, bien qu'en faible minorité numérique, sont en grande activité et par là en puissance croissante. La masse est bonne, mais inerte et effrayée. La peur a gagné l'opposition de droite. Si nous avions besoin d'être convaincus de la nécessité de nos mesures, nous nous en convaincrions ici[1]. »

Comment donc conjurer ce péril et dominer cette oppression? En secouant la torpeur des honnêtes gens, en appelant les grands intérêts, les influences principales, toutes les forces vives du pays, par des lois qui leur assurent une action libre et efficace, à

[1] *Corresp.*, t. II, p. 529.

stance. Mais vous avez, je pense, à être en garde contre vous-même; quand votre esprit s'est affectionné à une idée, il la revêt d'une armure tellement forte, qu'il se fait illusion sur sa solidité réelle. »

Puis, combattant les appréhensions de son ami avec une insistance qui prouvait combien il était attaché lui-même aux formes d'un régime libre :

« Je sais que vous arrivez à cette assertion que, dans notre état social, nous ne pouvons recevoir dans sa franchise le gouvernement représentatif. Mais en pouvons-nous essayer un autre? Mais ne prendre que la moitié d'une forme de gouvernement, n'est-ce pas en subir les inconvénients, sans les avantages[1] ? »

Pour lui, il était convaincu que l'instabilité qu'engendraient les élections annuelles deviendrait insupportable à tout gouvernement. Il voyait, dans l'avenir, le principe du renouvellement intégral aussi incontesté que l'étaient déjà les deux Chambres, le droit de dissolution, la sanction royale. Avec ce principe, les intrigues que tenait en éveil le renouvellement annuel devenaient sans objet; le pouvoir était maître de choisir l'heure de la dissolution; l'administration, ayant du temps devant elle, retrouvait l'esprit de suite, et elle pouvait, en quelques années, accumuler une masse de résultats que le gouvernement opposerait victorieusement, le jour venu, aux déclamations de ses ennemis.

De Serre recommandait deux autres réformes, la publicité des votes et l'abaissement de l'âge fixé pour

[1] *Corresp.*, t. II, p. 574.

l'éligibilité. Il aurait souhaité qu'on votât, comme en Angleterre, à haute voix; l'innovation était par trop contraire aux habitudes françaises. Il voulait du moins que le vote, même écrit, fût public. Si elle n'empêchait pas les choix hostiles, la publicité devait, selon lui, n'en permettre que d'honorables; il se rappelait l'élection de Grégoire, et se disait que des royalistes n'eussent pas affronté la honte de voter à découvert pour un régicide.

« La publicité, écrivait-il, évitera plus d'un acte scandaleux. Elle a cette vertu de ranimer le sentiment des convenances, de rendre la pudeur à ceux mêmes qui l'ont perdue. »

Il se persuadait aussi que l'abaissement de l'âge donnerait plus de ressources en un temps de crise et de lutte, où l'on avait besoin de force physique et morale, de dévouement et de courage.

« On ne trouve plus guère cela aujourd'hui dans les hommes au delà de quarante ans. Ils ont été pliés et repliés dans tous les sens. Ils ont subi tous les jougs et toutes les hontes. »

Il n'était question, on le voit, dans ces virils épanchements, ni de misérables préoccupations de portefeuille, comme le supposaient les royalistes, ni de retour à l'ancien régime, comme l'annonçaient les libéraux. Quelque opinion qu'on ait sur les conceptions exposées par de Serre, elles tendaient toutes à chercher dans l'élévation des sentiments, dans les grands côtés des hommes, la force du gouvernement.

Nous avons cité quelques lignes de ses lettres à M. Royer-Collard. Il y avait entre les deux amis

comme un pressentiment pénible qui leur inspirait tour à tour le désir de resserrer leurs relations et la crainte de les continuer. M. Royer-Collard avait fait prendre à de Serre l'engagement de lui écrire. De Serre s'en souvenait, et il hésitait à le tenir ; il appréhendait le désaccord que révélerait entre eux cette correspondance. Cependant sa lettre était partie ; il avait dit à son ami toutes ses pensées ; sa franche affection ne lui cachait pas son intime souci :

« ... Outre mes inquiétudes sur l'issue des grandes affaires, j'en ai de bien particulières sur le rôle que vous y jouerez, sur les résultats pour votre responsabilité et votre réputation que j'ai à cœur, à l'égal des miennes propres. » Puis, avec un sourire qui n'était pas sans quelque tristesse : « Je n'aurai qu'un regret plus vif que celui de notre dissentiment, celui de ne pas vous combattre. Le ciel dans sa justice devrait vous envoyer, je ne dis pas un catarrhe, mais un enrouement. »

III

Que devenait cependant le projet de loi, à la défense duquel de Serre, malade et éloigné, mettait une si persévérante ardeur?

Il avait subi plus d'un changement depuis le départ du garde des sceaux, et, par un sort conforme à la destinée de son auteur, il ne devait arriver au but qu'après bien des vicissitudes et de tragiques épreuves.

Dès l'abord, les ministres avaient été d'avis de réduire le projet de loi ; ils le pensèrent bien plus et le dirent plus haut, quand de Serre fut parti. Lui absent, nul ne se sentait en mesure de faire passer cette grande réforme. Ces premières dispositions reconnues dans les conversations particulières, on résolut de tenir un conseil de cabinet dans lequel un plan définitif serait arrêté. Avec les ministres et le sous-secrétaire d'État, M. Siméon, on y avait convoqué le duc de Richelieu, le chancelier Dambray, le marquis Garnier, M. Lainé, M. Cuvier, M. Mounier.

M. Decazes avait imaginé un nouveau système. Dans chaque département, il établissait trois collèges formés, l'un de contribuables payant au moins 900 francs, l'autre des contribuables de 500 francs, le troisième des contribuables de 300 francs. De Serre connaissait l'idée, et en avait déjà signalé le péril :

« Ne vous y trompez pas, écrivait-il à M. Decazes, votre collège de 300 francs sera en immense majorité composé de petits patentés des villes et de petits acquéreurs de biens nationaux, ignorants et possédés de tous les préjugés de la Révolution. D'ici à très longtemps, ce sera le patrimoine exclusif des ultra-libéraux. »

La combinaison fut abandonnée. « Les trois collèges nous ont épouvantés en y réfléchissant », répondait M. Decazes. M. Mounier proposait de substituer le scrutin par arrondissement au scrutin par département, tel que l'avait établi la loi du 5 février, en accompagnant cette mesure d'un dégrèvement d'impôts qui eût diminué le nombre des électeurs ; mais

on estima généralement que la réforme, suffisante peut-être six mois plus tôt, ne l'était plus aujourd'hui. On se sépara sans rien conclure, en se réservant de prendre l'avis de la droite dont le concours était nécessaire. Des pourparlers s'engagèrent entre quelques-uns des ministres et les chefs du parti royaliste, M. de Villèle et M. Corbière. On obtint d'eux qu'ils renonceraient aux deux degrés, et, tout bien considéré, on reconnut que le plus sage était de revenir au plan adopté par de Serre en y ajoutant quelques modifications désirées par la droite.

Les deux ordres de collèges étaient maintenus. Seulement on confiait aux collèges d'arrondissement le soin de choisir eux-mêmes, sur la liste des plus imposés, les électeurs qui composeraient les collèges de département. Chaque collège nommait ensuite les députés dont l'élection lui était dévolue. L'âge de l'éligibilité restait fixé à quarante ans ; le vote demeurait secret. Le renouvellement intégral était établi tous les cinq ans, mais, par une disposition assez bizarre, on essayait de le concilier avec le renouvellement annuel d'un cinquième. Il était dit que lorsque la Chambre aurait été dissoute, les nouveaux élus devraient siéger cinq ans au moins, et que le renouvellement partiel ne recommencerait qu'à l'expiration de la cinquième année. Le roi étant toujours maître de dissoudre la Chambre, ce renouvellement partiel, conservé dans le texte de la loi, pouvait en réalité ne s'appliquer jamais.

La décision fut prise le 6 février, dans un nouveau conseil de cabinet tenu en présence du roi. M. Mounier

et M. Cuvier étaient chargés de préparer le projet de loi ; M. Villemain devait leur être adjoint pour rédiger l'exposé des motifs.

En annonçant ces changements à de Serre, M. Decazes s'attachait à lui montrer que c'était en réalité son plan qui prévalait : « C'est votre première idée, sauf que le double vote est un peu acheté par l'élection des collèges de département faite par les arrondissements... » Il ajoutait, pour diminuer son mécompte, que le duc de Broglie se résignait à ces modifications, que M. de Villèle les acceptait, qu'on espérait y rallier les centres, et que déjà l'on avait l'appui de M. Beugnot. Le duc de Richelieu avait promis son concours ; il persistait, sur de nouvelles instances, à refuser le ministère ; mais, avec sa générosité habituelle, il n'épargnait rien pour gagner des suffrages aux ministres et à leurs projets.

De Serre était à Nice, lorsqu'il apprit ces résolutions. Il ne cachait pas son regret de voir abandonnés le renouvellement septennal et le double vote ; mais il s'inclinait devant des nécessités que son éloignement ne lui permettait pas de démêler : « Si cela entre dans les esprits, écrivait-il, le résultat est bon. *In omnibus respice finem.* » Il prenait acte des principes qu'on avait gardés et ne désespérait pas, une fois revenu, d'obtenir d'autres concessions : « La division en collèges de département et d'arrondissement a l'avantage d'être fondée sur la circonscription territoriale et d'avoir existé vingt ans. C'est très fort. Elle laisse à la grande propriété, aux influences locales, toute leur action. » Plus il méditait ces principes, plus il

les « ruminait », suivant son expression, plus il sentait sa conviction s'affermir, et dominant, par l'énergie de son âme, le délabrement de ses forces, il se voyait déjà à la tribune; il saluait d'avance la victoire, avec une joie patriotique.

« Je ne sais si de loin on juge avec plus de calme et mieux; mais je compte sur le succès de nos affaires. Le temps me paraît avoir usé les résistances. Le pouvoir, qui a raison et qui veut fermement et constamment, a bien des chances de succès. C'est au roi et à sa persévérance au milieu de difficultés sans cesse renaissantes, que la France devra d'être tirée de cette crise[1]. »

C'était le 16 février qu'il écrivait ces lignes. Depuis deux jours, un crime affreux venait de donner à ses espérances le plus effroyable démenti.

Dans la soirée du 13 février, tandis que tout Paris s'abandonnait aux divertissements du carnaval, quelques membres du gouvernement s'étaient rendus chez M. Decazes pour examiner, une dernière fois, le projet de loi électorale. Les dispositions de ce projet avaient été définitivement arrêtées dans un conseil de cabinet, tenu l'avant-veille en présence du roi; la Chambre des députés était prévenue que le lendemain, 14 février, elle en recevrait communication. M. Pasquier, M. Decazes, M. Mounier, d'autres hommes politiques, assis autour de la table du conseil, relisaient le projet, en pesaient avec soin chaque article, chaque mot, lorsque la porte du cabi-

[1] *Corresp.*, t. III, p. 14.

net où ils étaient réunis s'ouvre violemment, et un officier de paix, le visage bouleversé, entre en s'écriant : « Le duc de Berry est assassiné. »

On se figure le saisissement, la douleur, les alarmes, les prévisions, que provoque en un instant la nouvelle chez ceux qui l'entendent. M. Decazes et M. Pasquier se font aussitôt conduire à l'Opéra, où le crime s'est accompli, où se consomme dans une loge de théâtre, à quelques pas de la scène encore animée par les éclats joyeux d'une fête mondaine, le drame auguste et terrible dont l'histoire a recueilli les détails, cette mort héroïque et pieuse d'un fils de France, ces princes, ces princesses, ce vieux roi, ces dignitaires, ces maréchaux, ces serviteurs désolés, arrivant à mesure que la fatale nouvelle est venue les surprendre, la religion dominant et illuminant de ses clartés sublimes ce déchirant spectacle, et, au milieu d'intolérables souffrances, le mourant n'ayant à la bouche que des paroles de regret pour les fautes de sa vie, et de miséricorde, de supplication passionnée en faveur de l'*homme* qui lui a donné la mort.

« Sa fin a été toute française et toute royale, écrivait de Serre quelques semaines plus tard; elle honore sa race, et c'est avoir vécu que de mourir ainsi. »

La douleur fut unanime à la première annonce du cruel événement. L'horreur du forfait, l'immensité du malheur, ramenaient vers la dynastie, déjà frappée de tant de coups, les instincts honnêtes, les mouvements généreux de la population. Des femmes, des

hommes même furent vus, dans les halles, versant des larmes; les mêmes sentiments se manifestèrent dans des rangs plus élevés, et jusque dans ces régions hostiles, où peut-être, comme l'écrivait le duc de Broglie, « l'attentat avait excité, chez quelques-uns, un sincère repentir ».

Les adresses, présentées au roi par les deux Chambres, témoignèrent de la consternation du pays. A la Chambre des députés, ce fut un membre de l'opposition, le général Foy, qui demanda, en quelques loyales paroles, le vote d'une adresse où tous les cœurs se confondraient dans l'expression d'une même douleur. M. Corbière l'avait appuyé, et l'adresse avait été unanimement adoptée sur le rapport d'une commission dont les membres, appartenant aux opinions les plus opposées, s'étaient trouvés tous d'accord en ce jour de deuil.

Mais, pas plus dans la vie publique que dans la vie privée, les hommes ne restent longtemps sur ces impressions épurées d'une grande affliction. La politique est sans entrailles, comme les affaires, et la passion, bientôt remise d'une secousse inattendue, reprend avec une âpre clairvoyance la poursuite de ses intérêts ou de ses vengeances.

M. Decazes n'avait pas quitté le lit de mort du duc de Berry. Il avait reçu, dans cette nuit lamentable, les remerciements du comte d'Artois, et le lendemain, au pavillon Marsan, le malheureux père les lui avait renouvelés, en lui parlant, les larmes aux yeux, de la nécessité de se serrer les uns contre les autres pour faire face aux ennemis du trône. Déjà

cependant le nom du président du conseil était rapproché dans d'abominables articles du nom de Louvel, et devant la Chambre des députés d'abord stupéfaite, puis révoltée, un membre isolé de l'extrême droite avait proposé la mise en accusation de M. Decazes, comme complice de l'assassinat du duc de Berry.

La motion avait été étouffée au plein jour du parlement, mais elle cheminait dans l'obscurité des intrigues. L'occasion, à peine entrevue, avait été saisie de renverser le ministre sous l'indignation provoquée par l'attentat.

L'effort se poursuivait au milieu d'un déchaînement épouvantable d'atroces calomnies, dans lesquelles se mêlaient la frivolité implacable des salons, les menaces, plus bruyantes que réfléchies, des gardes du corps, les manœuvres calculées d'agents sans scrupules, et l'effrayante crédulité d'âmes honnêtes, mettant à soupçonner de tous les crimes les adversaires de leur manière de voir la même simplicité qu'à couronner de toutes les vertus ceux qui s'en faisaient les champions. Émus par ces entraînements, dont ils ne jugeaient qu'à travers leur deuil, et aussi dans le désir de soustraire M. Decazes à des périls qu'on affectait de ne pas dissimuler, le comte d'Artois et la duchesse d'Angoulême tentèrent une démarche auprès du roi pour obtenir l'éloignement du ministre.

Le roi n'avait pas cédé. L'intervention des membres de sa famille n'avait fait que l'irriter davantage contre le parti auquel il en imputait la responsabilité.

suffrages à ceux de la gauche pour faire élire des commissaires hostiles aux propositions du cabinet.

Il dépendait du centre gauche de maintenir M. Decazes au pouvoir, en donnant son appui aux projets de loi. Mais, à la nouvelle que ces projets avaient été délibérés dans un conseil où ne se trouvaient que des membres de la droite, bien que tous d'opinion modérée, le centre gauche avait cru le ministre livré aux ultras, et, sur cette seule supposition, il l'abandonnait. L'acharnement des ultras contre ce ministre, qu'on disait leur homme, était pourtant de nature à provoquer quelques doutes; les principaux membres du groupe, M. Royer-Collard, M. de Barante, M. de Courvoisier, M. Germain, M. Camille Jordan, virent M. Decazes; ils essayèrent de se mettre d'accord avec lui, mais inutilement. M. Royer-Collard disait tout haut que le ministère était un cadavre qui ne pouvait plus marcher, et, ne croyant pas à la durée du règne des ultras, il ne s'effrayait pas de leur laisser un triomphe qui serait leur perte.

Attaqué à outrance par les royalistes, délaissé par ses amis, M. Decaze tenait, par sa présence dans le gouvernement, les lois en échec. Il le sentit et le fit comprendre à Louis XVIII, qui se résigna douloureusement à sa retraite.

Il n'y avait qu'un homme qui pût, dans de telles conjonctures, prendre la direction du ministère : c'était le duc de Richelieu. On épuisa les derniers efforts pour vaincre ses refus. M. Lainé lui amena M. de Villèle, qui promettait l'appui de la droite. Le comte d'Artois lui envoya message sur message; il vint en-

fin lui-même, et se fit garant des promesses de M. de Villèlé. On dit qu'il annonça au duc de Richelieu la visite de la duchesse d'Angoulême, et qu'à ce nom révéré le loyal gentilhomme, saisi d'émotion, ne résista plus. Sur cette assurance, le roi lui adressa une lettre pour lui demander officiellement son concours.

« Vous savez, écrivait quelques jours plus tard M. de Richelieu au plus intime ami du garde des sceaux, M. Froc de la Boulaye, vous savez que j'ai consommé mon sacrifice. Puisse-t-il n'être pas inutile au roi et à la France ! J'ai besoin de tous les hommes d'honneur et je compte sur vous... Que pouvons-nous vouloir, si ce n'est empêcher notre pays de se détruire, de devenir la proie d'une poignée de factieux d'abord, et de l'étranger après ? »

Le duc de Richelieu entra au conseil comme président, sans prendre de portefeuille. M. Siméon devint ministre de l'intérieur et fut remplacé, comme sous-secrétaire d'État de la justice, par M. Portalis. Il n'y eut pas d'autre changement dans le cabinet. Le roi combla M. Decazes des marques de sa faveur. Il le créa duc, sur l'avis même du duc de Richelieu, et lui donna l'ambassade de Londres.

CHAPITRE XVI

Le second ministère du duc de Richelieu.

Consternation de de Serre en apprenant le meurtre du duc de Berry. — M. Decazes lui fait part de sa retraite et le duc de Richelieu de son acceptation. — Ses impressions sur l'extrême droite et sur le centre gauche. — Ses correspondants : M. Froc de la Boulaye, M. Decazes, M. de Barante, le duc et la duchesse de Broglie, M. Royer-Collard, M. de Mézy, M. de Montlosier, le duc de Richelieu, M. Siméon, M. Portal, M. Pasquier. — Suite de la session de 1819. — Violents débats à la Chambre des députés sur les lois d'exception, présentées par le ministère. — Jugement que porte de Serre sur l'opposition faite au gouvernement par ses anciens amis. — La commission des élections, par l'organe de son président, M. Royer-Collard, propose une entrevue au duc de Richelieu, et, au moment, où ses délégués vont s'y rendre, décline tout accommodement, sous la pression de la gauche. — M. Royer-Collard est nommé rapporteur de la commission. — Ses perplexités. — Devant l'hostilité de la commission, le ministère substitue à sa première proposition un projet destiné à lui rallier la droite. — Les collèges d'arrondissement ne présentent plus que des candidats parmi lesquels les collèges de département nomment les députés. — Lettres adressées à de Serre par les partisans et les adversaires du nouveau projet. — Importance que chaque groupe attache à son adhésion. — Sa correspondance avec M. Becquey. — De Serre n'hésite pas à soutenir le gouvernement, et, quoique malade encore, il hâte son retour afin de prendre part à la discussion. — Sa lettre à sa mère. — Émotion que cause la nouvelle de son arrivée à Paris. — Efforts des doctrinaires pour le séparer du ministère. — Ses dispositions.

I

Retiré dans sa solitude de Nice, de Serre avait appris, au milieu d'alternatives poignantes, les événe-

ments qui venaient de consterner et d'agiter Paris.

D'abord, il recevait du préfet de Marseille communication d'une dépêche dont le mauvais temps n'avait laissé passer qu'un fragment. On devinait qu'un grand personnage avait été assassiné; mais on ignorait lequel. Dans sa cruelle incertitude, de Serre interrogeait anxieusement tous les mots de la dépêche. « Je n'ose penser qu'il peut être question du roi !... Bon Dieu ! bon Dieu ! non, cela n'est pas possible ! »

Bientôt il connaissait le nom de la victime.

Une lettre déchirante de M. Decazes lui portait, avec les premiers détails de la mort du duc de Berry, l'annonce des mesures résolues par le gouvernement. Puis se succédaient les impressions multiples, les appréciations, les craintes, les projets, les intrigues, les défiances, l'écho frémissant et divers des passions qu'avait remuées au fond des partis, après la première explosion de la douleur, le contre-coup de l'attentat. De Serre apprenait la coalition formée contre M. Decazes, les résistances du roi, l'abandon du centre gauche, la démission du ministre et la rentrée, difficilement obtenue, du duc de Richelieu. M. Decazes lui annonçait sa retraite, et M. de Richelieu son acceptation; les deux personnages parlaient l'un de l'autre en des termes également honorables pour chacun :

« Enfin, écrivait M. Decazes, nous avons vaincu la résistance du duc de Richelieu, et le roi m'écrit qu'il a accepté. Le duc de Richelieu et M. Pasquier nous ont dit que leur volonté était de ne pas dévier un in-

stant de notre ligne ; ce sont nos opinions, nos principes, qui dirigent l'administration. Si le duc de Richelieu succombe, je ne vois plus après lui que désordre et anarchie. »

De son côté, le duc de Richelieu mandait à de Serre :

« L'attentat dont la France gémit a amené des événements qu'il était difficile de prévoir. Le roi, livré à la plus vive douleur, était encore dans la position la plus difficile par la violence des haines et le choc des passions déchaînées. Dans ces tristes circonstances, M. Decazes, indignement calomnié, a dû céder à l'orage, et moi, quoique malade et bien résolu à ne jamais rentrer dans les affaires, je me suis résolu au plus pénible sacrifice; j'ai voulu, monsieur, que vous ne l'apprissiez que par moi et vous témoigner en même temps combien j'attache de prix à vous avoir pour collègue. »

La retraite de M. Decazes affligea de Serre autant que le révoltèrent les actes qui l'avaient amenée.

« Chose rare! lui écrivait-il, nous étions parvenus à l'union des pensées et des sentiments. Vous me manquerez près du roi, au conseil, à la tribune, dans les salons, comme lien le plus général entre les hommes les plus divers, comme homme de tête et de cœur dans les jours de crise. »

S'il maudissait les fureurs sous lesquelles son collègue avait succombé, de Serre n'était pas moins sévère pour les membres du centre gauche, pour ses amis de la *Doctrine*, dont les prétentions imprévoyantes avaient consommé la chute de M. Decazes :

« Ce sont nos amis et leur indomptable orgueil qui vous a fait le plus de mal, et qui vous a précipité, en vous mettant à la discrétion des ultras ; c'est dans cette position aussi fausse que dangereuse que vous laissez le nouveau ministère. »

Quoique plein de respect pour M. de Richelieu et honorant au plus haut point son beau caractère, il le connaissait peu. On lui avait souvent dit que le duc de Richelieu se laissait facilement influencer, et il se demandait avec inquiétude à quelles suggestions il aurait à le dérober. Il ne se faisait pas illusion sur les épreuves qui l'attendaient. « Dans le succès que vient d'obtenir la calomnie, écrivait-il à sa mère, je lis mon sort futur et m'y résigne d'avance sans peine, pourvu que notre pauvre pays soit sauvé. »

Il ne croyait pas en effet qu'il lui fût permis de se retirer tant qu'il pourrait garder son poste avec honneur. « Quitter le roi actuellement serait une lâcheté ; je ne sais si personne a eu la pensée de me la conseiller, mais on m'a rendu la justice de ne pas le faire[1]. »

Dès les premiers jours de la crise, on s'était demandé à Paris quelle résolution de Serre allait prendre. Tandis que, dans son éloignement, seul en face de l'horrible catastrophe, il se consumait en questions, en projets, en prévisions, dans l'inquiète et fiévreuse attente des nouvelles et des impressions que devaient lui porter des courriers trop lents et trop rares, les partis se disputaient son nom, et cherchaient à s'emparer de ses pensées, avant de les con-

[1] *Corresp.*, t. III, p. 120.

naître. De là, auprès de lui, une correspondance assidue, variée, vivante, reflétant les jugements, les désirs, les répugnances des différents groupes, racontant et interprétant les faits, à mesure qu'ils se produisent, découvrant les ressorts cachés des choses, et les mobiles divers par lesquels les hommes se laissent entraîner.

Citons, en première ligne, parmi ses correspondants, un homme dont nous avons déjà prononcé le nom et qui mérite un rang à part, M. Froc de la Boulaye. Député de la Marne, où il avait de grandes propriétés, sans ambition ni préjugé, lié avec les doctrinaires, mais les appréciant avec liberté ; éloigné des exagérations de la droite, mais pénétré de la nécessité de réunir les royalistes ; attaché au duc de Richelieu, tout en réprouvant la conduite tenue contre M. Decazes, mais refusant au premier d'être conseiller d'État pour pouvoir le soutenir plus efficacement ; professant pour le garde des sceaux une admiration passionnée, ne lui reconnaissant pas d'égal, mais sachant, avec une pleine indépendance, le contredire et le contenir, M. de la Boulaye était pour de Serre l'ami le plus sûr, le confident le plus discret, le conseiller le plus clairvoyant. « Je suis, lui écrivait-il, une glace qui réfléchit les objets qu'on lui présente, beaux ou laids ; ne la cassez pas. »

Il lui donnait d'abord des nouvelles de sa famille. On sait quelle place ces affections intimes tenaient dans la vie du grand orateur. Son père et sa mère habitaient Paris. Il était à Nice, avec sa femme et son jeune fils ; mais ses deux filles étaient restées sous

la garde de soins dévoués, à l'hôtel du ministère. L'une d'elles était la filleule de M. de la Boulaye. Chaque jour, il allait voir les deux enfants et envoyait sur elles à Nice un bulletin impatiemment attendu. Il traçait ensuite, dans ses lettres quotidiennes, l'état du monde politique. Énonçant parfois sur les mêmes hommes, au fur et à mesure de leur mobilité, des opinions contraires, mais portant sur toutes choses une vue d'autant plus nette qu'elle n'était obscurcie par aucune préoccupation personnelle, il faisait défiler devant de Serre les caractères, les actes, les incidents, les groupes, marquant chacun d'un trait pittoresque, où la finesse du mot aiguisait la justesse de l'idée. Il avait une longue expérience. Ses réflexions étaient graves, ses prévisions parfois tristes, mais toujours présentées avec enjouement et belle humeur.

Sa verve s'exerçait sur les doctrinaires. Il les voyait souvent, dînait chaque semaine chez M. Royer-Collard, était avec plusieurs en relations cordiales ; mais il ne leur cachait pas à eux-mêmes ses divergences, et, connaissant le faible de son ami pour ces esprits éminents, il le prémunissait contre leurs avis :

« Il me paraît évident que les doctrinaires vous veulent pour chef de file. Ou je m'abuse étrangement, ou ils perdraient mille royaumes les uns après les autres. Je n'ai jamais vu la folie mieux affublée d'esprit et de raison. Ils ne s'entendent point ensemble, et il suffit, pour les diviser, du plus léger incident. Ils savent beaucoup, et de là un profond mépris pour tout ce qui n'est pas académique ; mais ce qu'ils ne savent

pas, c'est gouverner, c'est mener les hommes, c'est observer les choses, c'est réussir. »

Il est de fait que, dans cette terrible crise, les doctrinaires montraient autant de raideur que d'indécision ; ils critiquaient sans conseiller ; ils regrettaient M. Decazes, après l'avoir abandonné, et refusaient de soutenir le duc de Richelieu, tout en le reconnaissant nécessaire. Leurs tergiversations chagrines arrachaient à l'un des membres les plus modérés de la Chambre, M. Dupleix de Mezy, ce cri d'impatience : « Les doctrinaires sont d'une humeur infernale et ne savent ce qu'ils veulent. »

Dans les premiers jours de sa retraite, M. Decazes avait pris soin de combattre ces dispositions ; il s'était fait un point d'honneur de faciliter la tâche de son successeur et de lui recruter des adhérents. Il avait aussitôt écrit à de Serre pour le supplier de rester avec le duc de Richelieu :

« S'il était vrai, mon ami, que vous puissiez en effet songer à vous retirer, je me jette à vos genoux ; au nom de tout ce qui vous est cher, au nom du roi, de notre malheureux pays, au nom de notre amitié, je vous conjure, à mains jointes, de n'écouter que votre amour et votre dévouement pour le roi et de repousser une pensée indigne de vous. »

Les anciens amis de M. Decazes, M. Camille Jordan, M. Royer-Collard, M. de Courvoisier, M. de Barante, étaient revenus à lui ; il profitait de ce retour pour leur prêcher l'adhésion au ministère du duc de Richelieu ; il leur montrait que leur abandon avait précipité sa chute, et qu'en tenant la même con-

duite à l'égard du nouveau président du conseil, ils ne feraient que préparer ce cabinet de droite dont ils redoutaient l'avènement.

Ces avertissements avaient d'abord paru frapper ses auditeurs. M. Camille Jordan convenait qu'on ne pouvait espérer un ministère plus libéral que celui du duc de Richelieu ; M. Royer-Collard promettait de le soutenir quand il aurait raison, et, après avoir jugé que de Serre devait sortir de ce cabinet, il l'engageait lui-même à ne pas se retirer.

« Tout considéré, lui écrivait-il, je me réjouis que ce ministère ne vous ait pas cru incompatible ; croyez vous-même que vous ne l'êtes pas, aussi longtemps que le contraire ne vous sera pas démontré. Qui sait à quoi vous êtes destiné ? Gardez la place qu'on vous laisse. Vous savez ce que je pense de M. de Richelieu ; *il ne nous a jamais été plus nécessaire ; c'est notre dernière digue*[1]. »

Pensée bien juste et qui aurait dû prévenir une rupture, si elle fût restée toujours présente à l'esprit des doctrinaires, et si tous en avaient saisi la vérité.

Mais déjà M. Guizot s'était séparé du ministère. Plus réservé dans son attitude, M. de Barante ne lui était guère plus favorable. Analysant les situations avec lucidité, jugeant les hommes avec finesse, démêlant dans chaque opinion le pour et le contre avec une clairvoyance qui l'empêchait de se prononcer, et, dans l'incertitude de ses conclusions, animé seulement d'une répugnance invincible et indistincte

[1] *Corresp.*, t. III, p. 136.

contre les tendances de la droite, il mettait de Serre en face de plusieurs conduites, sans lui en recommander aucune. Son inclination semblait être pour que de Serre quittât le ministère, et pourtant on apercevait qu'il aurait le premier regretté, tout en insinuant ce désir, qu'on l'eût suivi. Il était persuadé qu'un ministère de gauche, formé aussitôt après le crime du 13 février, eût obtenu de son parti les lois d'exception ; mais, à opérer une pareille évolution, sous le coup de l'attentat, il y avait une de ces impossibilités morales qui se sentent mieux qu'elles ne se définissent ; la chose aurait eu *trop vilaine couleur*, comme l'écrivait un compatriote de M. de Barante, le comte de Montlosier; M. de Barante lui-même, en hasardant l'idée de la combinaison, convenait qu'elle était audacieuse, et que, pour la tenter, il eût fallu braver d'affreuses clameurs. Il ne niait pas les fautes commises : « s'il servait à quelque chose de faire des reproches, on eût pu, écrivait-il, s'en faire de part et d'autre ». Et, dans une autre lettre, jugeant avec sa rare sagacité les deux partis contraires : « Ils sont bien peu raisonnables tous deux, nos amis ne le sont guère non plus : ils ne font rien et nuisent à qui veut faire. » Mais, ni pour ses amis ni pour de Serre, il ne précisait la ligne à suivre.

« Où en sommes-nous? Je l'ignore. Les hommes les plus clairvoyants n'aperçoivent là aucun moyen d'aller. Que ferez-vous, mon cher ami ? Vous êtes important daus tout ceci. Je n'ai point de résolution à indiquer à un homme tel que vous. Si vous restez, vous pourrez soutenir ce ministère, l'empêcher de

verser à droite, le réconcilier avec le centre gauche ; vous ferez du bien, mais vous serez dans une position incomplète... Si vous quittez, c'est à vous qu'on recourra tout d'abord, lorsque ceci ne pourra plus marcher ; mais c'est une carrière plus hasardeuse ; si elle vous mène à bien, ce qui est possible, vous vous trouverez dans toute votre force et complet comme vous aimez à l'être ; choisissez pour vous et pour nous[1]. »

Le duc de Broglie était plus affirmatif. Sans avoir la prétention d'imposer sa pensée, il l'indiquait nettement : la place de M. de Serre n'était pas dans ce ministère. Modéré dans ses idées, le duc de Broglie était absolu dans ses jugements, peu disposé aux accommodements avec les opinions qu'il avait une fois répudiées, bien qu'une grande vue de transaction dominât l'ensemble de sa politique, et prompt à condamner les hommes comme à désespérer des choses. Pour lui, la situation était perdue. Indigné des fureurs qui avaient exploité contre la personne de M. Decazes le crime et le deuil du 13 février, il enveloppait dans cette légitime exaspération d'une âme probe tout ce qui tenait à la droite. Le malheur du ministre lui faisait oublier l'opposition que M. Decazes avait trouvée chez ses propres amis, et dont lui-même ne s'était à demi dégagé que par égard pour de Serre. Il voyait déjà le duc de Richelieu aux mains des ultras, et se défendait de tout rapport avec le ministère, sans considérer que le moyen de le soustraire au joug des ultras eût été de l'entourer et de le soutenir.

[1] *Corresp.*, t. III, pp. 74 et 220.

« Je crois pour mon compte, écrivait-il, que la position est entièrement désespérée; le règne du roi est fini, celui de son successeur va commencer, et, avant que nous ayons essuyé toutes les folies et toutes les persécutions des ultras, nous n'avons aucune chance de nous relever... Dans ce sauve-qui-peut général, mon intention est de reprendre ma position parfaitement indépendante. Je n'ai nulle raison pour voir aucun des ministres actuels; tout ce qu'ils demanderont de raisonnable, j'y consentirai avec plaisir; mais je ne concéderai aucun pouvoir arbitraire à des hommes en qui je n'ai nulle confiance[1]. »

Veut-on savoir ce que, au même moment, « les ultras » pensaient de ce ministère que le groupe doctrinaire croyait soumis à leur influence, qu'on écoute les propos de quelques-uns d'entre eux :

« Hier, à la Bibliothèque, Salaberry, la Bourdonnaye et Castelbajac disaient à quelqu'un qui leur demandait s'ils n'allaient pas mettre au ministère le duc de Richelieu : « Fi donc! Il a fait le 5 septembre. — et M. Lainé? — C'est un révolutionnaire. — et M. de Villèle? — Nous n'y comptons plus, et il nous trahit depuis quelque temps[2]. »

C'est une tendance malheureuse qu'ont tous les partis de grossir le nombre de leurs adversaires, au lieu de chercher à le réduire, en distinguant entre eux. Pour les ultras, M. de Richelieu, M. Lainé, M. Royer-Collard, bientôt M. de Villèle, étaient des

[1] *Corresp.*, t. III, p. 94.
[2] *Id.*, *ibid.*, p. 86. Lettre de M. de Mezy.

révolutionnaires au même titre que M. Manuel ou M. de Lafayette. Aux yeux des doctrinaires, M. de Villèle était un ultra comme M. de la Bourdonnaye, et pour s'être rapprochés du premier, M. de Richelieu, M. Pasquier, allaient devenir eux-mêmes les alliés du second. Rien n'était moins exact, mais ce qui était vrai, c'est qu'en abandonnant le ministère les membres du centre gauche l'obligeraient à chercher ses appuis sur des bancs dont il voulait se tenir écarté, comme ils allaient eux-mêmes, en se séparant, sur ce prétexte, de M. de Richelieu, de M. de Serre, de M. Pasquier, se réduire à contracter alliance avec les pires ennemis de la monarchie, avec les hommes dont ils avaient juré, eux royalistes, de rester éloignés. « Si nous sommes divisés, écrivait M. de la Boulaye, nos adversaires le sont aussi ; les républicains, les bonapartistes, les anarchistes, servent sous les mêmes drapeaux, et, si Camille et Royer ne les désertent pas, pourquoi veulent-ils que nous en désertions d'autres ? »

II

De Serre s'affligeait de ces contradictions raisonneuses de ses anciens amis. S'il avait trop donné lui-même, en des temps plus calmes, aux discussions et aux théories, il les oubliait dans ces jours troublés, pour ne songer qu'aux périls dont l'imminence frappait son esprit. Au milieu des obscurités de l'heure présente, il envisageait ce que M. de la Boulaye appe-

lait « le point lumineux », l'autorité royale, la dynastie des Bourbons, source unique de la liberté comme de l'ordre dans le pays, et il vouait au soin de les sauver toutes les puissances de son intelligence et de son cœur. Il voulait attacher à cette œuvre le duc de Broglie, et, pour mieux l'engager, il avait recours à sa femme, à la noble fille de Mme de Staël, passionnément unie aux idées de son mari, répandant sur leur sévère inspiration le charme délicat et fier de sa grâce vertueuse, mais contribuant elle-même à les provoquer, à les enflammer, à les propager par une exaltation généreuse, dont l'éloquente expression, dans une telle bouche, rendait l'entraînement plus irrésistible.

La duchesse de Broglie avait écrit à de Serre. Elle lui avait peint avec une vérité pathétique les impressions qui se disputaient son âme, « une douleur sincère et profonde de cet attentat, ce besoin que nous éprouvions tous de nous rattacher à ces malheureux restes d'une famille si persécutée, d'aller pour ainsi dire leur demander pardon de crimes que nous n'avions pas commis... », mais, en même temps, l'indignation, trop facilement étendue à tous les royalistes, dont l'avaient transportée les intrigues, les menaces, les passions déchaînées de l'esprit de parti.

« Pourquoi faut-il que tous ces bons sentiments soient arrêtés dans leur source? Pourquoi faut-il qu'on nous oblige à lutter quand nous ne voudrions que pleurer ? Pourquoi sommes-nous si malheureux? »

Et alors, s'adressant à de Serre avec un mélange de confiance et d'appréhension :

« Je ne sais pas ce que vous ferez dans cette circonstance; mais je sais que la conscience vous guidera. Vous ne vous laisserez pas aller au sentiment bien naturel de la première irritation, vous ne vous dégoûterez pas de la liberté, de la cause nationale, à cause des crimes dont on la déshonore. Hélas ! c'est aujourd'hui qu'elle a le plus besoin du secours des âmes consciencieuses, aujourd'hui où on lui reproche ce qui n'est pas elle, aujourd'hui où tout le monde l'abandonne, et où ses défenseurs osent à peine lever la voix de peur d'être mal interprétés, aujourd'hui où les passions antinationales ont un si grand appui dans cette horrible mort[1] ».

Non, de Serre ne se dégoûtait pas de la liberté; il ne songeait pas un instant à l'abandonner, ses lettres en font foi. Mais, à son tour, dans ces acents dont l'inspiration élevée couvrait l'injustice, il démêlait le danger de demander aux ennemis de la royauté un appui qui, pour soutenir la liberté, ébranlerait fatalement le trône, et à cette voix touchante, qui le séduisait et l'inquiétait à la fois, il répondait en montrant les deux causes fermement unies :

« Pourquoi faut-il que nous ayons besoin de telles catastrophes pour nous enseigner que toutes les vérités morales et politiques sont des vérités de sentiment, que la raison les saisit mal, si le cœur ne les embrasse? Nous venons d'éprouver que le coup

[1] *Corresp.*, t. III, p. 98.

porté à une seule famille les menaçait toutes. Elle est donc nationale, cette famille dont la destinée importe à toutes les destinées. Il la faut donc entourer et protéger de toutes nos affections, comme nous en entourons ce que nous avons de plus cher. L'indifférence même serait répréhensible. Que serait-ce que l'aversion, et l'aversion manifestée? Et qui peut aujourd'hui en envisager de sang-froid les horribles conséquences? »

Il ne voulait pas cependant désespérer, et ses convictions n'étaient pas changées.

« De quelque côté que je retourne le grand problème qui nous occupe tous, j'arrive toujours au même résultat. Attaquons-le par la liberté; pour la fonder, il faut affermir les Bourbons, et, pour affermir ceux-ci, il faut toujours en revenir à fonder la liberté. Ces deux causes me paraissent également saintes; hors de là, je ne vois que submersion et néant. Je comprends bien que nous ne sommes pas dignes encore de la liberté; mais heureusement elle nous est nécessaire, heureusement aussi la royauté ne nous l'est pas moins. Nos mœurs nécessitent aussi des gradations. Elles amènent comme aujourd'hui des éclipses; nous souffrons de cruelles douleurs, des angoisses mortelles; mais enfin, depuis trente années, des vérités sont incontestablement sorties de nos calamités... Qu'il naisse seulement quelques grands courages civils, quelques raisons fortes qui dominent et entraînent les autres, et nos progrès seront certains. »

Il appliquait cette espérance au duc de Broglie,

plaçant un conseil dans l'hommage qu'il lui rendait :

« Que votre cher Victor se maintienne, comme il le dit, dans l'indépendance, mais dans une indépendance élevée, qui plane sur les partis et ne relève que du devoir et de la vérité. Il est un des plus beaux espoirs de notre France ; qu'il se conserve pour elle dans cette pureté, cette chasteté d'âme que Dieu a mises en lui. Son nom se rattache aux deux causes que mon cœur et ma raison embrassent comme également indissolubles[1]. »

D'autres noms se mêlaient à ces correspondances : c'était M. de Montlosier, esprit puissant et inégal, mélange singulier de préjugés vieillis et de larges aperçus, alliant à ses théories féodales des intuitions justes sur la société nouvelle, souffrant de n'avoir pas dans la conduite des affaires un rôle dont la supériorité de son intelligence rendait l'ambition légitime, et les incohérences de sa vie la privation explicable. Il était plein d'admiration pour de Serre et intéressait sa curiosité par l'originalité animée de ses vues. « Comme vous nous êtes nécessaire ! lui écrivait-il... Vous n'êtes pas dans le secret de votre avenir ; vous avez été bien grand. Je prophétise que vous le serez plus encore. » C'était aussi M. Dupleix de Mezy, directeur général des postes, modéré, calme, sensé, observateur attristé de passions qu'il ne partageait pas ; c'étaient enfin des députés, des chefs de service, sans parti pris, sans hautes visées, étonnés et comme ahuris au milieu des rivalités, des colères

[1] *Corresp.*, t. III, p. 178.

et des intrigues, ne comprenant pas cette fureur de se diviser et de s'affaiblir les uns les autres, lorsque tous étaient menacés des mêmes périls : « C'est comme à la tour de Babel, écrivait un membre du centre droit, M. Mestadier ; personne ne s'entend plus, personne ne se comprend plus, et cependant jamais plus de motifs de se rapprocher, de se concilier. »

Nous n'avons pas encore nommé les collègues du garde des sceaux, les ministres, et, à leur tête, celui dont M. de la Boulaye disait :

« Le nom du duc est européen. Ce noble personnage est un traité de paix vivant entre la France et les étrangers, entre les illustrations de toutes les dates et les intérêts anciens et nouveaux. »

Aussi modeste que désintéressé, le duc de Richelieu n'en avait pas moins le sentiment de l'œuvre qu'il était appelé à remplir. Il n'avait accepté le ministère que dans cette vue ; une fois au pouvoir, il tint à y rester, sans aucune arrière-pensée personnelle, mais dans le dessein d'achever la mission qu'il s'était donnée, celle de réunir en un seul parti tous les royalistes. « Nous n'avons l'un et l'autre qu'un seul et unique but, écrivait-il à de Serre, celui de sauver la France et le roi, si cela est possible, car je ne crois pas que l'ambition proprement dite entre plus dans votre cœur que dans le mien. Avec ces dispositions, il est impossible que nous ne nous entendions pas. »

Ce pur dévouement pour le trône et le pays était en effet le trait d'union entre ces deux hommes.

Ce qui aurait pu les diviser, ce qui parfois jeta quelque nuage entre eux, c'était la conduite à tenir vis-à-vis du centre gauche et des doctrinaires. Le duc de Richelieu ne voulait pas plus que de Serre se livrer aux extrêmes, et d'avance il s'en défendait : mais il ne croyait plus à la possibilité d'un accord avec le centre gauche. Il n'avait guère connu des doctrinaires que leurs exigences, et il gardait contre eux, malgré sa générosité naturelle, des préventions à peu près invincibles. M. de la Boulaye essaya de les rapprocher ; il ménagea une entrevue entre le duc de Richelieu et M. Royer-Collard : la conversation fut longue, elle ne fit qu'accuser l'incompatibilité des caractères.

« L'un et l'autre, écrivait le spirituel entremetteur, s'entendraient mieux par signes que de toute autre manière. Les syncopes de notre ami, ses oracles, confirment le duc dans ses vieilles idées sur l'*inapplicabilité* du savant. Il y a peu d'hommes qui sachent et parlent mieux diverses langues que le duc ; mais la langue de Royer, il ne la parle, ni ne l'entend, ni ne veut l'entendre. »

Les autres ministres n'étaient pas loin de pareilles dispositions. C'était d'abord le ministre de l'intérieur, M. Siméon, ancien proscrit de fructidor, croyant reconnaître dans les violences de la gauche le présage des excès dont il avait été victime, plein de savoir et d'expérience, mais effrayé des luttes de tribune, et regrettant, avec la situation de sous-secrétaire d'État, un second rôle qui convenait mieux à ses habitudes paisibles. C'était encore M. Portal, ministre de la

marine, administrateur excellent, politique prudent et sage, l'homme le moins au fait, disait-il lui-même, « des petites anecdotes, des nouvelles à la main, des dessous de cartes », mal vu des ultras, quoique sans prévention contre eux et parfaitement sincère dans son désir de réconcilier tous les royalistes. Dès cette époque il aurait pu se définir comme il le faisait plus tard : « Il n'est pas en moi de ne pas écouter, de ne pas réfléchir et surtout de partager le monde en deux parts, disant toujours aux uns : « vous avez raison », et toujours aux autres : « vous avez tort[1]. »

C'était enfin le ministre des affaires étrangères, l'orateur du conseil, en l'absence du garde des sceaux, qu'il était le premier à déclarer « le maître », l'homme le plus capable, le plus disert, le plus avisé du cabinet, le baron Pasquier. Dès 1816, M. Pasquier écrivait à de Serre : « Nos différences ne seront jamais, quand elles seront, que des nuances. » Il demeura, en effet, en relations étroites avec lui ; la diversité de leurs opinions tint plutôt à la différence des natures qu'aux divergences d'idées. Ce qui dominait chez M. Pasquier, c'était le bon sens. Il n'était pas orateur à proprement parler, bien qu'il lui soit arrivé, en quelques rencontres, d'opposer à ses adversaires de gauche ou de droite d'éloquentes et vigoureuses répliques. Ce qu'il avait au plus haut degré, c'était la netteté des vues, le discernement rapide et juste du point important, l'intuition des choses possibles, dans la mêlée des luttes ou des faits, se piquant plus

[1] *Corresp.*, t. V, p. 42.

de fidélité aux idées qu'aux gouvernements et cherchant sous tous les régimes à faire prévaloir une modération qui était sa vraie foi politique. Il porta le poids des débats publics, dans cette première partie de la session de 1820, toujours prêt et maître de lui-même, ayant en face de lui les orateurs les plus habiles ou les plus véhéments de la gauche, développant avec facilité des considérations qu'une longue pratique des choses et des hommes, plus que la puissance de la méditation, rendait souvent profondes, sachant dominer par sa présence d'esprit les passions tumultueuses, et calmer les fureurs de ses adversaires en les humiliant en quelque sorte sous l'imperturbable maturité de sa discussion.

Lui aussi, sans se dissimuler les fautes des ultra-royalistes dont l'injuste aversion devait plus tard le poursuivre, il ne voyait alors de danger que du côté du parti libéral : « Comme vous le dites si bien, écrivait-il à de Serre, nous sommes destinés pour le reste de nos jours à combattre les révolutionnaires. » Il s'affligeait de ne pas rencontrer dans cette campagne le concours de leurs anciens amis, des constitutionnels et des doctrinaires :

« Je ne puis vous dire à quel point je souffre de voir des hommes de nos anciens amis, et sur lesquels je croyais pouvoir toujours compter, nous abandonner dans une circonstance si grave et faire cause commune avec les plus grands ennemis du trône, et, par conséquent, du repos et du bonheur publics. »

III

D'accord avec ses collègues sur le fond des choses et sur le but à atteindre, de Serre commença par exprimer bien des doutes sur les moyens d'exécution qu'ils avaient choisis.

Il regrettait la précipitation avec laquelle on avait présenté les lois d'exception, et ne les eût admises que si l'information faite sur le crime du 13 février avait révélé l'existence d'un complot. Il était surtout contraire au rétablissement de la censure ; il se demandait si la droite n'en prendrait pas ombrage, et, écrivant à M. Decazes qu'il croyait encore président du conseil, il déclarait franchement que pour lui, s'il siégeait au côté droit, il ne donnerait la censure à aucun ministre. Il aurait préféré une loi qui eût aggravé les conditions imposées aux journaux.

« Je ne sais si je me trompe, écrivait-il encore ; mais le temps doit être pour le côté droit contre le côté gauche. Il doit fortifier le premier en le modérant; il doit décrier le second, dont les doctrines sont si fausses, si subversives, qu'elles ne peuvent soutenir l'examen sérieux auquel, après avoir usé les déclamations, il faut bien finir par arriver. A mesure donc que notre gouvernement éclairera les classes élevées et moyennes, que nos institutions les réuniront, leur donneront de la force et du courage, le bon sens politique se formera; les préjugés révolutionnaires se dissiperont. Or la discussion contri-

buera à cet ouvrage, la discussion des journaux comme celle de la tribune.»

On voit assez quelle était sa résolution contre la gauche, mais de Serre ne renonçait pas à l'appui des membres du centre gauche. Il comprenait leurs objections, puisqu'il les élevait lui-même; il n'admettait pas l'idée d'une rupture avec ses amis; il craignait que le cabinet n'en prit trop vite son parti et, dans l'espoir de les rallier à son retour, il insistait auprès de M. de la Boulaye pour qu'il gardât toujours pied dans leurs réunions.

Le « bon la Boulaye », comme l'appelait M. Pasquier, ne s'offensait pas de ces avertissements. Il avait invité de Serre à lui écrire *tout cru*, mais il le suppliait de n'écrire ainsi qu'à lui, et de ne pas se livrer à des épanchements dont on pourrait abuser : « La raison veut que vous ne vous engagiez pas sur parole, que vous vous donniez le temps de la réflexion et que vous soyez très chiche en communications. » M. Royer-Collard n'avait-il pas écrit à de Serre « qu'un mois de bonnes conversations » les mettrait d'accord? M. de la Boulaye n'avait qu'une crainte, c'est que de Serre ne se laissât séduire à cette proposition.

« Un mois de conversations, bon Dieu! quand la maison brûle!... Tout est délié, il n'y a qu'une chose à faire, c'est de jeter un pont sur l'abîme et de s'établir, de se défendre, de vaincre sur l'autre bord... Les libéraux sont habiles, organisés; avant que nous puissions parvenir à leur apprendre la liberté, ils nous désapprendraient les Bourbons... Conservons-

nous intacts et tels que nous sommes. Plus tard, nous aviserons. »

Il tenait compte pourtant des recommandations de son ami; il lui promettait d'y faire droit, dans des limites qu'il fixait d'avance : « Dans ma ligne, convaincu, comme je le suis, que l'association avec l'extrême gauche nuit à tout, je ne pouvais pas me trouver en relations avec MM. Manuel, Benjamin Constant, Sébastiani, etc. J'ai vu la Révolution et je sais où mènent de pareilles liaisons. » Ce qui l'indignait surtout, c'était la transformation en libéraux à outrance de ces anciens jacobins qu'on avait vus courtisans empressés et rétribués de l'Empire : « Etre encore dupe de ces fanatiques de liberté qui ont servi de si bonne grâce le despotisme, de ces Spartiates *métamorphosables* en satrapes dès que le cas y échoit, cela serait trop niais. »

Il continuait donc, sur les instances du garde des sceaux, à voir les doctrinaires. Il lui contait gaiement leurs reproches et leurs alarmes ; on cherchait dans son langage la pensée du ministre absent; on craignait que M. de la Boulaye ne lui gâtât l'esprit; on parlait des lettres qu'on lui avait adressées, et M. de la Boulaye lui-même n'était pas sans en redouter l'effet : « Je m'attendais à toutes ces belles et grandes lettres. Que sont mes pages en comparaison de celles de la duchesse de Broglie? » Il avait bien des luttes à soutenir dans ces réunions animées et choisies; on ne lui épargnait ni les railleries, ni les remontrances. Il essuyait le feu sans s'émouvoir, et s'en dédommageait par des traits nouveaux :

« Les doctrinaires, comme les orientalistes, ne peuvent guère s'arracher à la politique de Babylone et de Palmyre. Leur livre de poste est d'une extrême exactitude, mais pour voyager dans les espaces imaginaires. Je suis trop peu versé dans cette géographie pour ne pas paraître médiocre aux professeurs. Je me sauve avec quelques plaisanteries, quelques boutades... Du reste, nous nous maintenons en assez bonne harmonie. »

Les discussions s'agitaient dans les Chambres pendant que se poursuivait cette correspondance. Elles avaient pris rapidement un caractère de violence qui ne pouvait que servir le gouvernement. M. Manuel, M. Benjamin Constant, M. de Lafayette, en combattant les lois sur la presse et sur la liberté individuelle, avaient fait entendre des paroles menaçantes, et les nouvelles qu'on recevait, au moment même, de l'insurrection presque maîtresse en Espagne, ajoutaient à la gravité de ces appels révolutionnaires.

« Les prétendus libéraux montrent tant de fureur, écrivait à Toulouse M. de Villèle, qu'ils opèrent par leurs discours la réunion des députés ministériels et des royalistes, que d'anciennes préventions rendaient si difficile... Elle (la gauche) nous a poussés à bout, et nous allons défendre les lois dont nous ne voulions pas nous mêler[1]. »

Ce qui se dégageait des discours de l'opposition, c'était toujours l'accusation qu'elle savait devoir faire le plus d'impression sur l'esprit ombrageux du pays,

[1] *Hist. de la Restauration*, par M. Alfred Nettement, v. — p. 305.

c'était la violation de la Charte, le retour à l'ancien régime, pour tout dire, la « contre-révolution. »

Le mot revenait sans cesse à la bouche des orateurs de la gauche, et M. Benjamin Constant le prononça, dans le débat sur la loi de la presse, avec une solennité qui ne lui était pas habituelle. « Je crois, dit-il, que l'abîme de la contre-révolution s'ouvre devant nous. Je prends acte de ce que je dis à cette tribune aujourd'hui... »

Il n'y eut, sur les bancs de la droite et du ministère, qu'un mouvement pour désavouer cette parole. Quelques membres ardents, quelques feuilles extrêmes, l'avaient sans doute imprudemment lancée depuis 1815; mais le péril est un conseiller de sagesse. Nul ne se méprenait, à cette heure décisive, sur les dangers que ce mot de contre-révolution, propagé dans le pays, attirerait à la royauté. M. de Villèle le repoussa le premier :

« Ce n'est pas, dit-il, *ce qu'on veut appeler du nom de contre-révolution pour ranimer de vieilles défiances*, mais l'anarchie et une nouvelle révolution, qui menacent les libertés publiques. »

Tout pénétré des souvenirs de la Terreur, le ministre des affaires étrangères fut encore plus énergique :

« La contre-révolution! messieurs, ah! que je plains celui qui s'est cru obligé de prononcer ce mot terrible, contemporain de nos plus grands désastres, ce mot qui retentissait chaque jour dans une tribune que je ne veux pas nommer, alors que les têtes de nos meilleurs, de nos plus grands, de nos plus illus-

tres citoyens, tombaient de toutes parts sur l'échafaud... La contre-révolution! Il faut bien que je le dise, je ne croyais plus l'usage de ce mot possible, sous forme de crainte ou de reproches, alors qu'un Bourbon, assis sur le trône de France, avait ramené à sa suite, avec la vraie liberté, cette pleine sécurité, inconnue parmi nous, depuis l'époque qui nous avait si violemment séparés de cette auguste famille[1]. »

Les lois furent votées; mais la scission que de Serre appréhendait ne fut pas évitée. M. Camille Jordan et M. Royer-Collard prirent la parole contre le projet de loi sur la presse. Le discours de M. Royer-Collard fut modéré; la gravité de la manifestation était dans l'acte même. Plus vive et plus amère fut l'attaque de M. Camille Jordan. La maladie et la faiblesse avaient encore excité sa sensibilité; il se livrait à ses élans avec d'autant plus d'abandon que sa parfaite candeur lui en dissimulait les conséquences, et, ne voulant que sauver la royauté, il s'associait de la meilleure foi du monde avec ceux qui voulaient la perdre. M. Pasquier se plaignait du mal que faisait cette éloquence « douce et lamentable à la fois ». De Serre en fut consterné :

« ... On propose, dans la Chambre même, la souveraineté du peuple; l'insurrection, la révolte y est flagrante, et Camille ressuscite pour reprocher aux ministres de combattre ces brigands. Quel délire![2] »

Discours prononcés par le baron Pasquier, 1814-1836, t. II, p. 107, 8 mars 1820.

Corresp. III. — p. 273. — au duc Decazes.

IV

Restait la loi des élections. Pour de Serre l'avenir était là. Son opposition contre les mesures d'exception diminuait à mesure qu'il voyait croître dans la gauche les violences révolutionnaires. Mais il ne cessait pas de placer le vrai remède dans la réforme électorale :

« Tout mon système roule sur ces deux gonds : 1° une loi d'élection dont toutes les chances de majorité soient entre les royalistes modérés et ceux qui ne le sont pas, jamais aux radicaux; 2° le renouvellement septennal, sans lequel il n'y a qu'anarchie. »

Ces lignes étaient écrites à M. Decazes, sous l'horreur même de l'attentat du 13 février :

« Ce n'est rien pour un homme d'État, continuait de Serre, que de sauver la difficulté du jour; il faut prévoir et prévenir les maux futurs que le jour arrivé ne peut plus vaincre. Il est des cas, comme celui-ci, où l'imprudence apparente est une prudence réelle. Dissoudre et réélire sur la victoire, c'est leur enlever tous les députés de département, et moitié au moins de ceux d'arrondissement... Votre loi n'est-elle pas assez forte : fortifiez-la, augmentez le nombre des députés des départements, songez que l'acte additionnel sur 600 leur en donnait 268... Craignez-vous que l'effet ne soit trop grand, que la droite ne l'emporte; je ne pense pas, mais soit : nous sortirons du ministère; nous formerons une forte opposition royaliste

modérée, et si nous amenons la droite à gouverner avec sagesse, nous aurons réussi [1]. »

Il s'attachait avec une foi passionnée à ces idées et à ces espérances : « S'il y avait dans la douleur quelque vue prophétique, quelque pressentiment de l'avenir, vous pourriez m'en croire absolument. »

La confiance n'était pas excessive, mais à la condition que de Serre fût là pour la justifier. Ce qu'il obtint, après trois mois de retard, dans la discussion de la loi, laisse entrevoir ce qu'il aurait pu dès le premier jour. « Achille absent, comme lui écrivait M. Decazes, fit tout le triomphe de Troie. »

La commission électorale était hostile au projet du gouvernement. Elle se composait de MM. Royer-Collard, Bourdeau, le général Foy, Verneilh-Puyraveau, Camille Jordan, Dupont de l'Eure, Lainé, Daunou, Courvoisier. Il n'y avait de favorables à la loi que M. Lainé et M. Bourdeau. La droite commençait à s'inquiéter du concours qu'elle avait promis; elle regrettait le système des deux degrés.

M. Royer-Collard avait été nommé président de la commission. Sa physionomie, triste et contractée, reflétait les perplexités qui déchiraient son âme. Il avait sans cesse les regards tournés vers Nice : « J'ai plus besoin de votre amitié que je ne puis vous le dire, écrivait-il à de Serre. Vous êtes aujourd'hui pour moi tout le *dehors*, tout le *non-moi*; je ne compte qu'avec vous. » Il se disait, non sans raison peut-être, que si de Serre avait été présent on se

[1] *Corresp.* III, p. 49.

serait entendu, et il traînait en longueur les travaux de ses collègues, autant pour lui donner le temps d'arriver que pour éloigner l'heure de sa propre décision. D'un autre côté il était enveloppé par les insinuations des membres de la gauche, unis aux plus ardents de ses amis ; « le parti le flagorne et le compromet », écrivait crûment M. de la Boulaye. L'opposition se faisait modérée pour mieux l'engager dans ses desseins.

Le samedi 8 avril, la commission électorale, à l'unanimité, décida qu'une délégation serait envoyée au président du conseil, pour l'informer qu'elle rejetait le projet, mais que, désireuse de s'entendre avec le gouvernement, elle lui soumettait trois nouvelles bases de discussion. M. Royer-Collard, M. Lainé et le général Foy étaient désignés pour parler en son nom.

Aussitôt M. Royer-Collard écrit au duc de Richelieu pour lui demander une entrevue ; il confie le message, non sans lui vanter la sagesse de la gauche, à M. de la Boulaye, qui le fait porter au ministre. La réponse ne se fait pas attendre et, dès le lundi matin, le duc se hâte de donner rendez-vous aux délégués pour le lendemain. C'était un présage de conciliation. Mais, dans l'intervalle, les groupes de gauche avaient agi sur leurs commissaires ; la démarche laissait supposer qu'il y avait lieu de modifier la loi du 17 février. Pareil aveu était impossible. La commission se soumit : elle retira sa décision, et, dans la soirée du lundi, M. Royer-Collard dut se transporter seul auprès du duc de Richelieu pour lui déclarer qu'il *n'avait plus rien à lui dire.*

« Maintenant il faut en rabattre, écrivait M. de la Boulaye, il faut reconnaître qu'on ne transige pas avec un parti qui a levé l'étendard de la révolte, qui veut vaincre et qui se croit sûr de la victoire; il faut avouer que l'on sert, que l'on est subjugué, lorsqu'on ne combat pas : mais quels pénibles aveux! Nous n'en sommes pas là. »

La commission avait nommé rapporteur M. Royer-Collard; elle se décorait de son nom, en faisant affront à sa confiance.

Devant ce parti pris de la commission, le ministère résolut de retirer le projet, et d'en présenter un autre qui lui conquît l'appui décidé de la droite. Il adopta le système des deux degrés. Il engagea des conférences avec M. Lainé, MM. de Villèle et Corbière, et, d'accord avec eux, le nouveau projet fut déposé, le 17 avril, par le ministre de l'intérieur, M. Siméon, non sans une vive résistance de la gauche, qui, au milieu d'un tumulte inouï, contestait au gouvernement le droit de retirer sa première proposition.

Le second projet maintenait dans chaque département les deux classes de collèges électoraux, mais les collèges d'arrondissement perdaient le droit d'élire des députés. Ils ne présentaient plus que des candidats, chacun en nombre égal à celui des députés que le département avait à nommer, et c'était sur la liste générale de ces candidats que les collèges de département, composés des plus imposés jusqu'au cinquième du nombre total, choisissaient les députés. Si le même candidat était désigné par plusieurs arrondissements, son élec-

tion ne devait compter que dans l'arrondissement où il aurait eu le plus de voix, et on lui substituerait, dans les autres arrondissements, l'éligible qui, après lui, aurait le plus approché de la majorité. Le renouvellement intégral, l'augmentation du nombre des députés, le vote public, avaient disparu.

Le nouveau projet offrait moins de garanties que l'ancien, et pourtant la commission formée pour l'examiner lui fut plus favorable. L'esprit de faction, dont les symptômes se trahissaient en France et dont on apprenait les succès en Espagne et en Italie, avait effrayé bon nombre de députés. Trois des membres de la première commission, MM. Verneilh-Puyraveau, Dupont (de l'Eure) et Royer-Collard, ne furent pas réélus.

Comment de Serre allait-il juger ces changements? On le savait contraire aux deux degrés ; il avait insisté pour qu'on ne les adoptât pas. « Sur les deux degrés, je vous ai devancé, lui mandait naguère M. de la Boulaye : ils me répugnent par les raisons que vous me donnez et par d'autres... Je crois qu'on ne s'engagera pas. » Et l'on s'était engagé. Des deux côtés, ministériels et opposants, on se demandait quel effet la nouvelle produirait à Nice, et chacun d'écrire à de Serre pour gagner ou garder son appui.

Les doctrinaires désiraient d'autant plus l'avoir avec eux que, dans l'ardeur de leur mécontentement, ils ne laissaient pas de s'inquiéter des desseins de la gauche.

« Nos amis sont bien effrayés au fond, écrivait M. de Barante ; ils sont comme ils auraient dû être il

y a cinq mois. Royer a, je crois, le sentiment intérieur du mal qu'il a fait. »

Mais il ajoutait aussitôt :

« Malgré tout ce qu'il a dit et crié contre nous, c'est encore là qu'est notre fraternité politique. »

Le duc de Broglie n'entrait pas dans les distinctions de M. de Barante. Il était en lutte ouverte avec le ministère.

« Jamais semblable insulte n'avait été faite à une nation. S'il faut périr, ne peut-on pas du moins périr honorablement en défendant sa cause ? »

C'était aussi le langage de M. Guizot :

« Ne vous laissez pas engager de loin dans ce qui n'est ni votre opinion ni votre vœu. Réglez vous-même votre destinée, ou du moins votre place dans la destinée commune ; et, s'il faut périr, ne périssez du moins que pour votre cause et selon votre avis. »

« Que feriez-vous en défendant la loi? écrivait à son tour M. Germain, beau-frère de M. de Barante, l'un des pairs de la création de 1819. Vous ne la rendriez pas meilleure qu'elle ne l'est, et vous compromettriez un caractère que nous regardons comme une ancre de miséricorde [1]. »

Les réponses à ces vives objurgations arrivaient par les mêmes courriers dans d'autres correspondances :

« Nos amis de la doctrine disent que vous ne serez pas d'avis de la loi présentée, écrivait M. de Mezy...

[1] *Corresp.*, III. — pp. 322, 363, 368, etc.

Il y a bien des objections à faire aux deux degrés ; mais c'est cependant un expédient qui nous tirera momentanément d'affaire. On écartera les chefs des ultra-libéraux et aussi les ultras déraisonnables, et, si l'on a enfin une Chambre maniable, on établira définitivement toutes nos institutions. »

Sauver le présent pour assurer l'avenir, préparer la formation d'une Chambre qui puisse, une fois élue, réaliser les grandes réformes indiquées par de Serre, c'était l'argument que M. de la Boulaye, que les ministres, M. Siméon, M. Portal, M. Pasquier, s'attachaient à lui présenter.

« Quand on aura obtenu cette Chambre, tout sera facile, tout sera possible... » écrivait M. Pasquier, et, prenant à partie, devant ce lecteur qu'il s'agissait de convaincre, ceux dont on savait l'insistance auprès de lui : « Que nos habiles disent du matin au soir, comme sans doute ils vous l'écrivent, que les deux degrés sont une honte, une insulte faite à la nation, que c'est l'exclusion des supériorités, que c'est le triomphe des ultras, etc., etc., je leur répondrai : Pourquoi nous avez-vous réduits à la nécessité de ne pouvoir faire autre chose? Pourquoi, depuis trois mois, vous êtes-vous réunis à tous nos ennemis, à tous ceux de la monarchie, pour décréditer toutes nos idées, pour nous ôter toutes nos ressources?... Pourquoi nous avez-vous ôté tous moyens d'avoir une majorité sans ces ultras dont vous nous faites un crime de nous servir? Maintenant, que voulez-vous? Que nous restions comme nous sommes? C'est la ruine assurée. Avez-vous un projet raisonnable? Ja-

mais vous n'avez pu en mettre un au jour. Dans la dernière commission où vous étiez trois, chacun de vous avait son plan dont l'autre ne voulait pas... Avec notre loi des deux degrés, toutes les supériorités, dites-vous, sont écartées. Eh! bon Dieu! commençons par vivre; nous verrons ensuite si nous avons les moyens d'être supérieurs[1]... »

Une lettre de M. Becquey avait fait sur de Serre une grande impression. Il connaissait la modération de M. Becquey, sa vieille et fidèle amitié pour M. Royer-Collard, et il avait été d'autant plus frappé de ses réflexions :

« On ne peut pas se le dissimuler, écrivait M. Becquey; un parti, mêlé de jacobins et de bonapartistes, prend le manteau de la Charte pour recruter le plus possible de partisans dans la nation, et s'applique à inspirer le mépris de l'autorité légitime, à répandre l'inquiétude et la méfiance, à diviser le peuple et l'armée, et tout cela se dirige contre la maison régnante. C'est donc aux Bourbons qu'on en veut. Ceux de nos anciens amis, qui ne votent pas avec nous, le reconnaissent, et même ils supposent, à mon avis, le mal plus grand qu'il n'est. Vous savez quelle route ils auraient désiré que l'on suivît pour s'en préserver. Moi je crois que de semblables moyens auraient fortifié l'ennemi; voilà pourquoi nous ne nous entendons pas, et je crains que ce ne soit pour longtemps : c'est une de mes afflictions, à cause de Royer-Collard avec lequel j'ai passé vingt-cinq ans

[1] *Corresp.*, t. III, p. 400, etc.

dans une communion parfaite de principes et de conduite, et qui porterait au trône un si puissant appui, dans ces circonstances difficiles, s'il jugeait la chose comme je le fais. Mais il la voit sous un tout autre jour, et des gens qui nourrissent des sentiments bien opposés aux siens, qui préparent de leur mieux leur pays pour une révolution à l'espagnole, se prévalent de son opposition *pour honorer leur hostilité.* »

M. Becquey jugeait avec clairvoyance l'état du pays :

« Le sol français est réfractaire. On se bat à la surface, mais la nation veut conserver. Elle ne veut point de l'aristocratie, mais elle voit l'apparition de l'anarchie, et rien n'est plus véritablement populaire que de s'en garantir. »

Il pressait ensuite le retour du garde des sceaux, et son exhortation trahissait quelque crainte :

« Venez sauver le roi, sauver la France, car je ne veux pas croire ce que quelques personnes répandent : c'est que vous voudriez, *moité à cause de votre santé, moitié à cause de la difficulté de nos circonstances, abandonner les affaires.* Vous y êtes nécessaire, cela suffit pour me rassurer. »

A cet accent, de Serre se sentit remué. Il était bien vrai qu'il se trouvait très faible encore, et que l'état de ses forces l'obligeait sans cesse à retarder son départ, mais sa résolution n'avait pas varié, et le péril ne faisait que l'animer.

« Non, ne croyez pas que je déserte mon poste dans un pareil moment : ne pourrais-je proférer que dix

paroles, elles le seraient pour la sainte cause du roi et du pays. Vous avez bien jugé : quand un gouvernement loyal et paternel est en butte à toutes les forces des méchants, il n'est pas permis de l'abandonner. Mieux vaudrait s'égarer avec lui que de rompre bande. C'est la caravane qui traverse le désert; si elle s'éparpille, gare les Arabes! Vous jugez ma douleur, lorsque cette vérité est aussi évidente, de la voir méconnue par des amis pour lesquels vous connaissez toute ma tendresse[1]. »

La commission avait hâté ses délibérations; elle avait choisi pour rapporteur M. Lainé, qui, dans la séance du 6 mai, déposa son travail. Trente-trois députés s'inscrivirent pour défendre le projet, quatre-vingt-quatre pour le combattre. La discussion fut fixée au 15 mai.

Dès qu'on put prévoir le dépôt du rapport, le duc de Richelieu envoya une dépêche à de Serre pour le prier de hâter son arrivée. Il lui écrivit ensuite :

« Sans entrer dans la discussion de la loi que nous avons proposée et qui ne peut être réputée la meilleure que relativement aux circonstances où nous nous trouvons, son acceptation est tellement capitale, non seulement pour le ministère actuel, mais même pour la monarchie, qu'il faut employer tous les moyens et toutes les forces pour en obtenir le succès. Votre appui et votre coopération dans cette grande œuvre seront décisifs, et je n'aurai plus aucune crainte quand je vous verrai à Paris. »

[1] *Corresp.*, t. III, p. 302 et 382.

Le duc de Richelieu lui annonçait qu'il mettrait sous ses yeux, dès son arrivée, les « coupables intrigues » des ennemis de la monarchie, et, moralement convaincu, sans en avoir encore la preuve matérielle, que des complots se tramaient contre les Bourbons :

« Ceci, continuait-il, est une guerre à mort entre le génie du bien et celui du mal. Je suis heureux de vous avoir pour compagnon d'armes dans cette lutte que je suis bien décidé à soutenir à outrance ; j'espère qu'avec du courage et de la prudence nous terrasserons les méchants, sans nous laisser dominer par les fous, et nous réunirons sous notre bannière tous les hommes de bonne foi qui veulent le maintien de ce qui existe [1]. »

De Serre avait déjà quitté Nice ; il était à Toulon, ayant attendu jusqu'au dernier jour pour ménager ses forces, mais résolu, « coûte que coûte », à partir dès que l'heure du combat aurait sonné. « Dites à M. Lainé, écrivait-il à M. de Wendel, que je m'honore de le suivre à la brèche qu'il ouvrira. »

A Paris, où l'on avait répandu le bruit, comme le lui mandait M. Becquey, qu'il prolongeait à dessein son absence, l'annonce de son prochain retour excita une vive émotion : « A mesure que votre ombre se projette de nos côtés, lui écrivait M. de la Boulaye, on vous met plus souvent en scène, et de mille diverses manières ; chacun se fait un de Serre à sa guise. »

[1] *Corresp.*, III. — p. 422.

Il n'était pas encore arrivé que déjà les lettres et les visites affluaient place Vendôme.

« Je me suis présenté plusieurs fois à votre hôtel, lui écrivait le 5 mai un des plus honorables membres du centre droit, M. de Solilhac, afin de vous exprimer combien je partage la joie et la confiance que votre retour a inspirées aux bons Français. Le salut de l'État est lié à votre conservation, et, quand nous vous voyons bien portant, nous ne désespérons pas de la chose publique. »

Un autre député, appartenant à la nuance modérée du centre gauche, M. Delaunay, lui soumettait d'avance les amendements qu'il comptait proposer à la loi ; il lui faisait le triste récit des passions « qui se développaient chaque jour d'une manière effrayante », et lui exprimait l'espoir que ses amis et lui fondaient sur son intervention : « J'ose espérer que le caractère de franchise et de loyauté, qu'on reconnaît généralement en vous, produira d'heureux effets. »

L'homme que cherchaient tant de regards, qu'environnaient à la fois tant de craintes et tant d'espérances, formes diverses d'un même hommage, était parfois accablé, malgré l'énergie de son âme, par le sentiment de tout ce qu'on attendait de lui. Rappelant dans une lettre à sa mère les souvenirs de son passé, ses premières années, ses promenades sur cette terrasse de Pagny où elle venait souvent le rejoindre, semblables à celles qu'il faisait alors à Nice, partagé entre la lecture et ses rêveries, sur la terrasse qui terminait son jardin, au bord des flots, de Serre ajoutait avec mélancolie :

« Ne pensez pas que de tels souvenirs et les sentiments qui les ont produits s'affaiblissent; des jours aussi heureux et aussi purs ne s'effacent pas de la mémoire. Ce qui était en germe s'est développé; de grands objets, des pensées profondes et trop souvent douloureuses, des devoirs effrayants me réclament et m'absorbent. Je n'en suis pas moins toujours le même; mais tous, nous sommes ou trop blâmés ou trop loués. On m'écrase en ce moment par les espérances exagérées qu'on place en moi. Quel secours à de si grands maux que la faible voix d'un convalescent! Toutefois, chère maman, adressez à Dieu vos bonnes prières : que pour quelque temps encore il prête un corps à mon âme, l'expression à mes pensées et le souffle à mes paroles. Il m'est témoin que je n'en veux user que pour sa gloire, pour le salut du roi et de mon pays[1]. »

De Serre arriva à Paris le 17 mai 1820.

V

C'était parmi les anciens amis du garde des sceaux dans les rangs des doctrinaires, que la nouvelle de son retour avait jeté l'anxiété la plus vive. Incertains de ses dispositions, les croyant au moins indécises, ils avaient hâte de le voir les premiers et de lui donner leurs impressions, avant qu'aucune autre influence eût pénétré jusqu'à lui.

[1] *Corresp.*, III, p. 268.

Le plus ardent était M. Guizot. Dès le 16 mai, il s'était présenté à la chancellerie et y avait laissé pour le garde des sceaux une lettre pressante, dans laquelle il s'efforçait, avec une sorte de supplication impérieuse, de prendre possession de son esprit :

« On m'assure, mon cher ami, que vous arrivez ce soir. Je vous *conjure* de me dire à quel moment je puis vous aller chercher et passer une demi-heure seul avec vous. C'est dans l'intérêt de tout et de tous, dans le nôtre comme dans le vôtre, que j'en ai besoin. La situation est si grave et la conduite que vous y tiendrez si importante, qu'il est *de devoir* comme *de nécessité* pour vous de ne prendre aucun engagement, avant de tout savoir, avant d'avoir tout vu. On vous dira, j'en suis sûr, des choses qui ne sont pas; on vous en taira qu'il faut que vous connaissiez. Au nom de Dieu, ne vous précipitez pas... Vous pouvez en un instant manquer ou saisir une immense destinée[1]. »

De Serre n'était arrivé que le lendemain. Le 18, M. Guizot lui écrivait de nouveau. L'accent était moins confiant; il semblait se douter que de Serre avait pris son parti et qu'on essayerait en vain de le changer : « ... Je ne sais, je crains que les uns et les autres, nous ne parvenions guère à causer à fond avec vous, et peut-être dans huit jours nous trouverons-nous séparés sans nous être dit, sans avoir entendu ce qui l'eût empêché, ce qui eût sauvé tant de choses. Je ne me résigne point à cela. Quelle situation que

[1] *Corresp.*, III. p. 428 et suiv.

la vôtre et la nôtre!... Vous pouvez vous séparer de nous, mais vous ne vous unirez point aux autres : cela vous est impossible, je vous en défie. Ils vous forceraient à vous dissimuler, à vous mutiler, à vous renier vous-même. Cela ne se peut pas, vous ne le ferez pas. »

Le duc de Broglie avait, de son côté, écrit à de Serre pour lui demander un entretien. La réponse n'était pas venue; on s'inquiétait de ce silence, bien que le voyageur ne fût arrivé que depuis la veille. La duchesse de Broglie vint à son tour appuyer de ses gracieuses instances le vœu de son mari :

« ... J'ai un si grand désir que vous ayez causé avec lui avant de vous engager, que vous ayez entendu tout ce qu'il a à vous dire de noble, de sincère, de loyal, pour vous conserver parmi nous; j'ai tant d'espoir que sa conscience et la vôtre s'entendront, se réuniront pour ne plus se quitter, que je hasarde cette demande. »

De Serre lui répondit aussitôt pour lui annoncer sa visite. Elle l'en remercia avec effusion, croyant le nuage dissipé, et se réjouissant d'avance de cet accord dont elle ne voulait pas désespérer :

« Comment pourriez-vous douter du bonheur que j'aurai à vous revoir? Je vous attendrai toute la matinée; j'espère vous trouver mieux portant, j'espère que votre santé, vos forces vous seront rendues pour le soutien de la vérité, car c'est à la vérité, à la justice que vous appartenez, et c'est bien en vain qu'on voudrait vous entraîner passagèrement ailleurs. »

Mais celui dont l'amitié était le plus troublée par

la crainte d'une séparation, qui se demandait avec le plus d'anxiété quel serait le résultat d'une première entrevue et qui la souhaitait le plus, c'était M. Royer-Collard. Son âme forte s'attendrissait à la pensée de cette réunion, au souvenir de tant d'impressions communes, de tant de confidences mutuelles, de tant de liens intimes qu'une heure peut-être allait briser. Il s'était présenté le 17 mai, le jour même de l'arrivée du garde des sceaux, au ministère de la justice, et n'avait pu être introduit :

« Mon cher ami, lui écrivait-il le lendemain, vous voilà arrivé. On m'a dit hier que j'aurais pu vous voir dans la matinée, mais que mon laissez-passer était retiré. Je n'en conclus rien, si ce n'est que vous avez besoin de repos. Il y a entre nous de l'ineffaçable. Nous nous connaissons intimement; nous nous sommes montré nos âmes. Nous n'en serons jamais à l'apologie. J'ai besoin de vous répéter ce que je vous écrivais à Nice, vous êtes pour moi le *dehors*. Je vous aime avec tendresse, et, plus d'une fois, les larmes me sont venues aux yeux en pensant à vous. J'y pensais sans cesse en écrivant mon discours d'hier, et je regrettais le temps où je vous l'aurais montré et où vous l'auriez approuvé[1]. »

Le soir même, les deux amis se rencontrèrent à la Chambre des députés. Ils s'entretinrent longuement, sans se convaincre. M. Royer-Collard, le lendemain, réclamait une autre conversation, trouvant qu'il n'avait pas encore assez dit à de Serre le fond de

[1] *Corresp.*, III, *p.* 432 *et suiv.*

sa pensée. Ils marchaient tous deux à une rupture, et ne s'y résignaient pas, en l'entrevoyant. M. Royer-Collard se déclarait prêt à chercher avec de Serre, à recevoir de sa conscience ce qui pourrait terminer la crise : « Peut-être, lui écrivait-il, dépend-il encore de vous d'imposer une conciliation. » Cette conciliation était également le vœu de M. Guizot. Il avouait que beaucoup de fautes avaient été commises : « Sans doute on a eu des torts, de grands torts ; vous m'avez vu les reconnaître, les déplorer aussi vivement que personne. » Il rappelait qu'il s'était associé, ainsi que M. de Barante et le duc de Broglie, au premier projet de réforme électorale ; on ne pouvait dès lors les accuser d'avoir méconnu le danger ou repoussé tout remède.

Mais, en réclamant une conciliation, les doctrinaires la subordonnaient à des conditions qui la rendaient impossible. Les fatales questions de personnes dominaient en eux les raisonnements, et se mettaient en travers de tous les essais d'accommodement. Ce qu'ils demandaient en réalité à de Serre, c'était de rompre avec les ministres, de se mettre seul en évidence, et de préparer avec ses anciens amis un nouveau cabinet dont il eût été le chef et qu'auraient appuyé — ils l'espéraient du moins, sans pouvoir le garantir — le centre gauche et la gauche.

« ... On peut traiter avec vous, lui disait M. Guizot, on ne le peut pas avec tout le monde. Il y a de l'avenir à espérer, il y a une bonne conduite possible avec vous, qui êtes loyal et sincère ; il n'y avait rien à espérer de la faiblesse ou de l'incapacité. »

M. Royer-Collard n'était pas moins exclusif.

« ... Si, *pour votre malheur* comme pour le nôtre, vous êtes engagé, au moins distinguez-vous en *lettres majuscules* de ce misérable ministère... Ce qui vous entoure n'a plus rien à perdre. Vous êtes en ce moment leur planche; mais, tout fort que vous êtes, vous ne l'êtes pas assez pour porter cette majorité avilie... »

Quand on pense que le ministère, ainsi qualifié, comptait parmi ses membres le duc de Richelieu, M. Pasquier, M, Roy, M. Portal, que la majorité, flétrie en de pareils termes, avait pour rapporteur M. Lainé, on comprend que de Serre ait été plus affligé que convaincu par ce langage. Pour lui, sa pensée se résumait dans les paroles qu'il adressait, dès le mois de novembre dernier, à M. Royer-Collard : « Je n'ai guère vu encore adhérer à des hommes, et il s'agit aujourd'hui de bien autre chose. » Informé, par les communications de ses collègues, des trames qui menaçaient la monarchie, persuadé qu'une guerre à mort était engagée contre elle, il était résolu à tout faire, dût-il y laisser la vie, pour sauver le trône et le pays, et les considérations personnelles, qu'on lui mettait sous les yeux, lui semblaient bien petites auprès de cette grande œuvre.

CHAPITRE XVII

La bataille des élections.

Suite de la session de 1819. — Ouverture de la discussion du projet de loi électorale. — Le général Foy. — M. Royer-Collard. — M. Pasquier. — De Serre reparaît dans la salle des séances; mouvement qu'excite son entrée. — Séance du 27 mai 1820. — Le général de Lafayette et de Serre. — Amendements de M. Camille Jordan et de M. Delaunay. — La priorité est accordée à l'amendement de M. Jordan, grâce à l'arrivée de M. de Chauvelin qui s'est fait transporter à la Chambre pour déposer son vote. — Discours de M. Camille Jordan. — Réponse immédiate de de Serre. — La *Justice représentative*. — Grand effet que produit le discours du garde des sceaux. — Rejet de l'amendement. — Troubles extérieurs. — Les ovations au marquis de Chauvelin. — Les gardes du corps et les étudiants. — Mesures militaires. — Tandis que la sédition s'agite au dehors, les orateurs de l'opposition attaquent le gouvernement et réclament la suspension des séances. — De Serre seul contre tous; ses souffrances et son énergie. — Tout en luttant contre le parti révolutionnaire, il propose une transaction avec les modérés. — Amendement de M. de Courvoisier. — Désaccord entre M. de Courvoisier et le gouvernement sur l'interprétation de cet amendement. — Il est retiré par M. de Courvoisier et repris par M. Boin qui, d'accord avec le ministère, reconnaît aux électeurs des collèges de département le droit de voter également dans les collèges d'arrondissement. — Adoption de l'amendement. — Nouveaux efforts de l'opposition pour empêcher le vote de la loi. — De Serre ne laisse sans réponse aucune attaque. — La lutte homérique. — La loi électorale est successivement votée dans les deux chambres. — Appréciation de cette loi. — Triomphe de de Serre et ses prochaines épreuves.

I

La discussion du projet de loi électorale avait commencé le 15 mai 1820. Elle s'était ouverte avec

éclat par une harangue du général Foy, qui avait combattu de point en point le rapport de M. Lainé.

Le 17 mai, M. Royer-Collard monta à la tribune. Il prononça le discours dont il écrivait, le lendemain, à de Serre qu'il avait pensé à lui en le préparant et qu'il regrettait de n'avoir pu le lui communiquer. Étrange méprise sur l'impression que de Serre en aurait ressentie ! Ce discours était une véritable déclaration de guerre contre le ministère. Il définissait en termes admirables le principe de la légitimité :

« La légitimité est l'idée la plus profonde à la fois et la plus féconde qui soit entrée dans les sociétés modernes; elle rend sensible à tous, dans une image immortelle, le droit, ce noble apanage de l'espèce humaine ; le droit sans lequel il n'y a rien sur la terre qu'une vie sans dignité et une mort sans espérance. La légitimité nous appartient plus qu'à aucune autre nation, parce qu'aucune race royale ne la possède aussi pure et aussi pleine que la nôtre, et qu'aucune aussi n'a produit un aussi grand nombre de bons et de grands princes. »

Mais, sur le projet de loi, M. Royer-Collard prononçait le jugement le plus dur :

« La loi proposée fait descendre le gouvernement légitime au rang des gouvernements de la Révolution, en l'appuyant sur le mensonge. Je vote le rejet. »

Et dans un autre passage :

« Il est temps, s'écriait-il, que la France soit gouvernée. Elle ne l'est pas depuis six ans. Toute la discussion se réduit à ce seul mot. »

Six ans ! c'était justement le temps qu'avait duré

la Restauration. L'attaque portait, cette fois, plus haut que le ministère, et elle fut vivement relevée par un député obscur que son émotion rendit éloquent :

« La France n'est pas gouvernée depuis six ans, dit M. Lemarchant de Gomicourt, et c'est depuis six ans que la France a recouvré son gouvernement légitime et son roi. La France n'est pas gouvernée depuis six ans... Elle l'était donc auparavant? Et comment? Et par qui? D'après quelles lois?... Au nom de qui et dans l'intérêt de qui?... »

M. Pasquier répondit à M. Royer-Collard, dans la séance du 18 mai. Plein de mots heureux, de vues justes et de fines remarques, avec un accent de fermeté courtoise, qui faisait honneur au gouvernement, son discours est un des meilleurs qui aient signalé ce débat. Il mérita au ministre les compliments de M. Royer-Collard lui-même. M. Pasquier remercia le puissant orateur du bel hommage qu'il avait rendu à la légitimité, ajoutant, non sans noblesse, qu'en regard de cette déclaration, la sévérité, dont les ministres étaient l'objet, avait peu d'importance. Il désirait, lui aussi, que le roi eût un ministère fort, et, se tournant vers M. Royer-Collard, comme pour l'inviter à le former, il promettait d'avance à un tel ministère son concours et celui de ses collègues.

Pendant que M. Pasquier parlait, de Serre entra dans cette enceinte qu'il avait quittée depuis près de six mois : « M. le garde des sceaux est introduit, disait le *Moniteur* du lendemain, et prend place au

banc des ministres, au milieu de la vive sensation que sa présence excite dans la Chambre et parmi les spectateurs ».

Il se rendit régulièrement aux séances suivantes. Il portait aux débats une attention inquiète. Plus d'une fois, sa physionomie expressive, ses gestes involontaires, avaient trahi l'impression que produisaient sur lui, avec leurs allures diverses, les discours des adversaires ou des partisans du projet, M. de Corcelle, M. Cornet d'Incourt, M. de Villèle, M. de Sainte-Aulaire, M. Benjamin Constant, M. de Wendel. Mais, quelle que fût son agitation intérieure, de Serre avait évité de monter à la tribune. Il était dans sa nature de prendre l'offensive : c'était en attaquant l'ennemi qu'il défendait sa cause, et, dans cette lutte particulière, il tenait moins à démontrer les mérites de la loi nouvelle qu'à signaler le péril contre lequel elle était dirigée.

La discussion générale avait été fermée sur le résumé de M. Lainé. On était arrivé au 27 mai. La longueur des débats n'avait fait qu'accroître la curiosité publique. Une foule immense se pressait aux abords du palais Bourbon ; dès deux heures du matin, la queue commençait. Dans les provinces, l'émotion se propageait ; on parlait de tentatives de troubles à Grenoble et à Rennes ; les journaux retentissaient des nouvelles de l'insurrection espagnole, des manifestations militaires qu'on donnait en exemple aux soldats français. Au milieu de cette fermentation des esprits, la tribune parlementaire semblait le point élevé d'ou pouvait partir le signal de l'explosion.

Ce fut dans ces circonstances que le général de Lafayette prit la parole.

Depuis le commencement de la session, M. de Lafayette s'était mis en état d'hostilité ouverte contre la monarchie. Incarnant dans sa personne avec une naïve assurance la souveraineté du peuple, il se posait comme une puissance en face de la souveraineté royale, et ses discours étaient autant de provocations directes, débitées d'un ton calme et net, avec une sorte de hauteur aristocratique dans laquelle on commençait à ne plus retrouver l'habituelle urbanité de ses formes.

« La contre-révolution, dit-il, est dans le gouvernement. On veut la fixer dans les Chambres. Nous avons dû, mes amis et moi, le déclarer à la nation. Pensant aussi que les engagements de la Charte sont fondés sur la réciprocité, j'en ai loyalement averti les violateurs de la foi jurée. »

La menace était claire et visait jusqu'au trône. M. de Lafayette l'aggrava, en reprenant l'histoire des premiers jours de la Révolution; il imputait aux folies de l'émigration les crimes de la Terreur et, après un éloge du drapeau tricolore qu'avaient attaqué M. de la Bourdonnaye et M. de Salaberry, revenant au défi qui avait inauguré son discours :

« N'obligez pas ces générations, s'écria-t-il, en les menaçant de perdre tous les résultats utiles de la Révolution, à ressaisir elles-mêmes le faisceau sacré des principes d'éternelle vérité et de souveraine justice. »

La gauche accueillit par des acclamations ces auda-

cieuses paroles. L'illusion de l'auditoire mettait en action le programme du tribun : l'opposition se croyait déjà maîtresse lorsqu'on vit le garde des sceaux paraître à la tribune.

De Serre commença d'une voix affaiblie, au milieu d'un profond silence :

« Je n'entends pas discuter en ce moment l'opinion que vous venez d'entendre, mes forces s'y refusent ; mais il est certaines choses que mon devoir et mon honneur ne me permettent pas de laisser sans réponse.

« Le préopinant nous a entretenus de deux époques : les premiers temps de la Révolution et le moment actuel. La première époque appartient à l'histoire, et l'histoire, qui la jugera, jugera aussi l'honorable membre. »

A ces mots, l'attention redouble. On sent qu'ils ne sont que le prélude de quelque grand coup oratoire.

« L'honorable membre s'est mis à la tête des hommes, qui ont attaqué et renversé l'ancienne monarchie. Je suis convaincu (on sait que je ne le dirais pas si je ne le pensais) que des sentiments exaltés, mais généreux, l'ont déterminé ; mais il devrait être assez juste lui-même pour ne pas s'étonner que les hommes, attachés par le devoir et l'honneur à cette monarchie, l'aient défendue avant de la laisser succomber.

« Il devrait être assez juste pour ne pas imputer aux victimes de ces temps tous les maux d'une Révolution qui a pesé si cruellement sur elles. Ces temps n'auraient-ils pas aussi laissé à l'honorable membre

de douloureuses expériences et d'utiles souvenirs? Il a dû éprouver plus d'une fois, il a dû sentir, la mort dans l'âme et la rougeur sur le front, qu'après avoir ébranlé les masses populaires, non seulement on ne peut pas toujours les arrêter quand elles courent au crime, mais que l'on est souvent forcé de les suivre et presque de les conduire. »

Un frémissement parcourut la salle. Ceux-là même, dont cette foudroyante apostrophe satisfaisait le plus la passion, en furent saisis comme si elle était tombée sur eux. La droite et le centre éclatèrent en applaudissements.

« Mais laissons nos anciens débats, reprend l'orateur, et songeons à nos débats actuels. Songeons au présent et à l'avenir de notre patrie. Or voilà ce que compromettent à mes yeux les déclarations faites par le préopinant. Il déclare qu'il est venu dans cette enceinte prêter serment à la constitution (il aurait dû dire au roi et à la Charte), et que ce serment était réciproque ; il déclare que les actes de la législature, que vos actes ont violé cette constitution, et qu'il se croit délié de ses serments. Il le déclare en son nom et en celui de ses collègues ; il le déclare à toute la nation ! Il ajoute à ces déclarations un éloge aussi affecté qu'inutile de ces couleurs qui ne peuvent plus être aujourd'hui que les couleurs de la rébellion. Et le scandale que je viens de vous signaler est renouvelé pour la seconde fois à cette tribune. Je le demande, messieurs, quel peut en être le but? Et si des insensés au dehors, séduits, excités par ces paroles criminellement imprudentes, se portent à la sédi-

tion, je le demande encore, sur la tête de qui devrait retomber le sang versé par le glaive de la révolte ou par le glaive de la loi?... »

De Serre venait de saisir l'occasion qu'il attendait. Il avait pris sur le fait, dans les paroles de M. de Lafayette, l'insurrection se trahissant elle-même, et il avait eu hâte de la montrer à la Chambre. Le danger se révéla, sous l'éclair de cette éloquence, à beaucoup d'esprits qui n'en avaient eu jusque-là qu'un instinct confus.

« N'est-ce pas là, disait le ministre en terminant, un appel à la révolte et un manifeste pour la justifier? Et cela ne vous indique-t-il pas vos devoirs à l'égard d'une opposition qui vous fait entendre de telles paroles et prend un tel caractère? »

Ces mots donnaient le secret de la résolution qui animait de Serre et qui devait entraîner celle de la Chambre.

La réplique du garde des sceaux avait bouleversé les situations. D'accusatrice la gauche devenait accusée : elle avait à se défendre, quand elle s'était crue victorieuse. Ce fut le plus ingénieux de ses orateurs, M. Benjamin Constant, qui essaya de ramener les esprits, en adoucissant les déclarations de M. de La fayette.

La tâche était d'autant plus difficile que M. de Lafayette ne s'y prêtait pas. Loin de donner le moindre signe d'adhésion aux atténuations tentées par son collègue, il gardait une impassibilité calculée, qui les démentait. L'avantage resta pour le gouvernement. La droite reprit courage, et, dans les rangs du centre

gauche fortement ébranlés par la p
les idées de conciliation se dévelo
Collard, dans cette séance même
interprète.

Il déclara qu'il ne se refusait po
posées par la Charte, à modifier
1817, et, distinguant les factions d
en un langage aussi élevé que v
tuelle des partis et le bien qu'i
plus d'équité, se faire s uns au

« Peut être, disait-il après avoir
grands partis dont la Révolution
nisme, peut-être la vérité est pa
les doctrines nécessaires de l'o
généreuses de la liberté. Il ne fa
sur l'autre; ils se calomnient e
nous-mêmes beaucoup trop. U
notre mal est dans la peur q
nous font. S'ils confinent d'un
confinent de l'autre à la natio
ment à les y attirer, en les sé
factions. Lui seul le peut, mais

La pensée d'une transaction
n'était pas sans en concevoir
dans les rangs de la droite, et l
quelles modifications M. Royer-Col
sentir, lorsque son ami, M. Camille
formuler dans la séance du 30 mai.

Il présenta un amendement ainsi réd

« Chaque département sera divisé en a
lèges qu'il y aura d'arrondissements à nom

cun de ces collèges électoraux sera composé de tous les citoyens âgés de trente ans et payant 300 francs de contributions directes. Chacun nommera directement un député à la Chambre. »

C'était le suffrage direct maintenu et les collèges de département supprimés. L'élection se faisait au chef-lieu d'arrondissement et sur un seul nom. De la part de M. Royer-Collard, qui avait naguère refusé ce changement à M. Decazes, la concession était réelle. Mais la marche des événements l'avait rendue bien insuffisante ; elle n'enlevait rien d'ailleurs au défaut qu'on reprochait à la loi du 17 février, celui d'étouffer les suffrages des plus imposés sous le nombre des petits censitaires. « Si ce malheureux amendement passait, écrivait M. Pasquier à de Serre, il nous ruinerait au présent, et pourrait bien nous casser bras ou jambes sur tout ce que nous pourrions faire après. » M. Decazes était encore plus animé. Il ne s'expliquait pas que son beau père, M. de Sainte-Aulaire, eût pu adhérer à cette proposition, et de Libourne il écrivait au garde des sceaux : « Dans la position du ministère, je préférerais un simple rejet à un amendemement pareil. »

M. Camille Jordan avait développé son amendement. Il avait adressé au gouvernement des avertissements sévères ; il lui avait prédit, non sans quelque intuition de l'avenir, que ses alliés de droite lui feraient un jour défaut, et qu'il serait lui-même « un nouvel exemple de l'ingratitude célèbre de ce parti qu'il avait si imprudemment déchaîné ». Mais la conviction ardente dont il était pénétré, ses touchants appels à

ses compagnons de lutte, l'évidente sincérité de cet homme de bien, ses allusions à sa mort prochaine et l'accent pathétique avec lequel, dans cette prévision, il confiait ses pensées à la garde de ses anciens amis, avaient profondément remué l'assemblée. On était si désireux d'une entente qu'on en accueillait la première formule, sans examiner si cet accord éphémère ne recélait pas de nouveaux conflits.

Un autre amendement avait été présenté par un député du centre gauche, M. Delaunay. Il consistait à partager les électeurs de chaque département en deux collèges égaux en nombre et formés l'un des plus forts contribuables, l'autre des moins imposés. Chaque collège devait nommer la moitié des députés attribués au département.

La question de priorité se posa d'abord entre les deux amendements. L'opposition réclamait la priorité pour l'amendement de M. Camille Jordan. Le vote prit tout à coup une extrême importance. Il semblait que le sort de la loi en dépendît. Une première épreuve ayant été déclarée douteuse, on procéda à l'appel nominal. Quatre membres seulement n'avaient pas répondu : M. Laval, démissionnaire, MM. de Chauvelin, de Cassaignolles et Paillot de Loynes, retenus par la maladie. L'un des secrétaires, M. Delong, fit le réappel. Au moment où il le commençait, on vit entrer, par la porte latérale de gauche, M. de Chauvelin, que soutenaient deux de ses collègues. Il s'assied dans un fauteuil, on l'informe de l'objet du vote, il demand à y prendre part et se dispose à monter à la tribun Mais de tous côtés on s'écrie : « Non, non; donn

les boules. » Le secrétaire, accompagné de deux hussiers portant les urnes, descend de la tribune et vient remettre les boules à M. de Chauvelin qui dépose ostensiblement une boule blanche, au milieu de l'agitation de l'assemblée.

Cette boule décida du scrutin. La priorité fut acquise à l'amendement de M. Camille Jordan par 128 voix contre 127.

C'est bien peu qu'une majorité d'une voix : bien peu pour les partis à qui elle est contraire ; mais beaucoup pour ceux qu'elle favorise. Les applaudissements de la gauche, les félicitations qu'elle porta en masse à M. de Chauvelin, montrèrent le prix qu'elle attachait à cet infime succès.

Cependant on n'avait voté qu'une chose : la discussion immédiate de l'amendement de M. Jordan. Le débattre n'était pas l'adopter.

De Serre demanda aussitôt à être entendu.

Son apparition à la tribune fournit un sujet de plus aux émotions dont cette séance était déjà remplie. Les deux orateurs, qui se trouvaient en lutte, tous deux, quoique à un degré inégal, grands maîtres de l'éloquence, imaginations généreuses et sensibles, portaient sur leur visage amaigri les marques visibles de la maladie. Ces deux voix, qui allaient tour à tour saisir et captiver la Chambre, semblaient près de s'éteindre. Deux mourants tenaient sous leur empire cette assemblée animée et tumultueuse.

L'expression était littéralement vraie pour de Serre. Il risquait sa vie, en prenant la parole. Il était monté à la tribune, sachant qu'il y pouvait mourir.

Au spectacle de ces existences, ainsi menacées du même péril, s'ajoutait le souvenir de tout ce qui s'était passé entre elles. Ces deux champions avaient été jusque-là des frères d'armes ; on ignorait leurs premiers désaccords, on ne connaissait d'eux que leur étroite union, et l'on se demandait ce qui en allait advenir. Et puis les yeux se portaient vers un témoin de cette lutte, que chacun y sentait intimement engagé bien qu'il demeurât silencieux. C'était la pensée de M. Royer-Collard qu'exprimait l'amendement de M. Camille Jordan; c'était sa cause qui allait se discuter, et le soin de la combattre revenait à son ami de prédilection, à celui dont le nom était inséparable du sien, à de Serre. Quelle serait l'issue de ce débat? Quelles traces, quels déchirements, quelles blessures, resteraient au fond de ces âmes ainsi livrées dans leurs plus délicates émotions aux regards du public ?... Questions qui troublaient l'auditoire, qui le pénétraient d'une sorte d'attente passionnée et qui mêlaient l'intérêt du drame le plus pathétique aux préoccupations de cette grande lutte entre la monarchie et la Révolution.

Mais ceux-là surtout ressentaient ces émotions, qui les avaient fait naître, et dans l'attention inquiète de M. Royer-Collard, comme dans la parole vibrante du garde des sceaux, les angoisses de l'amitié s'unissaient aux anxiétés du patriotisme.

II

De Serre consacra presque tout son discours à réfuter ou plutôt à convaincre M. Royer-Collard, sans le nommer. Dans les arguments qu'il rappelait pour les combattre, dans les reproches qu'il s'attachait à détruire, on retrouvait, bien que l'orateur ne parût répondre qu'à M. Camille Jordan, les arguments ou les reproches que M. Royer-Collard avait énoncés.

Il commença par constater les points d'accord entre le gouvernement et ses anciens amis. Ceux-ci reconnaissaient la nécessité de modifier la loi du 5 février; ils présentaient un amendement dans ce sens. Plus le dissentiment avait été pénible, plus de Serre se félicitait de ce rapprochement.

Mais il s'affligeait des reproches adressés au gouvernement.

« On a conseillé au gouvernement, disait-il, l'impartialité et la franchise. Sur ce dernier point, ce sera à ceux qui m'ont précédé dans les conseils du roi à s'expliquer pour les temps antérieurs à 1819. Je puis affirmer que, depuis que j'ai eu l'honneur d'y être admis, toujours et en toute occasion, les partis les plus francs, les plus nets, les plus décidés, ont eu la préférence ; et si le succès n'a pas toujours couronné nos efforts, je le dis avec regret, c'est que le gouvernement n'a pas rencontré partout la franchise qu'il apportait lui-même. »

Juste plainte, dont la simple expression agita l'auditoire. L'émotion s'accrut, lorsque, répondant au reproche d'avoir manqué d'impartialité à l'égard des intérêts nouveaux, de Serre rappela tous les gages, toutes les garanties qu'il n'avait cessé de leur donner, et, regardant ses contradicteurs, leur jeta ces mots irréfutables :

« Quant à nous, quels que soient ceux qui se portent aujourd'hui défenseurs de ces intérêts, nous pouvons leur dire : Quoi que vous ayez fait pour eux, vous n'avez pas fait plus que nous. »

Il arrive alors à la loi du 5 février ; avant de la juger, il pose une distinction qui, au risque d'exciter les murmures de la droite, va prouver à la gauche et au centre gauche combien ses appréciations demeurent dégagées de l'esprit de parti :

« Le caractère d'une loi fondamentale, dit-il, lorsqu'elle émane des besoins réels de la société, et lorsqu'elle satisfait tous ses intérêts légitimes, est de s'établir, en dépit des premières résistances et des prétentions extrêmes, d'elle-même et de sa propre puissance, dans tous les esprits ; tous les intérêts légitimes qu'elle garantit s'y rattachent bientôt avec force. C'est ce qui est arrivé à la Charte constitutionnelle qui, lorsqu'elle fut donnée, essuya aussi des reproches divers, et qui maintenant est devenue le palladium de tous ; c'est ce qui arriva à une autre loi dérivée de la Charte, loi qui embrassait les plus grands intérêts généraux du pays et qui touchait aux intérêts privés les plus susceptibles : je veux dire la loi du recrutement. Cette loi a, j'ose le dire, triom-

phé aussi de toutes les résistances ; elle est établie dans les esprits, elle l'est irrévocablement, elle s'exécute paisiblement et sans réclamation. »

La gauche adhère à ces paroles ; elle s'étonne d'applaudir le ministre, tandis que la droite, qui a combattu la loi de recrutement, a peine à contenir son impatience.

« En est-il de même, messieurs, de la loi des élections ? demande de Serre. »

Oui, répond une voix à gauche.

« C'est précisément le contraire, reprend l'orateur. A mesure qu'elle s'est exécutée, elle a perdu de ses défenseurs et de ses partisans ; elle a été la cause d'une crise dans chacun des trois grands pouvoirs de la société ; les mêmes ministres qui l'avaient proposée, ceux qui depuis s'étaient résignés à la défendre, convaincus par le sentiment de leurs devoirs, par leur responsabilité, viennent aujourd'hui en demander la réformation. La Chambre des pairs qui l'avait votée s'est élevée contre elle ; soixante nouveaux pairs ont été créés à son appui ; une majorité nouvelle et puissante ne s'est pas moins établie contre elle, et aujourd'hui il faudrait peut-être encore introduire cent nouveaux pairs dans la Chambre haute pour avoir une majorité en faveur de cette loi. »

L'exemple est saisissant, et les contestations s'éteignent dans le mouvement unanime de la Chambre.

Dans cette Chambre même, à laquelle il s'adresse, de Serre constate que, s'il est difficile de former une

majorité pour une loi nouvelle, il le serait encore plus d'en trouver une pour le maintien de la loi existante, et, définissant enfin cette loi :

« Le caractère avoué de la loi du 5 février, dit-il, est d'être une loi d'exclusion, Si elle n'excluait que des individus, cela serait complètemeni indifférent, puisqu'il importe peu que tel ou tel individu revienne dans cette Chambre ; mais elle exclut des masses, elle exclut des nuances d'opinion tout entières ; et, ce qui est plus effrayant, c'est que ce principe d'exclusion renferme en lui une puissance progressive qui, à chaque année, augmente de force et d'action. Les nuances d'opinion se rattachent évidemment à des intérêts ; les exclure, c'est exclure les intérêts de la représentation ; et l'on peut prévoir un moment où les membres de l'extrême gauche qui se sont déjà donnés pour être les seuls députés légitimes, se trouveraient les seuls députés siégeant dans cette Chambre. A cette époque les intérêts jetés en dehors, exclus de la représentation, réagiraient nécessairement dans la nation. La Chambre nouvelle ne pourrait maintenir son autorité que par des lois d'oppression, des mesures tyranniques. »

Encore l'orateur suppose-t-il que cette fraction extrême de l'opposition, dont il prévoit le succès, garderait sa pleine indépendance et n'obéirait pas à des influences extérieures, plus violentes qu'elle même. Il reprend alors la distinction qu'a faite M. Royer-Collard entre les factions et les partis, distinction « fort juste, dit-il, et qui surtout facilite une discussion polie ».

« S'il arrivait que ce fut la faction révolutionnaire qui eût action sur la majorité des électeurs d'une partie des départements dans le système de la loi actuelle, alors la faction aurait action sur le parti ; et, sous peine de sa ruine, il faudrait que ce parti devint l'instrument de la faction. Or le fait de l'existence de la faction révolutionnaire, de cette faction irréligieuse, immorale, amie de l'usurpation, ennemie de toute autorité légitime, de tout frein, vous a été signalé. (C'était M. Royer-Collard lui-même qui l'avait ainsi marquée.) Elle parle dans les journaux; elle siège dans les comités directeurs. »

A ces mots, la gauche interrompt. Mais le silence se rétablit, lorsque le ministre ajoute avec sévérité :

« C'est la conviction qui ne résulte pas seulement de ma conscience, mais encore de ma position officielle. »

Et, se tournant vers les modérés de la gauche et du centre gauche, il leur montre dans ce progrès de la faction révolutionnaire le résultat de leur conduite aussi bien que le présage de leur chute :

« Je dirai aux membres qui s'en étonnent que cette faction révolutionnaire, qui domine aujourd'hui, qui menace de dominer chaque jour davantage les élections dans plusieurs départements, leur a fait à eux-mêmes sentir sa puissance ; en effet, lorsque quelques-uns de ses membres attaquaient cette faction, ils ont connu, comme ils peuvent se le rappeler, toute sa violence ; les injures, les calomnies se sont dirigées contre eux ; aujourd'hui ils servent d'alliés au parti sur lequel s'appuie la faction, et les éloges

ont naturellement succédé aux injures; mais bien certainement, lorsque le devoir, que ne comprennent pas encore les honorables députés, les appellera enfin à combattre la faction, ils seront de nouveau en butte aux calomnies. Plusieurs y pourront résister; mais beaucoup seront ruinés dans l'esprit des électeurs de leur départements; ils succomberont sous la diffamation, et vous verrez disparaître de cette Chambre, non seulement les nuances qu'on dit n'être pas vues de bon œil par les nouveaux intérêts, mais encore les défenseurs les plus sincères de ces nouveaux intérêts, et en même temps les hommes qui ont donné des preuves irréfragables de leur dévouement à la royauté, dès qu'ils essayeront, comme nous le faisons aujourd'hui, d'attaquer franchement la faction. »

Les interruptions avaient cessé, et l'on n'observait plus que la profonde impression de l'Assemblée suspendue à cette puissante parole.

« Ce qui se passe aujourd'hui, continue de Serre, n'est pas tout à fait nouveau. Dans les premiers temps de la Révolution, les hommes du jour dirent aux hommes de la veille: « Vous n'êtes pas nationaux, retirez-vous! » Bientôt vinrent les hommes du lendemain, et par d'aussi bonnes raisons ils éloignèrent les hommes du jour pour être bientôt après chassés eux-mêmes par de nouveaux venus. Tous les intérêts légitimes se trouvant alors en dehors de la représentation, les assemblées ne purent maintenir leur autorité qu'en foulant aux pieds tous les droits, qu'en spoliant tous les propriétaires, qu'en oppri-

mant tout ce qui n'était pas elles, tout ce qui n'était pas représenté parmi elles; et, à mesure qu'elles s'épuraient, la violence augmentait dans leur sein; elle finit par des carnages qui ne cessèrent que lorsque la hache du bourreau se fut émoussée. »

On se rassure en disant qu'il y aurait réaction, comme il y a eu réaction après la Convention, comme il y a eu réaction après les Cent-Jours. De Serre en convient; mais la question, dit-il, est dans le temps, dans « ce temps où périt tout ce qu'il faut sauver », et il ajoute cette réflexion pleine du souvenir de 1815 :

« Les réactions chèrement achetées ajoutent de nouveaux et profonds malheurs aux révolutions qui les ont amenées, et portent souvent en leur sein des révolutions nouvelles. »

Ces préliminaires posés, de Serre rappelle les premières vues du gouvernement : la division du corps électoral en deux ordres de collèges, et dans ces deux ordres, l'élection directe, le renouvellement intégral opéré tous les sept ans, l'augmentation du nombre des députés.

« Il fallait qu'il y eût des députés qui pussent défendre les intérêts menacés et combattre les factions, sans se croire décrédités dans leur département et par le parti qu'ils auraient combattu et par la faction révolutionnaire. Oui, messieurs, l'équité, la justice, l'intérêt du trône, *surtout de la liberté qui n'est jamais exclusive, qui doit régner partout pour régner quelque part,* le réclamaient impérieusement. C'est dans ce dessein que le gouvernement proposa d'augmenter

le nombre des membres de la chambre des députés et de faire nommer cet accroissement par des collèges composés de la partie des électeurs la plus aisée, la plus indépendante et la plus éclairée... La question était de savoir si ces modifications n'étaient pas le seul moyen d'obtenir ce système de représentation large et vigoureux, sans lequel, nous osons vous le prédire, vous ne résisterez jamais au mouvement révolutionnaire qui dans ce moment n'agite pas seulement une partie de la France, mais encore une partie de l'Europe civilisée. »

Aujourd'hui ce premier projet est retiré; le gouvernement a été forcé par les attaques de l'opposition de l'abandonner; il lui en a substitué un autre, en l'absence de l'orateur, qui établit le système des deux degrés. Les collèges d'arrondissement nomment les candidats à la députation; les collèges de département, parmi ces candidats, choisissent les députés.

Ce que de Serre s'attache à défendre dans ce second projet, c'est la disposition qu'il avait lui-même introduite dans le premier, c'est l'organisation du collège des plus imposés. Le grand reproche qu'on adressait à cette disposition, — et nul ne l'avait formulé avec plus d'autorité que M. Royer-Collard, — c'était d'être contraire à l'égalité.

« Je déclare, dit de Serre, aux honorables membres qui ont beaucoup et savamment parlé de l'égalité des droits et des suffrages, que je ne les ai pas compris. Cette égalité de droits nous est d'autant plus précieuse, dit-on, qu'elle a été conquise par vingt-cinq ans de travaux et de malheurs. Si je me reporte aux premiers

temps de cette époque, je reconnais une sorte d'égalité, c'est-à-dire que tous les droits ayant été foulés aux pieds, l'aire ayant été aplanie et nivelée, le despotisme s'y est joué sous toutes ses formes et avec toutes ses fureurs. Si je me place à l'époque qui a immédiatement précédé la Restauration, alors, messieurs, je rencontre encore la même égalité, sous un aspect plus tranquille, il est vrai, mais toujours la même égalité de servitude. Jamais une nation n'a été plus déshéritée de droits, plus dépouillée de libertés que ne l'était la France, au moment de la Restauration. Droits et libertés, c'est elle qui nous a tout rendu. »

Mais ces libertés n'impliquaient pas l'égalité des droits dont on a parlé, égalité qui, au sens dans lequel on l'a entendue, n'existe pas.

« N'y aurait-il pas une autre espèce d'égalité, l'égalité politique, que j'appellerai la JUSTICE REPRÉSENTATIVE? Oui, il en est une, et c'est celle que détruit la recherche de l'égalité numérique, c'est celle que détruit la loi du 5 février. Cette égalité politique consiste en ce que tous les droits et tous les intérêts qui en sont la source soient également protégés, défendus, représentés dans cette Chambre ; et, de tous ces droits, *je n'en excepte aucun, depuis les intérêts de la monarchie qui appartiennent à tous, jusqu'à l'intérêt du dernier des citoyens*. Mais, messieurs, que signifient (et toute la question politique est dans ce mot), que signifient des intérêts et des droits également protégés et défendus? Ou cela ne signifie rien, ou cela signifie des intérêts ou des droits *suffisamment* défendus. Or, partant de ce point incontestable,

demandez-vous dans un gouvernement libre qui, par sa nature, tient jusqu'à un certain point au gouvernement populaire, qui met les masses en fermentation, en mouvement, demandez-vous quels sont les intérêts les plus exposés à la cupidité, à l'envie, aux attaques, aux envahissements, et vous verrez quels sont ceux que la loi politique doit particulièrement protéger et défendre, sous peine de manquer à la véritable égalité, à la justice politique. »

Il interroge ici les historiens, les publicistes, les hommes d'État; il montre, d'après Rousseau lui-même, la loi romaine accordant la prépondérance aux plus riches.

« ... Je sais bien qu'on a rappelé (c'était encore M. Royer-Collard) ce mot d'un historien, que Servius Tullius avait admirablement trompé les Romains; il les avait trompés, messieurs, comme Lycurgue trompa Sparte, tous deux en assurant à leur patrie des siècles de vertu, de puissance et de gloire. »

Mais on rejette avec dédain « cette loi de hiérarchie, de gradation, de subordination », qui se rencontre dans tous les ouvrages de la nature; on parle d'un avenir nouveau, d'une société nouvelle qui n'a rien de commun avec le passé, et qu'annoncent déjà les républiques fédérales des États-Unis.

« Messieurs, répond de Serre, quiconque étudiera l'art de gouverner dans le cœur humain autant que dans l'histoire, trouvera toujours cet art soumis aux mêmes règles, dérivant des mêmes besoins et des mêmes passions. Pour moi, je regarde attentivement autour de moi, et retrouve partout le vieil homme et

ses vieux péchés. Ces lois communes à tous les temps, à tous les pays, à tous les peuples qui ont duré, ces lois contre lesquelles, et je pourrais reprendre notre propre expérience depuis trente ans, contre lesquelles nous n'avons jamais péché impunément, régiront les sociétés futures comme elles ont pendant six mille ans régi les sociétés anciennes; elles les régiront jusqu'à ce que l'homme soit changé. — Je recule donc devant ces doctrines hardies; je ne consens pas à lancer ainsi les destinées de mon pays dans le vide de l'espace, et je réclame à la fois et des conseils plus prudents et des guides plus circonspects. »

Ces lois générales, d'ailleurs, sont-elles une nouveauté pour la France? De quoi s'agit-il enfin? De savoir s'il y aura des collèges de département et des collèges d'arrondissement. Cette division ne date pas du projet de loi; elle date de l'an X, d'une époque où *si la liberté était une corde détendue, celle de l'égalité était toujours frémissante,* si bien que l'on repoussait alors l'institution de la Légion d'honneur comme contraire à cette égalité. Les électeurs des grands collèges étaient élus, il est vrai, mais seulement parmi les six cents plus imposés du département. Cette organisation a duré sous l'Empire; elle a subsisté jusqu'à la seconde Restauration, sans que personne s'en soit plaint. Elle est *née, pour ainsi dire, de la Révolution;* comment donc oser voir en elle une œuvre de contre-révolution? On a voulu effrayer les esprits, mais le ministre déclare que le gouvernement n'a jamais été asservi à aucun parti.

« Le gouvernement... ne repousse aucun appui; il accepte quiconque veut l'aider à gouverner dans les bornes de la modération et de la justice... Le triomphe d'un parti, funeste au pays, ne tarderait pas à l'être à ce parti lui-même; mais, il faut bien le dire, nous sommes tous Français! Il n'y a, il ne doit y avoir d'exclusion, d'exhérédation pour personne; car, ne vous y trompez pas, *on commence par exclure, et l'on finit toujours par proscrire.* »

De Serre achevait à peine ces paroles, qu'on le vit défaillir. Un grand nombre de membres demandent la suspension de la séance; d'autres, le renvoi au lendemain. Un siège est porté à la tribune. Le garde des sceaux y prend place quelques minutes; puis il se lève et annonce l'intention de continuer.

Il avait terminé sa démonstration : mais il voulait, après avoir fait justice des reproches, ouvrir la voie à un accord. Il repousse toute idée d'un troisième projet; il déclare que, si l'on continue à repousser le premier projet, il n'en connaît pas de meilleur que celui qu'ont, en son absence, présenté ses collègues; mais, croyant voir à divers signes qu'un certain nombre des membres regrettent l'abandon du projet primitif, de ce projet qui établissait sur la base de l'élection directe l'organisation des deux collèges et l'augmentation du nombre des députés, il les interpelle, il les engage à formuler leur pensée; il fait entendre que dans le retour à ce premier plan se trouverait le seul moyen d'opérer « cette véritable, cette grande, cette honorable et unique conciliation

qui n'existe nullement dans la proposition de M. Camille Jordan. »

« C'est à vous maintenant, messieurs, conclut-il, à décider dans votre conscience et dans l'intérêt de votre pays, inséparable de celui de la royauté. Nous croyons que vous êtes placés à ce moment décisif où vous pourrez vous élancer vers une prospérité grande et durable, ou rentrer de nouveau dans l'effroyable carrière des révolutions. Le ministère auquel je m'honore d'appartenir vous a présenté tous les moyens que sa conscience et son dévouement au roi et au pays pouvaient lui suggérer pour sortir de cette crise difficile. Lui demander un troisième projet n'est pas une demande sérieuse. Le gouvernement ne vous a point abandonnés ; ne vous abandonnez pas vous-mêmes. »

Il était nécessaire de reproduire, avec quelque étendue, les principaux fragments de ce grand discours ; car il donne son vrai caractère à la pensée politique dont s'inspirait de Serre, et si on le rapproche du discours qu'il avait prononcé en 1816 sur la loi des élections, on reconnaîtra qu'au fond cette pensée n'avait pas varié. C'était toujours, avec le même sentiment royaliste et libéral, la même conviction sur les conditions nécessaires pour garantir à la fois la sincérité et la durée, la modération et la force du gouvernement représentatif.

Précisément parce qu'il ne cessait de concilier ces intérêts divers, parce qu'il faisait leur part, dans ce que chacune d'elles avait de juste, aux deux grandes opinions qui divisaient les esprits, ce dis-

cours avait successivement ému dans la Chambre des passions contraires. L'étonnement, l'adhésion, l'impatience, les applaudissements se produisaient tantôt à droite, tantôt à gauche; parfois un assentiment général emportait l'assemblée, lorsque l'orateur, avec cette logique serrée et animée qui saisissait tout ensemble l'intelligence et le cœur, avait rendu visible, dans une démonstration, dégagée de toute prévention personnelle, la vérité qu'il voulait établir. Mais, dans tous les rangs, la surprise fut grande, lorsque de Serre fit entrevoir la possibilité de revenir au projet primitif du gouvernement. Les centres désiraient l'accord; l'extrême gauche le redoutait, tout en se flattant du désarroi que ce changement de plan jetterait dans la majorité. La droite était agitée : ses membres les plus ardents interpellaient les ministres, partagés eux-mêmes entre des impressions diverses, n'osant pas désavouer de Serre dont l'éloquence était leur force, mais étonnés et inquiets de sa motion conciliatrice. Ils craignaient qu'elle ne leur enlevât l'appui de la droite, et le duc de Richelieu, dans sa loyauté émue, avait peine à dissimuler son mécontentement.

Le vote de la droite ne suffisait point pour le succès de la loi ; il lui fallait encore l'appoint de ces voix indécises, de ces opinions moyennes dont les majorités sont portées à ne pas tenir compte et dont aucune ne peut se passer. C'est là ce que de Serre avait démêlé tout d'abord; jugeant une transaction nécessaire, il en prit l'initiative au meilleur moment, c'est-à-dire dans tout l'éclat de son triomphe oratoire. Ses

collègues et les chefs de la droite se rendirent bientôt à son avis : ils lui laissèrent la direction du mouvement qu'il avait commencé sur le champ de bataille.

III

Cependant la discussion suivit son cours, et l'on ne s'aperçut pas que la conciliation eût fait des progrès. Le 1er juin, l'amendement de M. Camille Jordan fut mis aux voix. Il fut repoussé par 133 boules noires contre 123 boules blanches. La gauche était irritée et consternée ; des paroles blessantes s'échappèrent de ses bancs, tandis que les droites, satisfaites de ce succès, mais sentant qu'il n'était pas définitif, gardaient le silence.

Deux mouvements contraires se développaient au dehors, pendant que les députés continuaient leurs délibérations. Les modérés de l'opposition engageaient des pourparlers avec le cabinet, ou plutôt avec de Serre ; les violents, pressentant leur défaite dans un accommodement, cherchaient dans les troubles extérieurs un moyen de peser sur la Chambre.

L'agitation avait commencé par les ovations faites au marquis de Chauvelin. Singulier héros de liberté que ce sceptique homme d'esprit, tour à tour maître de la garde-robe de Louis XVI, ambassadeur de la royauté constitutionnelle en Angleterre, et acceptant de la république la mission de notifier la mort de l'infortuné

prince au Foreign-Office qui, pour toute réponse, lui enjoignit de quitter immédiatement le territoire; ressaisi, après le 18 brumaire, par Bonaparte dont ses hommages avaient été solliciter les regards jusqu'en Italie, et devenu successivement, sous son règne, préfet et conseiller d'État. Ses anciens collègues du conseil racontaient plaisamment que lorsqu'il lui arrivait de prendre la parole devant Napoléon, son premier soin était de se retourner vers ses voisins et de leur demander si l'empereur avait paru content. Louis XVIII l'avait nommé conseiller d'État honoraire en 1814; mais il aurait voulu, disait-on, recouvrer à la cour la charge qu'il occupait auprès de Louis XVI, et l'on attribuait au refus du roi l'opposition du député.

Quoi qu'il en soit, le marquis de Chauvelin était, à l'heure présente, l'idole des étudiants. Chaque jour il se faisait conduire à la Chambre dans sa chaise à porteurs, escorté d'une bruyante jeunesse, aux cris de : *Vive Chauvelin! vive la Charte!* Les rassemblements qu'avait provoqués sa venue grossissaient aux approches du palais Bourbon; les manifestations se produisaient sur le passage des députés, favorables ou injurieuses selon qu'on les supposait adversaires ou partisans du projet ministériel, et les propos qui se tenaient dans les groupes annonçaient hautement l'espoir que le pays résisterait, si la loi était votée.

Les représailles étaient inévitables. Le 2 juin, des officiers de la garde, des gardes du corps, en habit de ville, armés de grosses cannes, vinrent se mêler

aux groupes ; les cris de *Vive le Roi !* répondirent aux cris de *Vive la Charte !* Des députés de la gauche furent à leur tour injuriés, maltraités ; quelques-uns, comme M. de Chauvelin lui-même, obligés de crier *Vive le Roi !* Les attroupements, les rixes, les désordres, se multipliaient ; il était temps que le gouvernement intervînt. Les gardes du corps furent consignés. Le duc de Richelieu, dont les ordres avaient été méconnus sur ce point, se rendit lui-même à leur hôtel pour renouveler verbalement ses instructions écrites. La gendarmerie et les régiments de la garde furent mis en mouvement, les forces militaires placées sous le commandement du maréchal Macdonald.

Un déplorable événement, la mort d'un étudiant, le jeune Lallemand, tué dans une collision par un soldat, avait exalté le parti insurrectionnel qui de l'émotion populaire espérait faire sortir une révolution. Des généraux de l'empire, revenus de l'exil, des survivants de la Convention, comme Félix Lepelletier, des officiers à demi solde, s'étaient répandus dans les faubourgs, recrutant des agents, suscitant les inquiétudes, s'efforçant de provoquer un soulèvement. Pendant huit jours, les rassemblements se renouvelèrent ; dissipés sur un point, ils se reformaient sur un autre, s'étendaient sur les boulevards, à la Bastille, dans les quartiers populeux, se dirigeaient ensuite vers les Tuileries, sous l'inspiration de chefs qui, pendant que les orateurs de la gauche s'indignaient à la tribune contre les intentions qu'on leur prêtait, cherchaient visiblement à recommencer les scènes du 20 juin et du 10 août.

Les violences parlementaires accompagnaient les désordres de la rue.

La tactique de l'opposition était d'empêcher le vote de la loi, en provoquant la suspension des séances, et comme il arrive souvent, les fauteurs de troubles obtenaient, dans cette occurrence, l'inconscient et funeste appui des hommes les plus pacifiques. Parmi les députés de la gauche, quelques-uns, comme M. Manuel, M. d'Argenson, M. Beauséjour, M. de Lafayette, étaient d'intelligence avec les agitateurs. Ils faisaient parti du comité directeur qui encourageait la sédition; ils en épiaient les suites, en espéraient le succès; parfois même, avec ces retours de générosité qui se mêlaient à ses aversions les plus déclarées, M. de Lafayette, sûr de la victoire, se préoccupait des moyens de sauver les ministres, qu'il voyait déjà proscrits. Personne, au contraire, n'était plus étranger aux factions que M. Camille Jordan. Il aurait condamné, s'il l'eût soupçonnée, la connivence de ses collègues, et pourtant il était le premier à les seconder par l'ardeur de ses attaques contre le gouvernement.

Ce fut lui qui ouvrit le feu, dans la séance du 5 juin. Il déclara que les outrages, dont la représentation nationale avait été l'objet, lui rappelaient les événements qui avait précédé le 18 fructidor, et adjura la Chambre d'ajourner le vote du procès-verbal, et de suspendre ses délibérations jusqu'à ce qu'elle eût reçu du cabinet des explications satisfaisantes. M. Laffitte, M. Leseigneur, M. de Girardin, M. Casimir Périer, M. Benjamin Constant, M. Kératry, M. Méchin, ap-

puyent la motion, et viennent successivement raconter les faits dont ils ont été témoins ou victimes, en s'attachant à faire peser la responsabilité des désordres sur le parti royaliste.

De Serre monte à la tribune.

Il était demeuré, malgré ses souffrances, à son poste, et, tant que dura la lutte, il la soutint au nom du gouvernement.

Il reconnaît les désordres commis, tout en signalant l'inexactitude et la partialité des récits qu'on vient de faire à la Chambre. Il déplore que les factions contraires aient pris pour mots d'ordre les cris séparés de *Vive la Charte ! vive le Roi !* « ... car c'est surtout des choses les plus saintes, dit-il, qu'on abuse avec le plus de danger. » Il ajoute que la justice est saisie, et que des mesures sont prises pour dompter la rébellion, de quelque côté qu'elle vienne :

« Dans cet état des choses, s'écrie-t-il, j'ose dire qu'il serait indigne de la Chambre de donner une sorte de signal de détresse publique, de créer une agitation qui n'existe pas, qui n'existe pas du moins dans la masse de la population... Ce qui convient à la Chambre, c'est de maintenir en elle le calme, qui est lui-même une garantie de la tranquillité publique ; c'est de ne pas souffrir que l'agitation s'élève dans son sein pour la répandre au dehors. »

La parole du garde des sceaux était restée grave et mesurée. Elle s'anima bientôt sur une réplique de M. Camille Jordan qui, soutenu par les orateurs de la gauche, réclama avec une nouvelle insistance la suspension des débats. Tout en appelant de Serre

« un grand citoyen », M. Jordan lui reprocha amèrement d'avoir parlé sans émotion des attentats commis contre la représentation nationale. Ce « calme inaltérable », cette « impassibilité stoïque », cette disposition marquée à excuser les agresseurs, qu'il s'étonnait de relever dans le garde des sceaux, ne faisaient qu'attester à ses yeux l'influence du parti sous le joug duquel le ministère s'était placé.

Le trait blessa au vif de Serre, qui le releva rudement :

« J'accepte pour autant d'éloges une partie des reproches qui me sont faits par l'honorable préopinant. Il peut être dans son rôle et dans son caractère d'être sensible, éloquent, véhément, passionné même, il est de mon devoir de demeurer calme, ferme, impartial... J'ai été obligé de parler de partis, de factions. Je dirai que j'en puis parler avec impartialité, parce qu'on m'a toujours vu également prêt à combattre les uns et les autres, et incapable de plier sous le joug d'aucun; et je repousse ces indignes suggestions par lesquelles on voudrait faire croire que le ministère est asservi à un parti. Il faut rendre les armes égales dans l'attaque ou la défense. Si vous cherchez à chaque instant à déconsidérer le ministère du roi, en disant qu'il est courbé sous le joug d'un parti, nous vous dirons à notre tour, nous aurons le droit de vous dire : c'est vous qui êtes vous-mêmes sous le joug de telle faction, et c'est la faction qui vous fait parler. »

La Chambre finit par voter le procès-verbal ; mais on avait perdu une séance et, comme le disait

M. Bourdeau, c'était là le premier objet que l'opposition avait en vue.

Le lendemain, le même débat recommençait. De Serre, dominant toutes les attaques, obtint encore que la Chambre votât le procès-verbal et reprît la discussion. La gauche fit mine alors de se retirer : « Pour que la chose soit bien nette, s'écria M. Casimir Périer, nous déclarons que nous ne délibérons pas; nous sommes sous l'oppression. »

Mais, comme la Chambre demeurait en nombre, la retraite de l'opposition ne faisait que faciliter la continuation des débats. Déjà le premier article de la loi était voté, et M. de Courvoisier annonçait un amendement qui pourrait, si le gouvernement y consentait, terminer la lutte. Cet amendement n'était qu'un retour au projet primitif du cabinet; il établissait les collèges de département et les collèges d'arrondissement, en donnant à chacun d'eux le droit d'élire directement ses députés.

Les membres de la gauche reprirent aussitôt leurs places, et M. Benjamin Constant, oubliant, au milieu des rires de la droite, son refus de délibérer, demanda compte aux ministres du silence qu'ils gardaient devant l'ouverture de M. de Courvoisier.

De Serre se leva pour répondre. Il rappela que le gouvernement n'avait abondonné son premier projet que parce que l'opposition avait « jeté les hauts cris », en dénonçant ce projet comme une trahison. C'était aux membres qui, après avoir attaqué ces dispositions, paraissaient y revenir, à les reprendre, à les rédiger, à leur procurer l'appui d'une « très vaste

majorité. » Le gouvernement verrait alors, mais alors seulement, ce qu'il avait à faire.

Ces paroles produisirent une sensation extraordinaire. Chacun croyait la transaction déjà faite, et dans tous les rangs, selon qu'on espérait ou qu'on redoutait un accord, qu'on admettait la sincérité des propositions ou qu'on y soupçonnait un piège, les impressions étaient diverses et vives.

M. de Courvoisier présenta son amendement. Il le soutint avec chaleur, comme le moyen assuré de rendre la paix au pays.

Aux termes de cet amendement, la Chambre des députés était composée de 460 membres, entre lesquels 298 nommés par les collèges d'arrondissement et 172 par les collèges de département. Les collèges de département étaient formés des plus imposés, en nombre égal au quart de la totalité des électeurs; les collèges d'arrondissement, de tous les électeurs domiciliés dans l'arrondissement.

On se trouvait de nouveau ramené, après six mois de vicissitudes et de combats, aux grandes lignes du projet que de Serre avait conçu.

La négociation avait marché du même pas que la lutte, et le même homme avait tout conduit. Exemple qui prouve, une fois de plus, que la modération n'exclut pas la force, et que les hommes de transaction savent aussi être des hommes d'action. Nul n'avait montré contre les factieux plus de vigueur que de Serre. Mais, inflexible contre les ennemis, il s'efforçait de rallier les dissidents; il agissait à la fois sur ses collègues et sur ses adversaires, posant les

limites à la résistance comme aux concessions. Son énergie contre le désordre plaidait auprès du ministère et de la droite la cause de sa modération. Sa modération, dominant les exigences de son propre parti, donnait au centre gauche l'explication d'une énergie qu'inspiraient, non d'étroits préjugés, mais des périls certains.

Les conférences se poursuivirent, de jour et de nuit, entre de Serre et les modérés des deux camps. Toutes les réunions étaient sur pied ; M. de Villèle, entraînant M. Corbière, finissait par obtenir l'adhésion de la droite à l'amendement Courvoisier, et en informait le garde des sceaux. Les gauches se divisaient ; la réunion Laffitte adoptait l'amendement à la suite d'un orageux débat, et l'on annonçait que la majorité de ses membres la quittait pour se joindre au groupe Ternaux qui ralliait le centre gauche.

En même temps, les troubles s'aggravaient au dehors, et l'opposition, reprenant sur le procès-verbal sa motion accoutumée, réclamait de nouveau, dans la séance du 7 juin, la suspension des débats, en alléguant que la Chambre n'était pas libre. M. Beauséjour, M. Benjamin Constant, M. Laffitte, M. Demarçay, M. Casimir Périer, se succédaient à la tribune, témoignant par l'emportement de leur langage contre cette oppression prétendue de la Chambre, exaltant la sagesse de la population, imputant les cris factieux à la police et les désordres aux troupes. On sait aujourd'hui ce que valent ces accusations, devenues banales à force de s'être reproduites contre tous les gouvernements réguliers ; c'est une souffrance de voir s'y

associer un homme tel que M. Casimir Périer. Lui aussi, devenu chef du cabinet, devait les essuyer, dix ans plus tard. Elles l'indignèrent alors, et il bondit pour les repousser. Mais elles n'étaient pas plus révoltantes, dirigées contre lui, que dirigées par lui contre le loyal ministère du duc de Richelieu.

Ce fut encore à de Serre qu'il appartint de venger le gouvernement :

« Je ne m'arrête pas, dit-il, à cette assertion répétée, et qui fait cependant le prétexte de ces longues discussions : savoir que la Chambre, à raison des circonstances extérieures, n'est pas libre dans ses délibérations... Je dirai toutefois que je commence à craindre qu'elle ne cesse d'être libre, et que la cause n'en soit pas extérieure, mais intérieure. Je crains qu'une partie de ses membres ne la subjugue, et ne la mette dans l'impuissance de remplir ses fonctions et ses devoirs, fonctions et devoirs qui deviennent tous les jours plus importants et plus impérieux. »

Il reprend ensuite le récit des désordres qui troublent quotidiennement la capitale, et, portant l'attaque dans le camp de l'opposition, il lui en demande compte à elle-même.

« ... Supposez, messieurs, de tels mouvements existant dans une autre ville, et tâchez de vous séparer un instant, par la pensée, des circonstances dans lesquelles vous êtes. Quels seraient les moyens de favoriser le but de ces mouvements, d'en augmenter l'intensité ou la violence, et d'en accélérer la crise extrême ou le résultat funeste, quel qu'il puisse être?

Il y aurait deux moyens : le premier, d'excuser ces mouvements populaires, ces attroupements, d'oser même en faire l'éloge ; le second, d'attaquer en sens divers toutes les mesures prises par l'autorité et par les agents de l'autorité pour réprimer ces mouvements populaires ; de sorte que ceux qui s'ameutent, ceux qui troublent la tranquillité publique, qui cherchent à nous remettre sur la route des révolutions, fussent présentés comme des opprimés, comme des victimes ; et que ceux-là, au contraire, qui emploient tous les moyens et tous les ménagements possibles pour réprimer ces mêmes mouvements, ces mêmes émeutes, fussent présentés au peuple comme ses ennemis, comme ses oppresseurs, comme ses assassins. Eh bien, demandez-vous à vous-mêmes si l'on emploie ou non parmi nous, et dans cette Chambre, l'un et l'autre moyen de favoriser, d'accroître la sédition. »

La gauche s'agitait sous cette démonstration dont elle ne pouvait écarter l'évidence ; de Serre se retourne alors vers ses contradicteurs :

« Il ne peut y avoir qu'un juge entre vous et moi : c'est la Chambre. »

— C'est la nation ! dit une voix à gauche.

« Une telle réponse, s'écrie l'orateur, me donnerait trop d'avantages : c'est évidemment toujours le même système. On rejette toute autorité légale, même la plus respectable. La Chambre elle-même, cette autorité populaire, on la récuse ; on en appelle à la nation, et la nation, dans votre sens, c'est l'insurrection, c'est la révolte. C'est comme cela qu'on

l'entendait dans le cours de la Révolution, c'est comme cela qu'on voudrait encore le faire entendre aujourd'hui. Quand une insurrection s'est portée aux derniers excès, qu'elle a renversé les pouvoirs existants, elle cesse d'être regardée comme insurrection par ceux qui s'empressent de succéder au pouvoir; ils l'appellent alors la volonté de la nation. »

C'est là le péril dont la Chambre est menacée, péril que de Serre s'attache à lui mettre sous les yeux, mais en lui donnant l'exemple de la fermeté qui pourra le conjurer.

« On renouvelle sans cesse cette accusation que nous calomnions la France, la nation, les citoyens de Paris, et l'on a pris pour exemple les circonstances du 20 juin et du 10 août 1792. Messieurs, ce ne sont pas des citoyens de la capitale qui ont fait le 20 juin ou le 10 août; ce ne sont pas eux qui ont commis toutes les horreurs qui ont souillé la Révolution. Elles ont été commises malgré eux, et si votre fermeté ne soutenait pas le gouvernement armé contre les agitateurs et les factieux, il pourrait arriver que, malgré les bons citoyens et contre eux, se renouvelassent les mêmes crimes et qu'on nous conduisît aux mêmes résultats. »

Il adjure la Chambre de mettre fin à ces débats, et de résoudre les grandes questions dont elle est saisie.

« La situation tout entière doit être présente à vos esprits ; tout ce qui la prolonge l'aggrave infiniment, et dès ce moment, après tout ce que vous avez laissé dire ici, comptez que vous êtes associés à notre responsabilité. »

Des acclamations accueillent ce vigoureux langage. Le procès-verbal est adopté malgré les efforts de M. Benjamin Constant, et la discussion s'ouvre sur l'amendement de M. de Courvoisier.

Mais une autre surprise attendait la Chambre.

M. de Courvoisier demande la parole pour expliquer sa proposition. Il déclare qu'il n'a pas voulu, comme quelques personnes l'ont supposé, établir le double vote, c'est-à-dire accorder aux plus imposés, membres du collège de département, le droit de voter aussi dans le collège d'arrondissement, et, pour prévenir tout malentendu, il ajoute à son amendement une phrase qui leur refuse formellement ce droit.

De Serre répond aussitôt que l'amendement n'ayant fait que reproduire une disposition du premier projet du gouvernement, on a dû croire qu'il avait le même sens et qu'il impliquait dès lors, comme ce projet, le double vote.

« ... Le gouvernement, ajoute-t-il, n'a tendu de pièges à personne. On s'est mépris, dit-on; la méprise est incroyable. J'en suis affligé mais il n'y a rien de fait. Le gouvernement tient ferme dans la défense du projet de loi soumis à la discussion de la Chambre. »

Une agitation bruyante succède à ces paroles. L'espérance d'un accord tombe encore une fois ; l'opposition triomphe, lorsqu'un député du centre gauche, M. Boin, reprend, en y joignant la clause du double vote, l'amendement abandonné par M. de Courvoisier.

La fermeté du gouvernement et le besoin d'en finir ramenèrent promptement les esprits à une con-

ciliation. Les doctrinaires, aux suggestions de qui on attribuait le changement de M. de Courvoisier, se rallièrent eux-mêmes à la proposition de M. Boin. M. Royer-Collard, qu'une indisposition tenait depuis quelques jours éloigné des séances, écrivait, le 8 juin, à de Serre : « Je vais faire effort aujourd'hui pour aller conseiller le double vote; si je pouvais, je l'appuierais à la tribune d'une ou deux phrases. »

La gauche, soutenue par M. de la Bourdonnaye et quelques membres de l'extrême droite, fit de vains efforts pour arrêter ce mouvement. M. Casimir Périer ayant prononcé les mots de « capitulation déshonorante », un membre du centre gauche, qui, au début de la discussion, avait pris parti contre le gouvernement, M. Admirault, les releva vivement. « Ce n'est point, dit-il, une capitulation déshonorante, c'est une conciliation entre le trône et le peuple. »

Autant de Serre avait mis de décision à repousser les changements proposés par M. de Courvoisier, autant il déploya d'habileté et de modération pour faire passer l'amendement de M. Boin. Il déclara bien haut qu'il n'entendait pas se séparer de la droite dont le concours avait jusque-là soutenu le gouvernement; mais il fit appel à toutes les nuances de l'opinion modérée, et exprima l'espoir qu'elles se grouperaient autour de l'amendement.

« Si nous ne pouvons nous flatter de réunir la presque unanimité de cette Chambre, nous obtiendrons au moins, dit-il, cette majorité large qu'il serait si désirable de rallier à une loi fondamentale. »

employés pour la réprimer. Oui, messieurs, de soutenir un pareil système à organiser ici même la révolte, il n'y a qu'un pas. »

Il rentre alors dans l'examen des accusations, il les réfute, il leur oppose les faits consignés dans les procès-verbaux dressés par l'autorité, procès-verbaux dont la gauche interrompt la lecture par ces mots : *C'est la police*. Il ajoute, non sans jeter quelque trouble dans les rangs de ses adversaires, que le gouvernement sait que les mouvements ont une direction, qu'il en recherche les auteurs et qu'il espère en avoir bientôt les preuves matérielles.

« Maintenant, messieurs, reprend-il, que pensez vous de tous les efforts faits pour enflammer les esprits, pour les rendre plus indomptables, pour les pousser aux dernières extrémités, pour diriger toute l'animadversion contre le gouvernement qui cherche à réprimer la rébellion, pour ajouter aux malheurs, à l'effusion du sang? Nous la redoutions, messieurs, cette effusion du sang aux premières paroles incendiaires qu'à notre arrivée dans cette Chambre nous entendîmes proférer; nous nous élançâmes à la tribune et nous dîmes : « Si la révolte éclate, le sang versé retombera sur vous. » Que pensez-vous de ces attaques violentes dirigées contre des lois que vous avez vous-mêmes rendues dans cette session? Je dirai qu'alors, loin de vous, je voyais avec douleur rendre ces lois qui ne me paraissaient pas suffisamment nécessaires, mais dont les événements d'aujourd'hui ne justifient que trop bien la nécessité. J'en appelle à la conscience de la Chambre, si dans cette

circonstance le gouvernement était désarmé, et si l'on pouvait, avec la licence des journaux, souffler le feu flagrant de la rébellion, je vous le demande, où en serait la royauté, où en serait la patrie ? »

Mais, en défendant l'action du gouvernement, de Serre proteste contre l'idée de l'isoler des Chambres, et c'est vraiment le ministre qui soutient contre l'opposition les principes d'un pays libre.

« Je n'ai qu'un mot à dire sur la proposition qui vous est faite de suspendre vos délibérations. Ce n'est qu'un prétexte sans doute, mais c'est un honteux prétexte ; ce qu'on vous propose serait une lâcheté. Si véritablement il y avait danger pour vous, il ne faudrait pas suspendre vos délibérations ; il faudrait faire ce que font en tout pays les assemblées délibérantes dans les circonstances périlleuses : elles se déclarent en permanence. C'est alors que les grands conseils nationaux entourent le trône de leurs forces et de leurs secours. »

On demande aussitôt la clôture. Mais les chefs de la gauche veulent continuer le débat, ils déclarent avoir des faits nouveaux à communiquer. La plupart des membres ont quitté leurs places ; les interpellations se heurtent et se croisent. Effrayés des suites de ce tumulte, quelques députés de la droite et du centre proposent le comité secret. Ils sont vivement appuyés par M. Casimir Périer et par un grand nombre des membres de la gauche.

C'est encore de Serre qui se lève contre la proposition. C'est lui, membre du ministère, qui réclame

la pleine lumière pour les explications du gouvernement.

La proposition est abandonnée, malgré les efforts de M. Casimir Périer, cinq membres ne se trouvant pas pour la signer.

Alors recommence, de la part de M. Benjamin Constant, un long réquisitoire contre les actes du gouvernement. La Chambre l'écoute d'abord, bien qu'impatiente; mais son indignation éclate, lorsque l'orateur entreprend la lecture d'une lettre anonyme qui prête les excitations les plus meurtrières aux officiers de la garde.

De Serre paraît de nouveau à la tribune. Son discours fait connaître, en les réfutant, les accusations qui étaient portées contre le gouvernement et contre l'armée.

« C'est à regret, messieurs, que je reprends la parole dans une discussion qui est évidemment sans aucun but utile ; mais je ne puis laisser absolument sans réponse tant d'allégations fausses et mensongères du préopinant. Je ne répondrai pas à ses insultes ; il les adresse à la Chambre comme au ministère, et je puis n'y donner aucune attention ; c'est aussi un système trop absurde pour que j'aie besoin de le combattre, que de prétendre que ce sont ceux qui ont voulu des modifications à notre système électoral, qui sont les auteurs des mouvements et de la sédition. »

L'opposition avait contesté les documents officiels, après en avoir réclamé, dans de précédentes séances, la communication.

« Soyez donc d'accord avec vous-mêmes, continue de Serre. Vous demandez qu'on vous communique des rapports, et aujourd'hui vous vous plaignez de ce que je vous lis un procès-verbal authentique. J'affirme qu'il est d'une fausseté également atroce et perfide que les troupes du roi soient à la disposition de qui que ce soit, hors des officiers et commandants nommés par le roi ; qu'il est de la même fausseté que les troupes aient été enivrées et encouragées à l'assassinat et au meurtre ; qu'au contraire ces troupes, outragées dans cette Chambre, attaquées par des séditieux, ont eu besoin d'être modérées et contenues par les efforts de leurs chefs. Ce n'est qu'après avoir fait usage pendant plusieurs heures de la persuasion par les officiers de police, de la gendarmerie, qui paraît plus propre à dissoudre les rassemblements, et de la garde nationale, dont l'action a quelque chose de paternel à l'égard des citoyens, c'est, dis-je, lorsque tous ces moyens ont été inutiles, lorsque l'attroupement en venait aux dernières violences, c'est alors, et alors seulement, qu'après des sommations réitérées, les troupes régulières ont été employées. Il est d'une injustice odieuse de vouloir, dans de pareilles circonstances, accuser un ministère, qui fait tous les efforts possibles pour comprimer les factieux. »

Ce fut la dernière lutte. La gauche protesta de nouveau contre la clôture ; M. Beauséjour et M. Benjamin Constant réclamèrent désespérément le comité secret.

La Chambre, à une grande majorité, ferma les dé-

bats, vota le procès-verbal et reprit la discussion de la loi.

Elle se prolongea jusqu'au 18 juin. La *bataille des élections*, suivant le mot du général Foy[1], avait duré en tout près d'un mois. De Serre intervint à plusieurs reprises dans l'examen des articles; mais l'émeute dans les rues, l'opposition dans la Chambre, avaient épuisé leurs feux. On arriva au milieu d'une sorte de calme, au vote sur l'ensemble du projet.

La loi fut adoptée le 12 juin par 154 voix contre 95.

« Si ça ne finit, je finirai, écrivait, le 8 juin, de Serre à M. Royer-Collard; je suis abîmé. » En même temps, un témoin de ces débats mémorables mandait à M. de Montlosier : « M. de Serre se tue; mais il est impossible de se tuer plus noblement et plus admirablement. » Cette impression, trop promptement effacée du cœur de ceux qui profitèrent le plus des efforts du vaillant athlète, est demeurée dans le souvenir des contemporains. Nul ne l'a mieux caractérisée que le feu duc de Broglie : « Il fit tête à tout et à tous, a-t-il écrit dans ses Mémoires, avec un degré d'intrépidité, de sang-froid, d'énergie, de présence d'esprit, d'à-propos, qui n'a jamais été égalé peut-être, et certainement jamais surpassé dans aucune assemblée délibérante, rendant coup pour coup, raison pour raison, sarcasme pour sarcasme, invective pour invective. La lutte était homérique[2]. » Ajoutons, à l'encontre

[1] « Nous sortons à peine de la bataille des élections, tous harassés, tous concentrés, tous fatigués... » Séance du 14 juin 1820.

[2] Cité par M. Guizot dans son article sur *le duc Victor de Broglie*. (*Revue des Deux Mondes*, 1871, p. 285.)

des déclamations du temps, que jamais, en des conjonctures plus difficiles, la discussion n'avait été plus libre; ce fut le ministre de la royauté qui défendit les droits de la tribune contre l'opposition, en décidant la Chambre à ne pas suspendre ses séances et à les maintenir publiques [1].

Deux jours après le vote de la Chambre des députés, la loi était portée à la Chambre des pairs. Le débat fut court, mais élevé et grave. M. de Montalivet, M. Daru, M. Germain, M. de Ségur, M. de Barante, développèrent, avec des nuances diverses, leurs objections contre le projet. Tout en critiquant certaines dispositions, le duc de Broglie, avec sa loyauté ordinaire, se sépara de ses amis de l'opposition pour soutenir les principes fondamentaux de la loi. Il définit le caractère, les conditions, le but de la loi des élections, en des termes qu'il faut rapprocher du discours du garde des sceaux et que devront, dans tous les temps, méditer ceux qui auront mission de régler l'organisation du suffrage dans un pays libre.

IV

On a raconté qu'au sortir d'une de ces terribles séances où il avait, à force de courage, enlevé l'adhésion de la Chambre, de Serre fut ramené presque évanoui à la chancellerie. Il resta quelque temps

[1] « Au milieu de ce grand trouble, a dit M. Guizot, ce fut le mérite du cabinet de 1820 de maintenir la liberté des délibérations législatives, en réprimant les mouvements populaires, et de jouer en même temps son rôle dans ces orageuses délibérations, avec persévérance et mesure. » (*Mémoires*, t. I, p. 227.)

morne, silencieux, comme insensible aux embrassements de sa famille et aux félicitations de ses amis; puis, regardant avec tristesse autour de lui : « Cette loi, dit-il enfin, donne dix années de répit aux Bourbons, dix années de prospérité à la France[1]. »

L'événement a fait de cette prévision une prophétie. Était-ce donc que de Serre n'étendait pas au delà de ce terme les bienfaits de cette loi? Ou plutôt n'est-ce pas qu'il comptait sur cette trêve, dont aucun régime, en nos jours de perpétuelle alerte, n'a droit de dédaigner la brièveté, pour calmer les passions, pour rapprocher les esprits, pour donner à tous les partis le temps d'assurer, par leur mutuelle expérience, un avenir au pays? Les meilleures lois ne sauraient se passer de la sagesse des hommes; elles peuvent la faciliter, mais non la remplacer. Ces dix ans de répit, ces dix ans de prospérité, que prévoyait de Serre, la loi électorale de 1820 les a procurés : « Ce que nous avons eu de meilleur, l'élection au double vote, a été mis au néant par la révolution de 1830, écrivait en 1857 l'ancien collaborateur de de Serre, le chancelier Pasquier, et depuis nous avons cheminé jusqu'au suffrage universel, dans lequel pourront bien se noyer ceux qui lui portent aujourd'hui une si grande confiance[2]. »

L'opposition prononçait contre la loi de 1820 les mots d'exclusion et d'inégalité; à vrai dire, c'était

[1] Éloge de M. de Serre, par M. Poulet, cité par M. Salmon (*Etude sur M. le comte de Serre*, p. 180.)

[2] *Estienne-Denis Pasquier, chancelier de France*, par Louis Favre (Didier, 1870), p. 200. Lettre à M. de Circourt.

elle qui méritait le reproche, et non pas cette loi. Ce que l'opposition appelait l'égalité, c'était l'antagonisme des classes : ce qu'elle revendiquait comme un équitable partage, c'était la domination d'un parti : « La Révolution, écrivait l'un des membres les plus éminents du groupe doctrinaire, a été une guerre, une vraie guerre, telle que le monde la connaît entre peuples étrangers,... l'ancien monde vaincu est devenu le peuple vainqueur. Le roi se fit, par la Charte, le chef des conquérants nouveaux[1]. »

De telles paroles, que leur illustre auteur a depuis regrettées, n'allaient à rien moins qu'à perpétuer dans les institutions une sorte de guerre civile. C'était reprendre au profit de la Révolution les prétentions que les hommes de la Révolution avaient naguère imputées aux royalistes, Le gouvernement du roi ne les admit dans aucune opinion, et ce que Louis XVIII, répondant aux revendications de l'extrême droite, écrivait, deux ans auparavant, à son frère, s'appliquait également aux théories de la gauche et du centre gauche : « Le système que j'ai adopté et que mes ministres suivent avec persévérance est fondé sur cette maxime qu'il ne faut pas être le roi de deux peuples, et tous les efforts de mon gouvernement tendent à faire que ces deux peuples, qui n'existent que trop, finissent par en former un seul. »

Tel était l'esprit de la loi de 1820, commentée par ces admirables formules du garde des sceaux : « Le triomphe d'un parti, funeste au pays, ne tarderait pas à l'être à ce parti lui-même... Nous sommes tous

[1] Guizot, *du Gouvernement de la France*, 1820, p. 3.

Français. Il n'y a, il ne doit y avoir d'exclusion, d'exhérédation pour personne... Ne vous y trompez pas, on commence par exclure et l'on finit toujours par proscrire. » Cette loi était, comme la Charte elle-même, une transaction. Née de la réaction des intérêts écartés ou sacrifiés par la loi de 1817, elle leur avait fait une part légitime, sans les suivre dans l'excès de leurs prétentions. Elle n'accordait de prépondérance à aucun intérêt, ni à aucun parti. Le double vote des plus imposés n'était pas un privilège, c'était l'équilibre rétabli entre deux grandes forces, la propriété et le nombre. C'était l'application de ces principes de *justice représentative* que de Serre avait posés, et que l'avenir eût graduellement étendus aux classes populaires pour lesquelles, à cette époque, la gauche elle-même ne réclamait pas le droit de suffrage. Sans doute, la loi de 1820 est tombée; mais sa chute ne témoigne pas contre elle; elle est tombée comme l'hérédité de la pairie, regrettée de ceux qui se croyaient obligés d'en appuyer l'abolition. Elle a été emportée, comme tant d'autres institutions, par l'effet de cet entraînement qui, dans nos funestes vicissitudes, a couvert notre sol de ruines, et qui faisait dire au roi Louis-Philippe ces paroles » que j'ai lues, rapporte encore M. Pasquier, que j'ai lues, écrites de sa main : « nous avons fait tant de sacrifices, tant « d'abandons, tant de destructions, que nous avons « rendu la monarchie impossible, sans rendre la « république possible [1]. »

[1] *Estienne-Denis Pasquier, chancelier de France*, par Louis Favre, p. 193, lettre à M. Portalis.

Nous touchons, qui pourrait le croire? à la période, non pas la moins attachante, mais la plus douloureuse de la carrière publique d'Hercule de Serre. Il était vainqueur. La loi votée était son œuvre; nul autre, de l'aveu de tous, n'aurait pu la faire prévaloir. Jamais sa parole n'avait déployé tant de ressources ni jeté tant d'éclat. Il était à l'apogée. Mais, de ce sommet tout éclairé des splendeurs de son éloquence, il pouvait déjà voir les ombres descendre sur sa vie. Les choses commencent pour lui à se décolorer; ses plus nobles rêves semblent s'éloigner, ses amitiés les plus chères vont lui manquer. Toute une part de son existence recule dans le passé. Il entre dans une phase nouvelle où l'attendent les déceptions, les injustices, les défiances, où ne se retrouveront plus les espérances, les épanchements, les affections qui l'ont jusque-là soutenu. Le cœur saignant, l'âme attristée, le corps épuisé, alternant sans cesse entre des combats où sa vigueur paraît indomptable, et des souffrances où l'on croit qu'il va mourir, engagé dans des luttes dont les nécessités, les amertumes, les entraînements, le poussent parfois à des mesures qui contrarient ses penchants, ajournent ses projets, et le livrent aux outrages de ses ennemis, déchiré lui-même par les perplexités intérieures que font naître dans sa loyale conscience des devoirs opposés, voyant se détourner des mains qu'il a longtemps serrées, sans obtenir la reconnaissance de ceux qui doivent leur succès à son éloquence, il demeure, après tout et malgré tout, fidèle aux deux causes qu'il a embrassées, à la royauté et à la liberté, les défendant toutes deux contre les

violences de leurs adversaires ou les imprudences de leurs amis, proportionnant son effort pour chacune d'elles au danger dont il la juge menacée, ne redoublant de zèle pour la royauté comme il a, en d'autres temps, redoublé d'ardeur pour la liberté, que parce qu'elle lui semble en un plus grand péril, non pas infaillible, comme il le dit lui-même, dans ces délicates questions de conduite, mais toujours vrai et droit, victime héroïque et pure de ces passions de partis dont il n'a dégagé la loi et préservé le trône que pour les concentrer sur sa personne.

CHAPITRE XVIII.

La rupture avec les doctrinaires.

Le centre gauche, bien qu'ayant voté la loi électorale, refuse son concours au cabinet. — Opposition déclarée des doctrinaires. — Clôture de la session de 1819. — MM. Royer-Collard, Camille Jordan, Guizot sont rayés du tableau des conseillers d'État et nommés conseillers d'État honoraires. — M. de Barante, relevé de la direction générale des contributions indirectes, est nommé ministre de France à Copenhague. — Hésitations du garde des sceaux avant de consentir à ces mesures, dont le duc de Richelieu et la majorité du conseil font prévaloir la nécessité. — Lettres écrites par de Serre à MM. Royer-Collard, Camille Jordan, Guizot. — Sa conversation avec M. de Barante. — Réponse de M. Royer-Collard. — Lettre du duc de Broglie au garde des sceaux. — Sentiments que gardent pour de Serre ses anciens amis, malgré cette séparation. — De Serre part pour le Mont-Dore. — Chagrin que lui cause la rupture avec les doctrinaires. — Réflexions de M. de la Boulaye et du duc de Richelieu. — Délibération des ministres sur l'opportunité de la dissolution de la Chambre. — Le ministère se décide à convoquer les collèges de département récemment créés, en même temps qu'à opérer le renouvellement partiel dans les collèges d'arrondissement. — Conspiration militaire du 19 août. — Naissance du duc de Bordeaux. — Allégresse publique. — Lettre de M. Becquey. — Louis XVIII donne le nom de Henri au jeune prince, en souvenir des grandes pacifications de Henri IV. — Promotion de l'ordre du Saint-Esprit. — De Serre est nommé chevalier des ordres du roi. — Les élections. — Triomphe des royalistes. — Dangers de leur exaltation. — M. de Villèle, M. Corbière et M. Lainé entrent dans le ministère. — M. de Chateaubriand est nommé ministre de France à Berlin. — La Charbonnerie et les Sociétés secrètes. — Indignation que cause à de Serre la conduite des libéraux et tort qu'ils font à la liberté.

I.

La session de 1819 fut close le 22 juillet 1820. La discussion du budget en avait rempli les dernières séances. Épuisé par la grande lutte qu'il venait de

soutenir, de Serre avait rarement paru à la Chambre; il n'était intervenu que pour défendre les services qui dépendaient de son ministère.

Dans cet intervalle, le cabinet eut à prendre une grave détermination.

La conciliation qui s'était faite sur le vote final de la loi des élections, ne s'était pas maintenue après le scrutin. Les partis gardaient l'impression des violences qu'avaient provoquées le débat bien plus que de l'accord qui l'avait terminé. La gauche se sentait vaincue, la droite victorieuse, et, des deux côtés, la même passion se déchaînait pour jouir du triomphe ou pour préparer la revanche. « *Tout ou rien*, écrivait à de Serre un député de l'Est, M. de Marandet, est la devise des uns et des autres[1]. »

Le concours du centre gauche aurait pu aider le gouvernement à mettre quelque mesure dans les prétentions des vainqueurs; malheureusement, son adhésion tardive à la loi électorale ne s'étendait pas à la politique du cabinet. Loin de là, les membres de ce groupe avaient compté qu'un remaniement du ministère serait la conséquence de leur vote. Cette satisfaction leur ayant manqué, ils étaient ouvertement rentrés, lors de la discussion du budget, dans les rangs de l'opposition.

Ils n'en entretenaient pas moins avec quelques membres du cabinet des relations amicales dont la droite s'inquiétait, et qui gênaient la marche du duc de Richelieu, en fournissant un prétexte aux défiances des royalistes avec lesquels il voulait s'unir.

[1] *Corresp.* IV, p. 27.

A cette époque, le conseil d'État était soumis à un renouvellement périodique. Chaque année, le *Moniteur* publiait la liste de ses membres; ceux qui n'y figuraient pas étaient par le fait exclus de ses rangs. Ces éliminations étaient rares, et les noms qui composaient alors le conseil d'État témoignent de son indépendance; mais, dans un temps où l'on pouvait être à la fois fonctionnaire et député, la politique avait provoqué quelques radiations. C'est ainsi qu'en 1816 M. Benoist, ayant prononcé à la Chambre un discours contraire à l'administration de M. Decazes, avait été, sous l'influence des doctrinaires, écarté du conseil d'État et remplacé par M. Camille Jordan. La droite, redevenue majorité, s'armait à son tour de l'hostilité hautement affichée des doctrinaires pour réclamer leur élimination. C'était à eux, disait-elle, de subir la loi qu'ils avaient jadis appliquée à leurs adversaires.

L'interpellation était pressante, et les antécédents que rappelait la droite, incontestables. Mais la renommée des hommes qui se trouvaient en cause, les liens qui les rattachaient à quelques-uns des ministres, à l'un d'entre eux surtout, rendaient la décision particulièrement délicate.

Ces conseillers d'État qu'il s'agissait d'écarter, c'étaient M. Camille Jordan, M. de Barante, M. Guizot, celui-ci étranger aux Chambres, mais signalé par une opposition que son activité et son talent rendaient plus éclatante; c'était enfin M. Royer-Collard. et celui à qui incombait le devoir de signer l'arrêté d'exclusion, c'était le garde des sceaux.

La pensée qu'il faudrait en venir à cette extrémité obsédait de Serre; il s'efforçait de la détourner; il aurait voulu, du moins, la jugeant inévitable, en adoucir la rigueur, et ne lui donner que le caractère d'une séparation momentanée, en nommant conseillers d'État en service extraordinaire ceux dont la défection l'obligeait à rayer les noms du tableau. Tel était aussi, malgré ses griefs contre les personnes, l'avis de M. Pasquier. Le duc de Richelieu fit prévaloir une opinion différente; le titre de conseiller d'État honoraire fut seul laissé aux membres éliminés.

La rancune n'entrait pas dans l'âme du duc de Richelieu; mais il ne croyait plus au retour des doctrinaires, et, tenant leur hostilité pour incurable, il ne voulait pas, en les ménageant, s'aliéner inutilement la droite; n'ayant d'ailleurs avec eux aucun lien d'amitié, il n'éprouvait pas les tourments de cœur auxquels de Serre était en proie, et, dans son absolu détachement des fonctions publiques, il ne pouvait comprendre que des honnêtes gens s'irritassent d'une mesure qui n'était à ses yeux que la conséquence naturelle de leur attitude politique. « Des hommes dont les idées sont divergentes, écrivait-il à de Serre, ne peuvent pas travailler ensemble à faire marcher la machine du gouvernement; on ne s'entend plus, on se sépare sans humeur et sans bouderie; qu'y a-t-il là d'offensant pour personne? »

En principe, le duc de Richelieu avait raison, et, dans le calme de la réflexion, ceux-là mêmes le reconnaissaient, qui avaient été au premier moment

le plus froissés de la mesure; « mesure triste pour ceux qui la prenaient comme pour ceux qui la subissaient, mais naturelle des deux parts, a écrit M. Guizot. Le cabinet du duc de Richelieu et sa politique ne suffisaient pas, selon nous, à fonder le gouvernement que nous avions tant à cœur de fonder, et pourtant, *ni la situation de la couronne, ni celle des partis dans la Chambre, ne comportaient en ce moment un autre cabinet que celui du duc de Richelieu et sa politique*[1]. »

Cependant, sans cesser de déplorer la conduite des doctrinaires, et cet aveu du plus ardent d'entre eux en montre assez l'erreur, on peut se demander s'il n'eût pas été préférable d'éviter avec eux, comme le proposaient de Serre et M. Pasquier, une rupture complète. Les doctrinaires représentaient, non pas un parti, mais un esprit épars dans le pays; leur présence dans les services publics était pour la société nouvelle une garantie; elle voulait dire qu'on ne toucherait pas à ces institutions et à ces intérêts que la masse de la nation avait à cœur et qu'elle croyait menacés par le triomphe exclusif de la droite. Le duc de Richelieu obéissait à cette idée, bien digne de sa loyale nature, de ne refuser aucun gage légitime à la droite, et de la mettre ainsi dans son tort, si elle venait jamais à l'abandonner; mais il eût plus sûrement évité cette défection en prenant d'avance ses précautions contre elle. La droite avait, comme la gauche, ses tentateurs et ses exaltés; c'était les

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1867 : *Étude sur M. de Barante.*

rendre partie nécessaire de la majorité, et se mettre dès lors à leur merci, que de briser sans retour avec les doctrinaires. Quand les majorités sont constituées de façon à ne pouvoir se passer du concours des extrêmes, elles finissent d'ordinaire par tomber sous leur joug.

Une fois la décision prise en conseil, de Serre n'était pas homme à en éluder la responsabilité; il l'exécuta avec tristesse, mais en l'avouant résolument; il voulut l'annoncer lui-même à M. Camille Jordan, à M. Guizot, à M. Royer-Collard.

Sa lettre à M. Royer-Collard lui fut cruelle à écrire; il la refit deux fois, les yeux pleins de larmes, s'arrêtant à contempler en silence cette longue intimité qu'il voyait finir, mais ne voulant rien laisser paraître, dans sa droiture un peu rude, de l'émotion qui l'étouffait.

« C'est avec douleur, écrivait-il à M. Royer-Collard, que cette main qui a si souvent serré la vôtre remplit le devoir de vous annoncer qu'il a été impossible de vous conserver sur le tableau du service ordinaire du Conseil. Je n'ai admis cette impossibilité qu'après de longs combats intérieurs; mais vous savez que je n'avais épargné ni soins ni prières pour que nous vissions des mêmes yeux les périls de la royauté et les ennemis que, pour son salut, il fallait combattre et vaincre. »

Il l'informait que le roi, dont la mémoire restait frappée de ses anciens services, lui accordait, avec le titre de conseiller d'État honoraire, une pension de 10 000 francs sur le sceau.

« Sa Majesté compte sur vous et m'ordonne de vous le dire, ajoutait-il. Adieu ; même dans cette séparation, le souvenir de nos relations et de notre amitié ne cessera de m'être présent et cher. »

Dans sa lettre à M. Guizot, de Serre lui demandait également de se réserver pour l'avenir et de ne pas compromettre, par de fausses démarches, des talents qui pouvaient encore servir utilement le roi et le pays. M. de Barante était venu le voir à la Chancellerie ; il avait appris de sa bouche, quelques jours avant leur publication, les mesures arrêtées contre les doctrinaires. Il était lui-même atteint ; il perdait le titre de conseiller d'État et la situation, très considérable à cette époque, de directeur général des contributions indirectes ; mais on le nommait ministre à Copenhague.

« Nous entreprenons une chose difficile, lui dit de Serre, en conversant sur ce ton amical qu'il espérait pouvoir garder ; sans doute vous trouvez le succès peu probable ; nous voulons gouverner raisonnablement, en nous appuyant sur la droite. Si nous réussissons, si nous assurons le repos du peuple, il est évident que nous aurons eu raison ; vous n'aurez plus à nous blâmer, et vous reviendrez peut-être à nous. Si nous échouons, cette apparence de disgrâce vous sauvera de toute responsabilité, et vous laisserait, j'espère, en bonnes relations avec vos amis[1]. »

Il est rare que les amitiés privées survivent aux dissentiments politiques, bien que nos vicissitudes,

[1] *Vie politique de M. Royer-Collard*, par M. de Barante, II, p. 65.

en renouvelant plus fréquemment ces ruptures, dussent avoir pour effet d'en rendre plus indépendantes les relations personnelles. L'irritation fut grande chez les doctrinaires, et naturellement elle se dirigea sur l'ancien ami dont ils accusaient l'abandon. Les réponses qu'ils firent aux lettres du garde des sceaux se ressentaient de la diversité de leurs caractères. M. Camille Jordan avait dans son ironie amère et plaintive ce que Joubert appelle « le fiel de la colombe et ses aigres gémissements ». M. Guizot était hautain et satisfait; M. Royer-Collard gardait une dignité sévère qui, aux yeux mêmes de ses adversaires, lui faisait, parmi les disgraciés, un rang à part.

« Je ne dois de réponse, écrivait-il à de Serre, qu'au dernier paragraphe de votre lettre. J'adresse cette réponse, non au ministre, non à l'ancien ami, dont je détourne ma pensée, mais à l'homme sincère et vrai qui, ayant connu mes sentiments les plus intimes, saura peut-être mieux que moi mettre ma conduite dans son véritable jour.

« Je sais quel respect est dû au nom du roi; ses bienfaits obligent presque comme ses ordres. Je ne voudrais pas lui désobéir, et cependant je ne puis pas accepter une pension sur le sceau, *en considération de mes services*.

« J'ai été pendant six années, au péril continuel de ma vie, le serviteur principal du roi en France et son conseiller assidu. Depuis la Restauration, j'ai exercé jusqu'à ces derniers temps de hautes fonctions, peut-être les plus délicates et les plus difficiles de l'administration.

« Le traitement public de conseiller d'État était dans une analogie parfaite avec des services de cette nature; c'était la récompense qui m'avait été assignée par la bonté du roi; elle comblait toutes mes ambitions. Il se rencontre aujourd'hui des ministres qui me la reprennent; je n'ai rien à dire; mais je ne crois pas que je sois obligé d'accepter en échange d'un traitement public, et comme une juste indemnité, un traitement secret sur des fonds secrets. J'abaisserais mon caractère de député; je dégraderais de ma propre main les services que vous rappelez; j'aime mieux qu'ils soient oubliés.

« Vous me dites que Sa Majesté compte sur moi; elle rend justice à mes sentiments. Une disgrâce honorable encourue pour son service est un attrait de plus pour ma fidélité. »

On crut d'abord que M. de Barante acceptait le poste de ministre en Danemark. « Barante est le mieux, écrivait M. Pasquier; il est vrai qu'il est dans le fait fort bien traité; mais il paraît le sentir. » Il ne tarda pas à déclarer son refus, et suivit ses amis dans leur retraite. Le duc de Broglie s'était également prononcé pour eux; informé par de Serre des résolutions du cabinet, il lui adressa une lettre qui marquait sa rupture.

C'est une chose mélancolique de voir la séparation se consommer entre de si honnêtes gens, de si nobles esprits, de si fermes caractères. Ils ne se rencontrèrent plus. Cependant les vieux sentiments ne pouvaient s'éteindre, et ces âmes blessées avaient besoin de faire effort pour se détourner de celui dont elles

reconnaissaient, malgré tout, la nature généreuse et la conscience droite. On a vu ce que M. Guizot écrivait de cette mesure « douloureuse, mais naturelle des deux parts ». Le duc de Broglie, dans ses *Notes biographiques*, n'a pas rendu moins de justice au ministre qu'il avait cessé de voir. « C'était, dit-il, un homme d'un grand talent et d'un grand esprit. C'était une belle âme. En se trompant, s'il se trompait, il obéissait certainement à sa conscience. Nul n'a su, comme moi, ce qu'il était et ce qu'il valait. »

Plus profondes encore et plus durables étaient les impressions entre de Serre et M. Royer-Collard. Jusqu'à la fin de sa vie, de Serre parla souvent de M. Royer-Collard; jamais sans affection et sans regret. Il lui eût sans doute appliqué ce que M. Royer-Collard écrivait de lui : « Depuis que nous nous sommes séparés, il n'a pas cessé de me manquer, il me manquera toujours. » Dans le cours de la session de 1825, M. Royer-Collard voulut rappeler devant la Chambre des députés l'opinion d'un homme d'État « dont la mémoire, dit-il, occupe souvent ma pensée, et dont je ne prononcerai pas le nom à cette tribune sans une vive émotion ». Quelques membres interrompirent à demi-voix : « M. de Serre... ». Mais ce nom, l'orateur ne put le répéter, craignant de s'attendrir. Il le prononça cependant, l'année suivante, dans son discours de réception à l'Académie ; son premier soin fut d'associer à l'honneur qui lui était fait « les Camille Jordan, les *de Serre*, les Foy, nobles compagnons, illustres amis, disait-il, qu'une mort prématurée a ravis à la fois à la patrie et à vos suffrages ».

Au moment même où il jugeait le plus sévèrement l'acte du ministre, M. Royer-Collard, dans l'intimité, ne méconnaissait pas les intentions de l'homme. « On m'a très souvent répété, écrivait, en parlant de lui, M. De la Boulaye à de Serre, qu'on était convaincu que vous aviez cru bien faire en général comme en particulier[1].... »

De Serre était parti pour les eaux du Mont-Dore quelques jours après cet incident. Rien ne pouvait l'en distraire ; on voit par les réponses de ses correspondants habituels qu'il ne cessait de les en entretenir[2].

C'était pour lui, comme il le mandait à M. Decazes, « un douloureux déchirement ». Avec son amicale vigilance, M. De la Boulaye s'efforçait de le consoler :

« Je conçois toutes vos peines de cœur; j'ai moi-même le cœur malade; mais les hommes d'État sont au corps politique ce que les médecins sont au corps humain. Ce n'est pas légèrement qu'il faut faire couper les bras et les jambes ; il le faut cependant pour sauver le trône. »

Puis, prenant les choses sur le vif et dans leur train accoutumé :

« Oui, il est douloureux, il est déchirant d'être obligé de sévir contre des hommes de talent, capa-

[1] M. Guizot, à la même époque et tout en prédisant la chute du ministre, rendait à de Serre le même hommage. « Te rappelles-tu, écrivait-il à Mme Guizot, ce vieux câlin de sénateur Cornet qui disait : « J'ai toujours vu que les généreux périssent. »? Malgré tout ce qu'il a fait, de Serre est un généreux, et il périra. » (13 septembre 1820.) *Monsieur Guizot dans sa famille et avec ses amis*, par Mme de Witt, née Guizot. — Hachette. 1880, p. 59.

[2] *Corresp.*, III et IV (juillet et août 1820).

bles d'honorables déterminations, et qui ont rendu d'importants services; mais eux-mêmes ne séviraient-ils pas contre leurs adversaires en possession des mêmes titres? Mais ne l'ont-ils pas fait? S'il ne fallait pour gouverner que la sueur du front, ce serait peu de chose. Les angoisses du cœur ne sèchent pas si vite : la réflexion, le devoir, puis le manteau rouge du cardinal. »

Le « bon » la Boulaye en parlait bien à son aise; il n'était point l'homme terrible qu'il essayait de paraître, et le manteau rouge n'était pas fait pour lui. Il répétait à de Serre un propos de M. Villemain :

« Je reconnais la nécessité, m'a dit Villemain; mais je n'en ai pas moins le cœur navré. Ne craignez-vous pas que cela ne fasse quelque tort à M. de Serre? » Je me suis rappelé les propres expressions de ce jeune homme, et je les lui ai rappelées : « Lorsque l'on garde le seuil de la porte de son roi, il ne faut laisser forcer l'entrée par personne. Le ministre dont le devoir et le sentiment sont aux prises doit sacrifier au devoir. »

Le duc de Richelieu revenait, lui aussi, sur l'événement, mais pour s'étonner de nouveau, avec sa hauteur calme, qu'on en fît tant de bruit :

« En vérité, ces messieurs qui adorent le gouvernement représentatif sont bien peu au fait des moyens qu'il faut prendre pour le faire marcher. Nous sommes les gouvernants, bon gré malgré nous; nous croyons que telle marche est bonne; une partie de nos agents pense autrement. Il me semble qu'il faut que nous leur cédions la place, ou qu'ils se retirent,

ou que nous quittions nos opinions pour prendre les leurs.... Pourquoi faut-il s'irriter et se fâcher de ce qu'on voit différemment sur la manière de conduire les affaires? En Angleterre, c'est une chose qui ne viendrait à la pensée de personne. »

II

La loi électorale était votée. Il restait à la mettre en vigueur. Dissoudrait-on la Chambre pour procéder à des élections générales? ou ferait-on seulement élire les 172 députés nouveaux que devaient nommer les collèges de département, en même temps qu'on renouvellerait un cinquième des membres actuels de l'Assemblée, suivant les dispositions de l'ancienne loi qu'on avait omis d'abroger?

Telle était la question qui s'imposait aux délibérations du cabinet, question déjà débattue avant le départ du garde des sceaux pour le Mont-Dore, et qui ne fut tranchée qu'à son retour.

Elle soulevait des opinions diverses, indépendamment des divisions politiques, et c'est à tort qu'on a supposé la droite unanime pour repousser la dissolution, la gauche pour l'appuyer. Les groupes n'étaient pas d'accord entre eux, et les mêmes hommes, en quelques mois, changèrent d'avis sur ce sujet.

« Dissoudre et réélire sur la victoire », tel avait été, avant la bataille, le programme formulé par de Serre. Dès cette époque il supposait le cas où la droite aurait pris trop d'ascendant. « Nous sortirons du ministère,

écrivait-il de Nice à M. Decazes, nous formerons une forte opposition royaliste modérée, et si nous amenons la droite à gouverner avec sagesse, nous aurons réussi. » Et il ajoutait cette prédiction dont il allait lui-même, avec ses collègues, vérifier la justesse : « Vous vous complaisez dans l'idée du renfort des 176. Mais, *si vous ne dissolvez pas en l'appelant, vous ne dissoudrez pas après* [1]. »

Sa pensée n'avait pas varié après la lutte. Il la soutint dans le conseil, et, pour notre part, nous regrettons qu'il n'y ait point persisté. La dissolution était la suite naturelle d'une loi qui faisait entrer 172 membres nouveaux dans la Chambre. On ne pouvait lui reprocher d'être faite, comme l'ordonnance du 5 septembre, contre un parti; elle n'en visait aucun. Elle fournissait au ministère, fortifié par son récent succès, l'occasion d'exercer une influence légitime sur le scrutin; elle amenait devant lui une Chambre nouvelle, étrangère aux incidents de la dernière lutte, libre des passions, des griefs, des engagements, que traînait après elle la précédente Assemblée, et pouvant dès lors assurer une majorité à la politique conciliante et modérée dont le ministère n'entendait pas se départir.

Le duc de Richelieu, M. Pasquier, M. Portal, M. Siméon, avaient, dans le premier moment, opiné, comme de Serre, pour la dissolution. Le duc de Richelieu estimait que la loi des élections ne produirait ses bons effets qu'avec le renouvellement inté-

[1] *Corresp.*, t. III, p. 48 : Au comte Decazes, 20 février 1820.

gral ; et cette réforme, sur laquelle on n'avait pas osé insister dans le dernier débat, il ne l'attendait que d'une autre Assemblée. Mais il était ébranlé par l'opposition de deux de ses conseillers les plus écoutés, M. Mounier et M. Lainé. Ce dernier ne se pardonnait pas d'avoir signé l'ordonnance du 5 septembre, et, sous l'impression de ce souvenir, il repoussait obstinément, malgré la différence des temps et des choses, une dissolution nouvelle.

Ce qui frappait également les ministres, c'est que la mesure n'avait pas seulement contre elle des députés engagés dans les luttes parlementaires, comme M. de Wendel ou M. de La Valette; mais des hommes qui ne faisaient point partie de la Chambre, et que leur situation mettait à même de connaître l'esprit du pays. Les préfets y étaient presque tous hostiles. Le directeur du *Moniteur*, M. Sauvo, la combattait de toutes ses forces, et cela, disait-il, « parce que les extrémités des deux partis la désiraient trop pour qu'il n'y eût pas imprudence à les satisfaire. »

L'hésitation se glissait parmi les ministres.

« Mes doutes sur la convenance de la dissolution totale se sont plutôt fortifiés que diminués, écrivait M. Pasquier à de Serre. Il me paraît indubitable que, sans dissolution, la majorité ne peut nous manquer. Irons-nous la hasarder dans de telles circonstances? Je ne le crois pas sage. »

Les chefs de la droite ne s'entendaient pas : M. de Villèle, après quelques incertitudes, s'était prononcé contre la dissolution; M. Corbière la soutenait avec énergie, et, quand on y eut décidément renoncé, il

s'en plaignit à de Serre, non sans amertume. La dissolution était, à ses yeux, le complément nécessaire de l'œuvre commencée par le ministère ; il voyait dans le maintien de la Chambre le présage d'un retour vers le centre gauche, dont il ne voulait à aucun prix.

La correspondance du garde des sceaux ne dit pas quel fut en dernier lieu son avis. Ce qui est certain, c'est qu'à son retour la dissolution fut écartée. On résolut de convoquer les collèges d'arrondissement pour le 4 novembre, en vue d'opérer le renouvellement de la quatrième série. Le 18 novembre, les collèges de département durent procéder à l'élection des 172 députés nouveaux.

Deux événements s'étaient produits, qui avaient contribué à raffermir le gouvernement et qui lui auraient par là même rendu la dissolution plus profitable.

Une vaste conspiration fut découverte dans le courant du mois d'août. Des députés y étaient mêlés, bien que les éléments en fussent surtout militaires. Elle devait éclater à Paris, mais elle avait des ramifications dans les départements. L'arrestation de quelques-uns des meneurs, l'irrécusable constatation du complot, que la Chambre des pairs fut appelée à juger, accablaient le parti libéral, tout occupé, dans ce moment même, à repousser, comme des calomnies, les accusations que cette découverte confirmait.

Quelques semaines plus tard, la duchesse de Berri accouchait d'un fils. Le 29 septembre 1820, vingt-cinq

coups de canon, se succédant au milieu d'une attente changée bientôt en une immense allégresse, annonçaient la naissance du duc de Bordeaux.

« *Lætare et exultamini !* écrivait de Serre à M. Becquey. Nous avons un prince ; toutes les circonstances de cet événement sont grandes, miraculeuses et populaires. Le secours de la Providence est un avertissement de nous secourir nous-mêmes et de ne rien laisser à la fortune de ce que la prudence peut obtenir. »

M. Becquey s'associait à ces sentiments. Il était alors à Bordeaux. Il assistait avec une curiosité sympathique aux manifestations enthousiastes que la naissance du jeune prince avait provoquées dans cette ville impressionnable.

« Nous autres, gens du Nord et de l'Est, écrivait-il, nous sommes également sensibles au bonheur ; mais nous ne savons pas si bien nous réjouir. »

Puis, allant aux conclusions pratiques que cherchait toujours sa vieille expérience :

« Le gouvernement deviendra très populaire, quand il sera bien connu, bien prouvé qu'il ne veut que ce qu'il veut en effet : l'affermissement du trône, qui est notre première nécessité sociale, et le maintien de tous les droits comme de tous les intérêts garantis par la Charte. Le temps seul pourra convaincre les esprits que vous ne voulez pas plus qu'eux de contre-révolution ; que la royauté peut être puissante sans que pour cela les droits du peuple soient restreints. »

Sage programme qu'au milieu des transports de la joie publique, la royauté ne perdait pas de vue. Il

semblait que le nom qu'avait reçu le jeune prince en fût le vivant symbole. Henri IV, effaçant sa propre gloire devant celle du monarque le plus religieux de sa race, avait donné à son fils premier-né, au Dauphin, le nom de Louis, et, depuis Louis XIII, ce nom s'était transmis, comme un attribut de la couronne, à tous les rois de France. Louis XVIII, au sortir d'une crise révolutionnnaire, en un temps où, comme aux jours de la Ligue, des intérêts divers, des droits d'origine et de date différentes, étaient à concilier; où il s'agissait, suivant sa propre expression, de réunir deux peuples en un seul, Louis XVIII voulut que son petit-neveu portât le nom de l'auteur de l'Édit de Nantes, du grand pacificateur qui avait fondé sur le rapprochement des partis l'autorité du trône. Il l'appela Henri.

Les actes qui entourèrent le royal berceau s'inspirèrent de la même pensée. Le roi fit, pour la première fois, une promotion solennelle dans l'ordre du Saint-Esprit, et il honora de cette distinction, autrefois réservée à la plus haute noblesse, les hommes les plus divers, des fils de la Révolution et des héritiers de la vieille société, des grands seigneurs et des bourgeois, des adversaires et des partisans de la politique du gouvernement, tous confondus, en raison de services anciens ou récents, dans la reconnaissance du souverain.

De Serre fut, avec le duc de Richelieu et M. Pasquier, au nombre de ceux qui reçurent les ordres du roi.

« Le roi ne pouvait pas oublier, lui écrivait encore

M. Becquey, que vous avez vaincu la sédition à notre tribune, et j'espère que la France ne l'oubliera jamais. Votre cordon est une couronne civique[1]. »

III

Les élections, faites sous ces favorables auspices, donnèrent des résultats inespérés. Sur 48 députés élus dans les arrondissements, l'opposition ne comptait que 17 adhérents, le ministère ou la droite en avaient 31. Dans les collèges de département, l'écart était encore plus grand : 16 noms seulement appartenaient à la gauche ; 156 aux royalistes, et, parmi eux, plusieurs avaient déjà figuré dans la Chambre en 1815.

C'était plus que n'en demandait le gouvernement.

« Nous voilà, disait Louis XVIII, dans la situation de ce pauvre cavalier qui n'avait pas assez d'élasticité pour monter sur son cheval. Il pria saint Georges avec tant de ferveur, que saint Georges lui en donna plus qu'il n'en fallait et qu'il tomba de l'autre côté. »

De Serre, sur un ton plus grave, ne dissimulait pas qu'on était un peu « effaré » de la « vivacité droite d'un grand nombre de choix ». Ce qui rendait la signification de ces choix plus sérieuse, c'étaient les manifestations qui, sur plusieurs points, les

[1] *Corresp.*, IV, p. 121.

avaient accompagnés. Dans plusieurs collèges, les royalistes avaient fait les élections contre le ministère : « Surtout point de ministériels », disait M. de Castelbajac aux électeurs du Midi. « Guerre au ministère actuel... c'est le signe de ralliement du purisme », écrivait au garde des sceaux M. de Fabry, premier président de la Cour d'Aix. De Serre ne désespérait pas cependant de former une majorité royaliste et raisonnable ; il pressait tous ses amis de l'aider dans cette tâche. Il écrivait à M. de Wendel, dont le salon servait de lieu de réunion aux ministériels les plus décidés :

« Pensez que si les royalistes peuvent entrer dans la session bien liés et tenir ensemble toute la session, le pays est sauvé ; qu'au contraire, une *désunion* nous remettrait à deux doigts de notre perte. Or il ne faut pas se dissimuler qu'il y a beaucoup à faire pour la prévenir ; notre défaut national est toujours l'abattement dans le revers et l'insolence dans le succès. Déjà s'annoncent les jactances, les prétentions, les attaques, les récriminations. *L'ennemi est là qui profite de tout cela et qui l'exagère*[1]. »

Il ajoutait, en revenant avec une douceur triste sur ce qu'il avait fait :

« Je consentirais qu'on oubliât les services encore tout chauds ; mais les dangers encore imminents, c'est plus sérieux. »

Les exhortations ne manquaient pas au parti royaliste. Le comte d'Artois secondait alors les mo-

[1] *Corresp.* IV, p. 138,

dérés : « J'ai eu l'honneur d'être admis chez Monsieur, écrivait à cette époque M. Maine de Biran. Il juge parfaitement notre situation et contribuera puissamment à rendre sages ceux d'entre les royalistes qui n'y seraient pas disposés[1]. »

A la même date, un des administrateurs les plus éclairés du temps, M. de Tocqueville, préfet de la Moselle, écrivait à de Serre :

« D'ici à un an, toute la France, sauf une poignée de factieux, sera ralliée à la cause royale, si les royalistes sont sages ; la majorité de la France, et particulièrement tous les départements de l'Est, se rejetteront bruyamment dans les bras des libéraux, si les royalistes sont imprudents ou exagérés. Cette fois, le mal serait sans remède.[2] »

Il concluait que les royalistes devaient se rallier au ministère, dont les antécédents rassuraient le pays, tandis que, si le ministère était attaqué ou renversé, on se croirait revenu aux jours de 1815. Mais, d'un autre côté, il recommandait au ministère de ne pas imputer à tous les royalistes, comme on l'avait trop fait en 1815, les fautes de quelques-uns, et il l'engageait à introduire dans le gouvernement un ou deux membres de la droite modérée.

Ce conseil répondait tout à fait aux vues du duc de Richelieu. D'accord avec de Serre, il avait mandé à Paris M. de Villèle et M. Corbière pour leur offrir l'entrée dans le cabinet. Les pourparlers furent dif-

[1] *Maine de Biran, sa vie et ses pensées*, par Ernest Naville. Didier, p. 148, 10 décembre 1820.
[2] *Corresp.*, IV, p. 148.

ficiles et d'abord infructueux. L'exaltation des royalistes, qui voulaient être maîtres dans le gouvernement, s'opposait à l'acceptation des deux députés. De nouvelles négociations s'engagèrent, dirigées par M. de Châteaubriand. M. de Villèle consentit à être ministre sans portefeuille, en y mettant une condition qui lui gagna le cœur du duc de Richelieu : ce fut qu'il ne toucherait aucun traitement. M. Corbière devenait président de la Commission de l'instruction publique, avec entrée au Conseil; M. Lainé, cédant aux instances du duc de Richelieu, se laissa nommer ministre sans portefeuille.

L'éclatant promoteur de cette combinaison, M. de Châteaubriand, fut nommé ministre de France à Berlin.

L'alliance de la droite et du centre droit se trouvait ainsi conclue : elle devait, dans la pensée du ministère, diriger sa marche et assurer son succès. Prévoyant, sans vouloir rien faire pour la provoquer, l'hostilité des royalistes extrêmes, il se flattait de la contenir avec l'appui des modérés. Elle ne constituait pas d'ailleurs, à ses yeux, le danger présent de la monarchie. Le vrai péril était à gauche : c'était contre la Révolution qu'il avait hâte de concentrer ses forces.

« Je suis bien certain, écrivait de Serre à M. Decazes, que rien de semblable à 1815 ne nous maîtrisera. Serons-nous assez forts pour résister à l'exagération opposée? Voilà la question qui n'en serait pas une, sans la défection déplorable que nous avons essuyée, sans l'agitation donnée aux esprits par la

violence de la session, et sans les secousses de ces révolutions nouvelles qui se succèdent autour de nous. Enfin, mon cher ami, si l'issue est douteuse, le devoir ne l'est pas, et c'est là un grand point de sécurité. »

Si l'issue est douteuse, le devoir ne l'est pas. Pour des hommes tels que de Serre et le duc de Richelieu, tout était dans cette phrase. On ne saurait apprécier leur conduite qu'en se rendant bien compte de la préoccupation dont ils étaient pénétrés.

Le parti révolutionnaire avait entraîné l'opposition hors des voix légales. Il était en état de conspiration; il couvrait le pays de sociétés secrètes, dont la *Charbonnerie* allait bientôt prendre la direction, et dans lesquelles se rencontraient, avec les députés de l'extrême gauche, M. de Lafayette, M. Manuel, M. d'Argenson, M. Beauséjour, des officiers, des étudiants, des avocats, des industriels. Frappé du succès des insurrections militaires en Espagne, en Italie, en Portugal, il avait surtout en vue d'atteindre et d'envelopper l'armée. Ce que ces entreprises devaient produire, leurs instigateurs l'ignoraient; ne s'entendant que pour renverser les Bourbons, ils auraient probablement abouti, sous la conduite de chefs militaires, à la dictature, et la ruine des libertés publiques consacrées par la Charte eût été le premier effet de ces complots que formaient, au nom de la liberté, les revenants de 91 unis aux survivants du 18 brumaire et de l'Empire.

Sans posséder sur ces machinations tous les renseignements que l'histoire a recueillis, les ministres

les soupçonnaient. De Serre avait dénoncé la conspiration du haut de la tribune; la découverte du mois d'août en avait révélé la suite, et l'on pouvait désigner jusque dans la Chambre les hommes qui, tout en niant l'existence des complots, les encourageaient. C'était cette duplicité qui révoltait de Serre. Il s'indignait d'avoir pu donner sa confiance à ceux qu'il avait pris pour des hommes de liberté, et dans lesquels il ne voyait que des hommes de renversement. Il généralisait trop ses arrêts; il confondait à tort M. Manuel et le général Foy, M. Casimir Périer et M. de Lafayette, comme autrefois il avait confondu M. de Villèle et M. de La Bourdonnaye. Mais, à part ces injustices qu'autorisaient les apparences et que la fâcheuse solidarité des groupes politiques rend souvent inévitables, on comprend l'amer désenchantement dont le remplissaient, lui qui avait tant fait pour les désarmer, les procédés des libéraux. Il n'abandonnait pas la cause; mais il en avait fini avec le parti. Il gardait foi à la liberté, en détestant le libéralisme.

« Méfie-toi de tout ce qui tient de près ou de loin au *libéralisme*, écrivait-il un jour à son ami Benoît Remy. Sois sûr que cette faction, que je connais bien, est essentiellement irréligieuse et déloyale; que si elle recherche et appuie parfois des hommes estimables en but à l'injustice, ce n'est que pour s'en servir comme d'un manteau et en abuser[1]. »

Ainsi s'expliquait l'éclat terrible et parfois imprévu de ses attaques contre la gauche, aussi bien que son

[1] *Corresp.*, V, p. 253.

habituelle et étonnante mansuétude envers les exaltés de la droite. Il voulait ménager en ceux-ci, bien que tous ne méritassent pas cette indulgence, les amis, même égarés, du trône, tandis que dans ceux-là, bien que tous ne méritassent pas cette rigueur, il ne reconnaissait plus les amis, même égarés, de la liberté.

Ce changement, opéré dans une âme aussi pure, aussi généreuse, aussi confiante, n'en porte pas moins témoignage contre la conduite des libéraux. Combien d'esprits, moins favorablement disposés pour les institutions constitutionnelles, devaient trouver dans cette conduite un prétexte pour les condamner ! C'est le propre de la faction révolutionnaire de détourner de la liberté ceux qui l'avaient le plus à cœur, et de leur faire envisager, comme un refuge, le régime absolu.

Le danger, nous le verrons bientôt, n'existait pas seulement en France.

CHAPITRE XIX

La lutte contre la gauche.

Session de 1820. — Irritation des ultra-royalistes contre les membres de la droite qui sont entrés dans le ministère. — M. de Villèle et M. de La Bourdonnaye. — Présages d'accord entre la gauche et l'extrême droite. — L'affaire du pétard. — Tentatives du parti révolutionnaire pour entraîner l'armée dans l'opposition. — Pétitions militaires. — Apologie du drapeau tricolore. — Le général Foy et de Serre. — Pétition du capitaine Denbaux. — Tumulte provoqué à la Chambre des députés par les paroles du général de Laveaux et de M. Benjamin Constant. — De Serre et M. Casimir Périer. — Belle réponse faite par de Serre à M. de Girardin. — Congrès de Laybach. — Aversion du prince de Metternich pour les institutions constitutionnelles. — Les insurrections de Naples, d'Espagne et de de Turin, les encouragements que leur donnent en France les orateurs de la gauche, rapprochent l'empereur Alexandre du cabinet de Vienne. — De Serre relève aux yeux des puissances la situation de la France par l'énergie de son attitude contre l'opposition. — Débat provoqué par le général Donnadieu et le général Tarayre. — Vigoureuses réponses de M. de Villèle et du garde des sceaux. — Rappel à l'ordre du général Demarçay. — Défaite de l'insurrection en Italie. — Circulaires du garde des sceaux aux procureurs généraux. — M. Madier de Montjau cité devant la Cour de cassation. — Revision du règlement de la Chambre des députés. — De Serre et M. Royer-Collard. — Discussion du budget. — Nouvelle agression de la gauche. — M. Étienne, le général Foy, M. Casimir Périer. — De Serre répond à toutes les attaques.

I

Le premier résultat de l'entrée des chefs de la droite dans le Conseil ne fut pas de nature à faire

regretter au duc de Richelieu de les y avoir appelés. Elle rattachait au gouvernement la masse du parti, en les mettant eux-mêmes aux prises avec les exaltés. Dès le début de la session, M. de Villèle et M. Corbière, aussi bien que de Serre et M. Pasquier, eurent à se défendre contre les passions de l'extrême droite. Dans le débat sur les douzièmes provisoires, M. de Villèle s'unit à de Serre, quoique d'une façon assez timide, pour repousser les violences du général Donnadieu. Dans la discussion de l'Adresse, il eut avec M. de La Bourdonnaye une vive altercation. « Sachez, monsieur, lui dit ce dernier, qu'il y a encore des royalistes au côté de droite. » Mais les royalistes à la manière de M. de La Bourdonnaye restèrent en minorité, et le gouvernement, appuyé par la droite, garda l'avantage.

Un symptôme commençait pourtant à se manifester, qui, d'abord incertain et fugitif, aurait pu faire redouter à une lointaine prévoyance l'une de ces coalitions dont les modérés ont été tant de fois victimes. On remarquait déjà les avances que se faisaient les uns aux autres les membres les plus ardents de la droite et de la gauche. « Ah ! messieurs, nous avons besoin d'union », disait à la gauche M. de Lalot, au moment même où il entrait en guerre contre les ministres. « Si jamais la cloison qui nous sépare, et qui fort heureusement est devenue moins épaisse, venait à disparaître entièrement, vous verriez aussitôt s'évanouir toutes les défiances », déclarait à son tour M. de Girardin, en regardant l'extrême droite.

Ce n'étaient là que des coquetteries passagères, et bien des luttes devaient longtemps encore empêcher tout rapprochement entre ces passions contraires, qui n'avaient de commun que leur excès.

Les dissidents de la droite crurent bientôt avoir trouvé une arme contre le ministère ; mais l'effet trompa leur attente.

Le 27 janvier 1821, dans l'après-midi, une explosion fut entendue aux Tuileries. On avait mis le feu à un petit baril de poudre, placé derrière un coffre à bois dans l'escalier du château. Il en était résulté une violente secousse, mais trop loin des appartements du roi pour qu'il courût aucun danger. Aussitôt les autorités judiciaires se rendent au palais pour procéder à une enquête ; le duc de Richelieu à la Chambre des pairs, le garde des sceaux à la Chambre des députés, donnent communication de l'attentat et des mesures prises pour en découvrir les auteurs.

Les Chambres décidèrent qu'une grande députation porterait au pied du trône l'expression de leurs sentiments ; la Chambre des députés nomma, en outre, une commission chargée de rédiger une adresse au roi. Personne ne doutait que la tentative n'émanât du parti révolutionnaire, et, tout en flétrissant ce parti, les meneurs de l'extrême droite tenaient à frapper les ministres d'un blâme formel. Il fallut encore l'intervention de M. de Villèle et de M. Corbière pour les empêcher de prévaloir.

« Nos amis, écrivait M. de Villèle, sont les mieux intentionnés du monde ; mais tout sentiment, sans la

moindre prudence; sans Corbière et moi, ils se seraient perdus mille fois et auraient à jamais déconsidéré leur bonne cause[1]. »

Le moment était mal choisi pour provoquer un éclat. Sans que ce mystère ait jamais été bien éclairci, on ne tarda pas à savoir que l'événement n'avait pas les origines que l'on avait supposées; les poursuites tombèrent peu à peu, et le bruit s'accrédita qu'il y avait là une intrigue de cour, une étourderie coupable, tentée par quelques têtes folles, pour précipiter, sous l'effroi d'un attentat simulé, la chute du ministère. Le roi, dans ses réponses aux adresses des Chambres, parut avoir à cœur de ne pas laisser ignorer ce qu'il en pensait; il mit une affectation significative à traiter dédaigneusement d'*insolence* ce que les Chambres nommaient *attentat*.

Désormais il ne fut plus question du complot parmi les membres qui en avaient fait le plus de bruit; il n'y eut que la gauche pour demander, de temps en temps, avec une insistance ironique, des nouvelles de l'instruction.

La gauche triomphait, cette fois, d'un grief imaginaire; mais elle en accumulait d'autres contre elle, et, tandis que ses affiliés préparaient dans des réunions occultes les levées de l'insurrection, ses orateurs, ceux-là mêmes qui, par leurs habitudes, étaient le plus étrangers aux complots, en portaient l'esprit à la tribune. C'était surtout à l'armée que s'adressaient leurs discours. Les anciens officiers envoyaient à la Chambre des pétitions en nombre inac-

[1] A. Nettement, *Histoire de la Restauration*, v, p. 531.

coutumé; elles provoquaient des débats, dans lesquels les partis se ruaient les uns contre les autres, se meurtrissant de leurs mutuels souvenirs, exaltant ou répudiant tour à tour la révolution et l'Empire, avec un égal péril pour l'œuvre d'union poursuivie par la royauté.

Le drapeau tricolore avait conservé sur l'armée une influence dont le gouvernement se préoccupait. Déjà le duc de Richelieu avait proposé au ministre de la guerre de rendre à l'infanterie l'habit bleu, pour fournir, comme il le mandait à de Serre, « un regret de moins à présenter par la malveillance aux soldats et une couleur de moins à la révolte »[1]. Lorsque fut découverte la conspiration du mois d'août, on avait songé à en laisser commencer l'exécution, afin de se donner les moyens de connaître tous les coupables et de saisir plus fortement l'opinion publique. La crainte de l'effet que produiraient les trois couleurs retint le gouvernement.

« Ce parti serait sans doute le meilleur, écrivait encore le duc de Richelieu, si l'on était parfaitement sûr que le drapeau tricolore ne ferait pas quelque impression même sur les troupes les plus fidèles de la garde, et s'il n'y avait pas beaucoup de danger à le faire déployer au milieu de Paris[2]. »

Dans cet état des esprits, c'était presque provoquer la révolte que de venir en quelque sorte arborer le drapeau tricolore à la tribune. Il n'était pas moins dan-

[1] *Corresp.*, IV, p. 23, 2 août 1820.
[2] *Id.* p. 88, 18 août 1820.

gereux de l'évoquer pour l'outrager, comme le faisaient quelques orateurs d'extrême droite; car on ne pouvait oublier les victoires dont il était le symbole, et l'excès de l'injure, par les réactions qu'il suscite chez les cœurs bien nés, est quelquefois plus profitable que la louange elle-même, à la cause qui en est l'objet.

La Chambre eut à se prononcer, dans la séance du 7 février, sur une pétition émanée d'anciens officiers qui, ayant servi en Espagne, dans la garde de Joseph Bonaparte, réclamaient le payement d'un supplément de solde. La commission, appuyant le refus du ministre de la guerre, proposait l'ordre du jour, par ce motif que le gouvernement français n'avait pas à payer les dettes du roi Joseph.

Le général Foy défendit les pétitionnaires. Il allégua qu'en réalité c'était la France que ces officiers avaient servie dans les rangs de la garde espagnole. « Les boulets anglais, dit-il, ne regardaient pas s'ils avaient la cocarde rouge ou la glorieuse cocarde tricolore; » et comme la droite murmurait : « Oui, messieurs, la glorieuse, à jamais glorieuse cocarde tricolore. »

C'en est assez; la pétition est oubliée, et le débat porte tout entier sur le drapeau. Les orateurs de l'extrême droite et de la gauche, M. Dudon, le général Tarayre, M. de Castelbajac, M. Manuel, en viennent aux prises; reconnaissant, il faut le dire, les gloires conquises sous l'un et l'autre étendard; mais rappelant, avec une émulation dont l'étranger eût seul pu se réjouir, les excès commis,

ceux-ci sous le drapeau tricolore, ceux-là sous le drapeau blanc.

Le général Foy demanda de nouveau la parole. Il désavoua toute pensée factieuse, et déclara n'avoir parlé de la cocarde tricolore que « dans son époque historique ». « La cocarde blanche, dit-il, est désormais la cocarde du devoir. » Cette profession faite, il ajouta :

« Mais s'il arrivait que des considérations de haute politique, de haute sagesse, qui peuvent bien ne pas échapper à l'auteur de la Charte, le déterminassent un jour à revenir aux couleurs du temps national, ce ne seraient pas les ombres de Philippe-Auguste et de Henri IV qui s'indigneraient de voir les fleurs de lys de Bouvines et d'Ivry sur le drapeau d'Austerlitz. »

La formule était éloquente et, venant de ce cœur loyal, l'ouverture était sincère ; mais elle ne pouvait être entendue. Dans le conflit engagé, le gouvernement n'avait qu'à tenir haut et ferme le drapeau légal et, sans dire un mot dont l'armée pût s'offenser, à montrer que tout autre étendard élevé contre lui devenait un signe de rébellion.

Ce fut l'objet que se proposa de Serre :

« Je crois, dit-il, après avoir traité la question spéciale soulevée par les pétitionnaires, je crois que le préopinant (M. Manuel) et un autre orateur, qui s'est expliqué dans le même sens, ont complètement dénaturé la question. Il ne s'agissait pas en effet de savoir si l'on voulait flétrir tel ou tel signe, tel ou tel acte que l'on voudrait rattacher à ce signe ; mais il

s'agissait de savoir si, aujourd'hui que nous avons repris les couleurs de la monarchie légitime, que nous voyons flotter l'ancien drapeau français (loin de moi d'attaquer les intentions), si c'est dans une tendance, dans un effet utile à la monarchie légitime, conforme à la loyauté que nous lui devons, que l'on peut affecter de reproduire, de relever avec des éloges quelquefois vrais, mais souvent mensongers, ces couleurs qui, si elles étaient arborées aujourd'hui, ne pourraient plus être que les couleurs de la révolte et de la guerre civile. Se conduire ainsi, c'est imprudence ; s'il y a affectation, c'est une affectation dont, dans notre conscience, il nous est permis à tous de soupçonner l'intention ; c'est un acte coupable ; c'est vouloir s'armer du passé pour combattre le présent et détruire l'avenir pour l'arracher à la monarchie légitime, pour l'arracher aux Bourbons.

« Oui, sans doute, je le répète, sous ces couleurs une gloire immense a été moissonnée ; les Français ont-ils jamais porté les armes sans gloire !

« Mais qu'on nous présente ces couleurs, à nous qui ne sommes pas seulement Français d'un jour ou de vingt-cinq années, mais aussi Français de toute la durée et de toute la gloire de la France royale... »

Les applaudissements et les cris *Oui! oui!* poussés par des voix nombreuses, interrompent le ministre.

« Qu'on nous les présente comme l'unique emblème de la gloire ou comme les couleurs de la liberté, c'est ce que nous ne souffrirons pas. Les couleurs de la liberté, mensonge, messieurs ! Depuis qu'elles

eurent été arborées; depuis que, sous leur influence, le trône légitime eut été renversé et ses débris couverts du sang du monarque, des tyrannies plus insupportables les unes que les autres ont tour à tour désolé la France.

« C'est à dater de la Restauration, c'est avec le drapeau blanc de nos anciens rois, que la liberté a reparu en France.... »

De nouveaux applaudissements couvrent la voix de l'orateur.

« Et ce sera, je l'espère, cette Chambre loyale, cette Chambre dévouée aux Bourbons, qui, en mettant le trône hors de toute crainte, en lui rendant toute sa force et toute sa sécurité, nous garantira la paisible jouissance des libertés publiques.... »

La Chambre fut transportée par ce discours ; elle en salua de ses acclamations les dernières paroles, et, malgré les efforts de M. Benjamin Constant, une immense majorité, dans laquelle figuraient des membres du centre gauche et même de la gauche, adopta les conclusions de la Commission.

L'opposition n'en reprit pas moins sa tactique dans les séances suivantes; enhardie par les progrès des insurrections étrangères, elle célébrait les révoltes de Naples, exaltait « l'héroïque Espagne », et, par la bouche de M. de Lafayette, proclamait, comme une menace à tous les trônes, l'alliance des peuples.

Un nouveau débat sur une pétition militaire mit à nu la pensée qui dirigeait ces attaques.

Un capitaine de cavalerie, le sieur Denbaux, s'était plaint que le ministre de la guerre, en le privant

du traitement de demi-solde, eût abusivement interprété l'ordonnance du 20 mars 1818.

La pétition fut examinée dans la séance du 21 février. Le général de Lavaux, parlant en sa faveur, déclara que l'armée était livrée à l'arbitraire, les lois violées avec mépris, et que les ministres oubliaient que, s'ils étaient responsables envers le roi, ils l'étaient aussi envers la nation et l'armée : à ces mots, des cris d'indignation partent de la droite et du centre. On demande le rappel à l'ordre. M. Manuel, M. Demarçay, M. Benjamin Constant, essayent d'expliquer les paroles de l'orateur. Mais M. Benjamin Constant les aggrave, en soutenant que l'armée est « sous un arbitraire fâcheux, dangereux pour la monarchie ».

Au milieu du tumulte, on entend la voix du général d'Ambrugeac réclamant la fin de ces scandaleux débats ; il défend la discipline et se porte garant des sentiments de l'armée. « Elle n'ignore pas, dit-il avec vérité, que d'imprudents novateurs, lorsqu'ils sont arrivés au pouvoir, savent très bien prescrire et exiger cette obéissance passive. » M. de La Bourdonnaye accuse les orateurs de la gauche de vouloir soulever les troupes, et demande contre eux le rappel à l'ordre qu'ils réclament eux-mêmes contre lui.

La Chambre était en feu, la séance suspendue de fait ; les membres de l'Assemblée, répandus dans l'hémicycle ou debout à leurs bancs, échangeaient les interpellations les plus violentes, lorsque le garde des sceaux parut à la tribune.

De Serre déclare tout d'abord que le rappel à l'ordre demandé contre M. de la Bourdonnaye, aussi bien que la pétition elle-même, ne sont que de vains prétextes ; il ajoute que ce qui doit frapper l'attention de la Chambre, c'est le caractère des discussions qui se succèdent devant elle.

« Je n'accuse pas les intentions, dit-il, mais je m'empare des faits, et j'accuse les faits parce qu'un devoir rigoureux me l'impose, parce que les faits sont éminemment coupables. Je puis citer, si je suis démenti, des discours tenus dans la session dernière par les coryphées de l'opposition. Il résulte de ces discours que des orateurs de l'opposition, ses interprètes habituels, sont entrés dans des voies subversives de la monarchie, de la Charte, de l'ordre public, de toute espèce de liberté et de gouvernement. La tendance de ces discours, que je citerai s'il est nécessaire, était évidemment de soulever une partie de la nation et de la pousser à la révolte. »

A ces mots, la gauche proteste bruyamment ; de Serre répond avec hauteur, en se tournant vers ceux qui l'interrompent :

« La moindre justice que je dusse attendre des honorables membres, c'est qu'ils penseraient que des clameurs ne peuvent pas m'intimider ni me détourner de l'accomplissement d'un devoir triste sans doute, mais nécessaire. Oui, messieurs..., les discours étaient tels que, sortis d'autres bouches, ils auraient pu être traduits par-devant un jury, et qu'ils eussent dû être condamnés comme des provocations manifestes et incontestables à la révolte. La révolte

a eu lieu, et ceux qui l'ont provoquée l'ont justifiée à cette tribune. »

« Voilà qui est fort! » s'écrie un membre de la gauche. « Je sais que cela est fort, répond de Serre; mais cela est aussi vrai que fort ».

Il continue sa pressante remontrance et dévoile la tactique de l'opposition qui, dans une vue de révolte, s'adresse maintenant à l'armée et s'efforce de ruiner sa discipline, « cette discipline sans laquelle il n'y a véritablement ni armée, ni victoire, ni gloire possibles ».

Dans cette situation, le ministre examine quels sont les droits et les devoirs de la Chambre. Avouant nettement, au milieu des interruptions ironiques qui le lui rappellent, le projet de révision du réglement qu'il soumettait, en 1818, à l'Assemblée, il se prétend bien plus autorisé pour le soutenir après les scandales dont la Chambre a été témoin.

« Vous avez, dit-il à ses collègues, à tracer une démarcation sévère entre la plus grande liberté de la tribune, entre ses abus mêmes (car, pour y avoir assez de liberté, il faut peut-être y en avoir trop), et les délits et les crimes, prévus par les lois, qu'on y pourrait commettre... Vos rappels à l'ordre, je dois vous le dire, deviennent dérisoires, comparés avec la gravité des faits auxquels la Chambre les applique. L'intérêt de la liberté est ici d'accord avec celui de la royauté et de l'ordre public; il n'y aurait plus de liberté, si l'on pouvait appeler ici et faire réagir sur le trône et sur vous une force du dehors quelconque, et surtout cette force à laquelle les armes n'ont été

remises que pour assurer notre tranquillité au dedans et notre indépendance au dehors. »

Ce discours avait surpris la gauche, et produit dans tous les rangs une vive émotion.

C'était assurément la liberté que servait l'orateur, en signalant, avec une prophétique clairvoyance, le danger de faire intervenir l'armée dans les débats politiques. Mais l'opposition ne voulut voir dans ses avertissements qu'une menace pour le droit de discussion. M. de Girardin, M. de Lameth, M. Casimir Périer, éclatèrent en invectives contre le ministre. « Il est échappé à M. le garde des sceaux des paroles bien fâcheuses, dit M. de Girardin, mais peuvent-elles nous étonner de la part de celui qui a fait à cette tribune l'éloge d'une Assemblée honteusement fameuse ? » M. Casimir Périer protesta contre les imputations que le ministre faisait peser sur les députés : « Il faut en finir sur de telles accusations, s'écria-t-il d'une voix tonnante ; si nous sommes des conspirateurs, il faut le déclarer et demander notre mise en jugement. Nos têtes vous font-elles plaisir ? faites-les tomber, mais que ce soit devant la loi ! »

Le fougueux orateur se laissait entraîner par son exaltation. Le ministre ne songeait nullement à réclamer sa tête, et, s'il avait promené un regard plus calme sur les bancs de l'opposition, M. Casimir Périer aurait pu constater que quelques-uns de ses collègues, se sentant moins innocents, étaient moins pressés que lui de sacrifier leur inviolabilité à la vindicte du garde des sceaux.

De Serre voulut répondre. Il confirma, en les pré-

cisant, ses accusations ; il fit remarquer qu'elles n'étaient pas nouvelles dans sa bouche, et rappela, pour les justifier, les événements qui s'étaient produits et le langage qu'il avait tenu dans la dernière session.

« Je voudrais bien, dit-il, être l'homme de France auquel les journées du mois de juin pesassent le plus. Avant même qu'il fût question de ces troubles, éloigné de Paris, j'avais lu plusieurs des discours provocateurs. En mettant le pied dans cette Chambre, en entendant prononcer un de ces discours, mon premier acte a été de me récrier : je qualifiai ce discours d'appel à la révolte, quoique ni trouble ni sédition n'eussent encore éclaté. La chose était tellement évidente qu'on demeura confondu sous le poids de l'accusation.

« Je déclarai à l'auteur de ces discours qu'il appelait sur sa tête la responsabilité du sang qui serait versé par le fer de la révolte ou par le glaive de la loi. Bientôt après, la révolte éclata pendant huit jours consécutifs ; des orateurs vinrent en faire l'apologie à cette tribune, disant que ces rassemblements étaient légitimes, accusant les magistrats qui s'efforçaient de les disperser et les officiers qui dirigeaient et qui modéraient les troupes employées à contenir les séditieux, cherchant à attiser le feu et répandant l'huile sur l'incendie, appelant du nom d'assassins ces braves militaires. (Et, comme on l'interrompait à gauche) : Faut-il nommer l'orateur ? dit de Serre. »

« — Oui, oui, s'écrie-t-on à droite.

« — C'est M. Manuel.

« Pendant huit jours consécutifs, des députés de ce

côté ont abordé la tribune dans ce but, visible pour l'assemblée, de faire l'apologie de la sédition qui s'agitait dans toute la capitale, soit aux portes de cette Chambre, soit autour du palais de nos rois, soit sur les places, sur les boulevards et dans les faubourgs. Pendant huit jours je les ai combattus, et le résultat a été tel qu'il devait être : une grande partie de l'opposition même a abandonné les orateurs qui soutenaient cette position anticonstitutionnelle autant qu'antimonarchique. Voilà ce qui a été patent aux yeux de la Chambre comme aux yeux de la France, résultat dont je n'ai certes pas à rougir. »

De Serre envisage avec tristesse l'état de division de la Chambre, et, sans se départir un instant des maximes d'un gouvernement libre, il distingue entre cette opposition, qui est de droit dans tous les régimes représentatifs, et l'hostilité subversive dont il a constaté les œuvres.

« On se plaint de la division de cette Chambre ; elle est naturelle quand il est question uniquement de savoir si les propositions faites sont utiles ou contraires aux intérêts du pays, quand il s'agit de la conduite des conseillers de la couronne, de leur habileté et de leur inhabileté. Que n'en sommes-nous arrivés à ce point ! Mais, malheureusement, l'opposition, au lieu de se placer sur ce terrain constitutionnel, s'avance dans des voies évidemment anarchiques ; elle met en question les fondements mêmes du trône et de la société. Voilà sur quoi il est impossible de s'entendre, et ce que le devoir et l'honneur nous appellent à combattre. »

Puis, quand il a fait justice, dans un passage précédemment cité[1], de l'interprétation donnée par M. de Girardin à ses paroles sur la Convention, de Serre regarde son accusateur et ceux qui l'ont soutenu de leurs applaudissements.

« Au surplus, messieurs, s'écrie-t-il, lorsque dans ces temps difficiles je me suis livré tout entier pour couvrir des hommes qui s'étaient autant compromis, lorsque je n'ai peut-être pas assez craint de me compromettre moi-même, ils s'emparent des paroles que j'ai prononcées pour leur propre défense, eux qui se taisaient alors, qui se cachaient peut-être ; ils s'en emparent, dis-je, aujourd'hui pour les tourner contre moi. Vous êtes Français, messieurs, et vous savez comment cela s'appelle. »

Des bravos prolongés accueillirent ce noble et fier mouvement. Les applaudissements redoublèrent quand l'orateur fut retourné à son banc, témoignage éclatant et fugitif de la reconnaissance que méritaient ses services.

A une grande majorité, malgré quelques observations de M. Manuel, dont on remarqua la réserve embarrassée, la Chambre adopta les conclusions de la commission et prononça le rappel à l'ordre contre M. Benjamin Constant et le général de Lavaux.

[1] Voy. notre chapitre XII, t. I, p. 458.

II

En tenant ce langage, de Serre ne défendait pas seulement le pouvoir royal au dedans, il le relevait encore au dehors. Il faisait acte de bonne politique extérieure, en faisant acte de résistance contre les factions.

L'esprit de liberté s'était éveillé en Europe, à la vue de la prospérité dont la Charte avait doté la France; mais, comme en France, il avait à se dégager de l'esprit révolutionnaire, qui l'étouffait en l'invoquant. En Espagne, l'insurrection avait fait prévaloir, avec la souveraineté d'une assemblée unique, les principes de la constitution de 91 ; à Naples, les libéraux éclairés auraient voulu abriter leurs réformes sous l'imitation du régime français, sentant bien que c'était le moyen de les rendre rassurantes et durables ; mais ils avaient subi, tout en la déplorant, l'action des sociétés secrètes, qui avaient proclamé le statut espagnol.

Ce n'était pas la liberté, c'était l'absolutisme qui profitait de ce triomphe de l'esprit révolutionnaire. L'Autriche réclamait le droit d'intervenir en Italie. Les puissances, d'abord réunies à Troppau, s'étaient formées en congrès à Laybach : le duc de Richelieu qui, malgré le prince de Metternich, avait provoqué cette décision, se flattait de contenir, avec l'appui du czar, les prétentions du cabinet de Vienne.

« C'est pour exercer un certain contrôle sur la con-

duite de la cour de Vienne en Italie, écrivait-il à de Serre, que je crois qu'une réunion de souverains et de représentants de la France et de l'Angleterre pourrait produire un heureux effet... Le cher prince de Metternich a une si bonne opinion de lui-même qu'il se croit de force à terminer tout cela à lui seul ; il veut être parfaitement maître de ses actions et agir d'après son plan à lui, sans contrôle... C'est, je crois, ce que nous ne pouvons pas souffrir.[1]

Le duc de Richelieu avait compté sans l'appui que l'insurrection allait donner au ministre de Vienne. Ce que l'habileté de la diplomatie n'avait pu réaliser, les révolutions de Madrid et de Naples l'avaient accompli ; elles avaient vaincu les préventions du czar contre l'Autriche et rapproché Alexandre de M. de Metternich.

Mécontent de voir les institutions constitutionnelles, favorisées jusque-là par l'empereur de Russie, se développer dans les petits États de l'Allemagne et marquer autant de points d'arrêt à l'influence autrichienne, le prince de Metternich épiait l'occasion d'en finir avec elles. Pour les détruire en Europe, il voulait les atteindre en France. Sa tactique était de montrer, dans les libertés octroyées par la Charte, le principe des bouleversements dont s'alarmaient les puissances : « A quoi bon aller éteindre des incendies partiels, tandis qu'on laisse subsister le foyer ! » disait-il à l'empereur Alexandre. Il trouvait dans cette campagne contre les gouvernements libres le secours

[1] *Corresp.* IV, p. 22 et 77.

inconscient des députés de la gauche. La conspiration militaire du mois d'août, l'évocation bruyante du drapeau tricolore, les encouragements jetés du haut de la tribune aux peuples insurgés, devenaient dans sa bouche autant d'arguments. Le czar ne s'abandonnait pas à cette animosité contre la France ; il ne cessait d'admirer ses institutions, mais il en refusait le bienfait aux autres nations. Il dénonçait à nos ambassadeurs, comme un danger pour l'ordre européen, les menées du comité directeur. Il déclarait qu'il n'y avait plus qu'un intérêt : celui de combattre l'esprit révolutionnaire, et s'accusant de n'avoir pas vu assez tôt la vérité des choses, il disait que le reste de sa vie serait employé à réparer ses torts.

Abandonnée du czar, suspecte à tous les souverains, la cause libérale, il faut le dire bien haut, n'avait de soutien que le cabinet des Tuileries. Ce n'était pas l'Angleterre qui la défendait, comme le prétendait l'opposition, égarée alors par la même illusion qui, de nos jours, l'a précipitée à la suite de la Prusse. L'Angleterre n'avait, dans ce conflit, d'autre pensée que d'empêcher l'influence de la France, et, comme elle voyait cette influence intimement liée à la cause de la liberté, elle sacrifiait la liberté, tout en la revendiquant théoriquement dans ses notes diplomatiques. En réalité, elle laissait à l'Autriche carte blanche en Italie.

Le ministère du duc de Richelieu ne put, dans son isolement, arrêter cette intervention de l'Autriche, mais il lui fit donner les seules limites qu'elle ait reçues. Sous son inspiration, Louis XVIII écrivit au

san, étaient à leur tête, comptant sur l'adhésion du neveu du roi, le prince de Carignan, qui depuis fut Charles-Albert. Le roi Victor Emmanuel venait d'abdiquer, laissant le trône à son frère, le duc de Genevois ; la constitution espagnole était proclamée. L'Autriche, engagée contre les Napolitains, rencontrait dans les Abruzzes des difficultés imprévues. Pendant quelques jours, on crut la révolution maîtresse en Italie ; on la voyait déjà en France, et, tandis que l'opposition triomphait, la panique régnait à Laybach, parmi les puissances, aussi bien qu'à Paris, dans les rangs de l'extrême droite. M. de Metternich regrettait de n'avoir pas suivi les conseils de la France ; le ministre de Prusse, M. de Bernstoff, quittait précipitamment le Congrès pour retourner à Berlin, et le meneur habituel des ultra-royalistes, M. de la Bourdonnaye, alors président de la commission du budget, mettait autant de zèle à terminer les travaux de la commission qu'il en avait mis jusque-là à les ralentir, désireux, cette fois, de laisser tout pouvoir au gouvernement.

Le gouvernement ne s'abandonna pas dans cette crise ; la fermeté de ses diplomates fut remarquée à Laybach, pendant qu'il résistait, devant la Chambre des députés, aux assauts de l'opposition.

L'attaque fut ouverte par deux membres des extrémités de la Chambre qui portaient, dans des rangs contraires, le même tempérament, le général Donnadieu et le général Tarayre. Dans la séance du 19 mars, le général Donnadieu profita d'une discussion sur la loi des comptes pour réclamer, avec plus de fureur

encore que d'habitude, la chute du ministère, qu'il dénonçait comme l'auteur de tous les maux dont souffraient la France et l'Europe. M. de Villèle le réfuta avec vigueur; après un juste éloge des collègues auxquels il s'était associé, le ministre de droite déclara nettement aux royalistes que ce serait « une honte » pour eux de rompre leur union devant le péril commun.

Le général Tarayre, et après lui M. Demarçay et M. Manuel, recommencèrent la lutte au nom de la gauche. Le premier avait accumulé contre le gouvernement les apostrophes outrageantes; le second, mettant plus de raisonnement dans une égale passion, s'armait contre les ministres des dispositions de la Charte, tout en contestant la légitimité de son origine, et l'invoquait, tout en déclarant qu'elle n'existait plus. La Chambre indignée demanda le rappel à l'ordre; M. Manuel calma ce transport sans se montrer moins hostile, et, dissertant sur la souveraineté, engagea froidement des distinctions captieuses, dont le seul résultat pratique était de rendre vaine l'autorité du roi. Ces artifices répugnaient à la franchise du général Foy : « La Charte, dit-il, est riche en éléments de liberté et de bonheur public; elle nous suffit. » Mais aussitôt il reprenait la thèse de ses collègues, agitait avec plus d'entrain militaire que de force politique la vieille querelle de l'aristocratie et des peuples, et finalement ne laissait à l'abri de ses coups aucune des lois récemment votées.

Dans un moment où l'on disait, en Europe et en

France, la révolution imminente, ces attaques portant sur tout et mettant tout en question, depuis les origines de la souveraineté jusqu'au dernier acte du ministère, ces attaques, quelle que fût la pensée des assaillants, ne pouvaient avoir qu'une conclusion : le renversement de la monarchie.

Cette conclusion, loin de l'éluder, de Serre la pose en face de ses adversaires.

« ... Que voulez-vous?... » leur dit-il. Et comme ceux-ci répondent : la Charte, il reprend, en leur rappelant leurs discours :

« Eh bien! si vous voulez la Charte, ne l'attaquez donc pas dans son principe; n'essayez pas de flétrir son origine, de ruiner sa base; n'attaquez pas le droit de son auguste auteur. Et, en effet, ne l'attaquez-vous pas en le niant, parce que vous donnez l'interprétation la plus fausse à ce mot *souveraineté* que vous ne comprenez pas? Vous expliquez la souveraineté comme le despotisme, comme la tyrannie, comme un pouvoir malfaisant qui peut tout détruire, qui, hors de lui, ne connaît aucun droit. Eh bien! en France, nous sommes plus libres que cela depuis longtemps: à côté de la souveraineté du roi et sous sa protection, nous avons toujours maintenu les droits des sujets, et c'est dans cette distinction que réside l'accord du pouvoir et de la liberté. Tous les droits avaient été détruits, toutes les libertés anéanties par la révolution qui ne sut fonder qu'une succession de tyrannies spoliatrices et sanguinaires. Le roi parut; avec lui, avec le pouvoir légitime, avec la souveraineté du roi reparurent les droits et les

libertés; à la place des anciens droits détruits, le roi s'est empressé de concéder à la nation les droits et les libertés fondés par la Charte, droits aussi sacrés que la souveraineté dont ils émanent. Voilà la base de notre gouvernement légitime et représentatif. »

Il défend ensuite, au milieu de l'attention de la Chambre, les lois de la presse et des élections, qu'on a successivement attaquées : puis, montrant les effets terribles qu'ont eus, en d'autre temps, ces accusations lancées à l'aventure contre une partie de la société française:

« On s'est encore élevé contre ce qu'on appelle l'aristocratie. Il faut s'entendre, messieurs, surtout lorsqu'on parle d'aristocratie et d'aristocrates en France.

« Dans le cours de la révolutiou, on a fait un horrible usage de ces paroles abstraites que le peuple ne comprenait pas. On les a élevées sur les autels de la Terreur ; on leur a offert des sacrifices humains ; il fallait périr ou fléchir le genou devant ces paroles ; mais, aujourd'hui, nous avons acquis chèrement le droit de les interroger, et lorsque de sinistres accents nous répètent ces anciens signaux de carnage, nous avons le droit de demander : « Voulez-vous encore de nouveaux massacres, de nouvelles spoliations? »

De Serre avait dédaigné de répondre aux invectives du général Donnadieu. Il n'y fit allusion que pour affirmer la résolution du ministère de demeurer à son poste.

« Nous le déclarons, messieurs, en repoussant ici les pensées que voudrait nous prêter une indigne bas-

sesse, nous ne relevons ici de personne que de notre conscience, de notre devoir et de notre honneur. Nous sommes ici en vertu de la confiance du roi, et tant que le roi nous continuera cette confiance et que nous croirons pouvoir le servir conformément à notre devoir et à notre honneur, nous y resterons; mais nous servons des croyances positives; on nous verra toujours avec ceux qui les professent; et si ceux mêmes qui sont intéressés au maintien de nos croyances politiques voulaient abuser de leur position contre les intérêts généraux du pays, ils nous rencontreraient pour adversaires. »

Le rappel à l'ordre fut prononcé contre M. Demarçay et l'impression refusée au discours du général Tarayre[1]. L'opposition sortait vaincue de ce débat, quand elle se croyait victorieuse au dehors. Les nouvelles de l'étranger mirent le comble à son irritation, en achevant sa défaite; à Turin comme à Naples, l'insurrection avait succombé. C'était un avantage pour les ministres, mais que gâtait à leurs yeux la victoire de l'Autriche, désormais prépondérante dans la péninsule. L'opposition fit au cabinet un crime de ce résultat: elle en était plus que lui responsable. Les libéraux d'Italie, en repoussant ses conseils, les libéraux de France, en combattant sa politique, avaient contribué — quelques-uns des exilés piémontais, dont notre pays devint l'asile, ne furent pas sans le reconnaître, — à rendre vains les efforts du seul gouverne-

[1] Il ne s'agit ici que de l'impression aux frais de la Chambre, impression qui était souvent accordée aux discours prononcés à l'occasion des lois de finances.

ment capable et désireux de préserver la liberté des peuples, en sauvant les trônes.

III

D'autres questions, auxquelles la politique n'était pas étrangère, mais qui regardaient plus spécialement le garde des sceaux, avaient occupé de Serre. Il fit adopter par les Chambres un projet de loi qui modifiait, dans un sens plus favorable à l'accusé, les dispositions du code d'instruction criminelle relatives aux délibérations du jury. La conduite des magistrats, la dignité de leur vie, la tenue des audiences, les principes qui devaient diriger les membres de l'ordre judiciaire dans leurs rapports avec les populations, inspirèrent quelques-unes de ses instructions aux procureurs généraux. Il annonçait hautement que l'esprit révolutionnaire ne serait pas souffert dans les rangs de la magistrature, mais il ne séparait jamais dans ses prescriptions la monarchie et la Charte, la liberté et la légitimité.

« Des nuances d'opinion, des souvenirs plus ou moins pénibles ne doivent plus diviser des hommes faits pour s'estimer et pour s'entendre, écrivait-il aux chefs des parquets. Il est nécessaire de les réunir tous pour opposer l'esprit de modération à l'esprit de révolution. »

Il eut à intervenir dans une affaire qui fit grand bruit, à cette époque. Un jeune conseiller à la cour royale de Nîmes, M. Madier de Montjau, avait adressé

à la Chambre, quelques mois après la mort du duc de Berry, une pétition très vive pour lui dénoncer l'existence d'un gouvernement occulte siégeant à Paris, gouvernement dont il publiait deux circulaires envoyées, disait-il, à des affiliés du Midi. L'opposition s'était emparée de cette pétition, et ses orateurs avaient clairement désigné le comte d'Artois, comme le chef du prétendu gouvernement. Indigné de la supposition, le prince pria instamment le duc de Richelieu de faire rechercher les auteurs de ces circulaires, déclarant que, s'ils appartenaient à son entourage, il les bannirait avec éclat de sa présence[1]. M. Madier de Montjau fut invité par la chancellerie à faire connaître de qui émanaient les lettres. Il s'y refusa, et fut, pour ce fait, traduit devant la Cour de cassation, comme ayant manqué à ses devoirs de magistrat. Le procureur général requérait contre lui la suspension. On a reproché à de Serre d'avoir présidé les audiences de la cour, et sans doute il eût mieux fait de s'abstenir, bien que, sous le régime suivant, le même exemple ait été donné[2]. Il était dans son instinct de se mettre en avant et d'affronter les responsabilités, il avait besoin d'agir à découvert; mais, à la tribune comme sur le siège de la justice, son équité natu-

[1] « Monsieur paraît indigné de ces rumeurs. » (M. de la Boulaye à de Serre, *Corresp.* III, p. 348. Voyez aussi une lettre de M. Portal à de Serre, III, p. 355.)

[2] En 1832, notamment, un des membres les plus honorés de l'ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, M. Mandaroux-Vertamy, ayant été cité devant le Conseil d'État, pour répondre des termes d'un mémoire incriminé par le commissaire du gouvernement, ce fut le garde des sceaux qui présida l'audience.

relle dominait les mouvements de son âme. Il montra dans la direction des débats cette haute impartialité que les avocats de Hambourg avaient autrefois saluée en lui. La cour prononça contre l'inculpé la simple peine de la réprimande, et M. Madier de Montjau reprit paisiblement sa place parmi ses collègues de Nîmes.

On se rappelle que, dans un de ses plus véhéments discours, de Serre avait invité la Chambre des députés à prendre des mesures contre les scandales qui troublaient impunément les séances. C'était chez lui une vieille conviction que cette nécessité de la révision du règlement. Une proposition, conforme à cette pensée, fut présentée par un membre de la droite, M. Syrieys de Meyrinhac. De Serre l'appuya, mais, en réclamant contre les excès de la parole, il tint à défendre les garanties nécessaires à sa liberté.

Des députés avaient proposé de supprimer, en tout ou au moins dans la partie condamnée par la Chambre, les discours qui auraient été frappés de censure; de Serre les combattit énergiquement.

« Si vous adoptiez ce qu'on vous propose, il en résulterait que vous auriez altéré vous-mêmes jusqu'à un certain point la publicité de vos séances; vous rendriez secrète une partie de la discussion publique... Plus que personne, je maintiens l'indépendance des tribunaux et l'indépendance des corps politiques; je ne crois pas, comme on le dit trop souvent, qu'ils relèvent de l'opinion publique, surtout d'une opinion qui est souvent fausse et égarée, mais en même temps je crois que le contrôle de leurs actes

est utile à ces corps comme aux tribunaux... Il est utile et même nécessaire dans un gouvernement représentatif que l'opinion publique s'exerce librement. »

Il se trouva, dans ce débat, en lutte directe avec M. Royer-Collard. Les deux orateurs n'avaient pas échangé un mot depuis le jour de leur séparation La discussion fut menée entre eux avec une courtoisie grave, sans aigreur ni avance, comme s'ils avaient l'un et l'autre mis la main sur leur cœur pour y arrêter toute parole amère ou tendre.

M. Royer-Collard s'opposait à la révision du règlement et attribuait au député un droit absolu, tout en se défendant de le faire souverain. De Serre répondait que le droit du député était tempéré par celui de la Chambre et, qu'en toutes choses le droit absolu, même paré du nom de liberté, conduit à la tyrannie.

« On se fait, je le pense du moins, une idée fausse du droit toutes les fois qu'on le considère d'une manière isolée, absolue. Un tel droit n'est pas dans la nature ; Montesquieu a très bien défini les lois dans leur acception la plus générale, en disant qu'elles sont les rapports des êtres entre eux. Le droit est l'expression de ces rapports. Il est des droits qui appartiennent à tous, des droits généraux ; ils forment ce qu'on appelle le droit commun. Mais il est aussi des droits particuliers, spéciaux, qui appartiennent à certaines positions, à certains corps, à certains individus ; ces droits dans tous les temps se sont appelés privilèges, et ils sont aussi sacrés que les droits généraux, parce qu'ils sont, comme eux, nécessaires à

l'existence et à la marche de la société. Nos anciens le savaient bien lorsque, dans leur vieux langage, ils faisaient marcher du même pied droits et franchises, privilèges et libertés. Je ne conteste pas, dans le sens que je viens de lui donner, toute l'importance du droit. Il est ce qu'il y a de plus sacré sur la terre; il est la légitimité, il est la justice, il est la vérité. Il n'est pas d'expression honorable et auguste, pour ainsi dire, qu'il ne mérite. Sans doute, si le droit ainsi entendu pouvait régner partout, il terminerait toutes les révolutions; mais des droits de diverse nature sont constamment en présence; ils sont souvent en guerre, et pour sortir des révolutions, il faut nécessairement que les droits transigent. Or ils ne transigent qu'en reconnaissant leurs limites respectives. »

Le projet de révision aboutit, en définitive, à des dispositions fort modérées, et qui, pour la plupart, sont demeurées dans le règlement de nos assemblées.

Ces belles définitions étaient comme une éclaircie au milieu de ces luttes orageuses. Elles reposaient l'orateur et captivaient l'auditoire. Mais la trêve était courte.

La discussion du budget s'ouvrit le 1er juin 1821. Le gouvernement annonçait un excédant de recettes de près de six millions et proposait un large dégrèvement de la contribution foncière. L'opposition n'en saisit pas moins l'occasion de recommencer contre lui la campagne.

De Serre était depuis quelque temps absent des séances. La maladie l'en tenait éloigné. Il parut, malgré sa faiblesse, pour défendre les crédits affec-

tés à son ministère. Rien ne faisait prévoir un ardent débat. Mais un ancien commissaire de la censure impériale, M. Étienne, l'anima tout à coup. A propos d'un amendement de M. Labbey de Pompières qui supprimait le traitement du sous-secrétaire d'État de la justice, il attaqua avec une extrême violence l'organisation des parquets et des tribunaux.

L'agression rendit les forces à de Serre. Il monta à la tribune et engagea une véritable charge à fond contre ses adversaires.

« Je ne ferai pas de grands efforts, dit-il après avoir combattu l'amendement, pour repousser plusieurs attaques téméraires hasardées contre la magistrature, attaques au surplus qui s'adressent à toutes les institutions qui peuvent défendre la société.

Des orateurs qui professent des principes anarchiques et qui cherchent continuellement à les mettre en action, sont conséquents avec eux-mêmes quand ils attaquent...

A ces mots, une interruption violente éclate à gauche : « Citez, citez, ou vous calomniez, » s'écrie M. Laffitte. M. Benjamin Constant, le général Foy, M. Casimir Périer interpellent le ministre, tandis que la droite réclame contre eux le rappel à l'ordre.

« Messieurs, reprend de Serre, il est fort aisé de vider ce différend tellement étrange qu'il est incroyable : que les honorables membres déclarent que leurs orateurs n'ont pas, à cette tribune, attaqué tout l'ensemble de la magistrature, surtout les magistrats chargés de la poursuite des délits...

Les interruptions couvrent encore la voix de l'ora-

teur. « Vous ne faites que calomnier, vous ne faites que cela, », dit M. Laffitte.

A plusieurs reprises, de Serre essaye inutilement de se faire entendre.

« Je déclare, dit-il, m'honorer des injures que vous nous adressez ; elles sont le prix de nos efforts pour défendre la royauté... Tant que ma voix sera couverte par la violence des vôtres, je dirai que vous n'osez pas m'écouter, et que les clameurs sont vos seuls moyens... »

Comme les cris de la gauche éclatent de nouveau :

« Pourquoi ces violentes interruptions ?... à moins que la violence de vos interruptions ne soit le témoignage de vos consciences qui s'élève contre vous !...

« Je n'ai plus qu'un mot à dire ; depuis deux ans, les fauteurs des principes révolutionnaires se sont particulièrement déchaînés contre le gouvernement du roi et ont menacé l'ordre public en France. Presque sur tous les points du royaume, la magistrature a rempli ses devoirs en les combattant ; elle a répondu à ses détracteurs par des actes de justice et d'impartialité. »

Le général Foy répondit au ministre ; il lui reprocha d'avoir avancé contre ses adversaires une accusation qu'il n'oserait pas porter devant un tribunal du royaume, lui qui était le chef de la justice.

« Vous avez entendu, dit-il, le garde des sceaux s'emporter, traiter ses collègues d'orateurs anarchiques, s'ériger ainsi en accusateur public. Pour toute vengeance, pour toute punition, qu'il regarde,

en sortant de cette Chambre, les statues de l'Hospital et de d'Aguesseau. »

Le mouvement enleva les applaudissements de la gauche. Les autres membres donnèrent à leur emportement une forme moins oratoire. « Quand on voit monter le garde des sceaux à la tribune, dit M Benjamin Constant, c'est comme si l'on y voyait monter l'injure et la calomnie. » M. Casimir Périer accusa le garde des sceaux de vouloir peser sur la Chambre des pairs, qui conduisait alors, avec une modération à laquelle il ne put s'empêcher de rendre hommage, le procès de la conspiration du mois d'août.

« Le garde des sceaux, dit-il, nous annonçait tout à l'heure que le calme règne dans ses discours; je lui réponds : oui, le calme règne dans vos discours, parce que vous croyez que vous avez des bourreaux à votre suite. »

Incroyable violence! Étrange effet de ces luttes acharnées! Une ivresse passagère allumait les paroles. Les esprits surexcités perdaient le sens des choses et mettaient une sorte de sincérité dans leurs inventions. La passion changeait les caractères, en les portant à se méconnaître les uns les autres, et ceux-là parlaient en démagogues qui devaient plus tard, comme M. Casimir Périer, se révéler des hommes de gouvernement.

De Serre avait fait réponse à chacun des orateurs. Il monta encore à la tribune après M. Périer.

« Je n'ai pas dit, comme on l'a prétendu, qu'aucun des membres de l'opposition conspirât; je ne l'ai pas

dit, parce que je n'en ai pas les preuves. Si la chose était et que j'en eusse les preuves, les conspirateurs seraient poursuivis, personne n'en doute. Quant à ce que j'ai dit qu'on professait des principes anarchiques, c'est ainsi que ma conscience juge les principes habituellement professés par les membres de l'opposition. J'ai ajouté qu'ils cherchaient à les mettre en action ; j'appelle mettre les principes en action, chercher à les introduire dans les lois, dans les institutions, chercher, par exemple, à tirer de notre Charte une constitution démagogique, une constitution anarchique comme celle de 1791. »

Les murmures s'élèvent de nouveau, et la gauche s'agite sous ces reproches.

« Je suis dans le vrai, continue de Serre, et c'est pour cela que j'excite tant de rumeur. Telle est la tendance constante de l'opposition, et j'ai eu raison de dire qu'elle était conséquente avec cette tendance, en voulant décréditer dans l'esprit des peuples la magistrature et l'ordre judiciaire... Je suis resté dans un vrai accablant pour les orateurs de l'opposition auxquels j'ai adressé ce reproche ; je n'ai rien à rétracter à cet égard. »

La droite, comme le centre, applaudit l'orateur ; il semblait impossible que des royalistes abandonnassent un ministère si résolu pour la défense du trône et des institutions. Cependant le jour était proche où la coalition, vainement essayée jusque-là entre les deux camps extrêmes, allait s'organiser contre lui.

CHAPITRE XX

De Serre et l'extrême droite.

Rapports du ministère avec la droite. — Le gouvernement accorde à la droite l'ajournement de certaines réformes, mais n'en demeure que plus résolu dans sa politique de modération. — Sa conduite envers l'armée. — Projets du duc de Richelieu pour rallier la jeunesse à la royauté. — Vues du garde des sceaux sur l'organisation des justices de paix. — Liberté des élections. — Sécurité des fonctionnaires. — Opposition croissante des ultra royalistes. — Suite de la session de 1820. — Discussion d'un projet de loi portant prorogation de la censure. — Attaques violentes des orateurs de l'extrême droite contre les ministres, surtout contre M. Pasquier. — De Serre et M. de Castelbajac. — De Serre et M. Manuel. — Réponse de M. de Villèle à M. de la Bourdonnaye. — Situation délicate des ministres de droite entre le ministère et leur parti. — Le duc de Richelieu offre le ministère de la marine à M. de Villèle et celui de l'instruction publique à M. Corbière. — Refus des deux ministres. — Exigences de la droite, notifiées par M. de Villèle au duc de Richelieu. — Délibération des ministres. — Tentatives infructueuses de conciliation. — Démission de M. de Villèle et de M. Corbière. — Clôture de la session de 1820. — Dispositions du duc de Richelieu. — Sa correspondance avec de Serre. — Lettres de M. Pasquier. — Lettre de M. de Vitrolles à M. Berryer. — Quelques jours avant l'ouverture de la nouvelle session, M. de Villèle revient à Paris pour conférer avec le duc de Richelieu et de Serre.

I

Le concours de la droite n'avait pas encore manqué, malgré quelques incertitudes, au ministère du

duc de Richelieu. Loin de s'associer aux attaques qui, des bancs extrêmes du parti, s'élevaient contre le gouvernement, elle les avait plus d'une fois couvertes de ses murmures, et montrait d'ordinaire autant d'empressement à faire taire les orateurs dont les violences la compromettaient, que la gauche à les faire parler. Le général Donnadieu, usant de la latitude que lui donnait le règlement, avait pu développer en liberté une motion pour réclamer la chute d'un ministère qu'il déclarait « incapable et antifrançais[1] » ; mais on avait pris le parti de ne pas lui répondre. M. de la Bourdonnaye, M. de Lalot, M. de Vaublanc, M. Clausel de Coussergues, avaient essayé, sous divers prétextes, d'engager la lutte contre le cabinet, sans ébranler la majorité.

L'action du groupe auquel ces membres se rattachaient n'en était pas moins pressante et redoutable ; ceux que M. de Villèle appelait familièrement « les pointus », avaient sur les modérés l'avantage de l'audace et de l'obstination. Ils arrivaient dans les réunions de la droite avec des résolutions toutes prêtes, suppléant par leur concert à leur petit nombre, et par leur opiniâtreté décourageant leurs collègues, dont l'humeur plus calme se lassait de recommencer tous les jours la même bataille. Ils avaient de plus, pour les soutenir, une certaine popularité de salon ; ils se sentaient en vue dans un monde qui réputait trahison la prudence des sages et proclamait héroïques les motions que ceux-ci jugeaient déplo-

[1] Comité secret du 11 avril 1821.

rables. Leur exaltation, respectable et consciencieuse chez les uns, pur calcul chez d'autres, était un titre : « Ce ne sont pas des fous par amour, disait un observateur politique du temps, mais on les prend pour tels. » Ces grands mots d'honneur et de fidélité dont ils se réservaient de définir le sens et de régler la distribution, n'étaient pas sans troubler bien des cœurs loyaux, bien des esprits sincères qui, tout en épanchant leurs plaintes dans l'intimité, n'osaient braver le reproche, bruyamment prodigué, de désertion et d'apostasie.

Le ministère luttait péniblement contre ces embarras. Ce qui devait faire son mérite aux yeux des royalistes faisait aussi sa faiblesse. En rompant avec les doctrinaires, en abandonnant le projet de dissolution, il avait marqué sa place dans les rangs de la droite. Il lui avait livré son sort, sans lui livrer ses idées ; il s'était fait de ses suffrages une nécessité, sans consentir à se faire de ses prétentions une loi, et par là il avait rendu plus difficile l'exercice de cette initiative à laquelle il ne renonçait pas.

Il y avait cependant, même après ces concessions, une entreprise à tenter : c'était celle que de Serre, simple député ou président de la Chambre, avait recommandée aux cabinets antérieurs; c'était de fixer, dès le principe, la situation du ministère, en formulant un programme dont l'adoption ou le rejet eût maintenu son pouvoir ou déterminé sa retraite. M. de Montlosier insistait sur ce point auprès du garde des sceaux. Il voulait que le ministère, avant de gouverner avec un parti, s'occupât de le composer.

« Ne voyez-vous pas, écrivait-il à de Serre, avec cette nouvelle assemblée telle qu'elle est faite, qu'il faut tout de suite vous mettre en avant pour l'empêcher de s'y mettre elle-même? Il faut vous hâter de lui donner l'impulsion pour vous préserver de la recevoir[1]. »

De Serre était, par tempérament, porté vers cette politique ; même quand elle fut abandonnée, il en faisait revivre les allures par sa vaillance oratoire. Il avait d'abord soutenu la dissolution ; la dissolution écartée, il inscrivit dans le discours royal, dont la rédaction lui avait été confiée, la pensée du renouvellement intégral, comme le principal article du programme ministériel. Mais on était alors en négociation avec les chefs de la droite; ceux-ci demandaient que la question ne fût pas agitée. M. Mounier et M. Pasquier étaient d'avis de déférer à leurs vœux, et, sur leur conseil, le duc de Richelieu ajournait le renouvellement intégral, bien qu'il avouât lui-même ne pas voir de salut en dehors de cette mesure.

« Je vous envoie un croquis assez informe de ce que pourrait devenir le discours, écrivait M. Pasquier à de Serre ; peut-être le trouverez-vous un peu *énervé;* cela tient à notre manière un peu différente d'envisager la convenance du moment. »

Ainsi se réduisaient peu à peu les desseins du gouvernement. Les grandes réformes politiques en étaient présentement écartées ; le ministère paraissait borner sa tâche à leur préparer l'avenir, en assoupis-

[1] *Corresp.* du comte de Serre, t. IV, p. 158.

sant les querelles, en reconstituant sur un sol raffermi l'union des forces monarchiques, d'où les réformes pouvaient naître.

« L'origine des grandes fautes, mandait de Serre à M. Decazes, dès le 3 avril 1820, vient de la division des royalistes en 1816. Ce n'était pas trop de toutes les nuances monarchiques réunies pour faire face à l'ennemi commun. La division a été son triomphe; elle a mis le gouvernement entre deux feux. Royalistes purs et constitutionnels s'entre-détruisaient au profit des libéraux qui ont ruiné les uns et les autres. Le danger a opéré et devait opérer la réunion. Sera-t-elle franche et solide? Sera-t-elle durable? Questions auxquelles on ose à peine répondre, mais qu'il faut tout faire pour résoudre par l'affirmative. »

Telle était l'honnête pensée qui dirigeait le ministère, qui inspirait ses actes, ses concessions, ses résistances, et, on peut le dire, jusqu'à ses fautes. Mais, en même temps que l'accord, il fallait faire dominer la raison parmi les royalistes; c'était en les montrant unis sous le drapeau des idées modérées que le ministère voulait les associer au gouvernement. Sous la lutte éclatante et vigoureuse qu'il entretenait contre le parti révolutionnaire, il développait, avec une assiduité minutieuse, sans bruit, mais sans trêve, interrompue seulement et comme soulevée par les grands coups d'éloquence du garde des sceaux, une politique équitable, tempérée, conciliante, soucieuse des intérêts généraux autant qu'ennemie des factions.

Dans l'armée, que le ministre de la guerre s'occu-

pait de soustraire à l'esprit de sédition, les services militaires étaient honorés chez des hommes qui avaient jadis combattu la Restauration. Le général Clausel, frappé par les ordonnances de 1815, était rappelé dans sa patrie. Le général Cambronne, que la parole intrépide du jeune Berryer avait fait acquitter après les Cent-Jours, recevait, dans sa retraite de Nantes, sa nomination au commandement de Lille. Revenu de Sainte-Hélène après la mort de Napoléon, événement dont la nouvelle avait excité en France et en Europe un long retentissement, le général Bertrand était réintégré dans ses titres et honneurs par une ordonnance royale que de Serre avait contresignée. On répétait les paroles de Louis XVIII au général Rapp qui, de service à la cour, avait voulu se retirer, en apprenant la fin de son ancien maître, pour cacher sa douleur : « Pleurez en liberté, général, votre douleur fait honneur à votre cœur ; je vous en aime et vous en estime davantage. »

En s'efforçant de grouper le parti royaliste, le duc de Richelieu ne songeait qu'à en ouvrir les rangs. Il avait surtout à cœur de gagner la jeunesse à la Restauration. Sa correspondance avec de Serre donne quelque idée des combinaisons qui occupaient son esprit. Tantôt il veut tirer la cour « cette arche sainte, dit-il, à laquelle on n'ose quasi pas toucher », de l'isolement dans lequel la placent des traditions vieillies, et il agite le projet de former une école de pages, où le commerce et la haute bourgeoisie mêleront leurs enfants avec les fils de toutes les noblesses : « Ce serait, écrit-il, un commencement de fusion

qui produirait un bon effet. » Tantôt il pense à créer des positions d'auditeurs ou de référendaires, qui initieront de bonne heure les jeunes gens aux affaires, en leur facilitant l'entrée des carrières publiques. De son côté, le garde des sceaux poursuit le dessein de relever dans le pays ces influences locales, qui doivent être à la fois un frein et un appui pour le gouvernement. Il demande aux procureurs généraux des renseignements sur la division de la propriété et sur les dispositions habituellement prises, dans le partage de leurs biens, par les pères de famille ; il étudie l'organisation des justices de paix en Angleterre ; il médite de l'introduire en France et de rendre ces magistratures gratuites, en les confiant aux propriétaires. Idées controversables, conceptions encore vagues, que la réflexion aurait pu mûrir ou modifier, mais bien étrangères à tout esprit de secte et qu'animait assurément un zèle intelligent et généreux pour l'affermissement du gouvernement représentatif.

Cette largeur de vues se retrouvait dans les principaux actes du cabinet. Les suffrages demeuraient libres : « Le ministère, a écrit un témoin peu suspect, ne cherchait pas à exercer une influence dominante sur les élections[1]. » Au début de la session, le duc de Richelieu avait opéré dans les hautes situations politiques de rares changements que l'opposition militante des titulaires rendait inévitables ; mais la stabilité des fonctions publiques était une loi pour

[1] M. de Barante. *Vie politique de M. Royer-Collard*, t. II, p. 114

le ministère. On a pu dire que la sécurité des fonctionnaires ne fut jamais plus grande que sous cette administration[1]. Le duc de Richelieu prenait lui-même connaissance de tous les dossiers; la passion de parti ne lui eût pas arraché une destitution. L'idée d'une injustice le révoltait, et M. Corbière le mit un jour hors de lui, en proposant le changement de huit ou dix préfets, sans autre motif que la nécessité de « faire quelque chose pour les royalistes. »

La gauche ne voulait pas reconnaître cette modération du ministère, et l'extrême droite lui en faisait un crime. Les deux groupes menaient, chacun de son côté, leurs attaques, sans se résoudre encore à les concerter. Dans la discussion des lois de finances, M. Clausel de Coussergues, M. de Bouville, le général Donnadieu, réclamèrent la suppression des crédits inscrits au budget de la police, afin de provoquer la retraite des deux chefs de ce service, M. Mounier, directeur général, et M. Anglès, préfet de police. Mais le parti libéral, peu désireux de livrer ces fonctions aux favoris de l'extrême droite, fit échouer l'entreprise par son abstention.

Un autre débat vint révéler un commencement d'accord entre les deux partis.

II

M. Siméon, ministre de l'intérieur, avait déposé, dans la séance du 9 juin, un projet de loi portant

[1] Le cardinal de Bausset, *Éloge du duc de Richelieu*, prononcé devant la Chambre des pairs, le 8 juin 1822.

prorogation de la censure jusqu'à la fin de la session. Sans rejeter ce projet, comme le lui proposait le rapporteur de la commission, M. de Vaublanc, la Chambre n'en adopta pas le texte intégral ; elle se rallia, malgré les efforts du cabinet, à un amendement de MM. de Courtarvel et Josse de Beauvoir, qui limitait la durée de la censure au troisième mois après l'ouverture de la session.

Ce vote avait réuni une partie de la droite aux membres de la gauche et du centre gauche.

De Serre soutint la lutte dans ce débat ; il eut à répondre aux reproches contraires des deux oppositions : l'extrême droite, par l'organe de M. de Castelbajac, accusant le ministère de mettre en péril la royauté ; la gauche, par l'organe de M. Benjamin Constant, de trahir la liberté.

« Vous haïssez les royalistes comme individus, vous les repoussez comme ministres, » avait osé dire M. de Castelbajac. « Jamais, monsieur, jamais, » s'écria aussitôt de son banc le garde des sceaux, portant sur son loyal visage les marques de sa douloureuse stupéfaction. « Oui, vous les haïssez, » reprit d'une voix tonnante le général Donnadieu. Quel triomphe pour les libéraux, quelle arme fournie aux détracteurs de la Restauration, qu'une telle injustice témoignée par des royalistes, envers ceux qui avaient tant fait pour la royauté !

La tristesse perçait plus que la colère dans la réponse du garde des sceaux. Il semblait que l'image de la monarchie menacée se dressât devant lui pour arrêter les coups dont sa juste vengeance eût acca-

blé ses agresseurs ; comme s'il avait craint, en voulant les frapper, d'atteindre la masse de ce parti que son ambition était de relever et d'unir.

Cependant il y avait certaines paroles que la dignité du ministère ne lui permettait pas de laisser sans protestation.

M. de Castelbajac, s'érigeant en interprète des amis de la Charte, avait dit aux ministres :

« Tremblez de conserver un poste que, de votre aveu répété, vous ne pouvez pas remplir ; dès que vous connaissez votre insuffisance, craignez de retenir un gouvernement trop fort pour vos débiles mains. »

De Serre commença ainsi :

« Messieurs, la Chambre vient d'entendre un discours dans lequel on ne se borne pas à attaquer les actes des ministres, comme on en avait le droit, mais dans lequel on attaque leurs sentiments : injustice intolérable !...

« Écartons d'abord, balayons ce reproche banal du désir de conserver ses places. Tout homme de bonne foi sait que les ministres actuels n'ont point brigué les leurs ; il sait aussi qu'ils ont été appelés aux affaires dans des circonstances difficiles, et que la plupart n'ont consenti à se soumettre à un si lourd fardeau qu'après de longues résistances et des refus réitérés. Quiconque dit à des ministres : « Quittez vos « places, leur dit en même temps : Cédez-les-nous. »

Le trait tombait juste, et le mouvement qui se fit dans la Chambre montra qu'il avait porté ; on le sentit d'autant plus que l'orateur reprit avec une assurance calme :

« Lorsque, avec une certaine grossièreté, on vient dire à des ministres : « Vous êtes inhabiles, incapables, » il est évident qu'ils ne peuvent pas prouver, qu'ils ne peuvent pas même articuler le contraire ; ils n'ont qu'une seule chose à faire, c'est de soutenir le parallèle avec leurs adversaires. Eh bien ! que l'on compare la liste des ministres du roi et la liste des orateurs inscrits contre le projet ; nous ne craignons pas le parallèle. »

Puis, arrivant au reproche qui l'avait si cruellement ému :

« Le préopinant nous a accusés de haine contre les royalistes, comme individus. Messieurs, dans les circonstances les plus difficiles (et ici chacun doit parler pour soi), j'ai pu commettre des fautes ; mais ce qu'on ne trouvera pas dans ma vie, c'est que j'aie poursuivi personne de ma haine, de mon animosité. Je ne sais pas, et je ne veux pas savoir si j'ai des ennemis ; ce que je sais bien, c'est que je n'ai donné à personne le droit de dire que je suis son ennemi. »

De Serre défendit ensuite la politique du cabinet et les dispositions de la loi. Sur ce dernier point, sans dissimuler que les événements n'avaient pas répondu aux espérances des auteurs de la loi de 1819, il maintenait, avec le principe du jury, la nécessité d'assurer, dans des limites déterminées, le respect de la liberté de la presse.

« Puisqu'une contagion révolutionnaire existe malheureusement encore parmi nous, je crois utile de ne pas la comprimer de manière qu'elle fasse ses ravages en dessous et nous amène une explosion.

Je crois qu'il est utile de laisser avec certaines digues une sorte d'évent, une sorte de déversoir à cette opinion factieuse. »

La censure n'avait, à ses yeux, d'autre objet que de remplacer ces digues, en attendant qu'une loi définitive les eût établies. Nous verrons, quelques mois plus tard, de Serre développer fortement cette opinion.

Ce qu'il convient en ce moment de mettre en lumière, c'est l'explication qu'il donne de la politique du cabinet :

« ..... Depuis que je suis dans les affaires publiques, j'ai toujours entendu dire : « Rien ne se fait, le « ministère ne marche pas. » Il y a là, je crois, un peu de ces habitudes d'une nation qui a été trop gouvernée. Constamment mené, comme on l'était jusqu'à la Restauration, les rênes tendues et le fouet levé, on est pour ainsi dire étonné de la liberté que l'on goûte. J'avoue que, pour mon compte, comme gouverné, j'aurais un sentiment contraire ; et, loin de me plaindre que le gouvernement ne se fait pas assez sentir, je m'en féliciterais.... Le bien ne s'est pas fait. Veuillez comparer la situation où se trouvait la France, il y a une année, et la situation où elle se trouve aujourd'hui ; comparez les périls que courait le trône et la sécurité dont il jouit ; tenez compte surtout des épreuves par lesquelles nous avons passé, des obstacles que nous avons surmontés, et puis demandez si le bien ne s'est pas fait. »

La thèse de M. de Castelbajac fut reprise par M. de Lalot. M. de Bonald soutint le projet du ministère,

que combattirent les membres de la gauche, M. de Girardin, M. Dupont (de l'Eure), M. Benjamin Constant. Ce dernier mit quelque affectation à ménager les ministres. Il accueillait mal les protestations libérales de l'extrême droite, et paraissait ne leur opposer qu'une incrédulité dédaigneuse.

« Je ne suis pas assez niais, dit-il, pour voir des principes là où il n'y a que des intrigues, et je distingue l'amour de la Charte de l'amour des portefeuilles. »

De tous les ministres, M. Pasquier était le plus en butte aux attaques des ultra-royalistes. C'était contre lui surtout qu'avaient été dirigées les invectives de M. de Castelbajac. Il les releva avec une vivacité qui ne lui était pas habituelle. Il rendit plein hommage aux membres de la droite qui avaient oublié d'anciens dissentiments pour prêter leur concours au ministère ; mais, en même temps, il déclara son éloignement pour « ce petit nombre d'hommes qui voudraient, dit-il, usurper à eux seuls le titre de royalistes, qui, pour s'en faire honneur exclusivement, arriveraient ainsi à rétrécir sans cesse un cercle qu'il faut, au contraire, s'efforcer d'étendre. » En voyant quelle animosité ces hommes témoignaient aujourd'hui contre le ministère, M. Pasquier leur demandait pourquoi ils avaient attendu que le péril fût passé pour la manifester.

« Ce n'est pas, continuait-il, quand le combat a été rendu, quand les conséquences en sont acquises, quand les fruits en ont été recueillis, qu'il peut être noble, généreux et loyal de tenir devant vous,

messieurs, le langage que vous avez entendu. »

La leçon était méritée, mais elle dénonçait la rupture, et M. de Castelbajac, redoublant de violence, s'empressa d'en prendre acte.

De Serre remonta à la tribune, à la fois pour couvrir son collègue et pour arrêter les suites de cet éclat.

Il rallia d'abord les sentiments de la majorité, en répudiant toute recherche inquisitoriale dans le passé des hommes qui avaient honorablement servi un autre pouvoir avant la Restauration. Comme les marques d'adhésion lui prouvaient que la Chambre partageait son opinion :

« Soyons d'accord sur ce point, dit-il, et parlons de l'époque qui a suivi la Restauration. Comme je pose pour fondement l'union de toutes les nuances de royalistes, on doit m'entendre. Ce n'est pas moi, ce n'est pas le ministère qui veut diviser. Il est évident que toute division produite parmi les royalistes de toutes nuances est diamétralement opposée au système, aux intérêts, aux intentions du ministère. Il est évident que tous les actes du ministère, et même son silence, que tous ses ménagements, que toute sa marche enfin, a toujours eu pour but d'éviter cette division, de réunir toutes les nuances de royalistes, d'en agrandir le cercle, de l'étendre autant que possible. »

Tandis qu'il s'efforçait de pacifier les royalistes, la gauche harcelait l'orateur de ses interruptions. Elle lui reprochait d'être sorti lui-même des rangs de l'opposition, et, comme de Serre repoussait avec

hauteur l'imputation, M. Manuel vint la formuler à la tribune. Il affirma qu'à l'époque où il était devenu ministre, de Serre se trouvait en relation avec les membres de l'extrême gauche.

La Chambre écouta attentivement et, bientôt, à droite et au centre, les applaudissements accueillirent la réponse du garde des sceaux :

« Lorsqu'on m'attaquera par des injures, dit de Serre, je garderai le silence; mais, lorsqu'on cherchera à noircir mon caractère en dénaturant les faits, quelque répugnance que j'aie à parler de moi, je demanderai à la Chambre la permission de les rétablir.

« J'ai eu l'honneur d'être pendant deux ans président de cette Chambre ; alors j'ai reçu, comme je le devais, tous mes collègues ; j'ai causé avec tous ceux qui voulaient causer avec moi. Quinze jours après avoir quitté la présidence, je suis entré au ministère, et je reçus à cette occasion tous ceux qui m'ont fait l'honneur de me venir voir et qui ont bien voulu me communiquer leurs vues politiques. J'ai tout observé, tout étudié, tout pénétré, et c'est en pleine connaissance de cause que j'ai choisi. »

Si violente qu'elle eût été, l'agression de M. de Castelbajac parut encore trop modérée à M. de la Bourdonnaye. En attaquant le cabinet, M. de Castelbajac avait pris soin de mettre à part les deux membres de droite, M. de Villèle et M. Corbière. M. de la Bourdonnaye n'admit pas l'exception ; il signifia aux deux ministres que, depuis leur entrée dans le gouvernement, ils avaient cessé d'être royalistes : « S'il n'était permis d'être royalistes qu'à ceux qui marchent avec

vous, répliqua M. de Villèle, le cercle en serait trop restreint. »

III

Il n'y aurait pas eu à s'inquiéter outre mesure de ces débats, s'ils n'avaient eu d'autre effet que de marquer la séparation entre la masse des royalistes et cette minorité turbulente qui prétendait servir la cause monarchique en excluant de ses rangs ses défenseurs les plus éclairés. Quelques-uns, loin de s'en effrayer, se réjouissaient de la rupture : « Je vois avec plaisir le schisme qui se manifeste entre le ministère et l'extrême droite, écrivait alors M. de Courvoisier : c'est mon vœu depuis l'ouverture de la session. »

Mais, sans s'associer aux violences des ultras, la droite se laissait peu à peu envahir par des impressions qui la rendaient plus indulgente pour les attaques dont le ministère était l'objet. Elle comptait sur les bancs de la Chambre plus de 160 membres ; elle était, à vrai dire, la majorité; elle se plaignait, ayant cette prépondérance dans l'assemblée, de ne l'exercer ni dans le ministère ni dans les fonctions publiques. Les réflexions, en se communiquant, prenaient plus de consistance ; les incidents, les soupçons, les déceptions ou les susceptibilités individuelles, les commentaires hostiles, toutes choses facilement grossies dans les colloques parlementaires, envenimaient ces griefs et les propageaient; on

commençait à les écouter jusque dans les rangs des modérés, et parfois à les redire.

La situation des deux ministres qui représentaient la droite dans le cabinet devenait délicate. Ils avaient à défendre leur parti devant leurs collègues, et leurs collègues devant leur parti : trop timides au gré de celui-ci, trop exigeants aux yeux de ceux-là. En plus d'une rencontre, et dernièrement encore, en l'absence du garde des sceaux, retenu par la maladie, ils étaient intervenus pour empêcher un conflit entre les royalistes et le cabinet. Deux lois importantes, la loi sur les pensions ecclésiastiques et la loi sur les donataires, n'avaient passé qu'après des modifications dont M. de Villèle et M. Corbière avaient seuls pu négocier les termes avec la droite. Ils couvraient le ministère auprès d'elle. La droite leur reprochait de ne pas assez la faire valoir auprès de lui. Ils résistaient, M. de Villèle surtout, à ces exigences ; mais, tout en les blâmant, ils ne pouvaient pas ne pas en tenir compte. On les voyait plus réservés dans le conseil ; ils s'isolaient de ses délibérations pour s'isoler bientôt de ses destinées.

Le duc de Richelieu, qui goûtait beaucoup l'esprit de M. de Villèle, lui proposa une combinaison qu'il croyait devoir le satisfaire. Aussi désintéressé qu'excellent administrateur, M. Portal avait mis sa démission à la disposition du président du conseil ; le duc de Richelieu se décida, non sans un vif regret, à l'accepter, et offrit à M. de Villèle le ministère de la marine, en réservant pour M. Corbière le portefeuille de l'instruction publique et des cultes. C'était assu-

rer aux deux ministres une part active dans le gouvernement. M. de Villèle ne cacha pas au duc de Richelieu que cette part serait encore insuffisante. La droite voulait la plénitude du gouvernement, et elle réclamait pour M. de Villèle lui-même le ministère de l'intérieur : autant valait demander au duc de Richelieu sa démission ; car, en réalité, c'était lui qui, sous le nom de M. Siméon, dirigeait le ministère de l'intérieur ; il y faisait dominer, avec l'aide de M. Mounier, cette politique équitable et modérée, dont le maintien était la condition de sa présence dans le gouvernement. Le duc de Richelieu pensa lever les objections en offrant à M. de Villèle de remplacer M. Siméon par M. Lainé ; il ne doutait pas que ce choix ne fût agréable, considérant les immenses services rendus depuis plus d'un an par M. Lainé à la cause royaliste. Il avait oublié l'ordonnance du 5 septembre, signée de M. Lainé ; le grief demeurait ineffaçable dans le cœur de la droite. M. de Villèle dut faire entendre au président du conseil que ce nom serait moins accepté qu'aucun autre. A ce coup, le duc de Richelieu perdit patience ; il invita sèchement ses deux collègues, M. de Villèle et M. Corbière, à présenter eux-mêmes leurs raisons au roi.

On était au 15 juillet. La session touchait à son terme. Tandis que les ministres de droite se transportaient à Saint-Cloud pour être admis auprès de Louis XVIII, le duc de Richelieu, gravement préoccupé du parti à prendre, voulut en délibérer avec les autres membres du cabinet. Il se rendit, avec M. Pas-

quier et M. Mounier, chez de Serre, qui occupait alors, dans le parc de Saint-Cloud, le pavillon de Breteuil, mis à la disposition du garde des sceaux par une gracieuse attention du roi. Ils causèrent longtemps, se promenèrent trois ou quatre heures dans le parc, échangeant leurs vues, leurs craintes, leurs objections.

La question se posait d'abord entre deux partis également décisifs : dissoudre la Chambre, en maintenant le ministère ; ou se retirer, en laissant au roi le soin de prendre dans la majorité un nouveau cabinet.

Il était bien tard pour en venir à la dissolution. Prononcée avant l'application de la loi électorale de 1820, elle n'eût été qu'une mesure neutre, ne blessant aucun parti. Résolue si peu de temps après la mise à exécution de cette loi, elle menaçait évidemment la droite. C'était recommencer contre elle la politique de l'ordonnance du 5 septembre et, dans un moment où la santé chancelante du roi donnait de perpétuelles inquiétudes, exposer son successeur à ouvrir son règne en pleine crise.

Le second parti était la retraite du ministère : à ne consulter que l'intérêt de ses membres, c'était le meilleur. La retraite eût désarmé et peut-être embarrassé leurs adversaires ; elle détournait sur d'autres noms les coups de l'opposition, et les tenait eux-mêmes en réserve pour des circonstances nouvelles. Les ministres en avaient le sentiment, et, sans doute, ils regrettèrent dans la suite de ne pas y avoir cédé. « Il y a déjà six mois que c'était notre avis, » écrivait

plus tard de Serre à M. de Wendel, en lui annonçant la démission du cabinet.

Ce qui les arrêta, ce fut, avant tout, la nécessité, universellement reconnue à cette époque, de maintenir au pouvoir le duc de Richelieu. A l'exception de quelques emportés dont la fureur ne comptait pas pour une opinion, nul, parmi les royalistes, ne croyait alors possible un ministère sans le duc de Richelieu. Les plus animés contre le cabinet jugeaient, bon gré mal gré, indispensable de garder ce grand nom, ce nom médiateur, ce nom européen, à la tête du gouvernement. Le duc de Richelieu, lui aussi, sentait cette nécessité, et, sans goût personnel, il tenait, pour cette raison, à rester au pouvoir. Mais il entendait n'y rester qu'avec ses collègues ; il considérait comme indigne de lui de se séparer de ceux qui, depuis dix-huit mois, l'avaient si vaillamment secondé.

Cependant il était difficile de conserver la Chambre sans donner quelque satisfaction à la majorité. On ne pouvait demander à la droite son appui et refuser une part à ses prétentions. La conclusion, qu'appuyait de Serre, fut développée avec force par le ministre dont la droite, au moment même, accusait le plus l'hostilité. Jugeant la dissolution impossible, M. Pasquier soutenait qu'on devait augmenter le nombre des membres de la droite dans le cabinet, et, pour faciliter la modification, il offrait de se retirer avec M. Portal et M. Siméon. Le duc de Richelieu n'en voulut rien entendre ; il déclara que sa démission suivrait immédiatement celle de ses collègues : responsabilité qu'aucun d'eux n'osait prendre.

IV

Le roi avait invité M. de Villèle et M. Corbière à revoir le duc de Richelieu. De nouveaux pourparlers s'engagèrent. On crut à un arrangement. Les deux ministres acceptaient les portefeuilles que le duc de Richelieu leur avait primitivement offerts ; le maréchal Victor, duc de Bellune, candidat porté par la droite, remplaçait au ministère de la guerre le général de la Tour-Maubourg, qui était nommé gouverneur des Invalides. De Serre partit, sur cette espérance, pour le Mont-Dore. L'accord ne dura point ; on reconnut, en s'expliquant, qu'on s'était mal compris. M. de Villèle et M. Corbière se retirèrent définitivement du ministère, et reprirent leurs places dans les rangs de la droite. M. de Chateaubriand, revenu de Berlin, se démit de son ambassade. La droite n'était plus représentée dans le gouvernement, quand la session se termina, le 31 juillet.

Les membres ardents du parti avaient pesé en réalité sur la détermination des deux ministres : « La Bourdonnaye et les libéraux, écrivait M. de la Boulaye à de Serre, rient de tout cela à se tenir les côtes, et je crois que les sarcasmes, les violences de la Bourdonnaye accroissent les perplexités de Corbière. »

En déplorant cette fâcheuse issue, le duc de Richelieu se louait beaucoup de la conduite et des dispositions de M. de Villèle, lequel ne cachait pas son regret de l'événement.

« Je dois rendre à M. de Villèle la justice de dire qu'il se serait prêté à tout, écrivait le duc de Richelieu à de Serre ; mais il n'en est pas de même du camarade (M. Corbière), qui a été bien loin de mettre dans cette affaire l'esprit de conciliation de M. de Villèle. »

Ce qui l'avait décidé lui-même à cesser les négociations, c'est qu'il entrevoyait qu'on s'armerait bientôt des concessions faites pour en réclamer d'autres, et qu'après M. Siméon et M. Portal, on voudrait éloigner M. Pasquier, contre lequel l'acharnement, disait-il, « dépasse tout ce qu'il est possible d'imaginer. »

Quoique effrayé et attristé de ces aveugles préventions, le duc de Richelieu ne renonçait pas encore à les surmonter :

« Tout ce que nous avons à faire, continuait-il, c'est de ne pas prêter le flanc, et il faut espérer qu'alors la masse de la droite résistera aux ambitieux et aux intrigants qui veulent se servir d'elle pour arriver à leurs fins. »

Il disait encore, en réponse à une lettre que de Serre lui avait écrite :

« Vous avez tout à fait raison ; il faut tâcher par quelques actes de maintenir l'alliance avec les royalistes raisonnables, et de détruire par là l'influence des fous et des méchants. »

Chose singulière ! lui, l'ancien émigré, le grand seigneur, il était moins porté qu'aucun autre de ses collègues, que M. Pasquier, de Serre ou M. Mounier, à faire entrer la droite dans le ministère :

« Ce dont je puis vous assurer d'avance, écrivait-il au garde des sceaux, c'est que j'aurais une invincible répugnance à m'associer à un ministère composé en majorité de la droite pure ; je crois qu'il ne serait en harmonie ni avec les véritables intérêts de la maison de Bourbon ni avec ceux de la France, et je pense qu'il amènerait une catastrophe que je ne veux pas avoir à me reprocher. Si je voyais les choses autrement, je demanderais franchement à ceux de mes collègues qui sont incompatibles avec cette droite la permission de les quitter pour composer un autre ministère ; car, tout attaché que je leur suis, ce que je croirais le salut de l'État ne me permettrait pas de balancer entre eux et lui ; mais, comme je ne puis pas me persuader qu'un ministère ainsi composé pût opérer le bien, je ne voudrais pas me charger de l'essai qu'il sera pourtant nécessaire de faire, si la majorité de droite ne veut pas se contenter de l'administration actuelle telle qu'elle est, ou avec des modifications qui n'en dénaturent pas l'esprit. J'ai parlé au roi dans ce sens[1].... »

M. Pasquier voyait avec plus de pénétration le véritable état des choses. Il revenait, en offrant avec insistance sa démission, sur la nécessité de satisfaire la droite par un remaniement du ministère. Il suppliait du moins le duc de Richelieu de le laisser s'éloigner quelques mois sous prétexte de santé, en se réservant de rendre ce congé définitif, si les animosités dont il se sentait l'objet ne se calmaient pas.

[1] *Corresp.*, IV, p. 215-219.

« Je suis presque convaincu, écrivait-il à de Serre, que malgré tous nos efforts, nous ne pourrons pas soutenir la situation au delà des premiers jours de la session prochaine, si même la prudence nous permet d'aller jusque-là. A cet égard, les élections nous éclaireront. Alors on verra clairement si, comme je l'ai toujours pensé depuis deux mois, il n'est pas indispensable de former un ministère plus homogène, dont le duc de Richelieu, M. de Villèle, M. Corbière et vous, devrez être la base et l'élément premier[1]. »

Les élections eurent lieu. Le renouvellement annuel se fit au mois d'octobre. La majorité des sièges revint à la droite et à l'extrême droite. L'épreuve était décisive, et le moment paraissait venu de tenter cet essai dont le duc de Richelieu avait éventuellement admis la nécessité.

Le duc de Richelieu traitait les affaires publiques comme les affaires privées. Il ne lui venait pas à l'idée que les engagements de parti fussent moins sacrés que les engagements individuels. Il se rappelait les circonstances dans lesquelles les chefs de la droite, le frère du roi lui-même, étaient venus, au nom des périls de la royauté, lui arracher, malgré ses refus réitérés, malgré ses invincibles répugnances, la promesse d'accepter le pouvoir, en lui donnant à leur tour, comme la condition nécessaire de son consentement, l'assurance de l'y soutenir. Il se croyait dès lors lié envers les royalistes ; mais il les croyait également liés envers lui. Les épreuves, les attaques, les injustices,

[1] *Corresp. IV*, p. 220.

les injures qu'il avait subies, en affligeant son cœur, n'avaient laissé dans son esprit aucun doute. Il n'en accusait point le parti, et comme il n'estimait pas qu'il lui fût permis de quitter le gouvernement, il n'imaginait pas que le concours promis vînt à lui manquer. On ne pouvait nier l'obligation contractée envers le duc de Richelieu, et tout devait être fait pour la remplir. Mais, il faut aussi l'avouer, on n'a pas raison des partis comme des personnes. Les passions gouvernent les masses, et les mêmes hommes qui, dans le calme d'une réflexion solitaire, prennent les résolutions les plus sages, une fois jetés au milieu de leurs groupes, échauffés, intimidés, persuadés, étourdis par ce tumulte d'excitations, de préjugés, de consignes, d'exagérations, d'impatiences, cèdent à des entraînements dont ils auraient de sang-froid répudié la pensée. Les nouveaux adhérents, que les élections partielles envoyaient à la droite, en grossissant ses rangs, ne faisaient qu'exalter ses prétentions ; loin de se regarder comme liés par les promesses de leurs devanciers, ils auraient plutôt fourni à ceux-ci des arguments pour s'en dégager.

Si le duc de Richelieu, dans sa noble candeur, se faisait illusion sur la loyauté des partis, il avait, sous un autre rapport, une idée trop défavorable des conséquences que devait produire l'avènement de la droite au pouvoir. Il avait raison de redouter pour elle un triomphe exclusif, triomphe convoité de tous les partis, et dangereux pour tous. Mais il ne se rendait pas assez compte des progrès accomplis chez les royalistes, progrès dont l'honneur revenait, pour

une grande part, à l'action médiatrice de son ministère. Cette distinction qu'il avait voulu, ainsi que ses collègues, opérer entre les violents et les modérés, se faisait peu à peu. De Serre écrivait à quelques mois de là : « ... Le levain d'exagération s'affaiblit chez les royalistes ; il ira s'affaiblissant d'autant plus qu'ils prendront plus de part au gouvernement, aux emplois... » La vérité de cette appréciation s'était déjà montrée. On voyait se partager en deux fractions les hommes que la réaction provoquée par les événements de 1815 et par l'ordonnance du 5 septembre avait confondus, et, si les violents devaient renverser le ministère du duc de Richelieu, il ne leur était pas réservé de le remplacer. Ils n'auraient pas réussi, par leurs seules forces, à le renverser ; il leur fallut rechercher l'appui de la gauche. Le duc de Richelieu leur faisait cet honneur de croire qu'ils ne s'y résoudraient pas, et, dans le premier moment, les meneurs n'espéraient pas eux-mêmes y entraîner leurs amis.

Quelques jours avant la rentrée des Chambres, un jeune et déjà célèbre avocat, fort mêlé avec l'extrême droite, bien que supérieur à ses passions, M. Berryer, se trouvait en Champagne, dans le voisinage de l'ami du garde des sceaux, de M. de la Boulaye. Celui-ci lui ayant exprimé ses craintes sur le sort du ministère, M. Berryer en fit part à M. de Vitrolles, qui le rassura, non sans quelque regret apparent :

« L'amitié est toujours inquiète, lui écrivait-il, et je crois que la tendresse de Froc de la Boulaye s'est effarouchée trop tôt. Je ne pense pas qu'il y ait rien

de prochain et d'imminent pour ses amis. Si je n'avais pas vu d'autres années des résolutions plus fortes de nos amis politiques s'évanouir et se décomposer sur les plus faibles motifs, je croirais cette année à une résistance plus complète et plus forte que nous ne le calculions, il y a quinze jours. Corbière dit hautement que c'est son opinion; mais il n'a pas encore éprouvé le contact magnétique de de Villèle[1]. »

M. de Villèle revenait en effet à Paris avec des dispositions fort opposées à la chute du ministère. Il y rentrait, sur l'appel du duc de Richelieu, et son premier soin était d'aller s'entretenir de l'état des affaires avec le président du conseil et le garde des sceaux.

[1] 22 octobre 1821.

CHAPITRE XXI

La coalition de 1821.

Session de 1821. — M. de Lalot et M. de la Bourdonnaye s'entendent avec M. Manuel et M. de Lafayette contre le ministère. — Entrevue du duc de Richelieu et de M. Royer-Collard. — Ce dernier se prononce pour la coalition. — Avertissements du comte de Santa-Rosa, proscrit piémontais, et du ministre des États-Unis, M. Gallatine, aux libéraux français pour les détourner de la lutte contre le ministère. — Plaintes de M. de Villèle sur la conduite des *pointus*. — Commission de l'adresse. — La coalition des gauches et de l'extrême droite se forme sur la rédaction du paragraphe relatif aux affaires étrangères. — Phrase injurieuse pour la couronne. — Discussion de l'adresse. — M. de la Bourdonnaye, le général Foy, de Serre — La Chambre adopte successivement le paragraphe et l'adresse dans son ensemble. — Indignation du roi et de la duchesse d'Angoulême, à la nouvelle de ce vote. — de Serre rédige la réponse du roi au président de la Chambre chargé de lui présenter l'adresse. — Grand effet que produisent les paroles de Louis XVIII. — Projet de loi sur la répression des délits de presse et sur la prorogation de la censure. — Exposé des motifs rédigé par de Serre. — Débat sur une pétition dirigée contre la censure. — Violentes attaques des orateurs de l'extrême droite. — Réponse du garde des sceaux. — Il refuse de séparer sa cause de celle de M. Pasquier. — Contrairement à l'avis du Gouvernement, la Chambre décide que le projet de loi sur la censure sera examiné avant le projet de loi sur les délits de presse. — La commission nommée est hostile au projet. — Entretien du duc de Richelieu avec le roi et le comte d'Artois. — Démission des ministres. — De Serre refuse, ainsi que le duc de Richelieu et M. Roy, de faire partie du nouveau cabinet. — Le ministère de droite. — De Serre est nommé ambassadeur à Naples. — Le nouveau ministère retire le projet de prorogation de la censure et présente un second projet de loi, qui aggrave les pénalités et enlève les procès de presse au jury pour les confier aux cours royales. — De Serre intervient dans le débat sur une pétition adressée à la Chambre par un avocat de Gray contre un acte de son ministère. — La Chambre passe à l'ordre du jour sur la pétition. — Discussion des lois sur la presse. — Le jury. — Le dernier discours d'Hercule de Serre lu à la tribune par M. de la Boulaye. — Louis XVIII et son ancien garde des sceaux.

I

La session de 1821 s'ouvrit le 5 novembre. La droite marqua sa puissance dès la formation du bu-

reau de la Chambre. Les ultras, tout en accusant la tiédeur de M. de Villèle, tenaient à se couvrir de son nom ; ils lui offrirent de le porter à la présidence, en remplacement de M. Ravez. M. de Villèle s'y refusa absolument. M. Ravez fut nommé ; mais il n'eut que 133 voix, le même chiffre qu'avait obtenu M. de Villèle ; les autres membres du bureau, MM. Corbière, de Bonald, de Vaublanc, furent tous pris dans l'une ou l'autre nuance du parti royaliste.

Ne pouvant compter sur la droite modérée pour ouvrir la lutte contre le ministère, les meneurs décidèrent de s'entendre avec la gauche. En ce moment se préparaient contre la royauté les complots de Saumur et de Belfort ; sans qu'on en connût la trame, on soupçonnait les menées des factions, et les ultras, qui, loin de se dissimuler le péril, l'auraient plutôt exagéré, ne cessaient d'en faire peser la responsabilité sur le cabinet. C'était pourtant aux chefs du parti révolutionnaire, à M. de Lafayette et à M. Manuel, que M. de Lalot et M. de la Bourdonnaye allaient demander alliance contre le duc de Richelieu.

Si l'on pouvait espérer le concours de l'extrême gauche et de la gauche, il restait à savoir ce que ferait le centre gauche. « Vous ne pouvez compter sur la doctrine, qui dépend de l'extrême gauche, laquelle dépend à son tour des Écoles de droit, de médecine et des moustaches à demi-solde. » Tel était le pronostic que M. de la Boulaye envoyait à de Serre. Cependant M. Royer-Collard hésita beaucoup avant

d'arrêter sa résolution ; il alla rendre visite au duc de Richelieu, comme pour chercher dans cet entretien avec un homme dont il n'avait cessé de respecter le haut caractère, quelque moyen de conciliation ; mais cette démarche n'aboutit qu'à constater une fois de plus le désaccord. M. Royer-Collard avait parlé de la nécessité d'une nouvelle ordonnance du 5 septembre, c'est-à-dire d'une lutte nouvelle contre la droite, et le duc de Richelieu, non sans quelque impatience, avait écarté le souvenir et le conseil. Entre ces deux personnages de nature si différente, le médiateur aurait dû être le garde des sceaux. Ce rôle, plus que jamais souhaitable, qui lui avait permis, l'année précédente, de grouper autour de la loi électorale une si forte majorité, de Serre, depuis la fatale rupture, n'était plus en situation de le remplir. Persuadé que le ministère ne reviendrait à aucun prix vers le centre gauche, M. Royer-Collard, sans consulter ses amis, se prononça pour la lutte. Plutôt que de garder un ministère qui, selon lui, n'était que l'instrument de la droite, il estima qu'il valait mieux hâter l'avènement d'un cabinet purement royaliste, ne le croyant pas durable, et, dans une réunion de membres de la gauche, il fit, dit-on, prévaloir cette opinion contre le général Foy, qui était d'avis de ménager le gouvernement.

La passion politique exerce sur les plus honnêtes gens de telles fascinations, qu'il ne faut jamais juger leurs fautes avec trop de sévérité, tout en s'efforçant de les mettre en lumière pour l'instruction de la postérité. L'extrême droite rendait le ministère

complice des actes de la gauche, et c'était aux membres les plus avancés de la gauche qu'elle demandait secours contre lui. M. Royer-Collard, à son tour, reprochait au ministère d'être sous le joug des ultras, et, pour l'abattre, il consentait à s'entendre avec les plus exaltés des ultras, M. de la Bourdonnaye et M. de Lalot.

Les étrangers appréciaient avec plus de clairvoyance l'état des choses et la conduite des partis. Ceux-là mêmes que leurs convictions ou leurs antécédents rapprochaient des libéraux leur tenaient un langage bien propre à les éclairer. Un jour, le comte de Santa-Rosa, le proscrit piémontais, le ministre de la guerre du gouvernement insurrectionnel de Turin, conversait des affaires de France avec quelques membres de l'opposition, avec M. Royer-Collard, M. Humann, réunis chez un suppléant de Sorbonne fort en vogue, bien qu'alors disgracié, Victor Cousin. M. Royer-Collard soutenait la nécessité de renverser le ministère du duc de Richelieu ; il affirmait qu'un cabinet royaliste n'en aurait pas pour six mois ; que la réaction provoquée par ses fautes porterait infailliblement au pouvoir une administration libérale. Santa-Rosa réfutait cette opinion, et s'élevait avec sévérité contre la manœuvre de parti qu'il voyait poindre :

« Ne prenez pas garde à moi, disait-il au jeune professeur qui nous a transmis ses paroles ; je deviendrai ce que je pourrai. Vous, faites votre devoir. Votre devoir de bon citoyen est de ne pas combattre un ministère qui est votre dernière ressource contre

la faction ennemie de tout progrès et de toutes lumières. Il n'est pas permis de faire le mal dans l'espérance du bien. Vous n'êtes pas sûr de renverser plus tard MM. Corbière et de Villèle, et vous êtes sûr de faire le mal, en leur livrant le pouvoir. Pour moi, si j'étais député, j'essayerais de donner de la force au ministère Richelieu contre la cour et le côté droit[1]. »

Un autre conseiller des libéraux, le ministre des États-Unis, M. Gallatine, leur exprimait la même manière de voir. Républicain de conviction, mais jugeant que, dans l'état de l'Europe, la monarchie était nécessaire à la France, il approuvait la politique du ministère du duc de Richelieu; il estimait qu'elle donnait aux libertés publiques toutes les garanties que le temps comportait, et il blâmait une opposition dont le seul effet, à ses yeux, devait être de pousser la maison régnante dans une voie extrême.

Les membres les plus autorisés de la droite n'étaient pas moins effrayés des projets qui se formaient autour d'eux.

« Les *pointus* nous gênent horriblement, écrivait M. de Villèle... Ils ne sont qu'une poignée, comme l'an passé, mais les plus actifs, les plus osés, les plus remuants, et ils ont l'habileté de ne point vouloir se séparer des autres. Loin de dissoudre ou d'abandonner la réunion Piet, ils y sont toujours et presque seuls, parce que leurs violences en ont éloigné les gens tranquilles. Ils ont échoué dans leur

[1] *Œuvres de Victor Cousin*, littérature III, p. 368, Paris, 1849.

manœuvre contre Ravez, maintenant ils veulent tout faire rejeter, le bien comme le mal[1]. »

La rédaction de l'adresse fournit le terrain sur lequel s'entendirent les coalisés. Déjà, dans la commission, dont M. de Villèle avait refusé de faire partie, leur accord avait introduit les membres les plus ardents de l'extrême droite, MM. de Lalot, de Vaublanc, de la Bourdonnaye, de Castelbajac. Les termes du paragraphe relatif aux affaires extérieures réunirent les deux opinions. Ce paragraphe était ainsi conçu :

« Nous nous félicitons, sire, de vos relations constamment amicales avec les puissances étrangères, dans la juste confiance *qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de la couronne.* »

La seule supposition était un outrage pour le roi. On alléguait, pour l'atténuer, la théorie parlementaire qui, même en nommant le roi, ne met jamais en cause que la responsabilité des ministres. C'était pousser la fiction un peu loin.

L'abus détruit également les fictions et les principes. Ceux qui invoquaient cette excuse, assez inattendue dans leur bouche, ne pouvaient se dissimuler qu'ils frappaient la royauté elle-même, sous prétexte de n'atteindre que les ministres, en livrant ainsi la dignité de la couronne aux soupçons blessants de l'opinion publique. M. Lainé leur en fit le reproche du haut de la tribune, avec cet accent pathétique que lui donnaient toujours les grandes émotions : « De-

[1] Cité par M. Nettement, *Histoire de la Restauration*, t. V, p. 648.

puis qu'il existe dans ce pays des assemblées délibérantes, dit-il, ceux-là mêmes qui ont affaibli le sceptre pour le briser ensuite n'ont jamais prononcé une phrase aussi injurieuse pour le roi. »

Ce qui aggravait le caractère de cette phrase, c'est que ceux qui s'étaient réunis pour l'écrire y avaient attaché des significations contradictoires : ils dirigeaient contre le gouvernement des reproches qui s'excluaient ; les libéraux soutenant qu'il avait sacrifié les peuples, les royalistes qu'il avait sacrifié les trônes. Sachant bien qu'au fond leurs pensées étaient incompatibles, les deux partis avaient combiné une formule dont l'ambiguïté calculée couvrait leurs discordances, Coalition « monstrueuse », comme le disait M. de Villèle, et dont la rare immoralité mérite l'indignation de l'histoire.

L'adresse fut discutée en comité secret, et, dès le début, l'opposition des vues se manifesta entre les alliés. M. de la Bourdonnaye reprocha avec violence au cabinet d'avoir trahi la cause de la maison de Bourbon à Madrid et à Naples ; le général Foy, en termes plus modérés, l'accusa d'avoir livré l'Italie à ses oppresseurs.

De Serre profita du désaccord que révélaient ces discours pour faire sentir à la Chambre l'impossibilité de voter le paragraphe. Il releva à deux reprises l'équivoque de la déclaration en même temps que son inconvenance. Ses paroles, dont il ne reste qu'une incomplète analyse, avaient un tel caractère d'évidence, qu'elles arrachèrent à la loyauté du général Foy cet aveu murmuré à voix basse : « C'est vrai ! »

« Dire au roi, s'écriait de Serre, que la Chambre a la juste confiance qu'une paix si précieuse n'a pu être achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de la couronne, c'est lui dire qu'on a la juste confiance qu'il n'a pas fait une lâcheté et une bassesse ; c'est un outrage évident qui ne pourrait être dans la bouche que des plus cruels ennemis du roi, si le roi pouvait avoir des ennemis. »

Il signalait ensuite les opinions inconciliables qui se cachaient sous l'obscurité voulue de la rédaction :

« Il n'est pas de la dignité de la Chambre d'employer des expressions équivoques qui se prêtent également aux interprétations les plus opposées, et qui par conséquent peuvent être injurieuses au trône... »

C'était sur ce point qu'il eût fallu prolonger le débat. Toute explication était pour les coalisés une défaite ; ils eurent hâte de la prévenir, et, sans essayer de répondre au ministre, ils précipitèrent le vote de la clôture. On rejeta la suppression du paragraphe, et l'adresse, telle que la commission l'avait faite, fut adoptée dans son ensemble par 176 voix contre 98.

M. de Villèle s'était levé contre le paragraphe, mais sans prononcer un mot dans le débat. M. Corbière était resté en Bretagne. Vingt à vingt-cinq membres de la droite votèrent avec M. de Villèle : « C'est ce que nous avons de plus honorable », écrivait-il lui-même, en les citant. Parmi eux se trouvaient MM. de Kergorlay, Benoist, de Bonald, Pardessus, Josse de Beauvoir, Cornet d'Incourt, Piet, de Béthisy.

La fierté royale sentit vivement l'offense de ce vote. Le premier mouvement de Louis XVIII fut pour refuser l'adresse. Il consentit pourtant, sur les observations du président, à la recevoir, mais en écartant la solennité qui en accompagnait d'ordinaire la présentation. Il décida qu'il n'y aurait pas de grande députation, et que l'adresse lui serait remise, le soir, dans son cabinet, par le président de la Chambre, assisté de deux secrétaires.

Il voulut de plus que son conseil lui soumît un projet de réponse. Trois projets furent préparés par M. Pasquier, M. Lainé et de Serre. La rédaction du garde des sceaux était la plus énergique ; elle fut adoptée par tous les ministres. De Serre, en séance du conseil, lut son projet au roi ; il en défendit avec vigueur les termes et alla jusqu'à dire que, si ce texte n'était pas maintenu, il prierait Sa Majesté de recevoir sa démission. Le roi, qui, depuis quelques jours, avait paru un peu assoupi, fit nettement entendre que sa volonté était d'adopter intégralement le projet et de garder son ministère.

Le 30 novembre, au soir, comme il avait été convenu, M. Ravez, président de la Chambre des députés, accompagné de deux secrétaires, fut admis dans le cabinet du roi. Louis XVIII prit de ses mains l'adresse, sans permettre qu'on lui en donnât lecture, et, la posant sur son bureau, il dit :

« Je connais l'adresse que vous me présentez... Dans l'exil et la persécution, j'ai soutenu mes droits, l'honneur de ma race et celui du nom français. Sur le trône, entouré de mes peuples, je m'indigne à la seule

pensée que je puisse jamais sacrifier l'honneur de la nation et la dignité de la couronne. J'aime à croire que ceux qui ont voté cette adresse n'en ont pas pesé toutes les expressions. S'ils avaient eu le temps de les apprécier, ils n'eussent pas souffert des expressions que, comme roi, je ne veux pas caractériser, que, comme père, je voudrais oublier. »

Ces paroles furent prononcées avec cette majesté imposante dont Louis XVIII savait s'entourer dans les circonstances où le roi devait paraître. Il connaissait le sentiment qu'avait inspiré l'adresse à M. Ravez, ami de M. Lainé et membre du centre droit; mais il ne voulut voir en lui ce jour-là que le président de la Chambre des députés, et, à la grande affliction de ce fidèle serviteur, il s'abstint de lui accorder un mot de bienveillance personnelle, dont l'Assemblée qu'il représentait aurait pu se prévaloir.

La réponse du roi, bientôt propagée, suscita dans la Chambre une profonde émotion. On ne doutait pas qu'elle ne fût le prélude d'une ordonnance de dissolution; on voyait le ministère fortifié, et pour beaucoup d'honnêtes royalistes qui s'étaient laissé entraîner à la suite des meneurs, c'était un vrai sujet de tristesse que cette irritation du roi. Ce qui ajoutait à leur trouble, c'était l'indignation qu'une princesse, rendue sacrée aux regards de tous par ses malheurs, la duchesse d'Angoulême, manifestait contre les signataires de l'adresse :

« Les sottises de nos pointus, dans notre *maladresse*, écrivait encore M. de Villèle, ont indisposé le roi, valu à toute la Chambre une réponse fort vive, jeté

les sages dans le chagrin et les fous dans des accès de rage. »

L'écho de ces plaintes et de ces divisions arrivait au ministère. On lui portait des paroles d'accommodement; on assurait que la retraite de M. Pasquier suffirait pour tout pacifier. M. Lainé et de Serre écoutaient un instant ces espérances, et, avec la même simplicité qu'ils auraient mise à délibérer sur leur propre sort, en faisaient part à M. Pasquier, qui envoyait sa démission au président du conseil. L'impétueuse magnanimité du duc de Richelieu repoussa de haut ces propositions.

Les coalisés reprirent courage, et sans doute ils n'auraient pas tardé à trouver l'occasion de recommencer leur campagne; mais, il faut en convenir, le gouvernement, par une illusion déplorable, leur évita la peine de la chercher.

Il présenta à la Chambre deux projets de loi sur la presse : l'un, relatif à la poursuite et à la répression des délits de presse, aggravait les pénalités et étendait les définitions portées par la loi de 1819; l'autre prorogeait la censure pour cinq années.

Ce n'était pas le premier projet qui favorisait la coalition, bien au contraire ; car il semblait impossible de faire accorder libéraux et royalistes sur la réforme des lois de la presse, ceux-ci déclarant ces lois trop douces, ceux-là trop rigoureuses. Il n'en était pas de même du second projet : loin de brouiller les deux partis, il ne pouvait que les réunir, en proposant le maintien de la censure, dont tous deux réclamaient la fin.

II

De Serre avait rédigé l'exposé des motifs commun aux deux lois. De l'aveu de ses adversaires, cet exposé était une de ses œuvres les plus fortes : l'écrivain et le penseur s'y montraient également supérieurs, et la hauteur des vues couvrait les variations qu'avait subies la pensée de l'homme public.

« L'état, la composition, l'esprit actuel de la société, disait M. Royer-Collard, dans la discussion qui suivit, sont des faits éclatants qui ne peuvent être ignorés ni dissimulés ; je ne les décrirai pas autrement qu'on ne l'a fait dans l'exposé des motifs ; je ne serais pas plus exact, et je ne dirais pas si bien. »

Sur le fond des idées, l'auteur des lois de 1819 avait peu changé ; il avait appris des événements à ralentir l'application de ses principes plutôt qu'à les abandonner ; il se résignait à les voiler, suivant le mot de Montesquieu, pour éviter de les détruire : « C'est parce que beaucoup de liberté est accordé habituellement, disait-il dans un précédent débat, qu'il est nécessaire, dans les moments de crise, d'augmenter le pouvoir. »

Pour de Serre, il y avait en matière de presse une garantie essentielle : c'était le jury. Il en réservait la constitution finale ; mais il ne consentait pas, malgré le duc de Richelieu et M. Pasquier, qui auraient voulu rendre les jugements de presse aux tribunaux, à en écarter le principe. Il inscrivait dans le même projet

la prorogation de la censure et la juridiction du jury, préférant l'expédient temporaire qui altérait l'effet de la garantie, à la loi positive qui eût supprimé la garantie elle-même.

Il s'attachait, dans son exposé, à établir une distinction entre les livres et les écrits périodiques ou les journaux. Cette distinction n'était pas nouvelle ; la loi de 1819 l'avait posée, et M. Royer-Collard, la développant à son tour, en montrait la preuve dans ce fait que des mesures d'exception avaient souvent frappé les journaux, sans atteindre pour cela les écrits non périodiques. La liberté des journaux n'était pas regardée alors comme une conséquence immédiate de la liberté de la presse. On sortait, il ne faut pas l'oublier, de la Révolution et de l'Empire, et c'était déjà un énorme progrès sur ces deux régimes, bien que leurs défenseurs parussent ne pas s'en douter, que la liberté dont jouissaient, depuis la Restauration, les écrits non périodiques.

Dans la pensée du garde des sceaux, la législation de la presse périodique était chose variable, soumise aux exigences diverses des temps et des lieux. Partant de ce principe, il comparait la situation de la France avec celle des États-Unis et de l'Angleterre ; on a souvent admiré ce passage :

« Supposez une population naturellement calme et froide, disséminée sur un vaste territoire, cernée par l'océan et le désert, absorbée par les travaux de la culture et du négoce, encore indépendante des besoins de l'esprit et des tourments de l'ambition ; divisez cette population en petits États plus ou moins

démocratiques, faiblement constitués, sans distinction ni rang, et vous comprendrez que la licence des journaux y soit tolérable, qu'elle soit même un ressort utile de la démocratie, un stimulant qui arrache les citoyens isolés aux soins domestiques pour les rappeler à la discussion des grands intérêts publics.

« Supposez ailleurs un royaume où le temps a accumulé sur une haute aristocratie, une influence, des dignités, des richesses et des possessions presque royales. Il faut un frein à l'orgueil des grands ; il faut leur rappeler ce qu'ils doivent au trône et au peuple, leur inculquer chaque jour que l'influence ne peut se conserver que comme elle a été acquise, par la science et le courage, par le patriotisme et la justice. Les journaux et même leur licence sont admirables pour cela. Que si vous ajoutez que cette haute aristocratie n'est point isolée dans l'État, qu'au-dessous d'elle descendent et s'élargissent des degrés successifs ; que ces degrés sont fortement enchaînés, indissolublement soudés en une seule hiérarchie ; que tout se meut par elle, gouvernement, justice civile et criminelle, administration, police, vous vous expliquerez comment une société ainsi constituée résiste aux agitations que souvent y excite la presse périodique ; et toutefois craignez que cette société ne périsse par ces agitations mêmes, si son activité n'est détournée dans des entreprises qui embrasseront la presque totalité du globe. »

De ces considérations, de Serre ramenait ses regards sur la France, et, rappelant ses agitations récentes,

l'état du continent, les événements qui avaient déjà fait deux fois restreindre la liberté des journaux, il se demandait si le moment était venu de leur rendre la carrière.

« .... Rien de plus facile que de proclamer les libertés publiques; mais qui dira ce qu'il faut de travaux, de sacrifices et de prudence pour fonder des institutions qui méritent un tel titre?... Nous aussi, nous avons dans la France émue entendu ces cris d'ivresse: « Hier, nous étions esclaves, aujourd'hui nous sommes libres ; en un jour, nous avons tout changé, nos mœurs, nos coutumes et nos lois ! » Et bientôt nous avons vu ce grand peuple chanceler, et les convulsions de l'anarchie le saisir. Instruits par les malheurs de votre patrie, instruits par des malheurs presque universels, vous savez maintenant, Messieurs, les chances que lègue à l'avenir ce vertige qui détruit en peu de jours l'ouvrage de tant d'années ; vous savez ce qu'il en coûte pour réédifier les fortunes publiques et privées, pour construire à la hâte un gouvernement quelconque qui les abrite ; vous savez que de toutes les œuvres, la plus difficile est d'élever pour les siècles un gouvernement libre, que toute la sagesse humaine s'y emploierait en vain sans le secours du temps, et que le temps jaloux ne prend en sa garde que ce que lui-même a fondé. »

Poursuivant le cours de sa démonstration, de Serre distinguait entre la démocratie et la liberté, et il se refusait à voir dans la puissance de l'une, le développement de l'autre.

« Oui, disait-il, la démocratie dans une certaine

mesure est un élément nécessaire de liberté; mais, et nous l'avons trop éprouvé, le triomphe de la démocratie est la plus dure de toutes les servitudes. »

C'est alors qu'il écrivait cette phrase célèbre :

« Si la démocratie est partout pleine de sève et d'énergie, si elle est dans l'industrie, dans la propriété, dans les lois, dans les souvenirs, dans les hommes et dans les choses, si *le torrent coule à pleins bords dans de faibles digues qui le contiennent à peine*, ne soyons pas assez imprudents pour ajouter à sa force et à son impétuosité. »

Une préoccupation plus pressante s'ajoutait à ces vues ; c'était celle qui, saisissant de Serre à son retour de Nice, l'avait déterminé lui-même à accepter des lois d'exception, auxquelles il s'était d'abord montré contraire ; c'était l'organisation extra-légale de l'opposition et les complots dont le gouvernement, sans en démêler encore tous les fils, suivait le développement.

« Notre âge a présenté un phénomène nouveau; le désordre est érigé en système ; l'anarchie hautement professée a ses maximes, son évangile, ses apôtres. Fidèle à sa nature, elle attaque indistinctement tous les gouvernements... elle attaque même ces gouvernements d'un jour, à peine sortis de son sein... Vous savez ce qu'elle a tenté sous vos yeux ; mais elle compte surtout sur les foyers qu'elle avait commencé à établir dans les provinces... Chaque journal rallie ce qu'il y a de révolutionnaires incurables, d'hommes aventureux, de jeunes gens séduits ; chaque journal fonde un club. Ces clubs sont affiliés ; tout le royaume se trouve

enveloppé dans un réseau; il est couvert d'une organisation parallèle à l'administration publique et toute prête à la renverser. »

Là étaient les vrais motifs, les motifs urgents du projet. Les trames ourdies par les sociétés secrètes ne devaient pas tarder à les mettre en lumière, et l'évidence du danger public, les cris d'alarme et de reproche qu'il avait fait souvent pousser à l'extrême droite, donnaient au gouvernement la confiance qu'aucun royaliste ne refuserait de voter les mesures proposées. Mais, en pareilles conjonctures, les hommes de parti ne se piquent pas de logique, ou plutôt ils trouvent dans leur rigorisme pour autrui des immunités pour eux-mêmes. Pressé par M. de Lalot de se placer à la tête de la coalition, M. de Villèle lui fit observer que cette coalition ne pourrait aboutir qu'à la formation d'un ministère mi-partie droite et mi-partie gauche. « Pourquoi pas? » répondit M. de Lalot, sans s'étonner.

Les deux projets de loi sur la presse furent présentés à la Chambre dans la séance du 3 décembre. L'opposition avait choisi ce jour pour reprendre les hostilités.

« Je m'empresse de vous mander, écrivait le matin même le duc de Richelieu à de Serre, que, d'après un conciliabule tenu hier soir, il a été convenu qu'il fallait aujourd'hui pousser les choses à l'extrême, et que par conséquent cinq des plus fougueux, à la tête desquels Lalot et Donnadieu, devaient présenter l'acte d'accusation des ministres. »

Le général Donnadieu demanda en effet la parole.

Mais l'ordre des débats ne lui permit pas de l'obtenir, et il dut se contenter de mettre ses invectives en brochure. Elles avaient surtout pour objet le duc de Richelieu, « homme funeste, ministre imposé par l'étranger pour frapper de sa stérile nature notre malheureux pays. »

M. de Villèle n'avait rien dit de trop en parlant « des accès de rage des fous ».

M. de Lalot put prononcer son discours, réquisitoire furieux contre les ministres, et principalement contre le ministre des affaires étrangères, qu'on soupçonnait à tort d'avoir rédigé la réponse du roi à l'adresse. Il accusa M. Pasquier, dans les termes les plus outrageants, d'avoir calomnié la Chambre, et renouvelant contre les ministres en masse l'imputation de haïr les royalistes :

« Vous voulez, s'écria-t-il, substituer le régime des ordonnances à l'ordre légal et constitutionnel, vous voulez porter sur la Charte une main sacrilège, et c'est alors que, trompés dans les calculs de votre ambition, mais non pas dans les espérances de votre haine, vous amèneriez comme dernière conséquence la chute du trône légitime... Vous n'échapperez pas à la vérité, vous n'échapperez pas à la justice. Le roi et la nation sont avertis. Tout ce que vous allez entreprendre, vous en répondrez sur vos têtes. »

M. Pasquier n'assistait pas à la séance. Il évita d'y paraître pendant quelques jours, cédant, malgré lui, aux instances du duc de Richelieu, qui se flattait en vain que l'absence du ministre calmerait l'extrême droite.

De Serre se leva pour répondre. Le grand lutteur, d'ordinaire si prompt et si terrible contre l'ennemi, ne se retrouvait plus. Il avait évidemment résolu de sacrifier tout ressentiment à l'espérance, obstinément gardée, d'un accord avec la droite, ayant peut-être, lui aussi, cette illusion que la violence de ses adversaires ne ferait que leur nuire. Il se refusa, par respect pour la couronne, à discuter la réponse que le roi avait faite à l'adresse, et se contenta de protester en quelques mots contre cette accusation de haïr les royalistes, que, pour la seconde fois, on adressait au ministère.

Le débat n'eut pas de suite, mais il se ranima quelques jours plus tard.

Dans la séance du 8 décembre, à propos d'un rapport qui venait d'être fait sur une pétition dirigée contre la censure, M. de Castelbajac reprit, avec un égal emportement, l'accusation entamée par M. de Lalot. Il reprocha aux ministres la réponse qu'ils avaient mise dans la bouche du roi, et les somma de dissoudre la Chambre ou de se retirer.

Ce fut encore le garde des sceaux qui répondit. Après quelques observations sur les projets de loi relatifs à la presse, projets dont on n'attendait pas la discussion pour les attaquer, de Serre aborda la question ministérielle. Il déclara que l'hostilité violente de quelques membres n'était pas pour le cabinet un signe suffisant des sentiments de la Chambre, et que celle-ci ayant, comme la Chambre des pairs, adopté, malgré des contestations inévitables, toutes les propositions présentées jusqu'ici par le gouvernement,

on ne pouvait dire, au moins pour le passé, que le ministère eût perdu la confiance des deux assemblées. La question ne se posait donc que pour l'avenir.

« Sans doute, continua de Serre, ce serait un malheur si les hommes que le roi a daigné honorer de sa confiance avaient perdu celle de la majorité des deux Chambres. Cependant ce ne serait pas encore une raison déterminante pour faire abandonner le timon des affaires. »

A ces mots, la gauche s'étonne et murmure. « Qu'attendrez-vous donc ? » crie l'un de ses membres.

« Ce ne serait pas une raison qui pût autoriser les ministres à supplier le monarque de placer en d'autres mains la confiance qu'il daigne leur continuer ; il faut pour cela, messieurs, qu'il se présente un système tout formé, un système capable de succéder au système existant. »

C'était indiquer le vice originel de la coalition. Les deux extrémités se sentirent atteintes et cherchèrent à étouffer la voix de l'orateur.

« Je prie la Chambre, reprend de Serre, de croire que je traite la question avec une parfaite indépendance, et uniquement dans nos intérêts communs, qui sont les intérêts du pays. »

L'assentiment général accueillit ces paroles. Des voix nombreuses dirent : « Très bien ! Parlez ! Parlez ! »

« Il faut encore qu'il s'élève au-dessus des Chambres des hommes mus par une longue communion de principes, qui présentent au roi l'assurance d'une majorité à venir dans les deux Chambres, et d'un

système de gouvernement possible... Sans doute, messieurs, il est des circonstances qui peuvent embarrasser la conduite d'un gouvernement. Mais, lorsqu'un ministère se trouve embarrassé dans sa marche et qu'il ne rencontre pas les circonstances que je viens d'indiquer, il n'est pas embarrassé seul; vous êtes nécessairement embarrassés avec lui, parce que vous êtes, ainsi que le ministère, solidaires et responsables du bien de votre pays. »

Telles étaient les explications que, dans sa position officielle, le garde des sceaux croyait devoir présenter. En appelant sur elles l'attention de la Chambre, il déclara qu'il n'en donnerait pas d'autres, et qu'il ne croyait pas devoir répondre « aux attaques vagues, aux observations peu dignes et beaucoup trop violentes qu'on s'était permises. »

Ce discours avait surpris et agité la Chambre. Les marques d'approbation devenaient de plus en plus fréquentes; l'hésitation se répandait parmi les coalisés.

M. de Salaberry essaya de les ramener en faisant une distinction parmi les ministres, et en concentrant ses attaques sur M. Pasquier.

Il ne pouvait convenir au garde des sceaux de se prêter à cette tactique.

« Je suis seul au banc des ministres, dit de Serre, et il était difficile de penser que, à propos du rapport des pétitions indiquées aux feuilletons, on susciterait des débats si étrangers au sujet de ce rapport. Mais je déclare hardiment, tant en mon nom qu'au nom de ceux de mes collègues que l'on voudrait excep-

ter de ces attaques, qu'il nous est impossible d'accepter pour aucun de nous de telles distinctions et de telles exceptions. »

La Chambre fut sensible à ce généreux mouvement, et les cris d'adhésion retentirent.

« Par cela seul que des ministres siègent dans le même conseil, ils participent tous aux résolutions adoptées par ce conseil ; ils y participent dans le cas même où leur avis particulier n'aurait pas prévalu dans la délibération ; ils y participent tant qu'ils restent dans le conseil. Je réclame donc une accusation commune à tous, comme l'est la responsabilité, mais une accusation portant sur des faits articulés, et non sur de vaines déclamations ; alors je promets de répondre à tout et j'espère tout réfuter. »

C'est cette explication catégorique que les coalisés redoutaient le plus : le ministère, en la leur épargnant, ne fit que les enhardir. De Serre se réservait apparemment de la provoquer dans la discussion générale qui devait précéder l'examen des projets de loi sur la presse. Mais le retard laissait aux adversaires le loisir de se reconnaître et de se concerter.

La Chambre, encore émue des accents du garde des sceaux, allait clore le débat, lorsque M. de Chauvelin parut à la tribune. Accueilli par des marques réitérées d'impatience, il les brave, les lasse, et parvient à se faire entendre. Sa parole mordante et dégagée dissipe peu à peu les graves impressions de l'auditoire ; il vante, avec une plaisante audace, « la belle adresse » qu'a votée la Chambre, flatte la droite sans sacrifier la gauche, et relève à leurs propres

yeux les coalisés, en leur laissant la persuasion, facilement acceptée, que, dans cette alliance de deux partis contraires, les principes de chacun sont demeurés saufs.

La pétition contre la censure n'avait été qu'un prétexte ; elle fut renvoyée, sans opposition, au président du conseil et à la commission qui devait être saisie des projets de loi sur la presse. Aussitôt s'éleva la question de savoir dans quel ordre ces projets seraient discutés par la Chambre. M. de la Bourdonnaye demanda, contrairement à l'avis du ministère, que les deux projets fussent soumis à deux commissions distinctes, et que le projet de censure fût le premier débattu. M. Royer-Collard et M. Benjamin Constant appuyèrent ces conclusions ; les chefs de la coalition entraient successivement dans la lutte. De Serre insista pour que la loi répressive fût examinée avant la loi de censure.

« Dans le cas où vous la trouverez suffisante, disait-il, vous rejetterez la censure ; dans le cas contraire, vous aurez recours à une autre mesure. »

L'observation était juste. Mais pourquoi le ministère ne se l'était-il pas faite à lui-même ? Que n'avait-il présenté la loi de répression avant de proposer la loi de censure ? La première eût divisé les coalisés ; la seconde les réunissait, et c'est pour cela, le ministère aurait dû le prévoir, qu'ils tenaient tant à la discuter d'abord. Leur vœu l'emporta : il fut décidé que la Chambre nommerait deux commissions, et que la commission chargée de l'examen du projet relatif à la censure, ferait le premier rapport.

Dans la soirée, le duc de Richelieu avait réception au ministère des affaires étrangères. Un grand nombre de membres des deux Chambres se pressaient dans ses salons ; il s'associa, devant eux, à la réponse que le garde des sceaux avait faite à M. de Salaberry, et protesta énergiquement contre les distinctions qu'on prétendait établir entre les membres du cabinet.

Trois jours plus tard, la commission fut nommée pour l'examen de la loi de censure. Elle était tout entière hostile au projet, et comptait parmi ses membres le général Foy, en même temps que MM. de Lalot, de Vaublanc et de Bouville. Le sort du ministère était décidé.

Avant de faire connaître sa résolution, le duc de Richelieu voulut avoir un dernier entretien avec le roi et le comte d'Artois. Il trouva Louis XVIII attristé, augurant mal de l'avenir, mais sans objections contre la retraite du cabinet, et comprenant que, si les ministres se retiraient, ils devaient se retirer tous. Il invoquait lui-même, à l'appui de cette détermination, les exemples de l'Angleterre. L'entrevue du président du conseil avec le comte d'Artois lui laissa une impression plus amère. Le duc de Richelieu se persuadait, trop facilement peut-être, que la volonté hautement manifestée de Monsieur aurait suffi pour retenir les meneurs de l'extrême droite, et sa rigide conscience ne relevait pas le prince des engagements pris envers lui. Le comte d'Artois alléguait des difficultés qu'il était impossible de méconnaître, mais que ses propres tendances pouvaient le disposer à grossir,

en le détournant de les surmonter. Il aurait souhaité que le duc de Richelieu restât, dans le ministère, avec de Serre et M. Roy. Il s'efforça de l'y décider ; il fit transmettre son pressant désir au garde des sceaux par le marquis de Rivière, et, rencontrant Mme de Serre chez la duchesse de Berry, il le lui exprima lui-même dans les termes les plus flatteurs. Mais ni le duc de Richelieu ni ses collègues ne se rendirent à ces instances : « Quelques personnes vous diront qu'on me pressait de rester, écrivait de Serre à sa mère, je ne le pouvais ni sagement ni honorablement. »

Chargé par le roi de composer le nouveau ministère, le duc de Richelieu confia ce soin à M. Pasquier. Parmi les noms proposés figuraient M. de Blacas, M. de Pastoret, M. de Chabrol. Louis XVIII, sans faire d'objection à la liste, voulut qu'elle fût soumise à son frère, et, après des négociations dans lesquelles on essaya encore de retenir de Serre et M. Roy, le *Moniteur* du 15 décembre publia les choix définitifs : le vicomte Mathieu de Montmorency, substitué à M. de Blacas, était nommé aux affaires étrangères, M. de Villèle aux finances, M. de Peyronnet à la justice, M. Corbière à l'intérieur, le duc de Bellune à la guerre et M. de Clermont-Tonnerre à la marine. Le général de Lauriston, engagé déjà, sous le précédent cabinet, dans la politique du pavillon Marsan, conservait le ministère de la maison du roi. Aucun des membres qui avaient voté l'adresse ne faisait partie du ministère. Le roi avait prononcé contre eux une exclusion formelle.

De Serre avait reçu de Louis XVIII le titre de comte et un majorat ; il fut nommé, ainsi que ses anciens collègues, ministre d'État et membre du conseil privé. Il aurait pu, comme eux, entrer à la Chambre haute ; c'était le vœu de sa famille, qui redoutait pour lui les luttes plus fatigantes de la Chambre des députés. M. Pasquier le pressait d'accepter la pairie : « Prenez garde, lui disait-il ; aux prochaines élections, Villèle vous combattra. » De Serre, dont la confiance changeait d'objet en demeurant la même, n'en voulait rien croire. « Il n'oserait, répondait-il, après les services que je lui ai rendus ; d'ailleurs, si je puis être encore utile au roi, c'est surtout comme député. »

Son premier souci, en quittant le ministère, fut de demeurer éligible. Sous ce rapport, la bonne administration du ministre faisait tort au candidat. Le dégrèvement, procuré à la France par le cabinet dont il était membre, lui avait ôté à lui-même le cens nécessaire pour l'éligibilité.

« Je tiens à rester éligible, écrivait-il à M. de Wendel, je vais payer 200 francs d'impôt personnel de moins. Depuis le dégrèvement, mes bois et le quart d'Herserange ne font pas 1000 francs. J'attends donc de votre amitié que le plus tôt possible vous me complétiez par un fonds de bois. »

Il l'entretenait aussi de quelques arrangements relatifs à sa modeste fortune, que le pouvoir n'avait pas augmentée.

« Depuis longtemps, sept ans, la Quint ne m'a rien produit. Vous n'avez sans doute pas l'espoir de vendre, ce qui serait préférable. Je pense toutefois, d'a-

près ce que vous m'avez souvent répété, que, en y montant la chose simplement et économiquement, vous en obtiendrez un résultat modeste. Je vous prie de l'évaluer, et, ainsi que vous me l'aviez proposé, de m'en assurer la moitié à forfait. Obligé d'aviser aux moyens de soutenir les diverses branches de ma famille, pour leur sécurité, j'ai besoin d'un fixe[1]. »

Touchante sollicitude chez un homme qui avait joué un tel rôle, encore relevée par la bonne grâce avec laquelle, au même moment, il écrivait à son ancien condisciple, Benoît Remy :

« Telle qu'elle est, ma bourse est sans façon à ton service dans un moment de gêne, et tu dois te mettre d'autant plus à l'aise que ma situation reste telle que ce qui serait peu pour moi serait assez pour toi. »

Les anciens ministres demeuraient en bons termes avec ceux qui les remplaçaient : « Nous aiderons nos successeurs de notre mieux, » écrivait de Serre à M. de Wendel. Bien que frappé au cœur de ce qu'il considérait comme un manque de foi des royalistes, le duc de Richelieu, avec sa grandeur ordinaire, s'était mis en devoir de faciliter, autant qu'il le pouvait, les premiers pas du nouveau cabinet, et, de concert avec lui, M. Pasquier avait écrit aux principaux chefs de légation pour le recommander aux gouvernements étrangers. De Serre avait songé à se faire inscrire sur le tableau des avocats de Paris. « De toutes les carrières que j'ai parcourues, disait-il, le barreau est celle où j'ai recueilli le plus de satisfaction. »

[1] *Corresp.* IV, p. 353.

L'état de sa poitrine ne lui permit pas de donner suite à cette pensée. Il fut nommé, avec l'appui de M. de Villèle et par la volonté du roi, à l'ambassade de Naples. C'était, comme on disait alors, une ambassade de famille, les Bourbons régnant à Naples, et par suite, aux yeux de Louis XVIII, une des plus hautes dignités par lesquelles il put reconnaître les services de son ancien garde des sceaux. Le climat du Midi lui était nécessaire ; il espérait aussi qu'un éloignement passager, en le reposant des combats parlementaires, calmerait les animosités et ramènerait sur ses actes la justice des partis. En acceptant, en souhaitant ce poste, de Serre n'en éprouvait pas moins d'intimes perplexités, et le chagrin de sa mère, qu'affligeait cette nouvelle séparation, ne faisait que les accroître.

« Soyez assez bonne, lui écrivait-il, pour entrer un peu dans ma position. Lorsqu'on a joué un assez grand rôle public, on contracte des obligations envers son prince et son pays, dont la première est de ne pas se mettre volontairement hors de tout service... Enfin, et quant à ma famille, peut-être ne dois-je pas m'exposer à ce qu'elle me reproche un jour d'avoir, sans motif suffisant, coupé ma carrière. C'est une conséquence des grandes affaires, lorsqu'on y est lancé, qu'elles obligent à de grands sacrifices[1]. »

[1] *Corresp.* IV, p. 313.

III

Avant de partir pour l'Italie, de Serre reprit à la Chambre sa place sur les bancs du centre droit et reparut à la tribune.

Il eut d'abord à se défendre personnellement contre les attaques d'un pétitionnaire qui se plaignait d'avoir été rayé, par son ordre, du tableau des avocats de Gray. Le rapporteur de la pétition était le général Donnadieu; la retraite du cabinet ne l'avait pas apaisé. Il demandait le renvoi au ministre de la justice, et ses conclusions étaient vivement appuyées par la gauche. De Serre, en quelques paroles dignes, expliqua sa conduite. M. de Martignac et M. de Courvoisier le défendirent, et proposèrent l'ordre du jour, qui fut voté par 142 voix contre 135.

De Serre intervint ensuite dans la discussion des lois relatives à la presse.

Le nouveau ministère avait retiré le projet portant prorogation de la censure, mais il avait maintenu la loi répressive des délits de presse, en y ajoutant un second-projet relatif à la publication des journaux. Aux termes de ce projet, qui fut présenté dans la séance du 2 janvier 1822, par le garde des sceaux, M. de Peyronnet, l'autorisation du roi était nécessaire pour la publication de tout journal ou écrit périodique nouveau. Les cours royales, jugeant en audience solennelle, recevaient le droit de suspendre ou supprimer, selon les cas, tout journal ou

écrit périodique « dont l'esprit et la tendance seraient de nature à porter atteinte à la paix publique, au respect dû à la religion de l'État et aux autres religions légalement reconnues, à l'autorité du roi et à la stabilité des institutions constitutionnelles. » La censure pouvait être rétablie momentanément, en vue de circonstances graves, dans l'intervalle des sessions ; mais l'ordonnance devait être contre-signée par trois ministres, et, à moins qu'elle n'eût été convertie en loi, ses effets cessaient de plein droit après l'ouverture de la session. Ils devaient cesser également le jour où serait prononcée la dissolution de la Chambre des députés.

La lecture de ce projet excita dans les rangs de la gauche des transports de colère. « Voilà donc où vous en vouliez venir ! » criait-on au ministre. « Et le jury, qu'en faites-vous ? — Mieux vaudrait la censure ! »

C'était s'en apercevoir un peu tard. La gauche récoltait ce qu'elle avait semé. Elle n'avait pu croire sérieusement que le seul souci des libertés publiques eût inspiré M. de la Bourdonnaye et M. de Lalot s'unissant avec elle contre le ministère du duc de Richelieu. M. de la Bourdonnaye le lui fit bien sentir. Il déclara, oubliant son alliance de la veille, que, s'il votait une loi de répression à laquelle il était contraire en principe, c'était pour ne pas se confondre avec les ennemis du gouvernement. Ajoutons que la conspiration de Belfort, dont la découverte occupait alors tous les esprits, ne disposait guère la Chambre à écouter les revendications des libéraux.

La commission chargée de l'examen du premier

projet l'accepta en l'aggravant. Elle enleva au jury la connaissance de tous les délits de presse pour la remettre, sans distinction, aux cours royales jugeant en audience solennelle de deux chambres. L'élévation du tribunal et les conditions dans lesquelles il devait se former laissaient encore à la presse de fortes garanties; plusieurs, qui les trouvaient alors insuffisantes, devaient, à trente ans de là, les déclarer excessives et demander à la juridiction administrative des facilités de répression que ne leur assurait pas la magistrature. Mais la Restauration avait émancipé l'opinion, et chez ceux-là mêmes qui portaient le plus haut les droits du pouvoir, elle avait développé des principes de liberté que ne favorisent pas les révolutions.

Le premier projet de loi avait été proposé par de Serre; il eut à cœur de le défendre. Il soutint, comme député, les dispositions qu'il avait présentées comme garde des sceaux, pour assurer le respect de la religion et de l'autorité royale aussi bien que pour protéger les fonctionnaires. Il proclama hautement le droit qu'avait eu le souverain d'octroyer la Charte, et, pour le mettre hors de contestation, il repoussa les amendements qui limitaient les pénalités aux attaques dirigées contre l'autorité *constitutionnelle* du roi, demandant que cette autorité fût sauvegardée sans restrictions.

« Puisque nous sommes assez heureux, dit-il, pour pouvoir rattacher notre système actuel à des temps antérieurs, et lui donner des racines dans le passé, racines qui tiennent toutes à la royauté, gardons-

nous de souffrir que ces racines soient affaiblies. Elles sont la principale force de l'arbre social, elles en sont les imperceptibles fondements. »

Sur plus d'un point, de Serre s'écartait des idées qu'il avait professées en 1819 ; le député, contre l'ordinaire, se montrait moins libéral que ne l'avait été le ministre. Il avouait avec franchise, sans excuse ni déguisement, les réflexions que lui avait suggérées l'expérience, les dangers qu'elle lui avait fait voir, les interprétations funestes ou erronées qu'avaient entraînées ses premières définitions, jugées par là même défectueuses ou incomplètes.

« Qui pourrait se vanter, dit-il, d'avoir usé de la parole et de n'en avoir jamais abusé? Ce serait l'infaillibilité. »

Mais, s'il ne cédait rien des garanties nécessaires à l'autorité royale, de Serre ne voulait pas davantage abandonner celles qu'il estimait nécessaires à la liberté. La commission avait proposé d'enlever au jury le jugement des délits de presse; il résolut de la combattre. Il s'en expliqua nettement avec M. de Villèle. Vainement ses amis, sa famille, sa mère surtout, craignant que cette dissidence, publiquement énoncée, ne nuisît à sa position nouvelle, ou ne ranimât contre lui les hostilités, essayèrent de l'en détourner. Son parti était arrêté ; c'était une de ces luttes, déjà connues de lui, où l'intérêt de la vie privée se trouvait aux prises avec le devoir de l'homme public; mais le devoir l'emportait.

« J'ai reçu ta bonne lettre, chère amie, écrivait de Serre à sa femme. Je te sais gré du vif intérêt que tu

mets à tout ce qui tient à notre commun avenir. J'ai senti avec toi la délicatesse de ma position, la mesure que je dois mettre dans ma conduite, et je te remercie de me dire tout ce qui peut me rappeler une règle si difficile à suivre et, dans certains moments, si facile à oublier. Ma mère n'était pas moins effrayée que toi de l'idée de me voir partir. Elle avait en mon absence envoyé chercher Desprez, en la sagesse duquel elle croit comme en son amitié; il lui avait dit le pour et le contre, et n'avait su que résoudre. Enfin, chère amie, j'y ai bien réfléchi, et il faut espérer que des intentions droites et désintéressées m'inspireront heureusement dans ce dernier acte de ma carrière législative. Accorde-moi seulement cette confiance que je n'ai point d'amis qui l'emportent dans mes résolutions sur toi et mes enfants. Dans les premiers temps de ma carrière politique, j'ai eu des amis en la supériorité de lumières et d'expérience desquels je me confiais. Je ne suis plus dans ce cas, et dois me décider moi-même[1]. »

On savait que de Serre devait prendre la parole pour combattre la disposition qui substituait les cours royales au jury, et, dans tous les rangs de la Chambre, avec des sentiments bien divers, son discours était impatiemment attendu. Mais les derniers débats avaient ranimé ses souffrances; le jour de la discussion, il ne put se rendre à la séance. Pour une nature moins haute, l'occasion eût été propice de garder le silence et de mettre son abstention sur le compte de

[1] *Corresp.*, IV, p. 321.

la maladie. Il ne le voulut pas. Sa conviction était trop forte pour qu'il se crût permis de la dissimuler. Ne pouvant porter lui-même ses pensées à la tribune, il les dicta de son lit à M. de la Boulaye qui vint, au nom de l'orateur, les lire à ses collègues.

Bien que dépourvues du prestige de cette parole vibrante et profonde, ces pages éloquentes remuèrent la Chambre et furent écoutées par elle avec une sorte de religieux respect. C'était un testament.

De Serre commençait par renouveler, en faveur de l'institution du jury, les considérations qu'il avait déjà formulées en 1819. Il redoutait surtout de transformer les cours judiciaires en corps politiques, et de livrer aux soupçons des partis ou du gouvernement leur indépendance ou leur fidélité, suivant qu'elles auraient prononcé des condamnations ou des acquittements.

« Les grands juges de Westminster, disait-il, sont investis d'une immense considération ; ils la doivent à la science, au talent, à l'intégrité ; il n'est pas un Anglais qui ne les honore du fond de l'âme; mais il n'en est pas un qui ne frémirait à l'idée de voir arracher les délits politiques au jugement par jury, pour les attribuer aux juges de Westminster.

« Nos parlements ont obtenu des titres immortels à notre reconnaissance, qu'on les considère comme corps judiciaires ou comme corps politiques ; leur admirateur le plus sincère avouera néanmoins quels terribles inconvénients a souvent produits et pour l'administration générale de l'État et pour celle de la justice, la réunion en eux de ce double caractère.

Habituellement étrangers aux affaires générales du royaume, ils accordaient ou refusaient souvent intempestivement et sans mesure. Plus d'une fois, envahis par l'intrigue et la faction, ils manquèrent à leur dignité, et à leurs devoirs même, et parmi les erreurs judiciaires qui leur ont été reprochées, les plus déplorables sans doute sont ces condamnations prononcées sous l'influence de la politique. »

En abordant l'examen des conditions qui pourraient, dans la suite, affermir l'institution du jury, de Serre trouvait occasion de développer ses vues générales sur l'avenir du gouvernement représentatif. C'étaient les mêmes idées qui avaient inspiré, en 1816 et en 1820, ses deux grands discours sur les lois électorales.

« ...Nous donnerons encore une raison de l'indépendance reconnue du jury ; c'est la gratuité de ses fonctions : raison, Messieurs, que vous avez souvent reconnue par vous-mêmes ; raison qui, lorsque de justes garanties sont données à la bonté des choix, offre l'élément le plus certain de la loyauté et de l'indépendance dans la monarchie constitutionnelle. Cet élément, répandu partout, fait l'indestructible force de la monarchie britannique... C'est dans cet élément que se forment insensiblement ces influences régulières fondées sur des services quotidiens et désintéressés, cette aristocratie constitutionnelle, également utile et chère au peuple et au souverain. Le gouvernement représentatif en a plus besoin qu'aucun autre ; il la fera, cette forte aristocratie, pourvu qu'on le laisse faire ; tout y conspirera, influences

anciennes et nouvelles, les Chambres, l'administration, la justice, la propriété, tout enfin, le commerce et l'industrie eux-mêmes par l'accroissement des richesses. Lorsque vous aurez cette aristocratie, fille du temps, vous pourrez sans crainte lui abandonner sur le jury une partie de cette influence que maintenant il faut bien réserver à la couronne. Votre jury sera alors plus indépendant et plus fort. Il nous faudrait avancer prudemment, mais constamment dans cette route. C'est porter la cognée à la racine de l'arbre, c'est ruiner notre constitution naissante que de rétrograder. Ce premier pas rétrograde en amènerait infailliblement d'autres à sa suite... Le jury, comme garantie politique, serait peu à peu effacé de la Charte. Toute liberté publique et individuelle serait en péril. Le péril de toutes nos libertés deviendrait celui de la royauté même. »

Puis venaient ces belles paroles, conclusion dernière de sa doctrine, résumé fidèle de cette vie publique, si agitée, si pleine et si courte.

« La monarchie constitutionnelle, comme tout gouvernement libre, présente et doit présenter un état de lutte permanent. La liberté consiste dans la perpétuité de la lutte. *Il ne faut jamais que la victoire de l'un soit trop complète, trop absolue; une telle victoire serait l'oppression.* Les lois elles-mêmes ont donné aux combattants les armes légitimes du combat. Ils ne peuvent, sans être criminels, en employer d'autres. Mais les lois ont aussi pourvu à leur défaite; elles leur ont assuré un refuge, un asile. Ce refuge, cet impénétrable boulevard, c'est le juge-

ment par jury. Honneur, immortel honneur au parti généreux qui l'aura respecté dans sa victoire, il aura fondé la liberté de son pays ; que la reconnaissance nationale, qu'une longue durée de pouvoir soit alors son partage ! »

De Serre avait rempli son devoir, sans espérance que sa proposition fût admise. La Chambre adopta les projets de la commission.

Quelques jours plus tard, le nouvel ambassadeur prenait congé du roi. Les adieux du monarque furent affectueux et tristes. Louis XVIII croyait sa fin prochaine ; il dit à son ancien ministre qu'il ne le reverrait plus, et, comme au duc de Richelieu, il ne lui cacha pas ses craintes pour l'avenir.

CHAPITRE XXII

L'ambassade de Naples.

Départ pour Naples. — Dispositions dans lesquelles de Serre commence ce voyage. — Sa conversation avec M. de Lamartine. — Séjour en Lorraine. — De Serre apprend à Florence la mort de son père et à Rome la mort du duc de Richelieu. — Le cardinal de Bausset. — M. Lainé. — A peine arrivé à Naples, de Serre perd une de ses filles. — Sa douleur. — Situation de M. de Villèle dans le ministère de droite. — Attitude de la gauche et des ultra-royalistes. — Rapprochement de la droite et du centre droit. — Tous les conseils envoyés à ses amis par de Serre tendent à appuyer le nouveau ministère. — Renouvellement partiel. — N'étant plus éligible, de Serre cesse d'être député. — Naples et la Sicile. — Mémoires importants adressés par de Serre au ministre des affaires étrangères. — Il se rend à Vérone pour le Congrès. — De Serre et Chateaubriand. — La guerre d'Espagne. — Le duc d'Angoulême. — En revenant de Vérone à Naples, de Serre s'arrête à Rome. — Pie VII, le cardinal Consalvi, Niebuhr. — Promenades du comte de Serre et de Niebuhr au Forum. — Enthousiasme de Niebuhr pour de Serre. — Il vient avec sa famille lui rendre visite à Naples. — Pensées communes et destinées analogues du savant allemand et de l'orateur français.

I

De Serre quitta Paris, le 8 avril 1822, sans attendre la fin de la session, qui ne fut close que le 1er mai.

Avant de se rendre à Naples, il passa en Lorraine,

voyageant lentement, retrouvant sur ses pas, au terme de sa carrière publique, les vestiges de ses premières années, s'arrêtant à Pont-à-Mousson, où il avait été élève de l'école d'artillerie et où l'attendait Gilbert, le vieux serviteur de son enfance; à la Sauvage, où vivait le souvenir des fêtes de son mariage; aux forges d'Hayange, résidence de M. de Wendel, son client et son ami, dont il était venu, tant de fois, démêler les affaires et défendre les intérêts; à Nancy, où il revoyait quelques compagnons d'émigration; à Metz enfin, théâtre de ses premiers succès, siège de la cour qui avait encouragé ses débuts et prédit sa renommée.

« Le plus brillant poste, loin de son pays, est toujours un exil [1]. » Cette pensée, que devait bientôt lui inspirer le séjour de Naples, semblait déjà l'obséder; on eût dit qu'avant de s'engager dans cet exil, dont une sorte de mystère couvrait les suites à ses regards, il voulait revoir une dernière fois les hommes et les lieux qu'avait aimés sa jeunesse.

Pour de Serre, que la vie politique n'avait jamais détaché de la vie de famille, ce voyage commençait sous de tristes auspices. Ses quatre enfants venaient d'être malades; il les emmenait à peine convalescents. Plein d'inquiétude sur la santé de son père, il en donnait lui-même à ceux qui l'approchaient. Il avait désiré, avant son départ, s'entretenir de la situation de l'Italie avec un des secrétaires de l'ambassade de Naples, alors en congé, M. de Lamartine,

[1] *Corresp.*, t. IV, p. 405, à sa mère.

et le déclin de ses forces avait frappé le jeune homme ému par les accents de cette parole pénétrante et familière. « Je trouvai en lui, comme toujours, la simplicité dans la vraie grandeur. J'étais fier d'entendre dans la confidence du coin du feu cette âme qui venait de remplir la tribune et l'Europe entière de sa voix, a écrit depuis l'illustre poète... Il était brisé par la lutte[1]. »

Dans cet état de souffrance et d'anxiété, de Serre se demandait parfois s'il n'aurait pas à regretter sa détermination.

« Il eût été dans mon cœur et dans mes vœux de ne pas m'éloigner dans ces pénibles moments, de vous soutenir, de vous consoler, mandait-il à sa mère. Ma position politique et l'avenir de mes enfants en ont autrement décidé. J'ai cru faire pour le mieux; Dieu veuille que je ne me sois pas trompé ! »

Tout, jusqu'à cette correspondance ainsi reprise avec sa mère, le reportait aux vicissitudes de son adolescence, et il semble que c'est encore l'émigré d'Allemagne qui a dicté ces lignes :

« Je prie Dieu de vous accorder cette force et ce courage dont vous avez eu tant besoin, et donné tant de marques dans le cours d'une vie si éprouvée. Lorsque je rencontre des épines sur ma route, je pense à vous et je suis fortifié. »

Les événements ne tardèrent pas à justifier ses craintes. Arrivé à Florence le 26 mai, de Serre apprenait la mort de son père. Il se rendait à Rome, le

[1] *Cours familier de littérature.* — Dixième entretien, p. 283-285. — Paris, 1856.

cœur tout rempli de ce deuil, lorsque, à son passage dans la Ville éternelle, il reçut la nouvelle absolument imprévue de la mort du duc de Richelieu. Douleur publique et privée! Au sentiment de ce que perdait la France, de ce qu'il perdait lui-même, s'ajoutait le cruel soupçon des chagrins qui avaient emporté cette noble existence.

« Vous savez, écrivait-il à sa mère, toutes les preuves d'attachement que j'ai reçues de lui. C'était une grande amitié que je croyais formée pour le reste de mes jours, et c'est une grande perte que je fais en lui. Tout bon Français lui donnera des regrets, et moi plus que personne. »

Il arrivait enfin à Naples. Reçu avec une faveur marquée par le roi et la famille royale, avec empressement et déférence par le corps diplomatique, comblé de prévenances par les chefs de l'armée autrichienne, dont il avait connu plusieurs, et particulièrement le général Frimont, à Colmar, il commençait à goûter quelque repos dans cette retraite oisive, et déjà peut-être à s'en lasser, lorsqu'un mal subit lui enleva un de ses enfants. A ce coup, cette âme si forte, mais si tendre, sentit son courage l'abandonner : c'était encore à sa mère qu'il confiait sa désolation.

« Nous avons perdu hier matin notre pauvre petite Caroline. Cette charmante enfant nous a été enlevée comme par la foudre... Elle a passé dans une convulsion. Que vous dire, après cela, chère maman, de notre douleur?... Sûrement, ce n'était qu'une enfant de seize mois, et il nous en reste; mais celle-là

était si belle et bonne! Depuis trois mois, elle était sans cesse dans nos bras ; c'était vraiment la joie de la maison... »

Et alors venait ce cri navrant dans sa brièveté : « Je ne savais pas par moi-même ce que c'est que de perdre son enfant[1] ! »

Tant d'épreuves, en moins de deux mois, l'avaient accablé. L'affliction du père dominait tout :

« Dans les moments les plus pénibles de ma vie, écrivait-il à son ami, Benoît Remy, j'ai tâché de dire le *votre volonté soit faite*. Je l'ai dit aussi, mais avec plus de déchirement que jamais, lorsque cette chère petite nous a été retirée. »

C'était là, comme il le disait encore, la blessure qui *saignait toujours*. Il la portait dans les cérémonies publiques, toujours ouverte et sensible, sous les dehors fastueux des hautes fonctions qu'il avait à remplir. Quelques semaines plus tard, le 25 août, à l'occasion de la fête du roi, il se rendit en grand appareil, à la tête de son ambassade, pour assister à un *Te Deum* dans l'église même où sa fille était enterrée. Son émotion fut grande en touchant le seuil sacré :

« ... J'en étais tout troublé, écrivait-il à sa mère, et j'ai éprouvé cette fois, comme bien d'autres, que la douleur porte à la piété ; elle élève vers Celui qui nous a créés et doit nous recueillir. »

Les courriers de France avaient transmis à de Serre les récits de la mort du duc de Richelieu, et

[1] *Corresp.*, IV, p. 407 ; 9 juillet 1822.

les impressions qu'avait produites cette fin prématurée. Il n'y avait qu'une voix pour la déplorer; les lettres qui arrivaient à Naples contenaient, sous des formes diverses, l'expression des mêmes regrets. Chacun avait l'instinct des services qu'aurait encore pu rendre, dans de nouvelles crises, l'intervention du duc de Richelieu.

« ... Je regarde sa mort comme une véritable calamité, écrivait un des esprits les plus sages de l'armée, le général Desprez. Combien de circonstances possibles et même probables dans lesquelles son intervention aurait pu nous être salutaire ! Tous les gens de bien, que la passion ne domine pas, ont fait cette réflexion. »

C'était aussi la pensée qu'exprimait le ministre de France auprès de la cour de Sardaigne, M. de la Tour du Pin :

« On prétend qu'il manquera vis-à-vis de nos princes, auxquels il pouvait continuer de dire d'utiles vérités, et que sa médiation entre eux et la nation aurait pu, dans telle circonstance donnée, trouver sa place. »

Nul n'était plus pénétré de cette conviction que ceux qui avaient vu de près le duc de Richelieu, ses anciens collègues du ministère :

« Quel coup imprévu, bon Dieu ! s'écriait M. Pasquier, et quelles peuvent en être les conséquences ! C'était l'arbre planté sur la pente d'une montagne escarpée, et dont les racines soutenaient les terres accumulées au-dessus de lui... »

« La mort de M. le duc, écrivait à son tour M. Portal, nous a plongés dans la plus grande consternation. Les Bourbons ont perdu en lui un ami fidèle, un vertueux citoyen, et l'Europe un conciliateur peut-être nécessaire. »

Avec sa rudesse accoutumée, M. de Wendel disait la vraie cause de sa mort : « Le chagrin l'a tué[1]. »

Ce cœur si délicat, cette conscience si pure, cette nature si sensible, n'avait pu supporter l'épreuve que l'ingratitude des partis venait d'infliger à ses plus généreuses illusions. La perte du pouvoir n'était rien pour le duc de Richelieu; mais l'abandon de ceux auxquels il avait tout sacrifié avait consterné et désespéré sa vertu. Il succombait au deuil de sa confiance trahie.

Les nouveaux ministres n'étaient pas responsables des torts qu'une fraction de la droite avait eus envers lui ; aucun d'eux n'avait trempé dans la coalition, et c'était par des voies régulières que M. de Villèle était monté au pouvoir. Mais le cabinet comptait fatalement dans son alliance quelques-uns de ceux, députés ou journalistes, qui avaient le plus outragé le duc de Richelieu ; il se croyait tenu de ménager leur susceptibilité, d'autant plus vive que leur faute avait été plus criante, et ce dangereux voisinage le réduisait à la nécessité de calculer les hommages que, pour l'honneur de la patrie et de la royauté, il aurait dû prodiguer à cette grande mémoire. Tandis que l'empereur Alexandre disait : « Je

[1] *Corresp.*, IV, pp. 384, 385 et suiv.

pleure le duc de Richelieu comme le seul homme qui m'ait fait entendre la vérité »; tandis qu'à Odessa, dans cette ville qu'aux jours de son émigration le duc de Richelieu avait fondée et gouvernée, les théâtres se fermaient, les habitants se couvraient de deuil et qu'une souscription publique lui érigeait une statue que la France, préservée du démembrement, libérée de l'étranger par ses mains, lui doit encore, des contestations lamentables s'agitaient autour de cette tombe pour atténuer des éloges dont les coupables détracteurs du glorieux défunt auraient pu s'offenser. Le ministère demandait, sans pouvoir les obtenir tous, quelques retranchements à l'admirable discours que le cardinal de Bausset avait fait lire devant la Chambre des pairs, à la louange du duc de Richelieu.

« Il serait inutile de le dissimuler, disait le cardinal dans un passage qu'il ne supprima point ; les derniers jours de M. le duc de Richelieu ont dû être pénibles et douloureux ; son cœur avait été profondément atteint. »

M. Lainé voulut aussi prononcer quelques mots en l'honneur de celui dont il se disait lui-même « l'inconsolable ami. » Il les envoya à de Serre avec le discours du cardinal. « Tout modeste qu'est cet accent, lui écrivait-il, il a déplu à quelques-uns, et pourtant leur susceptibilité est telle, qu'en parlant, j'étudiais ma douleur[1]. »

[1] M. Nettement l'a écrit avec raison : « La génération à laquelle appartenait le duc de Richelieu, tout entière aux passions exclusives qui échauffaient alors les esprits, ne paya pas entièrement à cet

Malgré ces misères, la nouvelle administration se consolidait. Sans avoir encore le titre de président du Conseil, qui ne lui fut donné qu'à la veille de la guerre d'Espagne, M. de Villèle en avait le rang, le premier dans la confiance du roi, qui goûtait sa modération, comme il l'était devant les Chambres par sa supériorité reconnue.

« Villèle domine ce ministère de la tête comme Calypso dominait ses nymphes, écrivait gaiement M. de la Boulaye... Il est homme de mérite, il sait sacrifier ses ressentiments personnels ; en attaquant les ennemis qu'il a dans son parti, comme ces ennemis doivent l'être, par des dons et des espérances, il en diminue graduellement le nombre ; enfin le centre droit, qui n'aura jamais la bassesse de s'allier aux libéraux et qui a placé dans Villèle ses dernières espérances, le soutiendra de tous ses efforts. Ainsi je ne crains point sa chute. Ce que je crains, c'est qu'il ne soit condamné à de trop grandes concessions pour garder le pouvoir ; ce que je déplore, c'est qu'en tête ou en queue, ou à côté de lui, la bonne cause ne soit pas défendue de manière à tranquilliser les esprits. »

M. de la Boulaye résumait, avec son bon sens enjoué, les avantages et les dangers de l'administration de M. de Villèle. Tout en donnant à l'extrême droite des gages que ne lui auraient pas accordés ses pré-

homme de bien la dette de reconnaissance qu'elle avait contractée envers lui. C'est à l'histoire qu'il appartient de réparer ce tort en redisant à la postérité les services rendus par lui à la France. » (*Histoire de la Restauration*, t. VI, p. 108.)

décesseurs ; tout en opérant dans les fonctions publiques des changements que ceux-ci trouvaient excessifs et que les ultras, pour qui le ministère les faisait, déclaraient insuffisants, M. de Villèle se rattachait, autant que le permettaient les circonstances, à la politique du dernier cabinet. N'ayant pu garder les membres du centre droit comme collègues, il s'efforçait, à cette époque du moins, de les garder comme alliés. Il était en relations fréquentes avec M. Lainé, il protestait de son attachement pour de Serre et de son désir de le revoir à la Chambre; il maintenait M. Ravez au fauteuil de la présidence, bien que M. de la Bourdonnaye eût obtenu, sur la liste de présentation, un plus grand nombre de voix. La droite, au pouvoir, cherchait l'accord avec le centre droit, comme on avait vu, sous le précédent cabinet, le centre droit, au pouvoir, chercher l'accord avec la droite.

Aussi le nouveau ministère avait-il les mêmes ennemis que ses devanciers : d'abord la gauche, qui n'avait facilité le triomphe de la droite que dans l'espoir de provoquer une réaction contre le gouvernement. Cette réaction, la gauche s'impatientait de ne pas l'entrevoir, et elle s'efforçait de la précipiter par sa violence. Mais, loin d'affaiblir le cabinet, cette violence lui devenait une force ; les menaces de la faction révolutionnaire laissaient dans l'ombre les imprudences des ultra-royalistes, et les complots, successivement découverts à Belfort, à Saumur, à la Rochelle, tournaient en faveur du pouvoir le mouvement préparé contre lui.

« Les libéraux, écrivait M. de la Boulaye, ne cessent pas d'être des insensés et d'exhaler une forte odeur de faction. M. de Villèle fait tête à l'orage et se défend bien. »

Ce n'était donc pas de ce côté que se montrait le péril. D'autres adversaires s'annonçaient contre le cabinet, les mêmes qui avaient décidé de la chute du ministère du duc de Richelieu.

« Le duc de Richelieu est mort, continuait M. de la Boulaye, et les Donnadieu, les Lalot boudent chacun dans leur coin, jusqu'à ce qu'on leur accorde la royale faveur. »

Tout n'était pas, en effet, désintéressé dans cette ardeur ; les plus intraitables se chargeaient de faire savoir au ministère les moyens de les calmer. Qu'on donnât à M. de la Bourdonnaye une légation, à son fils la pairie, et ses colères tomberaient ; il promettait à ces conditions de faire une paix loyale.

« Croyez-moi, écrivait M. de Chateaubriand à M. de Villèle, placez nos cinq ou six royalistes, Devaux, Castelbajac, Donnadieu, Canuel, Laborie, Agier, de Lalot. Faites rendre le ministère d'État à Vitrolles ; arrangez la Bourdonnaye si vous le pouvez, et l'avenir est à vous[1]. »

M. de Villèle opposait alors une ferme résistance

[1] Cité par M. A. Nettement. *Histoire de la Restauration*, t. VI, p. 106. Voy. aussi, p. 13 : « La Bourdonnaye, écrit encore M. de Chateaubriand, est venu chez moi ce soir. Il veut définitivement savoir si l'on est ami ou ennemi. Il persiste à demander : 1° la pairie sur la tête de son fils ; 2° il abandonne l'idée de l'ambassade de Vienne et se contente d'être ministre aux Pays-Bas. A ces conditions, il promet d'être loyalement en paix avec le ministère et de le servir, si besoin est..... »

à ces réclamations ; il sentait bien que quelques convoitises satisfaites en allumeraient d'autres, et il refusait de se mettre sous le joug de ces exigences, dont le mobile personnel affectait devant le public l'apparence chevaleresque d'un royalisme effervescent. Cette résistance élevait dans l'opinion le premier ministre ; elle le soutint d'autant plus qu'il y demeura fidèle. Combien de temps devait-elle durer ? C'était la question que se posaient avec inquiétude les modérés :

« Bien des gens appellent de tous leurs vœux des hommes plus entreprenants. Leur résistera-t-on ? se demandait M. de la Boulaye. Il faudra chercher son point d'appui dans le centre droit. Si l'on cède, nous irons jusqu'aux dernières limites du gouvernement d'un parti. »

On n'en était pas là. M. de Villèle continuait à s'appuyer sur le centre droit, et trouvait dans ses principaux chefs des dispositions conciliantes :

« Les royalistes peuvent varier, écrivait M. Portal avec son honnêteté sereine, et malheureusement ils varient beaucoup sur les moyens de bien servir, de servir d'une manière utile et durable cette excellente et illustre famille ; mais un point sur lequel ils doivent être et sont tous d'accord, c'est que le premier intérêt est de faire tête aux ennemis communs, et de rendre impuissants leurs criminels projets. »

D'humeur plus chagrine, frappé comme d'*un coup de poignard*, suivant son expression, par la mort du duc de Richelieu ; ombrageux et découragé, mais dominant, par l'élévation de son patriotisme,

ses plus âpres répugnances, M. Lainé n'exprimait pas, au fond, d'autres sentiments :

« Si les plus ardents savent être sages, s'ils entendent leurs intérêts, s'ils sont libéralement justes, s'ils parviennent à convaincre la France de leur bonne foi, ils peuvent rendre la France heureuse. »

De Serre était porté lui-même à bien augurer de l'avenir. Depuis quelques semaines, il avait cessé de faire partie de la Chambre. Le renouvellement annuel, opéré dès le mois de mai, avait atteint le siège de Colmar. Député sortant, il n'avait plus le cens requis pour l'éligibilité, et ne s'était pas représenté. Il gardait l'espoir de retrouver prochainement, avec l'éligibilité, un autre collège ; le mécompte temporaire n'influait pas sur ses appréciations. Loin de là, il avait à cœur de relever ses amis et de les contenir ; il avait vu avec inquiétude le nom de M. Roy sur une liste de candidats dressée par les libéraux de Paris, et il s'était réjoui d'apprendre que son ancien collègue n'était pour rien dans cette démonstration[1]. M. de Wendel se plaignait des violences de la Cham-

[1] Nous insistons sur ce point, parce que, par une erreur que nous ne pouvons nous expliquer, M. Nettement, t. VI, p, 108, attribue à de Serre, à cette époque, une conduite que dément le simple exposé des faits : selon lui, de Serre ne serait parti pour Naples qu'après les élections, et il n'aurait échoué dans le Haut-Rhin que parce que le ministère, ayant cru remarquer qu'il cherchait, sur la fin de la session, à constituer un tiers parti dans la Chambre, avait refusé de le nommer président du collège électoral. Or de Serre était parti de Paris le 8 avril, et la session ne finit que le 1er mai. Il fut surpris dans sa résidence de Naples par la nouvelle inopinée des élections; n'étant plus éligible, il n'eut même pas l'idée de se présenter, et, bien loin de susciter des difficultés au gouvernement, tous les conseils qu'il envoyait à ses amis ne tendaient qu'à le soutenir.

bre et, dans la pensée peut-être de détourner de Serre des luttes politiques, il lui annonçait son intention — qu'il ne réalisa point — de quitter une assemblée où la modération, disait-il, ne pouvait plus rien. C'était le solitaire de Naples qui combattait ces sombres présages ; de Serre jugeait le nouveau cabinet avec une impartialité rare chez un prédécesseur :

« Je ne désespère pas, comme vous, de la modération. C'est elle, dit Montesquieu, qui gouverne les hommes. N'est-ce pas beaucoup que deux exagérations coalisées n'aient pu produire qu'une administration modérée en gros ? »

II

Quel contraste pour de Serre entre ces luttes attachantes et passionnées de la société française et le régime silencieux et inerte au milieu duquel il était tombé ! Il n'y avait à Naples nul mouvement des esprits, nulle vie politique ; les institutions consultatives qu'avait promises le congrès de Laybach dormaient oubliées ; l'occupation autrichienne tenait séquestrée la nation. Cependant l'histoire récente du pays, les vicissitudes diverses, les intérêts rivaux de la Sicile et du royaume de Naples, fournissaient matière à des études et à des conclusions dont le cabinet des Tuileries était justement préoccupé.

Refuge de la dynastie napolitaine, pendant que Napoléon gouvernait par ses lieutenants le royaume

de Naples, la Sicile avait reçu de l'Angleterre la constitution éphémère de 1812 ; elle avait tour à tour appelé et redouté l'influence britannique. De Serre avait mission de rechercher ce qu'était devenue cette influence et quels motifs l'Angleterre pourrait avoir de la ressaisir.

Il porta dans cet examen l'ardente et vaste curiosité qu'excitait en lui tout sujet nouveau. Il embrassa l'Italie entière dans ses observations et envoya successivement à Paris trois mémoires, aussi remarquables par la force de la pensée, l'élévation des vues, que par la vigoureuse précision du style. Il eût été difficile de résumer avec plus de profondeur, de justesse et d'énergie, les origines, les luttes, les révolutions du royaume des Deux-Siciles.

De Serre ne voulait traiter que de l'Italie, en écrivant ces mémoires ; mais sa pensée ne cessait pas de s'orienter vers la France. Sans être moins vraies pour la péninsule, ses réflexions, par bien des côtés, s'appliquaient à son propre pays, et elles présentent, à ce titre, d'autant plus d'intérêt que l'homme d'État, replié sur lui-même, dégagé des entraînements de la vie publique, demeure fidèle aux grands principes qui ont toujours inspiré sa carrière.

Après avoir étudié le rôle du parlement féodal dans l'histoire de la Sicile ; après avoir montré l'erreur des barons siciliens qui ne surent jamais intéresser le peuple à leurs revendications, erreur commune à plus d'une aristocratie dans l'Europe continentale, il se demande si les anciennes institutions peuvent être rétablies.

Est-ce pour la Sicile seulement que sont tracées ces lignes?

«... Tout système social ne subsiste que par la force qu'il renferme, par les avantages qu'il produit et par l'habitude qui l'a consacré ; tant que cette dernière n'est pas détruite par les événements, la durée du système peut se concilier avec sa faiblesse et même avec l'opinion qu'il n'est pas propre à remplir sa destination ; mais lorsque ce système a subi une révolution, le prestige de l'habitude est détruit, et le rétablissement du système ne peut naître que des forces qu'il conserve et d'une opinion publique favorable à son utilité. Or les barons siciliens n'ont point cette force[1]. »

Il constate les services administratifs et financiers qu'a rendus en Sicile le parlement féodal; mais, d'un mot, il marque la différence entre le régime ancien et les institutions modernes :

« Le parlement serait regretté, si l'on n'avait pas connu, depuis, des institutions qui, en offrant les mêmes garanties, conféraient à toutes les classes de la société des droits et des avantages réservés, dans l'antique forme, aux seuls privilégiés. »

Avec la même clairvoyance, de Serre démêle les avantages de la législation que la conquête française a introduite à Naples.

«... Le régime militaire de la dynastie napoléonienne était un despotisme pur, politiquement parlant, puisque la destruction de la féodalité et de

[1] *Corresp.*, VI, p. 300 et suiv.

toutes les institutions anciennes avaient tout aplani en présence du pouvoir souverain... Mais, en revanche, dans le royaume de Naples, les codes français avaient, par leurs dispositions évidemment meilleures que celles des lois anciennes, favorisé la liberté civile des individus ; la division des domaines avait accru le nombre des propriétaires ; la spoliation des barons avait profité aux communes, et le système administratif et judiciaire avait relevé les provinces, dont chacune possédait une cour d'appel dans son sein. Sans cacher ce qu'il y avait d'injuste et de violent dans ce système, on ne peut nier que le royaume a prospéré, malgré les guerres civiles et étrangères, malgré la stagnation et plus tard la révolution commerciale. »

Quelle lueur jetée, d'autre part, sur les déceptions ruineuses que le régime démocratique, en dépit de l'emphase des mots, peut réserver aux peuples, lorsque de Serre montre le suffrage universel, exercé par tout habitant âgé de dix-huit ans, aboutissant, dans les communes siciliennes, à l'établissement « d'une oligarchie qui détourne les revenus des communes à son profit particulier ! »

Mais c'est surtout en examinant le régime dont il convient de doter la Sicile que l'ambassadeur s'élève à des conclusions générales dignes d'être recueillies dans tous les États. Il pose cette alternative à laquelle lui semblent également soumis les divers peuples de l'Italie : « Le pouvoir absolu dans toute son énergie, ou un gouvernement appuyé sur des forces morales existant dans la nation. »

Sans dédaigner les arguments qui peuvent, dans les circonstances présentes, militer en faveur du régime absolu, il se demande en quoi consistera ce régime; il montre qu'il ne saurait être « ni ce gouvernement paternel fondé sur les mœurs, les traditions de respect et d'affection, tempéré par les droits particuliers des corps, des classes, des individus, » dont l'Europe a connu plusieurs exemples; ni le despotisme de Napoléon, « despotisme agissant, qui, à côté de simulacres d'institutions, avait, dans un Conseil d'État fort et nombreux, un contrôle réel pour ses ministres; dont l'armée était brave, dévouée et sans cesse occupée; qui enfin flattait l'orgueil de la nation par l'ascendant qu'il lui donnait sur l'Europe ». Non, le pouvoir absolu à fonder à Naples et en Sicile est, dit de Serre, d'une plus triste nature : « c'est l'arbitraire pur, sans règle ni frein, sur des peuples avilis et dissous. »

Il fait voir que ni dans le caractère des princes, ni dans la capacité des ministres, ce pouvoir ne trouverait à Naples les conditions de vigueur et de suite, nécessaires à sa durée, et poussant à fond ces régimes autocratiques dont il entrevoit que d'honnêtes esprits caressent la chimère :

« Les dernières vicissitudes de l'Europe, écrit-il, ont dû éclairer sur les dangers que courent les gouvernements absolus posés sur un sol révolutionné... Les gouvernements absolus de Madrid, de Lisbonne, de Naples et de Turin sont tombés successivement et presque l'un sur l'autre; ce qu'il y a de plus effrayant dans ces chutes, ce ne sont pas les chutes elles-mêmes,

mais c'est que ces trônes soient tombés devant la plus faible attaque, sans l'ombre d'une résistance, sans qu'un bras se soit levé, sans qu'une épée ait été tirée pour leur défense, malgré les maux incalculables que leur écroulement devait nécessairement attirer sur leurs sujets; c'est que ces gouvernements, semblables dans leurs principes, mais opposés dans leur conduite, n'en aient pas moins eu une destinée commune, que l'administration douce et paternelle de Ferdinand de Naples n'ait pas été mieux défendue que le gouvernement capricieux, dur et funeste de Ferdinand d'Espagne; comme pour montrer le vice irrémédiable de ce système, pour manifester qu'il n'a aucune espèce d'adhérence aux peuples dans lesquels il ne rencontre que des indifférents ou des ennemis, et que, quoi qu'ils fassent, un roi et des ministres, isolés par l'arbitraire au-dessus d'une nation dissoute et désorganisée par les révolutions et les guerres, doivent tomber au premier souffle. »

Au spectacle de ces chutes successives, de Serre opposait la situation prospère de la France :

« Imitant, au contraire, l'exemple de l'Angleterre qui ne s'est reposée de ses révolutions que dans la monarchie mixte et tempérée, la France, à la Restauration, a reçu des institutions, de véritables cadres où les hommes intéressés au maintien de l'ordre public, peuvent se ranger, s'entendre avec le gouvernement et entre eux, et combattre, ainsi réunis, avec des armes légales, leurs communs ennemis. »

Ces réflexions, en le ramenant vers la France, rap-

pelaient sous la plume de l'écrivain les principes dont s'était pénétré l'orateur : « Lier les peuples aux princes par des institutions »; réunir contre les factions révolutionnaires les influences sociales, fortement combinées; surtout être vrais et sincères, et ne pas s'exposer à ce qu'on puisse « faire aux souverains le reproche qu'ils adressent justement aux révolutionnaires, celui de tromper les peuples », telles sont les maximes que l'homme d'État français, les ayant toujours pratiquées, recommande aux gouvernements de l'Italie :

« Quel est, dit-il, le principe, et quelle est la puissance des révolutionnaires?

« Sous le nom d'égalité, c'est la ruine de toutes les supériorités sociales : puissance de destruction, puissance vraiment infernale, puisqu'elle flatte et soulève tous les orgueils. Quel principe, quelle puissance lui opposera-t-on? La nature des choses le dit : l'alliance et la sagesse des supériorités menacées. Dans d'autres temps, les souverains ont dû abaisser une aristocratie trop puissante, et par là même anarchique. Ces temps sont bien loin de nous; le danger vient aujourd'hui du côté opposé et appelle une politique contraire. Mais ce n'est pas à une aristocratie purement titulaire, c'est aux influences réelles, à l'aristocratie de fait, quelle que soit sa date, qu'il faut s'unir. Les influences existantes ne sont pas à craindre : les anciennes sont affaiblies et humiliées; les nouvelles n'ont point de racines encore. Toutes ont besoin, pour le salut commun, de se former en faisceau autour du pouvoir. L'union doit être franche et intime pour

être forte; elle doit être sage pour être plus forte encore; c'est-à-dire qu'elle doit *gouverner dans les intérêts généraux du pays* pour se faire dans la nation autant d'amis et aussi peu d'ennemis que possible. »

En donnant ces conseils aux princes italiens, l'ambassadeur allait directement contre l'influence autrichienne, qui leur enseignait une politique tout opposée. Il n'y avait qu'un sentiment parmi les diplomates français accrédités en Italie sur la conduite du cabinet de Vienne. M. de la Tour du Pin à Turin, M. de Blacas à Rome, le comte de Serre à Naples, l'accusaient également de ne chercher dans l'occupation que son intérêt particulier, souvent mal entendu, et par les fausses mesures qu'il inspirait aux souverains, de préparer des révolutions nouvelles pour le jour où l'Autriche retirerait ses armées, dont elle rendait par là, disait de Serre, la présence perpétuellement nécessaire.

« ... Il ne faut point espérer guérir ces contrées de la contagion révolutionnaire, continuait-il, si la politique ne les place dans une situation aussi heureuse, aussi honorable et surtout aussi irrévocable que possible. Que si l'on faisait la faute de les laisser dans une position absolument contraire, le mal, au lieu de s'atténuer, s'aggraverait indéfiniment; l'exaspération et le désespoir porteraient les peuples aux partis les plus extrêmes. »

De Serre insistait d'autant plus sur ces maximes, qu'il voyait dans leur propagation un moyen de développer l'ascendant de sa patrie. En même temps que dans ses projets de réorganisation de l'Italie, il rêvait

de réunir à nos provinces la Savoie et le comté de Nice, il croyait le moment venu pour la France de faire entendre ses conseils aux princes italiens :

« ... Les malheurs que la France a éprouvés ont trop longtemps neutralisé son influence, écrivait-il dans une lettre destinée à M. de Villèle ; à mesure que ces malheurs s'effacent, cette influence doit renaître ; elle fait partie de l'honneur de la couronne : elle est l'un des besoins d'une nation forte et accoutumée à agir sur les autres. Enfin, et surtout, elle est un besoin pressant de l'Italie. Pour exercer son contrôle et fonder son influence, la France n'aura besoin de rompre avec personne ; il lui suffira d'établir quelles sont de tout temps les conditions de la stabilité dans une monarchie, quelles sont particulièrement celles d'une restauration, et de refuser son appui moral à tout ce qui ne serait pas l'accomplissement de ces conditions... »

Les observations de l'ambassadeur frappèrent le gouvernement. On en parla beaucoup au ministère des affaires étrangères : les chefs des légations s'en entretenaient, et lorsque l'ambassadeur de France à Londres, M. de Chateaubriand, rencontra son collègue de Naples au congrès de Vérone, ses premiers mots furent pour le féliciter de l'effet que ses mémoires avaient produit.

La situation des peuples italiens devait être, à l'origine, le principal objet des délibérations des puissances réunies à Vérone. De Serre, désigné pour accompagner le roi de Naples au congrès s'était livré, dans cette prévision, à de grands travaux prépara-

toires ; il avait pris plus à cœur que les Napolitains eux-mêmes les intérêts de leur pays, et lorsque l'attention du congrès se trouva détournée par les événements de Madrid vers l'Espagne, c'était de Serre qui insistait auprès du ministre de Naples, le prince Ruffo, causeur aimable et indolent, passionné pour la musique, et fort occupé alors, comme d'une affaire d'État, du chauffage insuffisant de son hôtel[1], pour qu'il ramenât sur son propre royaume la sollicitude de l'Europe.

« Je pousse beaucoup le prince Ruffo à mettre en avant les affaires de Naples pour qu'elles n'arrivent pas au dernier moment et ne soient pas étranglées, écrivait-il à M. de Fontenay. Il y a un mois que les souverains d'Italie sont ici, et leurs affaires n'ont pas encore été mises sur le tapis. C'est vraiment déplorable[2]. »

Elles ne furent, en effet, examinées que dans les derniers jours du congrès. Tout en faisant prédominer ses vues sur la politique générale qui devait être suivie en Italie, le cabinet de Vienne essaya vainement de réaliser, sous le couvert d'une commission d'enquête chargée de rechercher les complots révolutionnaires dans la péninsule, son ancienne idée d'une confédération italienne, dont l'Empire aurait eu la suzeraineté. Il fut arrêté, dès le début, par la ferme résistance du Saint-Siège, à laquelle la France intéressa l'empereur Alexandre et que sou-

[1] M. Nettement, *Histoire de la Restauration*, t. VI, p. 290. Récit écrit d'après les notes de M. de Montmorency.
[2] *Corresp.*, IV, p. 548.

tinrent, enhardis par cette initiative, la plupart des princes italiens. A Naples, l'armée d'occupation fut réduite de cinquante-deux mille hommes à trente-cinq mille.

Arrivé le 1er novembre à Vérone, de Serre y trouvait rassemblés les plus hauts personnages de l'Europe: les empereurs d'Autriche et de Russie, le roi de Prusse, les princes italiens, le duc de Wellington, le prince de Metternich, le comte de Nesselrode, les ministres et les diplomates de toutes les grandes cours. La France avait député comme plénipotentiaires au congrès, avec le vicomte de Montmorency, ministre des affaires étrangères, les trois ambassadeurs à Londres, à Saint-Pétersbourg, à Vienne, MM. de Chateaubriand, de la Ferronnays et de Caraman. L'ambassadeur du roi à Naples n'avait point à prendre part aux délibérations générales; mais, pour son esprit attentif, que d'études à recueillir, que de secrets à pénétrer, que d'intérêts et de rivalités à surprendre et à méditer! Comme le lui écrivait M. de la Boulaye, « rien n'est perdu pour un observateur tel que vous; tout cela s'élaborera et trouvera son temps et sa place. »

De Serre ne passait pas lui-même inaperçu dans cette foule éclatante. L'empereur Alexandre avait avec lui plusieurs entretiens ; les ministres étrangers, ses collègues de France, demandaient ses conseils et lui témoignaient des égards dont les jeunes secrétaires de l'ambassade s'empressaient d'envoyer le récit à Naples.

« Ce dont je profite, écrivait de Serre à sa mère,

c'est de l'instruction qu'offre la conversation de tant d'hommes plus ou moins distingués de toutes les nations ; c'est du plaisir de démêler au milieu de cette confusion apparente de volontés diverses la marche réelle de la politique ; plaisir d'esprit qui, d'ailleurs, comme vous le pensez bien, n'est pas sans mélange. »

De tous les diplomates français, le plus empressé pour l'ambassadeur de Naples fut M. de Chateaubriand. Naguère séparés par la violence des luttes politiques, les deux hommes d'État avaient rapidement pris goût l'un pour l'autre. Chateaubriand déclarait avoir reconnu en de Serre un homme supérieur à l'idée même qu'il s'en était faite, et il montrait à le conquérir une grâce habile, dont de Serre etait touché.

Les lettres firent suite aux conversations. Devenu ministre des affaires étrangères, après qu'un dissentiment sur la question espagnole eut séparé M. de Montmorency de M. de Villèle, Chateaubriand eut à cœur de continuer avec son ancien collègue, en dehors des dépêches diplomatiques, une correspondance amicale et fréquente.

Dans le principe, de Serre n'était pas favorable à l'intervention de notre armée en Espagne. Il redoutait les embarras que, même heureuse, elle entraînerait pour la France, et se préoccupait surtout de ne pas aliéner dans une expédition, dont il ne prévoyait pas le terme, des forces militaires que d'autres soins pourraient réclamer :

« Si une fois cette armée était engagée en Espagne, écrivait-il, nous perdrions par ce seul fait toute influence en Europe. On ferait sans nous et malgré

nous tout ce qu'on voudrait en Turquie, en Italie et ailleurs. »

Cette opinion se rapprochait, au fond, du sentiment de M. de Villèle, et quand on vit M. de Montmorency, qui ne la partageait pas, se retirer du ministère, on pensa qu'elle allait prévaloir avec son successeur. De Serre dut lui-même le croire; car les entretiens de Vérone ne lui rappelaient pas de divergence, sur ce point, entre ses vues et celles de M. de Chateaubriand; mais, soit que la résolution de celui-ci fût encore indécise, soit qu'il ne voulût pas la découvrir si tôt, il est certain que, tout en accordant beaucoup aux objections faites contre l'intervention, M. de Chateaubriand, en insinuait, dans sa correspondance avec le président du Conseil, la nécessité éventuelle, et que, dès le congrès de Vérone, il énonçait les motifs qui devaient le déterminer, une fois ministre, à déclarer la guerre. On le vit alors, dans ses lettres à de Serre, lui expliquer les vicissitudes de sa pensée avec un abandon qui appelait la confiance, en la témoignant.

Les deux natures se révélaient dans cette correspondance : de Serre, toujours sérieux et vrai dans l'expression de ses idées, fortement concentré vers l'objet qu'il a en vue, en examinant tous les aspects, discutant ou admettant, avec une loyauté scrupuleuse, les objections diverses, sans retour sur lui-même, sans parole apprêtée, sans diversion vaine, l'esprit uniquement préoccupé de la chose publique, et trouvant dans ce foyer d'une conscience pure et d'une méditation passionnée la flamme vigoureuse de son

éloquence ; Chateaubriand, plein de contrastes, d'humeur inégale et mobile, éclatant et précis dans ses vues, mais s'oubliant dans l'orgueil des résultats acquis, marquant d'un trait de génie la politique à suivre et lui préparant lui-même des obstacles par des complaisances de parti ou des négligences superbes ; aimant le pouvoir et affectant de le dédaigner, contant gravement à de Serre son désir d'aller prendre sa place à Naples, quand il est évident que celle qu'il occupe à Paris convient à ses goûts magnifiques, portant néanmoins dans les enivrements de l'ambition ou de la gloire des ennuis immenses et de soudaines impatiences de solitude, à la fois auteur et victime de ces variations orageuses dans lesquelles son imagination semble tour à tour se complaire et se lamenter ; avec cela, ouvert aux conceptions généreuses, recherchant les supériorités et se faisant comme un royal plaisir de les gagner à lui ; ayant ses misères et ses petitesses, mais incapable d'une bassesse, et toujours incomparable par ces beaux instincts d'honneur qui tressaillent au moindre appel et l'emportent au-devant des périls et des sacrifices, soit pour protester, dans le silence universel, contre le meurtre du duc d'Enghien, soit pour entourer de sa fidélité indigente Charles X exilé.

« Vous m'avez vu, à Vérone, très éloigné d'une intervention militaire dans les affaires politiques de l'Espagne, écrivait Chateaubriand à de Serre ; en principe général, je suis toujours de la même opinion. Rien ne me paraît plus contraire à l'indépendance des nations qu'une guerre dans l'unique but

de détruire ou d'imposer une constitution. Mais je suis revenu en France, blessé au fond du cœur de notre nullité en Europe; j'ai trouvé d'un autre côté, en arrivant, dans le parti révolutionnaire, un espoir mal dissimulé de corrompre notre armée, les conspirations prêtes à éclater et tous les maux ayant leur foyer à Madrid. Appelé inopinément au ministère par la retraite de M. de Montmorency, j'ai pris mon parti sur-le-champ. L'occasion se présentait d'en finir une fois pour toutes avec la cocarde tricolore, de savoir si les Bourbons avaient ou non une armée, de terminer la Restauration et de nous replacer à notre rang militaire en Europe... L'événement a été heureux, et je ne demande à Dieu que de vivre jusqu'à la reddition de Cadix pour mourir plein de joie du haut rang de gloire et de prospérité où j'aurai contribué à replacer notre patrie[1]. »

Tout était vrai dans ces accents dont une préoccupation trop personnelle n'effaçait pas la noblesse. De Serre recevait de sources moins partiales des renseignements qui confirmaient pleinement ce cri de triomphe. Son ami, le général Desprez, faisait partie de l'expédition, comme chef d'état-major du 4e corps d'armée, que commandait le maréchal Moncey.

« Nos soldats, écrivait-il à de Serre, sont d'une sagesse exemplaire. Un accord parfait règne entre les officiers; les nuances d'opinion semblent avoir disparu; tel qui était libéral en France voit ici des

[1] *Corresp.*, V, p. 256; 18 juillet 1823.

amis dans les royalistes, des ennemis dans les constitutionnels. C'est ainsi que se font les solides conversions. »

Vainement quelques Français, formant l'avant-garde des sociétés secrètes, avaient essayé d'émouvoir notre armée au passage de la Bidassoa, en agitant, sur l'autre rive du fleuve, le drapeau tricolore. Un ancien soldat de l'empire, le général Valin, commanda lui-même le feu contre les rebelles, et l'esprit de discipline fit taire la désertion.

« Les ennemis du gouvernement ont perdu pour jamais l'espoir de séduire l'armée, mandait encore le général Desprez ; le coup de canon qui a tué quelques transfuges a décidé une grande question. »

C'étaient là des résultats dont M. de Chateaubriand avait le droit d'être fier ; car il les avait prévus, quand beaucoup en doutaient, et la certitude de les atteindre avait été pour lui la raison décisive de la guerre d'Espagne. A l'Europe qui s'inquiétait de la fidélité de nos soldats, aux conspirateurs qui se flattaient de provoquer en France, comme en Italie et en Espagne, une révolution militaire, il s'était dit qu'il fallait montrer l'armée unie autour d'un prince de la maison de Bourbon, et la rallier elle-même au drapeau blanc par la victoire. Ayant contre lui l'hostilité furieuse de l'Angleterre, les craintes jalouses de l'Autriche, les violences de l'opposition, la défaveur du monde des affaires, il avait mis à poursuivre cette œuvre un rare mélange de fermeté et de prudence, d'initiative et de circonspection, sachant flatter délicatement l'honneur national, se servant de

l'ascendant que ses complaisances mêmes lui avaient donné sur les exaltés de son parti pour les amener à saluer avec lui les hauts faits des guerriers de l'empire, faisant dans le plus beau langage appel à toutes les gloires, et parant des riches couleurs du poète les calculs bientôt vérifiés de l'homme d'État.

De Serre ne faisait pas difficulté de reconnaître la justesse des prévisions de M. de Chateaubriand ; il rendait hommage à sa décision :

« ... Au milieu de l'hésitation de la plupart des esprits, la promptitude et la vigueur de votre détermination ont fait beaucoup pour le succès. Il est grand ; vous avez raison de vous en applaudir et je vous en félicite de tout mon cœur. »

Mais, avec sa gravité et sa franchise ordinaires, il arrêtait l'élan du grand écrivain, trop pressé peut-être de célébrer la victoire, comme si tout était fini. Il appelait son attention sur les conséquences du succès et sur les dangers qui pouvaient le suivre.

« Même après la chute de Cadix, vous êtes loin de pouvoir penser à votre *Nunc dimittis*, lui écrivait-il. Vous avez, le premier, rendu à la France cette vie, cette action extérieure, nécessaires à un grand peuple, et qui semblaient suspendues depuis la restauration. Dans cette carrière les grandes affaires s'appellent l'une l'autre. »

Il entrevoyait que ce réveil de nos forces, en frappant l'attention de l'Europe, exciterait ses alarmes ; et, craignant, à quelques mots prononcés par le ministre, qu'il ne s'engageât dans de plus lointaines

entreprises, il le conjurait de songer d'abord à consolider par le développement des institutions militaires et politiques la situation de la France.

« ... La crainte des révolutions est le sentiment commun qui, depuis huit années, tient les grandes puissances unies et l'Europe en paix. Le péril passé s'oublie vite, et cette crainte sera bien affaiblie, une fois que la péninsule sera restaurée, pacifiée... Cette jalousie de la France, que déjà vous voyez poindre, grandira malgré votre prudence et votre générosité. Il y a de l'habitude autant que de la raison. On craint ce nom même de la France qui, depuis des siècles, a si souvent remué le monde ; on craint, plus encore que la contagion de l'anarchie, l'effet lent, mais irrésistible, de nos institutions, le mouvement et la force qu'elles nous impriment. Précisément parce que nous avons toujours joui d'une certaine liberté, nous n'avons jamais fait nos affaires sans quelque bruit : vous vous souvenez de vos États, de votre parlement de Bretagne, Pour nous, ce bruit prévient ou détourne le danger ; mais, après les crises dont nous sortons, c'est, aux yeux des cabinets accoutumés à gouverner dans le silence, l'indice d'un volcan, de laves prêtes à se répandre. Le plus sûr moyen de calmer les jalousies, c'est d'être fort ; on ne conteste que les supériorités qui s'élèvent ou se relèvent ; on s'y résigne dès qu'elles sont bien établies. »

Cette force, de Serre la voulait assurer par les lois et par les armes. Il constatait que la guerre d'Espagne, sans être meurtrière, avait aguerri les troupes ; mais il insistait sur la nécessité de règle-

ments qui permissent de conserver, au besoin, les soldats sous le drapeau.

« Il nous manque une réserve, continuait-il ; les vétérans n'en sont point une, au moins suffisante, dans toutes les conjonctures ; la première campagne, nous avons dû recourir à une levée anticipée ; ceci est urgent, parce qu'Il faut plusieurs années pour avoir amassé les réserves ; pour qu'elles restent entières, le temps de service ne doit courir que du jour de l'arrivée au corps. »

Il engageait le ministre à s'emparer des avantages que lui donnait une guerre heureuse pour compléter le système politique du pays.

« ...Il ne faut point faire halte non plus dans le développement de nos institutions politiques ; en conservant ce qui est propre à la France et à une monarchie continentale, elles doivent marcher vers cette perfection que vous admirez, à si juste titre, en Angleterre. Chez nous, les royalistes seront, pour plus d'une génération encore, l'appui nécessaire du gouvernement ; c'est par eux qu'il doit s'enraciner. Il faut, par tous les moyens, les mettre en jouissance des avantages de nos institutions pour leur en donner le goût, pour vaincre les préventions qui restent. »

Ainsi se continuaient les conversations de Vérone. De Serre profitait de l'ouverture que lui offrait cette amitié nouvelle pour s'occuper encore des affaires intérieures de la France, non sans se rendre compte qu'il n'en était plus qu'un spectateur éloigné.

« Je sens bien, que dans mon coin, ma politique

doit être trop spéculative, écrivait-il avec quelque tristesse. Vous êtes au centre d'action, foyer dans lequel rayonnent tous les faits. Vous rectifierez mes erreurs. »

Chateaubriand accueillait avec une courtoise déférence les observations de l'ambassadeur ; il témoignait un souci flatteur de se donner raison à ses yeux. A vrai dire, il ne pouvait contester les difficultés politiques de l'expédition. Cadix prise, les Cortès dissoutes, le roi délivré, il s'agissait de maintenir dans de justes bornes l'autorité rétablie, et le caractère violent et faux de Ferdinand rendait la tâche presque impossible. « Le roi me ferait cent promesses, disait le duc d'Angoulême, qu'il ne les tiendrait pas, le même jour que j'aurais tourné le dos. » Chateaubriand n'en essayait pas moins d'influer sur les conseils du cabinet de Madrid. A la demande de Louis XVIII, il rédigeait une lettre pleine de sagesse que ce prince voulait adresser au monarque espagnol et, par une sorte de réparation dont assurément il ne se rendait pas compte, il proposait en exemple, au roi Ferdinand, l'amnistie de 1815 et la politique suivie en France à cette époque, cette politique des Richelieu, des Royer-Collard, des de Serre, qu'il avait lui-même, avec l'extrême droite, si ardemment combattue.

On ne saurait parler de l'expédition d'Espagne sans donner un souvenir au prince qui la commandait, et dont elle révéla les hautes qualités à la France et à l'armée : « Tous les rapports, écrivait de Serre, paraissent s'accorder sur le beau caractère du prince généralissime. »

Placé à la tête des troupes, le duc d'Angoulême avait étonné et attiré les officiers qui l'entouraient par un attachant mélange de modestie et de fermeté, de simplicité et d'héroïsme ; sans avantages extérieurs, d'une timidité qui paralysait sa nature et ne se dissipait que devant le péril, il avait fallu, comme à un vrai fils de Henri IV, pour lui rendre la plénitude de ses facultés, le bruit du canon. Un jour, occupé à reconnaître une position sous le feu des batteries espagnoles, il fut couvert de terre par un boulet, tombé près de lui : « Eh bien ! messieurs, dit-il avec calme aux officiers de l'état-major qui s'empressaient à ses côtés, si je suis tué, je finirai en bonne société et à la française. »

Il avait tenu à réunir dans son armée, mêlés à des noms royalistes, au duc de Guiche, aux généraux d'Autichamp, de Damas, de la Rochejaquelein, les vieux soldats de l'Empire, Moncey, Molitor, Oudinot, Bordesoulle ; il voulait, avant tout, des militaires capables, excluant les hommes de parti et ralliant par sa confiance ceux qu'on lui avait donnés comme suspects. Malgré les efforts d'une fraction des royalistes, il avait écarté de sa personne le général Donnadieu et maintenu comme chef de son état-major un vaincu de Waterloo, le général Guilleminot. Il n'attendait de l'expédition d'autre avantage — et c'en était un considérable — que d'assurer au roi une bonne armée et de rendre à la France sa juste influence en Europe. Cet avantage, il travaillait lui-même à le procurer en faisant de ses soldats, partout où ils passaient, dans ce pays dévoré par les

violences de la guerre civile, les représentants de la justice et de la modération. Il avait au plus haut point le détachement personnel des honneurs et l'orgueil patriotique de sa race. Le roi d'Espagne lui ayant offert le palais de Buenavista et le titre de duc du Trocadero : « Je lui ai répondu très poliment, mais par un refus positif, écrivait-il ; un fils de France est au-dessus de cela, et jamais je n'accepterai rien d'un souverain étranger. »

Son désir eût été de rentrer sans bruit dans sa patrie ; il insistait auprès de M. de Villèle pour qu'on ne lui décernât aucun honneur. Mais le roi réservait une entrée triomphale aux troupes revenues d'Espagne, et le généralissime ne pouvait se soustraire à l'ovation qui les attendait. Il s'appliqua du moins, en réponse aux harangues officielles, à reporter sur l'armée les éloges dont il était l'objet.

L'époux de la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette avait vu de trop près les douleurs du monde pour être ébloui par ses gloires.

III

En revenant de Vérone, de Serre avait accompagné à Venise le roi de Naples qui, peu pressé de retourner dans ses États, comptait de là se rendre à Vienne. Il alla lui-même à Rome, où il voulait passer les fêtes de Noël, avant de regagner Naples.

C'était la seconde fois qu'il s'arrêtait à Rome. Il l'avait déjà visitée, à son arrivée de France, dans des dispositions appropriées au charme mélancolique de

cette ville incomparable, alors qu'il venait d'apprendre coup sur coup la mort de son père et celle du duc de Richelieu. Il avait gardé souvenir de l'accueil paternel de Pie VII, dont l'âme, éprouvée par tant de vicissitudes, se prêtait à consoler toutes les afflictions. Il avait goûté la conversation délicate et gracieuse du cardinal Consalvi ; il avait surtout à cœur de revoir un ami, avec lequel il s'était promptement et intimement lié, le ministre de Prusse auprès du Saint-Siège, le grand historien de l'ancienne Rome, l'illustre Niebuhr.

Il se forme souvent, entre des esprits dispersés sur les points les plus éloignés, des harmonies secrètes par lesquelles ils demeurent unis, sans jamais se connaître. S'ils viennent un jour à se rencontrer, il leur semble qu'ils n'étaient pas étrangers les uns aux autres et qu'en se voyant pour la première fois, ils se retrouvent.

Isolé dans son ambassade, plongé dans ses profondes études sur l'antiquité romaine, tandis que de Serre occupait la tribune du Palais-Bourbon, Niebuhr s'était ému, de loin, aux paroles de l'orateur français. Comme ce savant Danois, avec qui il avait plus d'une ressemblance, comme le baron d'Eckstein, qui pour avoir entendu de Serre, se disait son ami sans lui avoir parlé, Niebuhr avait gravé dans sa mémoire ces éloquentes formules qui montraient à la France, comme un symbole de ralliement, « l'étendard royal planté au milieu de la nation. » Habitué à s'entretenir avec les vieux Romains, à se passionner pour des personnages évanouis depuis deux mille ans, comme

s'ils vivaient de son temps, il s'était attaché à cet orateur étranger, comme s'il avait été de son pays. Il croyait lui-même à ce qu'il appelait « une église invisible politique répandue parmi toutes les nations », et il se sentait du même culte que de Serre.

Quand il le vit à Rome, sa présence le combla de joie ; quand il eut conversé avec lui, il ne mit plus de bornes à son enthousiasme :

« De Serre a été ici, écrivait-il à sa belle-sœur, Mme Hensler. C'est un des hommes les plus rares et les plus nobles que j'aie rencontrés ; nos convictions politiques sont, à vrai dire, identiques... J'ai passé avec de Serre des jours pleins d'enseignements, des jours inoubliables[1]. »

Il voulut être le guide de l'ambassadeur français à travers les monuments et les ruines de l'ancienne Rome. Quelques-uns de nos lecteurs se rappelleront sans doute avoir visité, il y a une vingtaine d'années, le Forum en compagnie du spirituel, aimable et savant Ampère, ressuscitant sous leurs yeux, de sa parole animée et pittoresque, les hommes et les choses, la vie privée et la vie publique des contemporains de Scipion ou d'Horace. Ainsi Niebuhr expliquait à de Serre les vestiges de la vieille cité ; il lui racontait la constitution, les mœurs, la religion des Romains ; il s'échauffait à défendre devant lui les Gracques, Marius ou Sylla ; il relevait pour lui la tribune aux harangues : « Voilà où vous auriez brillé, lui disait-il, si vous étiez né Romain ! »

[1] *Corresp.*, IV, p. 369 et V, p. 13.

On les voyait errer tous deux au milieu de ces majestueux débris, l'un de petite taille, au tempérament frêle, aux yeux vifs, à la physionomie douce; l'autre grand, élancé, la figure pâle et mélancolique, d'apparence un peu froide, mais saisissant tout à coup l'attention par le feu de ses regards, l'accent de sa voix, l'ardente et visible préoccupation de son esprit. Tout en faisant part à son interlocuteur des trésors de science qu'il avait amassés, Niebuhr s'étonnait de ce que cette communication improvisée suggérait à celui-ci de réflexions, d'aperçus, d'interprétations nouvelles et lumineuses. Il se sentait animé par sa parole : « Nul, écrivait-il ensuite, ne pouvait mieux que lui me rappeler les orateurs antiques. » De Serre, toujours avide de s'instruire, le pria de lui préparer quelques notes écrites, comme il ferait pour un ignorant : « Vous n'êtes ni plus ni moins docte que Démosthène, répondit l'Allemand avec transport, et je vous aime comme lui. »

A peine séparés, il s'écrivirent.

Tous deux étaient hommes d'intérieur en même temps qu'hommes publics, et les plus simples détails de la vie de famille revenaient dans leurs lettres, mêlés à de graves considérations sur l'histoire, l'administration, la politique ou la religion : « Cornélie a fait trois dents et sans souffrance », écrit Niebuhr dans la même lettre où il traite de la constitution de la Suisse, des mœurs du Tyrol, des révolutions de l'Espagne et du Portugal.

On juge des qualités d'un homme non seulement par les sentiments qu'il exprime, mais encore par

ceux qu'il inspire. A ce titre, l'attachement que Niebuhr et sa famille éprouvaient pour de Serre porte témoignage devant la postérité en faveur de ce dernier; leur enthousiasme révèle dans sa conversation, dans son intimité, une sorte de rayonnement que le ton modeste et abandonné de ses lettres ne laisse pas soupçonner. Ce grand érudit d'Allemagne, avec ses vastes recherches et son immense savoir, éprouvait pour l'ambassadeur français les mêmes sentiments d'admiration ingénue et passionnée qu'avaient conçus jadis les écoliers de Reutlingen pour leur jeune instituteur. Il avait toujours présent le souvenir de son ami, en continuant ses travaux.

« A l'avenir, en écrivant, je croirai parler à vous. Atticus écrivit à l'usage de Cicéron un abrégé de l'histoire romaine; pourrais-je ne pas me le rappeler? »

Il lui arriva, en étudiant les vicissitudes de la législation électorale chez les Romains, de retrouver, dans la réforme accomplie par le censeur Quintus Fabius, des principes analogues à ceux qui avaient inspiré de Serre en 1820. Jusque-là, il ne s'était pas bien expliqué ce changement; la loi française, telle que son ami l'a développée, cette *justice représentative*, qui ouvre une issue à tous les intérêts, sans en rendre aucun oppressif, lui révèle le sens de la loi romaine :

« ... Il s'agissait, écrit Niebuhr à de Serre, de faire passer les élections aux mains des propriétaires du sol et des anciens citoyens, sans exclure les arti-

sans et les citoyens qui ne comptaient point d'aïeux. Cependant je pensais constamment à vous, et le cœur me battit en découvrant qui fut le grand Romain qui jadis opéra ce que vous avez fait, et que sa nation récompensa par le surnom de *Maximus*, qu'il n'avait pas obtenu par cinq consulats et autant de triomphes. »

Dans le cours de l'année 1823, Niebuhr se rendit à Naples avec sa famille. Il fit à l'ambassade de France un séjour d'un mois, dont il garda un souvenir ineffaçable. Il avait vu de Serre à son foyer, dans son intérieur, et il n'en avait pour lui que plus de respect et d'affection.

« Je le vénère plus que jamais dans tout ce qu'il fait, écrivait-il à Mme Hensler; et maintenant que je le connais, je puis dire que c'est un homme d'une vertu et d'une pureté parfaites, aussi bien qu'un grand homme et qu'un génie extrêmement rare... Sa famille doit être, grâce à lui, la plus heureuse du monde : une femme vive et sensée, qui admire son mari, qui est fière de lui et qui en est fort aimée; des enfants qui sont l'objet de leur amour le plus tendre. Tous ceux qui font partie de l'ambassade font partie de la famille, et même les gens qui les ont accompagnés jusqu'ici semblent être moins des domestiques que des client dévoués... Le long séjour de de Serre en Allemagne, surtout dans sa jeunesse, durant l'émigration, sa connaissance exacte de notre langue et de notre littérature, pour lesquelles il a une prédilection, la nécessité où il se trouva, après son retour, de gagner son pain comme avocat, ont

prodigieusement développé cet esprit que la nature avait déjà doué de qualités rares. Comme il a conscience de sa force, tous les biens de la fortune ne sont pour lui ni une possession de valeur ni un lien[1]. »

De retour à Rome, son premier soin était de jeter un regard vers Naples et d'envoyer à l'ambassadeur l'expression chaleureuse de sa tendresse :

« Je n'ai pas de paroles pour vous dire combien je vous aime, combien votre présence et votre conversation me manquent; il faudrait pour cela des paroles de passion et je n'en sais plus dire... »

Puis, appelant sa foi religieuse à l'appui de son affection, il montrait sa famille réunie dans la même prière pour les amis qu'elle avait laissés.

« Nous tous, et le cœur de ces enfants innocents non moins que leurs lèvres pieuses, nous demandons pour vous et les vôtres les plus riches bénédictions du Ciel, la conservation de tout le bonheur que vous possédez, un emploi digne de votre grande âme et le succès dans cet emploi. »

Le fils aîné de Niebuhr, solennellement appelé Marcus, avait été l'objet des soins de l'ambassadeur. De Serre, dans ses promenades, le prenait par la main; et, comme s'il se fût rendu compte de la gloire d'un tel compagnon, l'enfant, à peine âgé de sept ans, se montrait tout fier de marcher à ses côtés. Il n'y avait pas de récompense qu'il mît au-dessus de l'approbation de son grand ami. Le jour du départ,

[1] *Corresp.*, V. p. 137.

il ne pouvait se détacher de lui, et disait à son père en sanglotant: « Je suis si triste! Je l'aime comme toi. » Instruit à mêler sans cesse les souvenirs antiques aux préoccupations présentes, l'enfant retrouvait l'image de de Serre, sous des noms étrangers, jusque dans ses études. Quelques semaines après avoir quitté Naples, il lisait Homère avec son père; ils arrivèrent aux adieux de Télémaque et de Ménélas. Tout à coup Marcus s'interrompt et demande avec anxiété à son père si Télémaque ne revit pas Ménélas. « Probablement non », répond négligemment Niebuhr, sans se douter de l'inquiétude secrète dont son fils est tourmenté. « Il ne le revit donc plus! Ménélas l'aimait tant! » s'écrie l'enfant en fondant en larmes. Il s'était cru Télémaque, et il songeait qu'il ne reverrait plus Ménélas, c'est-à-dire de Serre. Le père ne put le consoler qu'en imaginant une fiction qui lui rendit l'espoir.

Comme de Serre, Niebuhr était à la fois passionné pour les libertés publiques et ennemi de la révolution.

« J'ai la haine la plus décidée pour le despotisme, disait-il; mais je ne voudrais pas, pour le combattre, évoquer le démon de la révolution. Il vaut mieux se résigner au mal que d'ouvrir les portes de l'enfer. »

Il tenait aux anciennes institutions, tout en détestant les prétentions aristocratiques qui les compromettaient. De Serre lui était apparu, suivant son expression, « comme une pure et brillante étoile, avec les libertés royalistes, dans le firmament de la

politique. » Il crut retrouver plus tard quelques-unes de ses pensées chez M. de Martignac, et il s'attacha au ministre de 1828 en souvenir de son ami.

Avec cette disposition d'esprit, aimant le trône et la liberté, sans donner dans les passions de parti qui s'agitaient autour des deux causes, Niebuhr était, comme de Serre, exposé à l'isolement.

« Toujours il en a coûté pour s'élever au-dessus de son temps. Votre destinée est d'éclairer le vôtre. Remplissez-la. »

Ces paroles que de Serre adressait à Niebuhr, on a cru que c'était Niebuhr qui les lui avait dites[1]. Ils pouvaient en effet tous deux se les appliquer. Tous deux ils retrouvaient dans leur pays des injustices semblables; et, en se racontant l'un à l'autre leur vie, ils s'étonnaient d'y rencontrer les mêmes épreuves.

« ... J'aurais voulu ne jamais quitter mon pays, écrivait Niebuhr; six ans suffisent pour changer d'habitudes. Une absence aussi longue détruit toutes les liaisons qui n'ont pas le caractère d'une grande intimité. On rentre étranger : la sympathie a disparu; et, dans notre malheureux temps où les opinions embrassées avec une aveugle passion sont tout, on passe pour apostat aux yeux de ceux qui se sont laissé entraîner dans l'une ou l'autre direction, et qui autrefois croyaient être de la même opinion que nous... »

De Serre ne pouvait entendre ces plaintes sans

[1] *Étude sur M. le comte de Serre*, par M. Salmon, p. 205.

songer à sa propre destinée ; il se demandait à son tour ce que lui vaudrait cet éloignement, dont il avait attendu pour lui-même la pacification des esprits :

« Vous me faites un triste tableau de la situation dans laquelle vous comptez retrouver votre patrie, répondait-il à Niebuhr. Hélas ! c'est absolument la situation de la mienne... Je ne l'ai que trop éprouvé ; dans ce flux et reflux des opinions et des passions, qui veut demeurer fidèle à la vérité et à sa propre raison, finit par demeurer seul en butte à toutes les animadversions. L'idée qu'elles s'apprivoiseraient en mon absence, que je ne retrouverais à mon retour que le souvenir du peu de bien que j'ai fait, est une de celles qui ont déterminé mon expatriation[1]. »

[1] *Corresp.*, V, p. 103 ; 22 mars 1823.

CHAPITRE XXIII

Les dernières épreuves.

Dispositions diverses du monde politique de Paris à l'égard du comte de Serre. — On s'habitue peu à peu à son éloignement. — La droite, se sentant plus forte, souffre moins l'alliance avec le centre droit. — Le ministère refuse d'appuyer la candidature de de Serre dans le Bas-Rhin. — Vie de famille à Naples. — Séjour à Ischia. — La musique, les tableaux, les poètes italiens. — Méditations religieuses. — Nouvelles afflictions. — De Serre perd sa mère. — Visite au mont Cassin et à la Trappe de Casamari. — Prise de Cadix et délivrance du roi d'Espagne. — Dissolution de la Chambre des députés. — De Serre désire rentrer à la Chambre. — Tandis que M. de Chateaubriand l'encourage, M. de Villèle lui refuse l'appui du gouvernement. — Instructions ministérielles et mesures prises par les fonctionnaires contre sa candidature. — M. de Wendel. — De Serre se présente au collège d'arrondissement de Briey et au grand collège de Metz. — Échec complet à Briey. — A Metz, il ne manque à de Serre que quatre voix pour être élu. — Déchaînement inouï des fonctionnaires et des ultra-royalistes contre sa candidature. — Cruelle surprise que cause à de Serre cette animosité. — Sa correspondance avec M. de Chateaubriand et M. de Villèle. — Déclin de ses forces. — Il est transporté à Castellamare. — Ses lettres à Mme de Serre que la maladie retient elle-même à Naples. — Danger soudain. — Le prêtre italien. — Dernières recommandations. — Mme de Serre est appelée en toute hâte à Castellamare. — Mort d'Hercule de Serre. — Honneurs rendus au défunt par l'ordre du roi de Naples. — Mort de Louis XVIII. — Accueil fait à Mme de Serre par le roi Charles X et la duchesse d'Angoulême. — Douleur des amis du comte de Serre. — Discours de M. Millet de Chevers, premier président de la cour royale de Colmar. — Ingratitude des partis. — Obsèques triomphales faites, l'année suivante, par le parti libéral au général Foy. — Noble protestation que ce contraste inspire au baron d'Eckstein. — Jugement réparateur de la postérité.

I

Était-ce donc là une espérance trompeuse? Et de Serre devait-il connaître, lui aussi, l'amère vérité du proverbe qui donne tort aux absents?

Dans les premiers jours qui suivirent son départ de France, on avait été tout de feu pour lui. L'idée qu'un tel homme demeurât longtemps hors des affaires ne venait à l'esprit, et surtout à la bouche de personne.

« On ne s'accoutume pas à votre absence, lui écrivait l'ami qui ne lui manqua jamais, M. de la Boulaye ; on vous regarde comme une balle lancée à Naples et qui doit rebondir. »

Puis les mois s'écoulaient ; la scène politique se transformait ; les questions, les intérêts, les difficultés se renouvelaient sans cesse. Non seulement le parti dominant ne pensait plus à réclamer l'alliance du centre droit, mais il reprochait au ministère de trop s'y attarder ; et le véridique la Boulaye, tout en redisant à de Serre avec quelle estime on prononçait son nom, ne lui cachait pas qu'il y avait à faire peu de fond sur le souvenir des hommes :

« Il ne faut pas se faire illusion ; on ne s'occupe ici que de ce qu'on a sous les yeux ; il n'y est pas plus question de vos anciens collègues que du dernier ministère de Louis XV, et l'on n'y parle pas plus de Decazes que du duc d'Aiguillon. Vous faites exception à la règle, autant que possible, parce que les débats des Chambres vous rappellent aux esprits dans tous les moments difficiles... On entend volontiers bien parler de vous ; on répond sur le même ton, et de la même haleine on loue tout ce qui fait du bruit ; les délicats sont rares, les fidèles plus rares encore. »

Cependant le nom de l'ambassadeur de Naples revenait par intervalles dans les feuilles publiques ; on

parlait de lui en même temps que des changements ministériels. Après le congrès de Vérone, on l'avait cru un moment destiné à remplacer M. de Montmorency aux affaires étrangères. La rivalité naissante de M. de Chateaubriand et de M. de Villèle, les embarras de la guerre d'Espagne, les violences de l'extrême droite, reprenant contre le cabinet le rôle qu'elle avait joué contre le duc de Richelieu, ranimaient bientôt le bruit de modifications prochaines dans le gouvernement. On supposait tour à tour que M. de Villèle allait quitter le conseil ou le remanier, soit pour se rapprocher de l'extrême droite, soit pour lui résister; et, tantôt dans des combinaisons présidées par lui, tantôt sur des listes nouvelles, les journaux faisaient figurer le nom du comte de Serre. Ses amis, impatients de voir réaliser leurs désirs, lui communiquaient ces prévisions ; il y demeurait lui-même étranger et assez incrédule.

« Tous les bruits de gazettes qui me sont relatifs, mandait-il à Niebuhr, n'ont ni fondement ni apparence. Tout en parlant en très bons termes de moi, on n'ose pas m'avouer. »

Il ne voulait pas, du moins, dérober à sa mère des espérances qui pouvaient lui porter quelque douceur dans sa solitude, et il écrivait à son premier secrétaire, M. de Fontenay, alors en congé à Paris :

« ... Rendez-moi le service d'aller voir ma mère. Contez-lui ce que vous croyez n'être pas des illusions, ce qui me paraît en être à moi. Mais enfin, si je me les interdis, je ne traite pas tout le monde

aussi sévèrement, et surtout une pauvre vieille mère[1]. »

Quelle était dans ces conjonctures l'attitude du gouvernement, et que pensaient les ministres du retour de leur ancien collègue?

Il y avait de leurs dispositions un symptôme inquiétant, mais dont les événements purent seuls faire reconnaître, après coup, la gravité. C'était le retard singulier que M. Wendel mettait à remplir les formalités nécessaires pour rendre à de Serre l'éligibilité. L'élection de Colmar, au mois de mai 1822, et, au mois de novembre, une élection dans la Moselle, pour laquelle de Serre avait des chances certaines, furent manquées, faute du cens requis par la loi. De Serre avait confié à M. de Wendel le soin de régler cette question. Il la lui rappelait sans cesse, et M. de Wendel se bornait à lui écrire : « Mandez-moi si vous jugez fort important d'être nommé. »

Pourtant M. de Villèle tenait sur de Serre le meilleur langage. Il repoussait vivement, en s'en montrant affligé, les doutes que quelques personnes avaient manifestés sur ses intentions, et déclarait très haut que les services rendus en 1820 par le garde des sceaux étaient tels qu'ils imposaient au gouvernement le devoir de le soutenir. Il n'y avait pas de siège vacant, au moment où il donnait ces assurances ; bientôt une élection s'annonça dans le département du Bas-Rhin. Des amis demandèrent aux ministres d'y présenter de Serre. La réponse fut des plus flat-

[1] *Corresp.*, V, p. 320 ; 30 juin 1823.

teuses pour l'homme, mais évasive pour le candidat. On redoutait les influences libérales dans le département ; on alléguait que la grande renommée du comte de Serre rendait pour le gouvernement, comme pour lui-même, la lutte plus difficile et l'échec plus grave, et l'on s'épanchait en regrets sur les malheureuses circonstances qui avaient empêché de Serre de se porter dans la Moselle, où tout, disait-on, aurait été simple. « Du tout, écrivait M. de la Boulaye, je conclus qu'il n'y a pas grande espérance. »

Il n'y avait encore là que des objections locales, plus ou moins fondées, mais rien qui pût donner à de Serre la preuve d'un parti pris contre sa candidature. Le jour où une élection serait possible dans la Moselle, il avait droit d'espérer le concours du gouvernement.

« Revenir aux affaires est en soi plus à craindre qu'à désirer, écrivait-il à sa mère. Abandonnons-nous donc pour l'avenir à la Providence; car de nous-mêmes nous n'y pouvons rien. »

Il se retranchait dans la vie de famille. Il se prêtait aux jeux de l'enfance avec un abandon qui ravissait Niebuhr. Il aimait les fêtes domestiques, les pieux anniversaires dont la célébration venait chaque année réjouir son foyer. Il en racontait lui-même à sa mère les aimables retours :

« ... C'était hier la Saint-Pierre. Nous l'avons faite en famille ; quand la ferons-nous avec vous, chère maman? C'est toujours un bon moment, lorsque ma femme vient avec nos quatre enfants, chacun ayant un bouquet et son petit cadeau à la main. Mais les

sentiments pénibles se mêlent, dans ces occasions, aux plus doux. On sent mieux l'absence des êtres les plus chers dont on est séparé. L'année dernière, ma pauvre petite porta aussi un bouquet; dix jours après, elle n'était plus. Si seulement j'avais reçu une de vos lettres... »

Le monde l'attirait peu. Il ne l'avait jamais aimé, et il retrouvait les expressions de sa jeunesse pour peindre « ce cercle d'indifférents, automates parlants qui n'intéressent ni le cœur ni l'esprit, et qui, à peu d'exceptions près, forment le fond de toutes les grandes sociétés. » Il passait de longues heures à parcourir à cheval les environs de Naples, accompagné de son secrétaire, dont il avait résolu de faire un écuyer : éducation difficile qui lassait la persévérance du maître moins vite que celle de l'élève.

L'été, de Serre avait hâte de s'enfuir à Ischia. Il jouissait, avec sa femme et ses enfants, de cette solitude éclairée et agrandie par l'admirable et lumineuse variété des horizons; il les guidait dans les montagnes et sur les rivages de l'île; il interrogeait curieusement les mœurs des habitants, et se plaisait à l'agreste poésie de leurs divertissements :

« Les Ischiotes sont bonnes gens; le paysan, comme partout, est un peu avide ; je le lui pardonne, en pensant à ce que coûte de sueur un écu ; ils sont gais, ne ménagent pas leurs ânes et se plaisent à les pousser à la course. Le dimanche soir, nous les faisons danser dans notre cour ; le violon, la cornemuse, la guitare, la mandoline, le fifre, le tambour de basque, voilà la musique; ailleurs, ils ont de petites

harpes. Les airs sont fort animés; les danseurs, fort agiles, ne manquent pas d'une certaine grâce rustique. Souvent un chanteur accompagne la musique et la danse. Ils exécutent aussi de petites scènes en dansant. Rien dans tout cela n'est contraire à la décence; la jalousie veille sur les jeunes femmes et les amoureuses, qui ne manquent pas de mesure. »

La lecture prenait une grande part des loisirs que lui laissait l'ambassade. Il avait relu en entier, avec son jeune secrétaire, les œuvres de Cicéron et de Virgile. Il méditait les commentaires de Machiavel sur Tite-Live, comme une préface aux grands travaux de Niebuhr; il avait sans cesse à la main Dante, Pétrarque, les poésies de Michel-Ange, et il mêlait le charme sévère ou gracieux de leurs chants à la contemplation des chefs-d'œuvre de la peinture italienne, dont il cherchait, non sans grever le budget de l'ambassadeur, à peupler ses salons. Il aurait voulu acquérir pour la France la galerie de tableaux transportée à Rome par le cardinal Fesch; c'eût été un dédommagement aux pertes que l'invasion de 1815 avait infligées à nos musées. Mais la négociation, entamée par l'entremise de Niebuhr, ne put aboutir.

Ayant beaucoup souffert, de Serre s'était senti de plus en plus ramené vers les idées religieuses. Souvent, dans les derniers temps de sa vie, on le voyait sortir de grand matin, et aller entendre la messe dans une chapelle de capucins, placée derrière le palais de l'ambassade. Il avait eu avec Niebuhr de longues conférences sur le protestantisme; et, peut-être en souvenir de ces entretiens, il avait toujours

près de lui quelque ouvrage de Bossuet, surtout l'*Histoire des variations*.

« Les afflictions les plus cuisantes, écrivait-il à Benoît Remy, sont celles qui nons rapprochent le plus de Celui qui sait nous trouver des voies et de l'espoir quand nous n'en apercevons plus. Mes peines et ces pensées me reportent souvent vers les jours pieux de ma première jeunesse, formée sous l'inspiration de ton respectable père. Remercie-le de son souvenir... Je me recommande à ses saintes prières; et lorsqu'il s'élèvera vers le ciel, je voudrais, comme le disciple d'Élie, être digne de lui demander son manteau. »

Les épreuves n'avaient pas fini pour de Serre; et, comme le disait Niebuhr, elles s'accumulaient sur sa tête d'une façon vraiment tragique. Déjà en deuil de sa belle-mère, la baronne d'Huart, il reçut de sa propre mère les nouvelles les plus alarmantes. Il se préparait à partir pour la France, lorsque la dernière de ses filles tomba gravement malade. Pendant quelques semaines, il vécut dans cette double angoisse, impatient d'aller à Paris, et n'osant quitter Naples. Sa fille guérit, et l'on crut au rétablissement de sa mère. Mais il eut à peine le temps de s'en réjouir :

« Ne regardez plus en arrière, tout est fini, lui écrivait M. de la Boulaye. Vous avez perdu cette digne et respectable mère dont vous faisiez le bonheur et la gloire. »

On sait, en effet, ce que sa mère avait été pour lui. Il ne pouvait songer à elle sans revoir dans sa pensée

toutes les vicissitudes auxquelles, dès son plus jeune âge, il avait été soumis; et il n'en retrouvait aucune qui ne lui rappelât le dévouement absolu dont cette âme énergique et tendre l'avait entouré.

« Le 23 du mois dernier (septembre 1823), écrivait-il à Niebuhr, j'ai perdu ma mère, et en elle, ma plus ancienne et ma plus constante amie, celle à qui je dois le plus sur la terre. Douée des agréments de son sexe, aimable et belle, elle fut en même temps sage, forte et courageuse. L'émigration m'en sépara pendant six ans, et, après six mois de réunion, pendant quatre autres années encore. Le séquestre, l'emprisonnement, l'aspect de l'échafaud, la persécution, la ruine ou le supplice de tous les siens, le déluge de maux de notre horrible révolution, éprouvèrent sa vertu. Après notre réunion, elle me suivit à Hambourg, à Bruxelles, à Paris; nous ne nous séparâmes qu'à mon départ pour Naples : c'était pour ne plus nous revoir. Jusqu'au dernier moment, j'ai été sa pensée et elle a prié Dieu pour moi. »

Sur l'avis des médecins et les instances de sa famille qu'inquiétait dans ce corps épuisé l'excès de la douleur, de Serre fit dans le royaume de Naples une excursion de quelques semaines. Les asiles consacrés par la religion attiraient de préférence son âme triste et lasse. Il s'arrêta chez les moines du Mont-Cassin, et visita la Trappe à Casamari.

« Il y a dans le silence des cloîtres, écrivait-il à Mme de Serre, dans leurs longs corridors, dans la majesté des églises, quelque chose, qui sympathise avec la douleur, quelque chose qui en bannit les mou-

vements impatients et tumultueux, qui lui commande le calme et la résignation. Les religieux eux-mêmes en portent l'empreinte sur leur physionomie. Les heures passées dans les bibliothèques, les archives, ces heures consacrées à ce qui n'est plus, rapprochent tous les temps et les montrent presque tous pareils à nos yeux[1]. »

Il revint à Naples, au bruit des nouvelles qui annonçaient le glorieux achèvement de la guerre d'Espagne, la prise de Cadix et la délivrance du roi. Grand succès pour la France et pour la dynastie, auquel devait s'associer plus que personne l'ambassadeur de Louis XVIII à Naples, le représentant du chef de la maison de Bourbon auprès d'un prince de cette royale famille. « Je sens bien, disait de Serre, que la plus grande douleur privée doit se taire un instant devant une grande joie publique. »

Une fête splendide célébra, au palais de l'ambassade, le triomphe de nos armes.

II

Sous l'impression de ces heureuses nouvelles et confiant dans l'influence qu'elles lui assuraient, le gouvernement jugea le moment propice pour la dissolution de la Chambre. Les élections générales n'eurent lieu qu'au mois de février suivant : mais on en parla dès le mois de novembre, et les combinai-

[1] *Corresp.*, V, p. 355.

CHAPITRE XXIII

Les dernières épreuves.

Dispositions diverses du monde politique de Paris à l'égard du comte de Serre. — On s'habitue peu à peu à son éloignement. — La droite, se sentant plus forte, souffre moins l'alliance avec le centre droit. — Le ministère refuse d'appuyer la candidature de de Serre dans le Bas-Rhin. — Vie de famille à Naples. — Séjour à Ischia. — La musique, les tableaux, les poètes italiens. — Méditations religieuses. — Nouvelles afflictions. — De Serre perd sa mère. — Visite au mont Cassin et à la Trappe de Casamari. — Prise de Cadix et délivrance du roi d'Espagne. — Dissolution de la Chambre des députés. — De Serre désire rentrer à la Chambre. — Tandis que M. de Chateaubriand l'encourage, M. de Villèle lui refuse l'appui du gouvernement. — Instructions ministérielles et mesures prises par les fonctionnaires contre sa candidature. — M. de Wendel. — De Serre se présente au collège d'arrondissement de Briey et au grand collège de Metz. — Échec complet à Briey. — A Metz, il ne manque à de Serre que quatre voix pour être élu. — Déchaînement inouï des fonctionnaires et des ultra-royalistes contre sa candidature. — Cruelle surprise que cause à de Serre cette animosité. — Sa correspondance avec M. de Chateaubriand et M. de Villèle. — Déclin de ses forces. — Il est transporté à Castellamare. — Ses lettres à Mme de Serre que la maladie retient elle-même à Naples. — Danger soudain. — Le prêtre italien. — Dernières recommandations. — Mme de Serre est appelée en toute hâte à Castellamare. — Mort d'Hercule de Serre. — Honneurs rendus au défunt par l'ordre du roi de Naples. — Mort de Louis XVIII. — Accueil fait à Mme de Serre par le roi Charles X et la duchesse d'Angoulême. — Douleur des amis du comte de Serre. — Discours de M. Millet de Chevers, premier président de la cour royale de Colmar. — Ingratitude des partis. — Obsèques triomphales faites, l'année suivante, par le parti libéral au général Foy. — Noble protestation que ce contraste inspire au baron d'Eckstein. — Jugement réparateur de la postérité.

I

Était-ce donc là une espérance trompeuse? Et de Serre devait-il connaître, lui aussi, l'amère vérité du proverbe qui donne tort aux absents?

de résignation et bientôt un état de souffrance, si le cœur saigne de plus d'une plaie et s'il lui faut aliment et diversion, si d'ailleurs l'état normal et politique du pays, si votre rôle, vous interdisent toute communication et vous laissent seuls vis-à-vis de vous-même.

« Que désiré-je donc? Simplement aller chaque année pour trois mois à la Chambre, m'y entendre avec le gouvernement sur ce qu'il peut y avoir de grand et d'utile à faire. Je crois depuis deux ans avoir beaucoup gagné par la méditation, l'observation et l'étude; j'ai en partie complété ce qui me manquait, la connaissance de nos intérêts au dehors et de leur influence sur les mesures intérieures. Personne ne sait et ne sent mieux que moi que la force des choses nous a conduits au système actuel, qu'on ne peut faire de bien que dans ce système et par ce système; j'aurai au moins cette habileté d'intelligence et de probité qui subordonne tout à une idée principale, qui est aussi un premier devoir. Ne soyez donc nullement embarrassé de ma position; elle serait bonne, franche et nette. »

M. de Wendel insistait. Évidemment, il pressentait dans les dispositions du pouvoir un obstacle invincible; et, plutôt que de s'y heurter, il laissait là les précautions oratoires ; au risque d'irriter la blessure, il se décidait à porter sans merci le fer rouge sur les espérances de son ami.

« ... Même pour mon intérêt, j'aimerais mieux sans doute vous voir au timon des affaires; mais j'ai vu la vie que vous meniez, et j'ai souvent trouvé qu'elle était affreuse. Vous n'aviez sans doute d'autre

désir que de rendre votre pays heureux, et cependant ceux qui remplissaient vos salons ont été les premiers à vous dénigrer... M. de Richelieu était sans doute le plus honnête homme de France, celui peut-être qui a rendu les plus grands services. J'ai *vu* plaisanter ceux qui se plaisaient à rappeler son souvenir; je n'ai plus trouvé rien à envier dans la position des ministres, et je crois que vous devez être beaucoup plus heureux qu'eux[1]. »

Un des secrétaires de l'ambassade de Naples, M. de Belleval, était en ce moment à Paris. Il s'était flatté, dans l'élan de son admiration pour son chef, que la candidature de de Serre ne serait pas contestée :

« C'est sans doute un honnête homme, reprenait M. de Wendel avec une ironie amère ; car il a paru très étonné qu'on eût oublié vos services. Il en verra bien d'autres dans la grande ville que j'ai toujours appelée la ville infernale. »

A ces tristes prévisions de Serre opposait les encouragements de M. de Chateaubriand; il envoyait à ses amis de Lorraine l'expression des vœux que son ministre formait pour son succès, ne croyant pas possible qu'ils fussent démentis par les autres membres du cabinet. M. de Chateaubriand était, en effet, plein de bon vouloir ; il embrassait dans ses sympathies des personnages fort divers, réclamant l'appui du gouvernement pour M. de Vitrolles ou M. de la Bourdonnaye, en même temps que pour de Serre. Mais il avait dans les aspirations plus de générosité

[1] *Corresp.*, V, p. 401.

que de suite, et par là même, dans le Conseil, plus de renommée que d'influence.

« ... Je suis, je vous l'avoue, moins en peine de ses dispositions que de son pouvoir, écrivait à de Serre le comte Armand de Saint-Priest. Il est malheureusement tout à fait effacé, non seulement au dire de ceux qui connaissent le dessous des cartes, mais aux yeux de la multitude même. Son associé, tout petit qu'il est, absorbe tout. »

C'était donc auprès de M. de Villèle qu'il fallait chercher la pensée du ministère ; après bien des hésitations, M. de Wendel se décida à la lui demander. M. de Villèle manifestait pour de Serre les dispositions les plus amicales, il avait en lui une absolue confiance : « S'il y avait péril, disait-il, je monterais à cheval pour l'aller chercher. » Mais, de péril, il n'en voyait pas, et dès lors point de nécessité d'aller chercher de Serre.

« Il n'y a pas eu un moment d'hésitation dans sa réponse ; elle a été négative, écrivait M. de Wendel. Il m'a dit que vous deviez sentir que votre nomination était incompatible avec la haute place que vous occupiez, et que nomination et démission devenaient synonymes ; que, sous les autres rapports, vous pouviez compter sur lui, soit pour une ambassade plus active, soit pour une haute place de magistrature. »

On était bien loin des assurances données l'année précédente. Ce n'était pourtant qu'un refus de concours. De Serre avait déjà senti qu'on n'osait l'avouer ; irait-on jusqu'à le désavouer? M. de Wendel ne le disait pas en toutes lettres, mais il le laissait

entrevoir, et ses appréhensions perçaient dans le jugement que lui inspirait la présomption du chef du cabinet.

« Les succès, écrivait-il, ne portent pas à la prudence, et je crains que, malgré son habileté, M. de Villèle ne succombe. J'aurais voulu lui faire sentir que ce serait là le moment où il aurait besoin d'un auxiliaire de votre force; mais j'ai trouvé le terrain mal préparé pour cette insinuation. Le pouvoir croit tout dominer, il voit la plaine devant lui, il tourne le dos au précipice jusqu'au moment où il y tombe... »

De Serre, confiant dans ses amis de Lorraine, avait pris son parti : sa candidature était posée, à Briey, pour l'élection d'arrondissement, et à Metz pour l'élection départementale. Dans les deux collèges, il avait besoin de l'influence de M. de Wendel, à Briey pour créer ses chances, à Metz, où elles étaient déjà très fortes, pour les assurer. L'embarras de M. de Wendel était grand; il ne voulait ni se brouiller avec le ministère, ni abandonner un ami qui lui était cher et à qui il devait beaucoup. Il refusa de le soutenir à Briey; mais, persuadé que de Serre réussirait à Metz, il déclina la présidence du collège électoral que M. de Villèle lui avait déférée, pour ne point paraître s'associer par une acceptation aux vues hostiles du gouvernement. Il s'en expliqua dans une lettre à M. de Villèle.

« ... Je conçois vos scrupules, lui répondit M. de Villèle, mais je ne les trouve pas fondés, à moins que vous ne vouliez agir pour de Serre ; car le gouvernement est loin d'exiger de vous que vous agis-

siez contre lui ; nous ne l'avons fait pour aucun royaliste... Mon opinion est que de Serre fait une faute dans son intérêt... Il nous croit beaucoup plus près d'être débordés par les royalistes fous que nous ne le sommes, et pour les combattre il n'est pas en aussi bonne position que nous : voilà du moins mon opinion. Ainsi c'est comme son ami que je désapprouve le parti qu'il prend, bien plus que comme ministre ; en cette dernière qualité, je rends trop de justice à ses sentiments pour redouter en rien son élection[1]. »

Il résultait de cette lettre que le gouvernement gardait la neutralité, une neutralité presque amicale dans l'élection de la Moselle, et telle était sans doute dans le principe, on se plait à le supposer, l'intention de M. de Villèle ; mais la conduite des agents de l'autorité n'y répondit pas. Ni M. de Villèle ni M. Corbière ne purent l'ignorer, car M. de Wendel, dans des lettres pressantes, les en informait :

« ... Je pars et ne me mêle plus de rien, écrivait-il à M. de Villèle. Certains hommes traitent ici M. de Serre beaucoup plus mal qu'ils ne traiteraient M. Manuel... Mieux qu'aucune autre personne, vous connaissez, monseigneur, la pureté des intentions de M. de Serre. Les mêmes personnes qui l'attaquent vous attaqueront un jour, et déjà ici, dans le département le plus tranquille de la France, leur fureur ne connaît plus de frein. Je retournerai à la Chambre... ce sera pour être dans vos rangs. Cela est commode dans la prospérité, mais, monseigneur, je ne les

[1] *Corresp.*, V, p. 456.

déserterai pas aux jours de l'infortune, pas plus que je ne renie M. de Serre, aujourd'hui qu'un parti ingrat cherche à l'accabler. »

Les élections eurent lieu le 25 février 1824 dans les arrondissements, et le 6 mars aux chefs-lieux des départements. A Briey, l'échec fut complet; de Serre ne pouvait rien sans M. de Wendel. A Metz, il ne lui manqua, au contraire, que quatre voix pour être élu. Il obtint 95 suffrages sur 197 votants ; la majorité absolue était de 99. Quelques amis du candidat n'avaient pu se rendre au scrutin; mais M. de Wendel attribuait la défaite à d'autres motifs.

« ... Même avec ce manque d'électeurs, vous deviez encore l'emporter. Voici les causes du revers : l'autorité y a mis un acharnement sans exemple. Le préfet s'était mis sur la liste du grand collège ; il n'a pas bougé de son banc et pouvait voir écrire ; les sous-préfets de Briey et de Sarreguemines gardaient les électeurs sur la place d'armes, les menaces aux fonctionnaires avaient été prodiguées... Le délire du parti ultra était au comble; jamais on n'a rien vu de pareil : Grégoire même eût fait moins peur... Vous avez bien tort de penser qu'on eût pu ramener le ministère ; le parti était pris depuis longtemps, il est facile de le prouver[1]. »

M. de Wendel n'avait pas prévu ce dénouement ; il ne pouvait se dissimuler qu'on imputerait l'échec à son absence, et il éprouvait de ces quatre voix

[1] *Corresp.*, VI, p. 8.

perdues un regret sincère et quelque confusion. Il se mettait à la disposition de son ami, lui offrait de se retirer en sa faveur, et, se rendant compte des impressions qui devaient agiter de Serre, il avait hâte de recevoir un mot de lui. Il lui demandait une longue réponse, qu'il n'obtint pas.

De Lorraine et d'Alsace les lettres se succédaient à Naples, ardentes, irritées, indignées, portant, avec le récit des violences commises, l'accent passionné des amis demeurés fidèles.

« Que de bassesses il a fallu faire pour vous ôter quatre voix! écrivait le premier président de la cour de Colmar, M. Millet de Chevers. Comme il a fallu s'avilir!... Votre beau-frère d'Huart n'a pas même pu insérer, dans la feuille dite royaliste de Metz, que vous étiez éligible, afin de démentir un bruit qui avait couru... Quant au préfet, il a bien fait son métier et rempli des ordres positifs.

« Et je rends grâce au *Ciel* de n'être pas *préfet*.

« Enfin, malgré tous les efforts de l'administration et du ministère, efforts poussés au dernier degré de virulence et d'indécence, malgré votre absence et celle des deux principaux électeurs, malgré la défection de vos principaux obligés, malgré l'obligation d'écrire son bulletin sous les yeux de vos ennemis, quoique pas un verre d'eau n'ait été donné pour vous et que des milliers de verres de vin aient été donnés contre vous, il ne vous a manqué que quatre voix, si même elles vous ont manqué. L'exclusion du ministère et ses efforts sont si visibles, que les feuilles ministérielles n'ont pas osé mentionner votre mino-

rité de 95 voix. Il en fallait 99 pour la majorité, et Simon en a eu 101[1]. »

M. Simon, que le gouvernement opposait à de Serre, était un ancien membre du centre gauche, qui avait voté en 1820 contre l'institution des grands collèges et du double vote. Ainsi l'obscur adversaire de la réforme électorale, à laquelle les ministres devaient leur pouvoir et les royalistes leurs succès, était préféré par eux à l'admirable orateur sans lequel, de l'aveu de tous, cette réforme n'eût point passé.

De Serre avait cru à son élection. Depuis que se préparait la lutte, il en sentait, tout éloigné qu'il fût, revivre en lui l'esprit et l'élan. L'image de la tribune reparaissait devant ses yeux; il envisageait, avec les périls de l'avenir, les services qu'il pourrait rendre ; déjà il se voyait à l'œuvre, et sans être pour les siens ni moins bienveillant ni moins ouvert, il avait une préoccupation plus apparente. Sa physionomie distraite, ses gestes fréquents, le mouvement de ses lèvres, trahissaient l'activité intérieure que réveillait dans cette âme valeureuse l'approche entrevue de la vie publique. Il avait, en ce moment, avec lui, le fils d'un des députés du centre droit, dont le sort se débattait également dans les élections, M. Duvergier de Hauranne. Il apprit leur commune défaite, et son hôte fut témoin de l'émotion que lui causa la nouvelle: « Je vois encore l'expression de sa figure, et j'entends l'accent de sa voix, a écrit

[1] *Corresp.*, VI, p. 26.

M. Duvergier de Hauranne, quand il m'annonça le coup imprévu qui le frappait[1]. »

Ce qui, plus que l'échec, affligeait de Serre, c'étaient les circonstances qui l'avaient accompagné. La lutte avait attesté sa force ; et, même vaincu, il pouvait, dans un délai prochain, espérer une revanche ; mais rien ne le dédommageait des cruelles déceptions qu'il venait de subir.

« Mes amis, disait-il un jour, m'ont souvent reproché de juger trop favorablement les hommes et de ne pas croire assez facilement le mal. »

Il se sentait frappé du même coup qui avait atteint le duc de Richelieu :

« Je suis attristé, écrivait-il à Niebuhr, d'avoir vu tant de personnes en cette occasion renier la conscience, le sang, la reconnaissance et l'amitié ; je le suis des présages qui doivent saisir tout homme de bien, lorsque l'immoralité est érigée en devoir et en trophée. »

Tandis que M. de Chateaubriand écrivait à de Serre pour lui exprimer ses regrets et l'espérance de le voir bientôt prendre place à la Chambre, M. de Villèle, avec un imperturbable sang-froid, lui témoignait son étonnement du désir qu'il avait eu d'y rentrer.

« J'ai constamment dit à vos amis ce que je vous eusse dit à vous-même, si vous eussiez été ici, c'est que je ne comprenais pas que, dans votre position, il pût être d'aucune utilité, ni pour vous ni pour nous, que vous fussiez nommé député. »

[1] *Hist. du gouvernement parlementaire*, VII, p. 525.

Il ajoutait que le gouvernement se sentait en force contre les deux oppositions de gauche et d'extrême droite, et que, le cas échéant, une démission, donnée à propos par l'un de ses amis, permettrait de rouvrir à de Serre les portes de la Chambre.

« Croyez que, pas plus aujourd'hui que dans d'autres temps, disait-il en finissant, nous ne sommes jaloux ou dédaigneux de talents faits pour honorer notre pays ou lui rendre d'éminents services. »

Ces paroles s'accordaient mal avec la guerre acharnée que les agents du pouvoir avaient faite à de Serre, et dont il recevait par les mêmes courriers les détails. Il répondit avec une brièveté froide au président du Conseil :

« Vous me dites que vous n'avez pas compris mon désir d'être député. Je vous assure que si je ne l'eusse pas manifesté, nombre de personnes, et des meilleurs serviteurs du roi, m'auraient taxé d'une indifférence qu'ils auraient peut-être nommée plus sévèrement. Je n'étais pas d'ailleurs préparé à votre opposition, tout au contraire ; à peine maintenant je la comprends bien encore. Elle a fait toute la difficulté de ma situation ; je me suis demandé quel était le devoir ; j'ai tâché de le faire, et ainsi l'on attend tranquillement l'avenir[1]. »

Il confirmait, sans s'en rendre compte, l'antagonisme qui de plus en plus se déclarait entre M. de Villèle et M. de Chateaubriand, par les termes

[1] *Corresp.*, VI, pp. 13 et 39.

bien différents dans lesquels il s'adressait aux deux ministres.

« Bien que j'eusse à peine l'honneur de vous connaître, écrivait-il à M. de Chateaubriand, vous m'avez accueilli, lorsque ceux avec lesquels je me trouvais dans les rapports les plus amicals, ceux auxquels j'avais ouvert et aplani la route, m'avaient repoussé. »

Quel mobile avait poussé M. de Villèle à combattre ainsi l'élection du comte de Serre? Craignait-il les colères des ultra-royalistes? Elles avaient déjà éclaté. Bien avant cette époque, M. de la Boulaye écrivait à de Serre :

« M. de Villèle et M. Corbière sont aussi maltraités par la *Quotidienne* et le *Drapeau blanc*, plus maltraités même que ne l'était notre bon duc de Richelieu. »

M. de Villèle jugeait cette opposition si incurable, qu'il avait refusé d'appuyer au scrutin M. de Lalot et M. de la Bourdonnaye. Il lui fallait cependant opter entre les ultras et les modérés : c'était trop d'exclure à la fois les deux groupes. A force de craindre les compétiteurs, il risquait d'écarter les alliés. Les vues personnelles sont courtes et trompent d'ordinaire ceux qui les suivent. Les ultras se félicitaient comme d'une victoire d'avoir repoussé de Serre ; ils voyaient pour leurs passions un adversaire de moins : ils ne se disaient pas qu'ils avaient du même coup enlevé un défenseur, et le plus éloquent de tous, à la royauté. M. de Villèle avait obtenu une Chambre à son gré ; elle était, comme le

disait M. de la Boulaye, plus villéliste encore que royaliste. On n'y comptait que dix-sept opposants. On n'y voyait ni M. Lainé, transféré à la Chambre des pairs, ni de Serre confiné à Naples ; on allait bientôt cesser d'y voir M. de Chateaubriand, exclu du ministère, et par là même du droit de paraître à la Chambre des députés. M. de Villèle dominait seul. Ce fut cette domination exclusive qui devint le principe de sa chute. Seul pour gouverner, il fut seul pour se défendre ; et, sans force contre des prétentions excessives, appuyé sur une majorité trop étroite pour être influente, ce ministre, d'un esprit si avisé et d'une capacité si rare, dont le nom rappellera toujours d'éminents services, fut amené à se départir de la politique modérée qui avait été l'honneur des premières années de son administration, pour s'engager dans des concessions que désavouait son bon sens et qui ne sauvèrent pas son pouvoir.

III

Les deuils de famille, les inquiétudes de cœur, les tristesses politiques, s'ajoutant chez de Serre à ses longues souffrances, avaient usé peu à peu sa constitution. L'énergie de l'âme faisait illusion sur la faiblesse du corps ; mais les forces déclinaient sous l'indomptable jeunesse de l'intelligence.

Un accident de voiture qui mit en péril les jours de Mme de Serre et de l'enfant dont elle était alors enceinte, lui causa une nouvelle et cruelle émotion.

L'événement n'eut pas les suites qu'on avait redoutées ; la mère se rétablit, et l'enfant, venue au monde quelques semaines plus tard, fut présentée aux fonts du baptême, sous le nom d'Isabelle, par le duc et la duchesse de Calabre, prince et princesse héréditaires de Naples.

De Serre oubliait, dans cette heureuse issue, les mécomptes de la vie publique, lorsque la maladie vint le ressaisir et lui livrer encore une fois un de ces assauts terribles, dont il avait jusque-là triomphé.

On crut d'abord que ce n'était qu'un réveil de l'affection de poitrine. Les médecins, augurant bien d'un changement d'air, ordonnèrent de transporter le malade à Castellamare. Mme de Serre, encore souffrante, avait dû rester à Naples, avec sa dernière fille, *Isa*, comme l'appelait son père. Les autres enfants suivirent de Serre, avec M. Riboulet, son dévoué secrétaire.

Les premiers jours de résidence à Castellamare parurent favorables. Les douleurs variaient sans cesse, et cette mobilité semblait rassurante ; de temps en temps elles laissaient au malade quelque répit. Il jouissait de la vue de ses enfants, du sourire et du gazouillement de Fernand, son plus jeune fils, du chant des rossignols, des beaux aspects de la nature. Dès qu'il se sentait mieux, l'esprit reprenait ses droits et ses goûts. Il redemandait ses lectures, il écoutait la musique, il aimait que son secrétaire lui redît sur la flûte quelques-uns des chants de *Moïse* ou de *Sémiramis*, qu'il avait naguère admirés au

théâtre de San-Carlo. Il avait banni toute préoccupation politique, « donnant au diable les élections », comme il disait, songeant au moment où il se retrouverait avec tous les siens, dans la joie de la santé recouvrée et d'une réunion complète, et parfois, devant ces espérances mêlées peut-être de tristes pressentiments, se laissant aller à des attendrissements soudains, dont le jeune secrétaire recevait l'explosion muette, sans en pénétrer le mystère.

Une correspondance de chaque jour s'était établie entre Naples et Castellamare, entre Mme de Serre et son mari, échange de billets qu'abrégeaient la souffrance et la faiblesse, dont une main tremblante déformait souvent l'écriture, mais qui portaient en quelques lignes à ces deux âmes, également émues l'une sur l'autre, l'expression délicate et passionnée de leur immuable tendresse.

« Prends courage et patience pour nous deux, chère amie. Pour moi, il faut le temps. Tes lettres me font grande joie. Les enfants sont sages. Fernand est bien ici pour les dents. C'est l'être qui me fait sourire; que je voudrais te le ramener! J'ai moins souffert; mais je suis faible et t'embrasse cependant de tout ce qui me reste de forces. Ton bien-aimé et tendre ami. Mes baisers à toi et à la sage Isa.

« ... On m'a mis en belle maison, bon air et grand repos, chère amie. Que Dieu serait bon de nous y réunir tous bien portants dans six semaines! Sa volonté soit faite!...

« ... La bande joyeuse vient de défiler devant moi

pour aller à la promenade. Fernand pousse de toutes forces ses anciens cris de joie; quel bonheur! Remercions Dieu!... »

Les médecins avaient changé le traitement. Une amélioration s'était déclarée; le secrétaire écrivait à Mme de Serre que, dans une quinzaine de jours, il ne resterait de cette épreuve que le souvenir. Le malade demandait qu'on lui envoyât de la musique.

« Schomberg (le médecin) est content, amie; remercions Dieu. J'adopte tous tes projets. Quelle douce récompense de les exécuter ensemble! Tu doutes que je sente ma privation de toi, de tes consolations, de tes paroles, de tes doux regards. Et qu'ai-je, que puis-je avoir en place? Oh! non, tu ne doutes pas; car déjà tu m'as soigné. Mais ruiner la jeune et belle vie de mon amie! Et mes enfants! Schomberg me fait finir. Mes baisers à toi et à Isa[1]. »

C'était le suprême effort. Il avait, dans une lueur d'espérance, écrit plus que ne lui permettait sa faiblesse. Le lendemain, les forces lui manquèrent, et, comme un chant qui peu à peu décline, quelques lignes tombèrent avec peine de sa main défaillante :

« On me prend tout assoupi, chère amie; je n'ai d'esprit que pour te remercier de ta lettre tout angélique, t'embrasser de tout mon cœur, toi et Isa. »

La crise s'aggravait; la fièvre avait redoublé de violence. Les médecins, reconnaissant au foie l'existence d'un abcès, décidèrent qu'il fallait, par l'extraction, en prévenir l'ouverture intérieure, qui pouvait être

[1] *Corresp.*, VI, pp. 103 à 107.

mortelle. L'opération n'était pas elle-même sans danger; de Serre, avec la fermeté qui ne l'abandonna jamais, résolut de prendre ses dernières dispositions. Il dicta à son secrétaire quelques lignes touchantes, dans lesquelles il recommandait sa famille au roi. Puis, il fit venir un prêtre. L'ecclésiastique italien qui recueillit ses confidences, sortit de la chambre, pénétré d'émotion; et, levant les bras au ciel, il répétait à haute voix : « *È un angelo! è un angelo!* »

L'accident, qu'appréhendaient les médecins, ne fut pas évité. L'abcès vint à s'ouvrir. Le péril était imminent. Prévenue sur-le-champ, Mme de Serre arriva en toute hâte. Elle se trouva, avec ses enfants, au chevet de ce lit sur lequel déjà la mort se montrait. Il ne pouvait plus leur parler; mais il les reconnaissait, et, dans des étreintes silencieuses, leurs âmes se confondaient. La souffrance était visible sur ses traits; mais de ses lèvres ne s'échappait aucune plainte. Dans la nuit du 20 au 21 juillet 1824, à deux heures moins un quart, Hercule de Serre expira.

Il avait quarante-huit ans. Quelques mois plus tard, le 24 octobre, son fils Ferdinand, celui dont il disait : « Aucun de mes enfants ne m'a, étant petit, autant aimé, » le suivait dans la tombe.

La noble veuve, que tant de malheurs accablaient, reçut du roi de Naples, et bientôt après du roi de France, les témoignages qui étaient dus à une telle mémoire et à un tel deuil. Le roi de Naples décida que les plus grands honneurs seraient décernés à l'ambassadeur de France. Il avait envoyé chaque jour une personne de sa cour prendre des nouvelles de

la comtesse de Serre. Sur son ordre, les conseillers-ministres, les secrétaires d'État, les directeurs des départements se rendirent au palais Strongoli, résidence de l'ambassade, pour se joindre au cortège funèbre et assister aux obsèques. Des troupes d'élite faisaient le service : les hallebardiers du roi, dans la chapelle ardente et dans l'église ; les grenadiers royaux dans la cour de l'hôtel et aux abords de l'église. Deux voitures à six chevaux, aux armes et aux livrées du roi, suivaient le convoi. Les funérailles furent célébrées dans l'église de Saint-Ferdinand, où reposent encore les dépouilles mortelles du comte de Serre.

Louis XVIII n'était plus sur le trône lorsque Mme de Serre rentra en France. Elle entendit le roi Charles X et la duchesse d'Angoulême louer les services de son illustre époux. Le roi voulut qu'elle reçût elle-même la pension la plus élevée qu'eût obtenue, sous la Restauration, la veuve d'un haut fonctionnaire.

L'affliction fut grande dans le cercle des amis du comte de Serre. On ne s'attendait pas à cette fin rapide. On ne pouvait y croire. Pour M. de la Boulaye, c'était presque un deuil de famille. M. Pasquier, M. Portal, M. de Rivière, M. de Saint-Preist, le général Desprez, M. de Chateaubriand, M. de Martignac, donnèrent au défunt des regrets touchants et de nobles paroles. M. de Wendel, déjà triste du silence de son ami, fut désespéré par sa mort. Il ne se consolait pas de n'avoir pu échanger avec lui quelques explications, qui lui eussent rendu, il en avait la confiance, cette loyale affection.

« Jamais homme n'eut le cœur placé plus haut, écrivait-il, dans des notes intimes, toutes pleines de sa désolation. Calme au milieu du danger, personne ne savait mieux faire tête à l'orage. Il avait reçu les dons les plus précieux de la nature, et il avait su doubler ces avantages par un travail assidu et par des méditations profondes. Homme fort devant les interprètes des lois, homme grand à la tribune, homme quelquefois prodigieux... Mes regrets seront éternels, et son souvenir ne s'effacera qu'avec moi. »

Niebuhr était à Bonn, lorsqu'il reçut la nouvelle :

« C'est pour moi, écrivait-il, une perte énorme... Notre siècle n'a pas vu de génie plus beau et plus vigoureux. C'était l'âme la plus pure qui fût sur la terre, et le cœur le plus aimant. »

Ce fut alors que M. Royer-Collard écrivit ces lignes : « Depuis que nous nous sommes séparés, il n'a pas cessé de me manquer; il me manquera toujours. »

Dans les départements de l'Est, où de Serre avait jeté son premier éclat et rencontré ses dernières épreuves, la douleur fut mêlée d'une sourde colère. On ne doutait pas que l'élection de février, avec ses violences et ses indignités, n'eût abrégé ses jours. Ceux-là mêmes de ses compatriotes, à qui leurs fonctions et leurs habitudes commandaient le plus de réserve, ne pouvaient s'en taire. C'était la conviction ouvertement exprimée, du célèbre procureur général de Poitiers, M. Mangin, aussi bien que du premier président de la cour royale de Colmar, M. Millet de Chevers.

« J'ai débuté au barreau avec M. de Serre, écrivait M. Mangin ; depuis vingt ans, il était l'objet de mon admiration. Son affection pour moi, tout le bien qu'il m'a fait, avaient laissé dans mon cœur une profonde reconnaissance. Sa perte me consterne et me désespère. L'homme le plus honorable de France a péri loin de sa patrie, repoussé par des lâches et des ingrats[1]. »

A l'audience de rentrée de la cour de Colmar, le premier président, le successeur d'Hercule de Serre dans cette haute charge, son ancien compagnon d'émigration, M. Millet de Chevers, réunit dans le même éloge le roi Louis XVIII et son garde des sceaux.

« ... Nous serions heureux de penser, dit-il, que cet homme qui sut si bien connaître et apprécier tous les sentiments nobles et généreux, n'a pas eu à s'affliger, à la fin de sa carrière, des lâchetés de l'intrigue et de l'envie, de l'abandon de faux amis et de l'ingratitude de ceux qu'il avait obligés. Espérons qu'un tel chagrin, qui eût été si douloureux pour une âme aussi belle, n'est pas venu abréger ses jours et empoisonner les restes d'une si glorieuse vie. »

Le moment n'était pas encore venu où devait finir cette ingratitude. Les hommages qui avaient manqué aux dernières années de l'illustre défunt ne furent point accordés à sa mort, et sa tombe demeura oubliée comme sa vie avait été méconnue. Les partis

1 *Corresp.*, VI, p. 122, à Mme de Serre.

se résignent difficilement à confesser leurs torts : heureux quand ils les pardonnent à ceux qui en ont souffert!

« Hélas! écrivait alors M. Royer-Collard à un ami, il n'y a que nous qui ayons été frappés de cette mort; ce monde ne l'a pas remarquée[1]. »

L'année suivante, la tribune française perdait une autre de ses gloires : le général Foy mourait. Orateur éloquent et sympathique, noble et loyale figure, bien inférieur à de Serre par la force originale de la pensée et l'éclat durable du style, mais capable comme lui de beaux élans de cœur, d'accents pathétiques, de mouvements généreux et chevaleresques. Déplorée par ses adversaires, sa mort devient pour son parti le signal d'une grande manifestation. L'opposition lui fait des funérailles solennelles; un concours innombrable s'empresse derrière ses restes, et, sur sa tombe encore entr'ouverte, une souscription se forme pour doter ses enfants, adoptés par la patrie.

Si grande que soit l'indifférence des hommes, le contraste était trop criant entre tant de reconnaissance dans le parti libéral, et tant d'ingratitude dans le parti royaliste.

Il fut relevé par un ancien ami du comte de Serre, que l'indépendance de son esprit plaçait au-dessus de toutes les coteries, bien que ses relations le rapprochassent des rangs extrêmes de la droite, par le baron d'Eckstein. Il avait salué à son aurore la

[1] *Vie politique de M. Royer-Collard*, par [illegible], II, p. 256.

gloire naissante de l'orateur; il se retrouva fidèle, à la nouvelle de sa mort, pour honorer sa mémoire; et, pensant, devant les obsèques triomphales du général Foy, à ce délaissement sans nom, il ne put retenir la protestation de son noble cœur. Chose singulière! il la fit paraître dans un des journaux qui avaient le plus à se reprocher les injustices de secte, mais que tenaient alors en suspens des influences diverses, dans le *Drapeau blanc*.

Le baron d'Ekstein commençait par des réflexions sévères, qui s'adressent, dans tous les camps et dans tous les temps, aux habitudes étroites et jalouses de l'esprit de parti.

« ... Tout chez nous, disait-il[1], est conçu et se conduit, se pense et s'élabore au profit d'intérêts privés ou de passions individuelles. Nos adversaires dans une mauvaise cause, possèdent un esprit public; ils en affectent au moins les apparences. Mais nous, nous n'avons ni le courage, ni la confiance, ni la vertu de nos propres doctrines... En général, dans les diverses nuances du parti royaliste, on ne vous demande pas votre participation à tout ce que les doctrines ont de noble, de pur, d'éternel, de vrai, de national; mais on exige impérieusement que vous laissiez là toute cette métaphysique pour vous mêler aux haines des coteries et vous tracasser l'esprit de leurs vaines et pitoyables querelles...

[1] Des royalistes et des libéraux. *Drapeau blanc* du 8 décembre 1825.

« Et puis, comme nous pratiquons la reconnaissance entre nous ! »

A cette plainte amère succédait la preuve : l'opposition entre les deux orateurs qui venaient de mourir et la conduite étrangement diverse des deux partis dont ils étaient la gloire :

« ... Nos ennemis perdent un orateur éloquent, un capitaine qui s'est signalé sur les champs de bataille. Aussitôt chez eux tout est en mouvement. Leurs larmes, feintes ou vraies, deviennent fécondes et produisent une moisson d'or pour des orphelins ; leurs proclamations vont droit aux passions, auxquelles elles font un appel ; elles les recrutent et les enrégimentent. Ils ne se souviennent déjà plus de certains écarts de l'orateur par lesquels sa générosité l'emporta à rendre hommage au dévouement des émigrés, à la vertu héroïque de l'armée de Condé. Ils oublient tout ce qui, dans les diverses positions où s'est trouvé l'illustre orateur, a pu choquer leurs opinions. Une seule chose affecte leur esprit : l'immense intérêt de parti attaché à la pompe de grandes funérailles afin de manifester la persévérance dont ils sont animés. »

Chaque mot de cette vive exposition mettait en lumière le coupable oubli dans lequel était relégué l'orateur royaliste. Mais l'intrépide écrivain ne s'en tenait pas là. Il rendait la leçon plus accablante, en rappelant les titres de celui qu'on abandonnait :

« M. de Serre, émigré à peine adolescent, soldat de Condé, résistant à Bonaparte dans les Cent jours,

lorsqu'il y allait de la vie, et en présence des sicaires de l'usurpation ; M. de Serre, qui a pu se tromper dans quelques circonstances, mais qui a préservé la France de la honte dont quelques hommes voulaient la couvrir par le rappel des régicides ; M. de Serre, sacrifiant une vaine popularité au sentiment de ses devoirs, arrachant, en 1820, la France aux plus grands dangers par la force d'une éloquence mâle et courageuse qui rendait son éclat à une voix défaillante, et lorsqu'il était presque mourant ; M. de Serre, professant dans la dernière partie de sa vie les maximes de la piété la plus éclairée, et succombant enfin, à Naples, sous le poids des chagrins accumulés sur son existence, mais avec le calme du juste et la plus sublime résignation ; M. de Serre meurt, et les royalistes ne se souviennent que de quelques fautes qu'il a été le premier à reconnaître et à réparer. Ils oublient tout ce qu'ils lui doivent, ses services, ses talents, son éloquence, sa probité, l'honneur politique dont il fut le modèle. Tout est froid et silencieux autour de sa tombe.

« Et voilà comment nous savons manifester notre esprit public par opposition à celui de nos adversaires ! »

IV

Un demi-siècle a passé sur ces souvenirs. Le temps a refoulé les passions dans l'ombre et rendu à chacun la place qui lui convient devant l'histoire. Meilleur

juge de ses vraies gloires, la parti royaliste a compris ce qu'il devait aux Richelieu, aux Lainé, aux de Serre ; il les revendique, il s'en fait honneur et s'offenserait aujourd'hui qu'on vînt lui disputer ces noms que des voix trop nombreuses et trop écoutées s'applaudissaient autrefois d'avoir exclus de ses rangs.

C'est le partage habituel des modérés, qu'ils obtiennent rarement cette justice de leur vivant, et qu'après leur mort elle finit, tôt ou tard, par leur être rendue. Comme leur politique, tenant compte d'exigences et de divisions qu'elle n'a point créées, demande à chaque opinion des sacrifices, les passions qui, d'aucun côté, n'en veulent faire, se coalisent contre eux et les accablent de leurs fureurs tumultueuses, mais éphémères. Comme ils cherchent, dans chaque opinion, les intérêts permanents et les vœux légitimes, en s'efforçant de les concilier, ils mettent dans leurs entreprises un principe de durée, et tandis que leurs personnes sont écartées, leurs œuvres se fondent. Leurs maximes survivent à leurs épreuves; elles portent à l'avenir, avec l'impression des services qu'ils ont rendus, le sentiment de la justice qu'ils méritaient et qui leur a manqué.

Telle a été la destinée du comte de Serre.

Nulle vie peut-être, dans les annales parlementaires, ne fut plus que la sienne en butte aux accusations et aux outrages, nulle ne s'est révélée plus belle et plus pure. Dans sa carrière publique, non moins que dans son intimité, il apparaît que cet incompa-

rable orateur fut, avant tout, un homme de bien. Émigré par obéissance filiale, instituteur à Reutlingen, avocat à Metz, magistrat, député, ministre, le devoir se montre comme la règle unique et constante de ses actes. Rien ne lui a coûté pour le suivre ; dès qu'il a cru le distinguer quelque part, il a couru à lui ; il lui a voué toutes ses forces, sans regarder jamais si, dans l'œuvre que lui dictait sa conscience, il risquait de laisser sa popularité, ses intérêts, sa santé et jusqu'à l'existence.

Ainsi, méconnu pendant sa vie, isolé dans sa mort, abandonné et oublié dans sa tombe, de Serre voit aujourd'hui les opinions les plus diverses environner et célébrer sa mémoire. Les éclatants débats auxquels il a pris part, les luttes héroïques qu'il a soutenues, les victoires qu'a remportées sa parole, les lois de 1819 et de 1820 qu'il a fait prévaloir, et dont les principes de liberté et de justice s'imposeront, au milieu de dispositions passagères, à toute législation raisonnable, remettent en lumière, avec son génie oratoire, l'inviolable fermeté de ses convictions libérales et de sa foi royaliste. Ces deux causes, qui furent à la fois son honneur et son tourment, auxquelles il dut tour à tour ses plus nobles accents et ses plus amères douleurs, qu'il ne voulut jamais ni sacrifier ni séparer, la royauté et la liberté, s'accordent désormais pour reconnaître en lui l'un de leurs plus fidèles et de leur plus puissants défenseurs. Ministre et député de la Restauration, il demeure lui-même comme le témoin du mouvement intellectuel, des institutions généreuses, des grandeurs de cette

féconde époque ; et l'on ne saurait louer la vie du comte de Serre, sans rendre hommage à la monarchie héréditaire et constitutionnelle sous laquelle il a pu déployer son éloquence et conquérir sa gloire.

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

DU DEUXIÈME VOLUME

CHAPITRE XIII

LA PÉTITION POUR LES BANNIS.

Derniers débats de la session de 1818. — Nécessité d'une scission entre l'extrême gauche et les libéraux modérés. — Malgré les mesures de clémence prises par le gouvernement, le parti révolutionnaire suscite des pétitions pour obtenir du roi le rappel général des bannis, y compris les régicides. — De Serre insiste dans le conseil pour un refus énergique. — Rapport de M. de Cotton sur les pétitions. — Discours du garde des sceaux. — *A l'égard des régicides, jamais!* — Vote de l'ordre du jour réclamé par le gouvernement. — Séparation déclarée entre de Serre et l'extrême gauche. — Les libéraux, tout en blâmant celle-ci, n'osent rompre avec elle. — Injustice de la presse royaliste envers de Serre — Discussion sur le *Secret de M. Bignon.* — M. Decazes. — De Serre. — M. Manuel. — M. Benjamin Constant. — M. de Courvoisier. — M. Corbière. — M. Royer-Collard. — Faiblesse de la gauche dans ce débat. — Lois de finances. — Le budget de la guerre. — De Serre et M. de la Bourdonnaye. — De Serre et les légionnaires. — L'excédent des recettes. — Débat financier entre M. de Villèle, M. Roy et de Serre. — Pétition des étudiants à la Faculté de droit de Paris en faveur d'un de leurs professeurs, dont le cours avait été suspendu, M. Bavoux. — Vains efforts de la gauche pour ajourner le débat. — M. Benjamin Constant, M. Manuel, M. de Chauvelin. — M. Pasquier, M. Royer-Collard, de Serre. — M. Lainé appuie le garde des sceaux. — L'ordre du jour sur la pétition est voté à une grande majorité. — La session de 1818 est close le 17 juillet 1819. 1

CHAPITRE XIV

LE GRAND PROJET.

Progrès accomplis sous le ministère dont de Serre fait partie. — Budget en équilibre. — Impôts diminués. — Réformes préparées. — Large part faite aux opinions dissidentes dans les commissions formées par le gouvernement. — La société pour l'amélioration des prisons. — De Serre et Arnold Scheffer. — La mère de l'apprenti et le garde des sceaux. — La sœur Rosalie. — Élections partielles. — Le régicide Grégoire est élu dans l'Isère par la coalition des ultra-royalistes et des révolutionnaires. — Scandale de cette élection. — De Serre et M. de Wendel. — La loi sur l'organisation de la législature. — Efforts inutiles de M. Decazes pour obtenir du duc de Richelieu qu'il consente à reprendre la direction du cabinet. — Négociations pour la formation d'un grand ministère dans lequel l'augmentation du nombre des portefeuilles aurait permis d'appeler les diverses nuances de l'opinion monarchique. — M. Royer-Collard, M. Pasquier, le duc de Broglie. — Lettre du duc de Broglie à de Serre. — Hésitations de M. Royer-Collard. — Ses exigences. — Son refus définitif. — L'idée du grand ministère est abandonnée. — De Serre décide la formation du cabinet du 19 novembre. — M. Pasquier remplace le général Dessoles aux affaires étrangères. — M. Roy est nommé ministre des finances, et le général de Latour-Maubourg, ministre de la guerre. — De Serre refuse la présidence du conseil, qui est attribuée à M. Decazes, devenu ministre de l'intérieur. 53

CHAPITRE XV

LE DÉPART POUR NICE.

M. Royer-Collard se plaint de la composition du nouveau cabinet. — Réponse que lui fait de Serre. — Premiers actes du ministère. — Session de 1819. — Discours du roi, préparé par de Serre. — Non-admission de Grégoire. — Adresse de la Chambre des députés. — Loi des douzièmes provisoires. — M. Royer-Collard vote avec l'opposition. — Les différents groupes politiques appréciés par un contemporain. — Savary et Caulaincourt. — De Serre, gravement atteint de la poitrine, est obligé de partir pour Nice. — Sa correspondance avec M. Decazes sur la réforme de la loi électorale. — Deux idées fondamentales : lutter contre l'esprit révolutionnaire et fortifier le régime représentatif. — Ses lettres à M. Royer-Collard. — Combinaisons diverses mises en avant par les membres du ministère pour modifier les projets préparés par de Serre. — On en revient, après délibération en conseil, aux grandes lignes de ces

projets. — On maintient les deux ordres de collèges que de Serre avait établis, collèges de département et collèges d'arrondissement. — Satisfaction que de Serre éprouve à cette nouvelle. — Sa confiance dans le succès. — Assassinat du duc de Berry. — Douleur universelle. — Adresse votée par les Chambres. — Soulèvement des ultra-royalistes contre M. Decazes. — Résistance du roi. — La droite refusant son appui aux lois d'exception proposées par le ministère, tant que M. Decazes sera au pouvoir, et le centre gauche ne consentant pas à les appuyer, M. Decazes se retire. — Démarches faites auprès du duc de Richelieu pour le décider à prendre en main le gouvernement. — Ses premiers refus. — Il n'accepte que sous la promesse formelle, garantie par le comte d'Artois, du concours des royalistes. — Second ministère du duc de Richelieu. — M. Decazes est créé duc et nommé ambassadeur à Londres. . 78

CHAPITRE XVI

LE SECOND MINISTÈRE DU DUC DE RICHELIEU.

Consternation de de Serre en apprenant le meurtre du duc de Berry. — M. Decazes lui fait part de sa retraite et le duc de Richelieu de son acceptation. — Ses impressions sur l'extrême droite et sur le centre gauche. — Ses correspondants : M. Froc de la Boulaye, M. Decazes, M. de Barante, le duc et la duchesse de Broglie, M. Royer-Collard, M. de Mézy, M. de Montlosier, le duc de Richelieu, M. Siméon, M. Portal, M. Pasquier. — Suite de la session de 1819. — Violents débats à la Chambre des députés sur les lois d'exception, présentées par le ministère. — Jugement que porte de Serre sur l'opposition faite au gouvernement par ses anciens amis. — La commission des élections, par l'organe de son président, M. Royer-Collard, propose une entrevue au duc de Richelieu, et, au moment où ses délégués vont s'y rendre, décline tout accommodement, sous la pression de la gauche. — M. Royer-Collard est nommé rapporteur de la commission. — Ses perplexités. — Devant l'hostilité de la commission, le ministère substitue à sa première proposition un projet destiné à lui rallier la droite. — Les collèges d'arrondissement ne présentent plus que des candidats parmi lesquels les collèges de département nomment les députés. — Lettres adressées à de Serre par les partisans et les adversaires du nouveau projet. — Importance que chaque groupe attache à son adhésion. — Sa correspondance avec M. Becquey. — De Serre n'hésite pas à soutenir le gouvernement, et, quoique malade encore, il hâte son retour afin de prendre part à la discussion. — Sa lettre à sa mère. — Emotion que cause la nouvelle de son arrivée à Paris. — Efforts des doctrinaires pour le séparer du ministère. — Ses dispositions. 108

CHAPITRE XVII

LA BATAILLE DES ÉLECTIONS.

Suite de la session de 1819. — Ouverture de la discussion du projet de loi électorale. — Le général Foy. — M. Royer-Collard. — M. Pasquier. — De Serre reparaît dans la salle des séances; mouvement qu'excite son entrée. — Séance du 27 mai 1820. — Le général de Lafayette et de Serre. — Amendements de M. Camille Jordan et de M. Delaunay. — La priorité est accordée à l'amendement de M. Jordan, grâce à l'arrivée de M. de Chauvelin qui s'est fait transporter à la Chambre pour déposer son vote. — Discours de M. Camille Jordan. — Réponse immédiate de de Serre. — La *Justice représentative*. — Grand effet que produit le discours du garde des sceaux. — Rejet de l'amendement. — Troubles extérieurs. — Les ovations au marquis de Chauvelin. — Les gardes du corps et les étudiants. — Mesures militaires. — Tandis que la sédition s'agite au dehors, les orateurs de l'opposition attaquent le gouvernement et réclament la suspension des séances. — De Serre seul contre tous; ses souffrances et son énergie. — Tout en luttant contre le parti révolutionnaire, il propose une transaction avec les modérés. — Amendement de M. de Courvoisier. — Désaccord entre M. de Courvoisier et le gouvernement sur l'interprétation de cet amendement. — Il est retiré par M. de Courvoisier et repris par M. Boin, qui, d'accord avec le ministère, reconnaît aux électeurs des collèges de département le droit de voter également dans les collèges d'arrondissement. — Adoption de l'amendement. — Nouveaux efforts de l'opposition pour empêcher le vote de la loi. — De Serre ne laisse sans réponse aucune attaque. — La lutte homérique. — La loi électorale est successivement votée dans les deux chambres. — Appréciation de cette loi. — Triomphe de de Serre et ses prochaines épreuves. 152

CHAPITRE XVIII

LA RUPTURE AVEC LES DOCTRINAIRES.

Le centre gauche, bien qu'ayant voté la loi électorale, refuse son concours au cabinet. — Opposition déclarée des doctrinaires. — Clôture de la session de 1819. — MM. Royer-Collard, Camille Jordan, Guizot sont rayés du tableau des conseillers d'État et nommés conseillers d'État honoraires. — M. de Barante, relevé de la direction générale des contributions indirectes, est nommé ministre de France à Copenhague. — Hésitations du garde des sceaux avant de consentir à ces mesures, dont le duc de Richelieu et la majorité du conseil font prévaloir la nécessité. — Lettres écrites par de

Serre à MM. Royer-Collard, Camille Jordan, Guizot. — Sa conversation avec M. de Barante. — Réponse de M. Royer-Collard. — Lettre du duc de Broglie au garde des sceaux. — Sentiments que gardent pour de Serre ses anciens amis, malgré cette séparation. — De Serre part pour le Mont-Dore. — Chagrin que lui cause la rupture avec les doctrinaires. — Réflexions de M. de la Boulaye et du duc de Richelieu. — Délibération des ministres sur l'opportunité de la dissolution de la Chambre. — Le ministère se décide à convoquer les collèges de département récemment créés, en même temps qu'à opérer le renouvellement partiel dans les collèges d'arrondissement. — Conspiration militaire du 19 août. — Naissance du duc de Bordeaux. — Allégresse publique. — Lettre de M. Becquey. — Louis XVIII donne le nom de Henri au jeune prince, en souvenir des grandes pacifications de Henri IV. — Promotion de l'ordre du Saint-Esprit. — De Serre est nommé chevalier des ordres du roi. — Les élections. — Triomphe des royalistes. — Dangers de leur exaltation. — M. de Villèle, M. Corbière et M. Lainé entrent dans le ministère. — M. de Chateaubriand est nommé ministre de France à Berlin. — La Charbonnerie et les Sociétés secrètes. — Indignation que cause à de Serre la conduite des libéraux et tort qu'ils font à la liberté. 206

CHAPITRE XIX

LA LUTTE CONTRE LA GAUCHE.

Session de 1820. — Irritation des ultra-royalistes contre les membres de la droite qui sont entrés dans le ministère. — M. de Villèle et M. de la Bourdonnaye. — Présages d'accord entre la gauche et l'extrême droite. — L'affaire du pétard. — Tentatives du parti révolutionnaire pour entraîner l'armée dans l'opposition. — Pétitions militaires. — Apologie du drapeau tricolore. — Le général Foy et de Serre. — Pétition du capitaine Denbaux. — Tumulte provoqué à la Chambre des députés par les paroles du général de Lavaux et de M. Benjamin Constant. — De Serre et M. Casimir Périer. — Belle réponse faite par de Serre à M. de Girardin. — Congrès de Laybach. — Aversion du prince de Metternich pour les institutions constitutionnelles. — Les insurrections de Naples, d'Espagne et de Turin, les encouragements que leur donnent en France les orateurs de la gauche, rapprochent l'empereur Alexandre du cabinet de Vienne. — De Serre relève aux yeux des puissances la situation de la France par l'énergie de son attitude contre l'opposition. — Débat provoqué par le général Donnadieu et le général Tarayre. — Vigoureuses réponses de M. de Villèle et du garde des sceaux. — Rappel à l'ordre du général Demarçay. — Défaite de l'insurrection en Italie. — Circulaires du garde des sceaux aux procureurs généraux. — M. Madier de Montjau cité devant la Cour de cassation. — Revision

du règlement de la Chambre des députés. — De Serre et M. Royer-Collard. — Discussion du budget. — Nouvelle agression de la gauche. — M. Étienne, le général Foy, M. Casimir Périer. — De Serre répond à toutes les attaques. 231

CHAPITRE XX

DE SERRE ET L'EXTRÊME DROITE.

Rapports du ministère avec la droite. — Le gouvernement accorde à la droite l'ajournement de certaines réformes, mais n'en demeure que plus résolu dans sa politique de modération. — Sa conduite envers l'armée. — Projets du duc de Richelieu pour rallier la jeunesse à la royauté. — Vues du garde des sceaux sur l'organisation des justices de paix. — Liberté des élections. — Sécurité des fonctionnaires. — Opposition croissante des ultra-royalistes. — Suite de la session de 1820. — Discussion d'un projet de loi portant prorogation de la censure. — Attaques violentes des orateurs de l'extrême droite contre les ministres, surtout contre M. Pasquier. — De Serre et M. de Castelbajac. — De Serre et M. Manuel. — Réponse de M. de Villèle à M. de la Bourdonnaye. — Situation délicate des ministres de droite entre le ministère et leur parti. — Le duc de Richelieu offre le ministère de la marine à M. de Villèle et celui de l'instruction publique à M. Corbière. — Refus des deux ministres. — Exigences de la droite, notifiées par M. de Villèle au duc de Richelieu. — Délibération des ministres. — Tentatives infructueuses de conciliation. — Démission de M. de Villèle et de M. Corbière. — Clôture de la session de 1820. — Dispositions du duc de Richelieu. — Sa correspondance avec de Serre. — Lettres de M. Pasquier. — Lettre de M. de Vitrolles à M. Berryer. — Quelques jours avant l'ouverture de la nouvelle session, M. de Villèle revient à Paris pour conférer avec le duc de Richelieu et de Serre. 266

CHAPITRE XXI

LA COALITION DE 1821.

Session de 1821. — M. de Lalot et M. de la Bourdonnaye s'entendent avec M. Manuel et M. de Lafayette contre le ministère. — Entrevue du duc de Richelieu et de M. Royer-Collard. — Ce dernier se prononce pour la coalition. — Avertissements du comte de Santa-Rosa, proscrit piémontais, et du ministre des États-Unis, M. Gallatine, aux libéraux français pour les détourner de la lutte contre le ministère. — Plaintes de M. de Villèle sur la conduite des *pointus*. — Commission de l'adresse. — La coalition des gauches et de l'extrême droite se forme sur la rédaction du paragraphe relatif aux affaires étrangères. — Phrase injurieuse pour la couronne. — Discussion

de l'adresse. — M. de la Bourdonnaye, le général Foy, de Serre. — La Chambre adopte successivement le paragraphe et l'adresse dans son ensemble. — Indignation du roi et de la duchesse d'Angoulême, à la nouvelle de ce vote. — De Serre rédige la réponse du roi au président de la Chambre, chargé de lui présenter l'adresse. — Grand effet que produisent les paroles de Louis XVIII. — Projet de loi sur la répression des délits de presse et sur la prorogation de la censure. — Exposé des motifs rédigé par de Serre. — Débat sur une pétition dirigée contre la censure. — Violentes attaques des orateurs de l'extrême droite. — Réponse du garde des sceaux. — Il refuse de séparer sa cause de celle de M. Pasquier. — Contrairement à l'avis du gouvernement, la Chambre décide que le projet de loi sur la censure sera examiné avant le projet de loi sur les délits de presse. — La commission nommée est hostile au projet. — Entretien du duc de Richelieu avec le roi et le comte d'Artois. — Démission des ministres. — De Serre refuse, ainsi que le duc de Richelieu et M. Roy, de faire partie du nouveau cabinet. — Le ministère de droite. — De Serre est nommé ambassadeur à Naples. — Le nouveau ministère retire le projet de prorogation de la censure et présente un second projet de loi, qui aggrave les pénalités et enlève les procès de presse au jury pour les confier aux cours royales. — De Serre intervient dans le débat sur une pétition adressée à la Chambre par un avocat de Gray contre un acte de son ministère. — La Chambre passe à l'ordre du jour sur la pétition. — Discussion des lois sur la presse. — Le jury. — Le dernier discours d'Hercule de Serre lu à la tribune par M. de la Boulaye. — Louis XVIII et son ancien garde des sceaux. 293

CHAPITRE XXII

L'AMBASSADE DE NAPLES.

Départ pour Naples. — Dispositions dans lesquelles de Serre commence ce voyage. — Sa conversation avec M. de Lamartine. — Séjour en Lorraine. — De Serre apprend à Florence la mort de son père et à Rome la mort du duc de Richelieu. — Le cardinal de Bausset. — M. Lainé. — A peine arrivé à Naples, de Serre perd une de ses filles. — Sa douleur. — Situation de M. de Villèle dans le ministère de droite. — Attitude de la gauche et des ultra-royalistes. — Rapprochement de la droite et du centre droit. — Tous les conseils envoyés à ses amis par de Serre tendent à appuyer le nouveau ministère. — Renouvellement partiel. — N'étant plus éligible, de Serre cesse d'être député. — Naples et la Sicile. — Mémoires importants adressés par de Serre au ministre des affaires étrangères. — Il se rend à Vérone pour le Congrès. — De Serre

et Chateaubriand. — La guerre d'Espagne. — Le duc d'Angoulême. — En revenant de Vérone à Naples, de Serre s'arrête à Rome. — Pie VII, le cardinal Consalvi, Niebuhr. — Promenades du comte de Serre et de Niebuhr au Forum. — Enthousiasme de Niebuhr pour de Serre. — Il vient avec sa famille lui rendre visite à Naples. — Pensées communes et destinées analogues du savant allemand et de l'orateur français. 330

CHAPITRE XXIII

LES DERNIÈRES ÉPREUVES.

Dispositions diverses du monde politique de Paris à l'égard du comte de Serre. — On s'habitue peu à peu à son éloignement. — La droite, se sentant plus forte, souffre moins l'alliance avec le centre droit. — Le ministère refuse d'appuyer la candidature de de Serre dans le Bas-Rhin. — Vie de famille à Naples. — Séjour à Ischia. — La musique, les tableaux, les poètes italiens. — Méditations religieuses. — Nouvelles afflictions. — De Serre perd sa mère. — Visite au mont Cassin et à la Trappe de Casamari. — Prise de Cadix et délivrance du roi d'Espagne. — Dissolution de la chambre des députés. — De Serre désire rentrer à la Chambre. — Tandis que M. de Chateaubriand l'encourage, M. de Villèle lui refuse l'appui du gouvernement. — Instructions ministérielles et mesures prises par les fonctionnaires contre sa candidature. — M. de Wendel. — De Serre se présente au collège d'arrondissement de Briey et au grand collège de Metz. — Échec complet à Briey. — A Metz, il ne manque à de Serre que quatre voix pour être élu. — Déchaînement inouï des fonctionnaires et des ultra-royalistes contre sa candidature. — Cruelle surprise que cause à de Serre cette animosité. — Sa correspondance avec M. de Chateaubriand et M. de Villèle. — Déclin de ses forces. — Il est transporté à Castellamare. — Ses lettres à Mme de Serre que la maladie retient elle-même à Naples. — Danger soudain. — Le prêtre italien. — Dernières recommandations. — Mme de Serre est appelée en toute hâte à Castellamare. — Mort d'Hercule de Serre. — Honneurs rendus au défunt par l'ordre du roi de Naples. — Mort de Louis XVIII. — Accueil fait à Mme de Serre par le roi Charles X et la duchesse d'Angoulême. — Douleur des amis du comte de Serre. — Discours de M. Millet de Chevers, premier président de la cour royale de Colmar. — Ingratitude des partis. — Obsèques triomphales faites, l'année suivante, par le parti libéral au général Foy. — Noble protestation que ce contraste inspire au baron d'Eckstein. — Jugement réparateur de la postérité... 374

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

#186 96A Corr
A A 30

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN

DATE DUE

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02613 1-79

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD